



L'agriculture de demain en Pays de la Loire

.....
Janvier 2022
.....



Rapport présenté par Benoît Roch, au nom de la commission « Economie – Emploi – Recherche – Innovation », assisté de Julian Lamare, chargé d'études.

Adopté par 91 pour et 1 abstention, en session plénière le 14 décembre 2021.

Directeur de la publication

Jacques Bodreau

Co-directeur de la publication

Marc Bouchery

Coordination et réalisation

Sylvie Boutin – Maria Bergeot

Mise en page couverture

Anima productions

Impression

Région des Pays de la Loire

Crédits photos

© Gettyimages

© Région Pays de la Loire -
Ouest Média

Sommaire

Introduction	5
1. Etat des lieux	12
1.1. Les grandes étapes de l'évolution de l'agriculture française depuis l'après-guerre	12
1.2. Rôle de l'Europe – la Politique Agricole Commune (PAC) et les traités internationaux.....	21
1.3. L'agriculture française aujourd'hui : les modèles économiques actuels	29
1.4. La politique française en matière agricole	32
1.5. L'agriculture en Pays de la Loire	39
1.6. L'action de la Région des Pays de la Loire dans le domaine agricole	50
1.7. Agriculture et autonomie alimentaire dans le monde contemporain	53
1.8. Les défis actuels du secteur agricole (partie illustrée notamment par les points de vue de chacun des syndicats agricoles et syndicats de salariés)	62
1.9. Le rôle et la place de l'éducation et de l'enseignement.....	72
2. Les enjeux techniques et environnementaux	79
2.1. La question des modes de production et du recours aux produits phytosanitaires et aux antibiotiques.....	79
2.2. L'eau, l'air et le paysage.....	96
2.3. L'adaptation aux changements climatiques et le bénéfice économique lié au maintien de la biodiversité.....	102
2.4. L'innovation, la recherche et la place du numérique	110
2.5. La traçabilité des productions alimentaires	120
2.6. La question de l'autonomie en protéines	123
3. Les enjeux économiques et sociétaux	128
3.1. Evolution des attentes des consommateurs, comportements de consommation, segmentation, approvisionnement local, adaptation de l'industrie agro-alimentaire	128
3.2. L'« approche marché » relative aux produits alimentaires : l'enjeu de l'adéquation offre/demande	163
3.3. La sécurisation des systèmes de production.....	165
3.4. Les partenariats inter-régionaux.....	169
3.5. Compétitivité, revenu du travail, capacité à investir, accès au foncier	172
3.6. Réconcilier agriculture et société	196
4. Les enjeux sociaux	202
4.1. Transmission des exploitations agricoles	202
4.2. Formation et attractivité des métiers.....	220
4.3. Questions de main d'œuvre salariale	225
4.4. Conditions de travail, de rémunération et de qualité de vie des producteurs et de leurs salariés	234

5.Préconisations	245
5.1. Axe thématique n°1 « transmission et modèles »	246
5.2. Axe thématique n°2 « l’agriculture dans son environnement : une relation interdépendante »	252
5.3. Axe thématique n°3 « agriculture technologique, recherche et innovation »	258
5.4. Axe thématique n°4 « alimentation et consommation durables »	261
5.5. Axe thématique n°5 « emploi, formation, compétences & conditions de travail »	263
Table des sigles	268
Bibliographie	271
Remerciements	274

Introduction

La région Pays de la Loire est une grande région européenne en matière de production agricole et agroalimentaire. Située au croisement du massif armoricain à l'ouest, du bassin parisien à l'est et du bassin aquitain au sud, elle tire profit d'un environnement favorable au développement des activités agricoles. La douceur de son climat, l'uniformité de sa topographie et la diversité de ses sols comptent parmi ses principaux atouts. Elle bénéficie également de la présence de la Loire, de son estuaire, et de la proximité de la façade atlantique. Fruit d'une histoire et d'une longue tradition d'excellence, la puissance agricole ligérienne tient avant tout aux savoir-faire de femmes et d'hommes dévoués à leurs métiers, attachés à leurs territoires, et à l'importance des surfaces agricoles.

Chiffres clés de l'agriculture ligérienne :

- *2,2 millions d'hectares de surface agricole utilisée (SAU), soit près de 70 % du territoire régional ¹ (contre 53 % pour la France métropolitaine) ;*
- *4^{ème} rang des régions agricoles françaises, avec une production avoisinant les 10 % du chiffre d'affaires national² (alors que la région ne représente que 5,9 % de la surface agricole française) ;*
- *23 000 exploitations agricoles ;*
- *63 000 actifs permanents dans l'emploi agricole ;*
- *25 % des salariés de l'industrie régionale travaillent dans le secteur agro-alimentaire³.*

L'agriculture ligérienne s'appuie aujourd'hui sur plusieurs marqueurs, qui contribuent à sa solide renommée au-delà des Pays de la Loire :

- **Une agriculture puissante et diversifiée**, qui repose sur la richesse de ses productions. L'élevage en constitue l'orientation principale. Il s'accompagne d'activités variées comme la production bovine, avicole, porcine ou encore laitière. Cette grande diversité se retrouve également dans les productions végétales : céréale, horticulture, arboriculture, maraîchage, viticulture, plantes médicinales... **Cette diversité de production, qui est une caractéristique de l'agriculture ligérienne,**

¹ Source : Observatoire régional économique et social (ORES) : <http://ores.paysdelaloire.fr/699-agriculture-peche.htm>

² Source : DRAAF, dossier territorial régional, février 2021.

³ Source : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, chiffres clés et généralités de l'agriculture ligérienne.

est aussi une constante du tissu productif régional marqué par une diversité d'activités. Celle-ci a assuré une relative résistance face à la crise du Covid-19 même si plusieurs filières ont été touchées par manque de débouchés, notamment dans la restauration collective et à l'export.

- **Une agriculture de qualité**, reconnue dans le cadre de plusieurs certifications et labels : plus de 360 produits sous signe officiel de qualité (SIQO), dont 113 produits sous label rouge, 100 sous Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) / Appellation d'Origine Protégée (AOP) / Appellation d'Origine Réglementée (AOR), 147 sous Indication Géographique Protégée (IGP), 1 sous Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) et 3 600 exploitations certifiées en agriculture biologique⁴. Avec près de 215 000 hectares de terres agricoles cultivées en mode biologique en 2019 (surfaces certifiées et en conversion), soit 10 % de la surface bio nationale, les Pays de la Loire se situent en quatrième position des régions françaises. Cette superficie représente 10,3 % de la surface agricole utilisée (SAU) de la région, soit deux points de plus qu'en France⁵.
- **Une agriculture tournée vers l'avenir**, à travers la formation et des activités de pointe. La région compte plus de 20 800 élèves et apprentis à la rentrée 2020, faisant d'elle l'une des principales régions de formation agricole française. Cet enseignement est dispensé sur l'ensemble du territoire dans des établissements agricoles publics et privés : lycées agricoles, maisons familiales rurales (MFR)... La région Pays de la Loire dispose également de pôles d'enseignement supérieurs agricoles et agroalimentaires reconnus : site Agro Campus Ouest d'Angers, École supérieure d'Agriculture (ESA) à Angers, ONIRIS à Nantes (école nationale vétérinaire et école d'ingénieurs en agroalimentaire). L'excellence régionale s'exprime également à travers les activités de recherche et d'innovation, déployées notamment par le pôle VALORIAL dédié à l'innovation agroalimentaire et par le pôle de compétitivité à vocation mondiale VEGEPOLYS VALLEY spécialisé dans les innovations végétales.

Dans le même temps, l'agriculture ligérienne se trouve confrontée à plusieurs défis majeurs répondant aux attentes sociétales :

- **Nourrir une population en expansion (tant au niveau mondial que régional) ;**

⁴ Source : AGRESTE, données statistiques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

⁵ https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Etude_2020_11_Bio2019_cle429e4e.pdf

- **Procurer un revenu aux agriculteurs et soutenir le renouvellement des générations ;**
- **Protéger et restaurer l'environnement.**

Ces enjeux appellent des évolutions dans les systèmes agricoles et alimentaires, les économies rurales et la gestion des ressources naturelles afin d'assurer un avenir sain et durable.

Nourrir une population en expansion (tant au niveau mondial que régional)

Il s'agit d'un défi majeur pour l'agriculture du XXI^{ème} siècle. L'agriculture de demain devra en effet répondre au défi nourricier en fournissant une alimentation saine et nutritive à une population en forte croissance.

D'ici à 2050, la population mondiale pourrait atteindre près de 10 milliards d'individus⁶ contre 7,8 milliards aujourd'hui (soit une croissance démographique de 28 %), faisant bondir la demande en produits alimentaires, principalement en protéines animales et végétales.

Gagnant près de 25 000 habitants chaque année, la région Pays de la Loire est elle-même marquée par un accroissement de sa population notamment en Loire-Atlantique et en Vendée⁷. Bien qu'elle se soit ralentie au cours de ces dernières années⁸, cette croissance démographique amène la filière agricole à s'interroger sur ses capacités productives. La production agricole repose, avant tout, sur les terres et sur les femmes et les hommes. L'avenir de l'agriculture en dépend, ce qui nous appelle à la vigilance.

Procurer un revenu aux agriculteurs....

L'agriculture se trouve aujourd'hui confrontée. L'agriculture est soumise à de fortes contraintes de prix et de respect de normes qui, même si elles sont justifiées, rendent l'activité difficilement rentable pour certaines exploitations, surtout dans un contexte de compétition internationale, avec des situations de distorsions de concurrence, car les produits ne sont pas soumis aux mêmes

⁶ Selon les derniers chiffres des Nations unies présentés en juin 2019, la population mondiale atteindra les 9,7 milliards de personnes en 2050, contre 7,8 milliards aujourd'hui, et potentiellement 11 milliards en 2100. Une étude publiée par la revue « The Lancet » en juillet 2020 estime que la population mondiale devrait croître jusqu'à l'horizon 2064 puis décliner pour compter 8,8 milliards d'humains en 2100, soit 2 milliards d'individus en moins que les projections de l'ONU.

⁷ Source : Observatoire régional économique et social (ORES)

⁸ D'après l'INSEE, la région Pays de la Loire n'échappe pas au ralentissement de la croissance démographique observé dans la majorité des régions françaises. La population a augmenté de 124 985 personnes entre 2012 et 2017 contre 150 020 entre 2007 et 2012. Si les tendances démographiques actuelles se poursuivaient, 4,6 millions de personnes résideraient dans les Pays de la Loire à l'horizon 2050, soit 800 000 personnes de plus qu'en 2013. Alors que la croissance démographique était de + 0,83 % par an entre 2008 et 2013, elle ralentirait passant à + 0,54 % par an entre 2013 et 2050.

normes sociales, environnementales et sanitaires. Cela a conduit à une concentration d'une partie du secteur agricole.

De même, au sein de la chaîne économique, le secteur de la grande distribution joue un rôle majeur sur les prix de vente au consommateur, mais aussi en amont sur les prix d'achat des matières premières aux agriculteurs ou à leurs coopératives, et des produits transformés aux industriels de l'agro-alimentaire. Parallèlement, certains modes de distribution se développent, en particulier la vente par internet. Il convient aussi de souligner les circuits-courts, les magasins de producteurs et le réseau des entreprises artisanales. Ces circuits complémentaires ont été particulièrement mis en évidence à l'occasion de la crise du Covid-19, qui a accéléré la demande de proximité.

Ces différents facteurs pèsent sur les revenus que les agriculteurs tirent de leurs activités. Les revenus s'en trouvent largement dispersés et les écarts apparaissent significatifs entre les spécialisations ; ils sont même encore plus marqués entre les exploitations d'une même spécialisation.

... et soutenir le renouvellement des générations

A l'instar de la tendance nationale, le maintien de l'agriculture en Pays de la Loire et de toutes les activités économiques qu'elle induit passe par le **renouvellement de la population active agricole**. Cet enjeu est majeur pour l'avenir de la filière compte tenu du vieillissement des chefs d'exploitations et de recul du nombre d'exploitations. Sur 20 ans, l'emploi agricole a reculé de près de 30 %, le nombre d'exploitations chuté de plus d'un tiers⁹. Comme d'autres secteurs essentiellement manuels, l'agriculture souffre d'un déficit d'attractivité et rencontre des difficultés de recrutement. Dans ce contexte, la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs constituent des enjeux prégnants, qui appellent une action volontariste.

Ce défi du renouvellement de la main d'œuvre agricole s'inscrit dans un **contexte d'évolution des emplois**, marqué par la **progression du salariat** sous l'effet notamment de l'agrandissement des exploitations agricoles et de l'apparition d'exploitations multi-spécialisées. Le modèle traditionnel de l'exploitation familiale, qui a fortement marqué l'agriculture française, s'en trouve profondément bouleversé. Cela n'est pas sans incidence sur le rapport que la population entretient avec le monde agricole. Pour de nombreux Français, ce rapport est en effet de moins en moins entretenu via des liens familiaux. Il se réinvente sous d'autres formes, notamment dans le cadre de la

⁹ Source : http://ores.paysdelaloire.fr/uploads/HTML/Panorama_Economie_Pays_de_la_Loire_2019_version%20publique.pdf.

relation agriculteur-consommateur, facilitée par le développement des circuits-courts.

Au-delà de la nature des emplois, ce sont également les métiers qui évoluent. Ils supposent des compétences multiples (agronomiques, techniques, économiques, commerciales...) et requièrent de maîtriser des outils dotés de fonctionnalités numériques avancées. Les nouvelles technologies (automatisation, robotisation, digitalisation...) transforment significativement les métiers agricoles en diminuant la pénibilité occasionnée par les tâches physiques et répétitives. Leur essor peut également **favoriser la féminisation** de la profession et contribuer à son attractivité en attirant des jeunes soucieux de découvrir un secteur en constante évolution. Dans le même temps, ces innovations renforcent les besoins en formation tout au long de la carrière.

Protéger et restaurer l'environnement

La production agricole repose sur la qualité et la fertilité des terres. A cet égard, l'agriculture ligérienne est **traversée par les débats nationaux** liés à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) et aux effets du changement climatique. Ces débats se cristallisent aujourd'hui autour de l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) introduit par le plan national biodiversité de juillet 2018, en application de la loi biodiversité de 2016. Cette ambition de sobriété foncière est d'une acuité particulière en région Pays de la Loire où les sols artificialisés ont progressé de 10 % au cours des dix dernières années (2009-2019)¹⁰.

Sur les territoires, l'artificialisation impacte fortement les activités agricoles : perte de terres agricoles, érosion de la biodiversité, affaiblissement des capacités de résilience face aux aléas climatiques (épisodes de sécheresse ou d'inondation) ... Ce sont autant d'enjeux auxquels l'agriculture se trouve aujourd'hui confrontée et dont les conséquences influent directement sur les activités agricoles. La forte croissance démographique, liée au développement économique de la région, fait en effet émerger des **conflits d'usage** concernant le foncier agricole et artificialisé.

Les préoccupations environnementales s'imposent aujourd'hui largement dans l'agriculture régionale. De nombreux efforts ont été réalisés mais restent à poursuivre. La **sensibilité croissante aux enjeux environnementaux, climatiques et sanitaires** (notamment du consommateur) impose en effet une nouvelle orientation de la production agricole et de l'industrie agro-alimentaire.

¹⁰ Source : DRAAF, dossier territorial régional, février 2021.

La crise sanitaire du Covid-19 n'a fait qu'accentuer cette tendance à l'œuvre : celle de citoyen-consommateurs préoccupés par la qualité et l'origine de leur alimentation. Une attention nouvelle est portée par le consommateur sur l'origine et la traçabilité des produits, leur qualité nutritionnelle, sur les modes de production, d'élevage et d'abattage, les procédés de transformation, leur proximité. La vigilance porte également sur la rémunération plus juste des producteurs et des acteurs des filières agricoles et alimentaire.

Ces préoccupations sont aujourd'hui partagées par une grande partie de la population, toutes générations confondues. Les plus jeunes générations font aussi part de leurs inquiétudes face au dérèglement climatique, à l'épuisement des ressources et à la détérioration des milieux. Elles nourrissent également des attentes sur le bien-être animal. Les seniors, qui constituent une part grandissante de la population, sont de plus en plus soucieux d'un mode de vie sain, ce qui inclut des attentes croissantes en termes de qualité de l'alimentation. Le lien entre santé publique et production alimentaire s'en trouve renforcé.

Le consommateur n'est toutefois pas univoque et ses multiples attentes sont parfois contradictoires. Son comportement reste guidé par de nombreux facteurs, dont les moyens financiers qui peuvent limiter ses aspirations. Il existe d'ailleurs une interdépendance entre l'accès à une alimentation saine et suffisante et les situations de précarité (emploi, logement, santé...).

Malgré les efforts engagés pour continuer à progresser dans la qualité et la traçabilité des produits, **le consommateur attend toujours plus de transparence.** Dans les années 90, la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (dite maladie de la « vache folle ») avait créé une situation de défiance. Elle est aujourd'hui réactivée par de nouvelles crises qui touchent les élevages, notamment en Pays de la Loire : grippe aviaire, peste porcine africaine... Ces crises alimentent les craintes compte tenu de leurs incidences possibles sur la santé. Cette inquiétude résulte aussi du développement des cultures OGM dans certains pays étrangers, de l'usage de pesticides en agriculture, et de l'usage de conservateurs, colorants ou exhausteurs de goût dans les produits transformés.

Face à ces enjeux, le consommateur a besoin d'être rassuré tant sur les produits que sur les modes de productions. L'opacité ressentie le conduit à vouloir **plus d'informations objectives**, compréhensibles et vérifiables.

Consciente de ces enjeux, la Région des Pays de la Loire a lancé un plan de soutien à l'agriculture, doublé d'un projet relatif à l'alimentation et la santé. En juillet 2020, le CESER a exprimé un avis positif sur ce projet, proposant en outre l'organisation d'« Assises de l'alimentation au service de la santé », à l'instar de

ce que la Région avait fructueusement mis en place dans le cadre de la réforme de l'apprentissage.

Cet avis souligne également que *« d'autres sujets mériteront d'être étudiés comme la gestion de l'eau, la sécurisation des systèmes de production, le revenu du travail des agriculteurs selon le créneau d'activité choisi, la capacité à investir, l'innovation, la chaîne de valeurs globale du producteur au consommateur, ou encore la dimension environnementale au-delà de la filière bio et la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et la réduction des additifs sur les produits transformés ».*

Les enjeux sont multiples et se situent au croisement de nombreuses transformations des modèles économiques et des aspirations de notre société contemporaine. Aussi, le CESER se propose, en s'appuyant sur des observations scientifiques, sociales, économiques et environnementales, et en considérant les aspirations de la société, de dégager à travers cette étude des voies possibles en faveur d'une agriculture résiliente, prospère et durable, apte à répondre aux attentes diverses et parfois contradictoires des citoyens, des consommateurs et des agriculteurs eux-mêmes.

Les conséquences et les enseignements de la crise sanitaire du Covid-19 à laquelle nous avons été confrontés sont examinés dans le cadre de cette étude.

Précautions :

La présente étude a été menée entre janvier 2020 et décembre 2021. Son retroplanning a été impacté par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 qui a percuté les travaux du CESER en reportant certaines auditions et qui occasionné la tenue de la plupart des auditions en visioconférence.

Ce contexte est également venu rappeler, s'il le fallait, que la crise révèle, accélère et accentue les transformations et mutations économiques, sociales et environnementales à l'œuvre dans notre société. Comme l'ensemble des secteurs, l'agriculture se trouve traversée par ses bouleversements.

Dans ce cadre, certaines données présentées dans le cadre de ce rapport mériteront d'être actualisées au regard des évolutions en cours.

1. Etat des lieux

1.1. Les grandes étapes de l'évolution de l'agriculture française depuis l'après-guerre

Avant-guerre, la société française demeure marquée par la prédominance des activités agricoles sur son territoire. Le système agricole reste cependant très fragile et soumis à de nombreux aléas (notamment météorologiques). La mémoire collective est encore marquée par le spectre des famines survenues en France et en Europe au cours des siècles précédents. La fonction nourricière de l'agriculture s'en trouve renforcée.

A la sortie de la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture française se trouve à un moment charnière de son histoire. Les défis à relever sont considérables et la production agricole devient rapidement un des moteurs du redémarrage économique.

Appuyée par des politiques d'accompagnement nationales et communautaires, l'agriculture française s'engage dans une « révolution silencieuse »¹¹ et concourt au processus de reconstruction et de modernisation du pays. Ce tournant résulte d'une prise de conscience de certaines vulnérabilités.

Si les années de guerre expliquaient les problèmes de rationnement et les difficultés du ravitaillement, la situation de l'agriculture française à la fin du conflit révèle des problèmes plus structurels d'organisation des marchés, d'inadaptation des structures de production, de volatilité des prix. Le pays se trouve contraint de recourir à l'importation de denrées alimentaires pour faire face à son déficit de productions agricoles. L'ampleur des défis est ainsi résumée dans le rapport Rueff-Armand, remis au général de Gaulle en 1959 :

« La situation actuelle est imputable à l'archaïsme des structures parcellaires, à la faiblesse des surfaces cultivées par bon nombre d'agriculteurs, à l'inadaptation de certaines méthodes de production aux possibilités et aux exigences des progrès techniques, enfin, à l'insuffisance des stimulants, imputable, jusqu'à un passé récent, à un excès de protectionnisme »¹².

¹¹ Michel DEBATISSE, « La révolution silencieuse, le combat des paysans », 1963. Après avoir été à la tête de la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC) en 1956, puis du Cercle National des Jeunes Agriculteurs (CNJA), Michel DEBATISSE deviendra secrétaire général puis Président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) entre 1966 et 1978.

¹² Rueff, Jacques, Armand, Louis et autres, *Rapport sur les obstacles à l'expansion économique*, Paris, novembre 1959, p. 17.

Dans ce contexte et tout au long de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, **la politique agricole française est orientée vers une plus forte productivité**. L'ambition est de conquérir un niveau de production apte à assurer la sécurité et l'indépendance alimentaires du pays. Ce processus de modernisation sans précédent, qui repose sur des mesures volontaristes des pouvoirs publics, se déroule en plusieurs étapes et s'appuie sur trois leviers : mécanisation, utilisation des produits de synthèse et de l'industrie chimique, recours à la génétique.

De ce virage de l'après-guerre découle la plupart des questionnements qui se posent à la filière agricole française et ligérienne, aujourd'hui et sur son avenir, entre préoccupations environnementales, enjeux de qualité et capacités productives, entre développement des circuits-courts, filières longues de proximité et ambitions exportatrices, protection des terres agricoles et rôle des agriculteurs dans la préservation des milieux naturels.

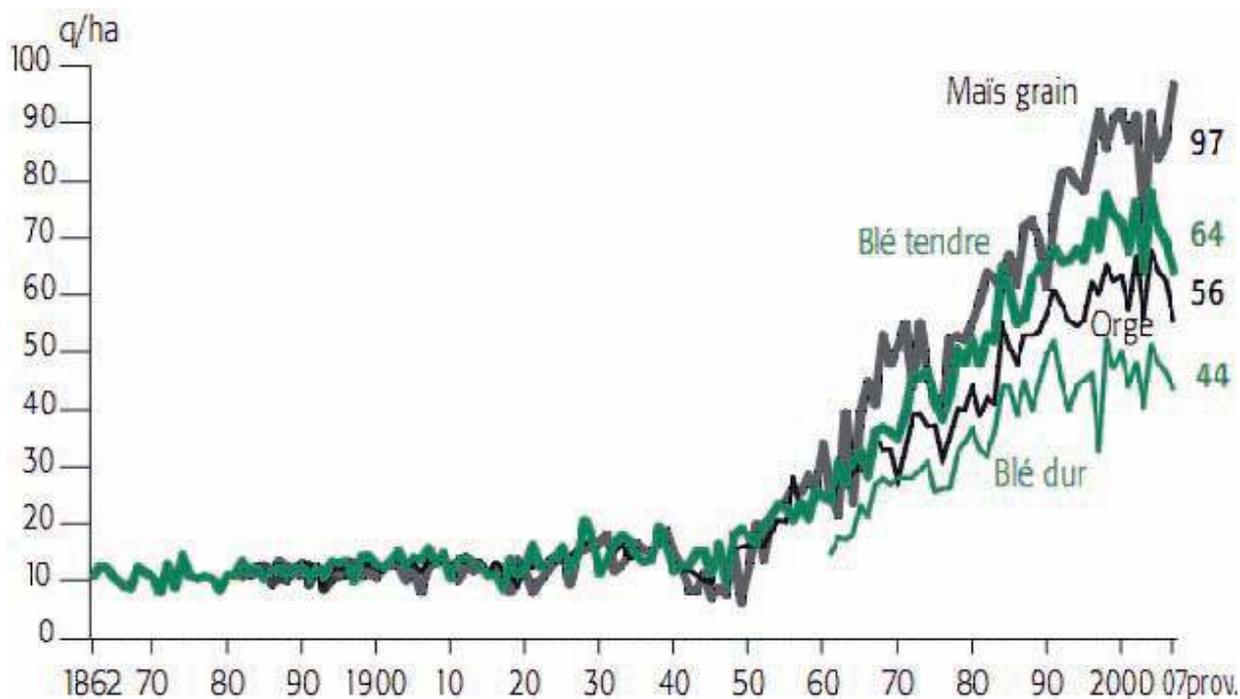
1945-1960 : mécanisation lente et progressive

Dès 1945, la profession agricole s'engage dans un processus de modernisation accéléré en s'appuyant sur **l'aide économique américaine du plan Marshall** : tracteurs et machines agricoles se répandent dans les campagnes, faisant progressivement disparaître la traction animale. La course aux rendements est lancée même si la sécurité alimentaire n'est pas encore assurée.

Parallèlement, **l'agriculture se spécialise** avec la **création de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) en 1946** qui a pour mission fondatrice d'améliorer les techniques de production et la sélection génétique végétale et animale.

La formation des agriculteurs aux techniques modernes et à la mécanisation est encouragée. L'ensemble de l'appareil de recherche, de développement et d'enseignement, porté conjointement par l'État et la profession agricole, se met en place autour de l'objectif d'accroissement de la productivité. Les rendements augmentent rapidement, notamment dans les productions céréalières (blé, maïs, orge...) comme l'illustre le graphique ci-après.

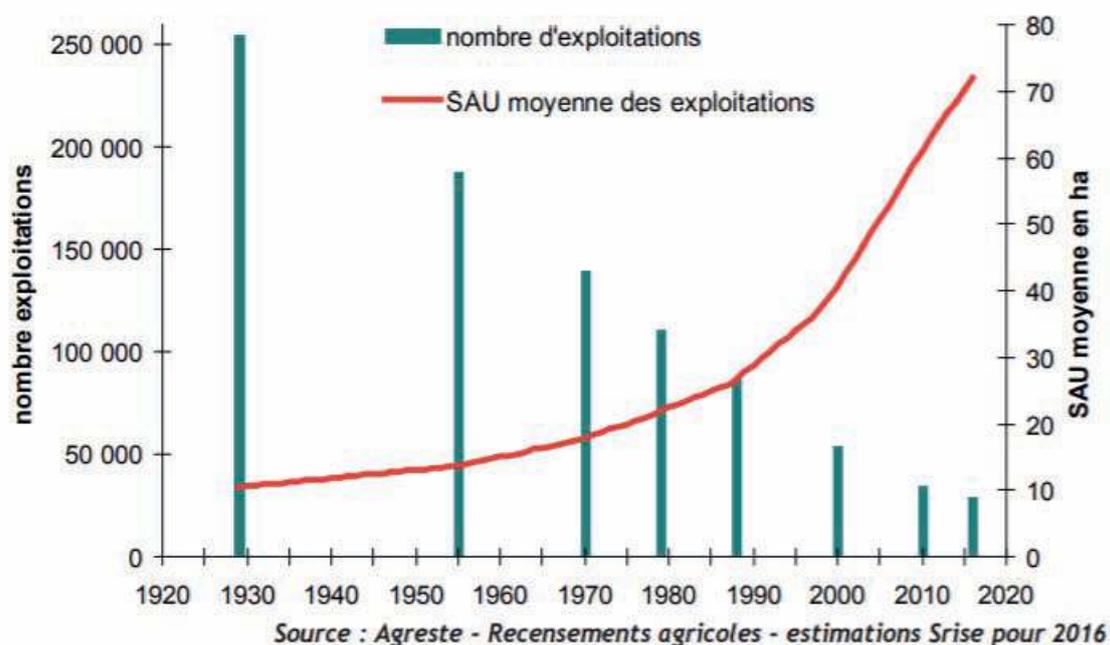
Évolution des rendements à l'hectare des principales céréales – 1862 - 2007¹³



De même que l'ensemble du pays, **les départements ligériens, qui ne constituent la région Pays de la Loire qu'en 1956, connaissent ces profonds bouleversements au tournant des « trente glorieuses »** : l'agriculture ligérienne se métamorphose, tant dans ses structures que dans ses pratiques. Après-guerre, le nombre d'exploitations agricoles ligériennes amorce sa progressive diminution et, simultanément, la surface agricole utilisée (SAU) moyenne des exploitations s'accroît de manière exponentielle (*Cf. graphique*).

¹³ Graphique extrait de Agreste Primeur n°210, 2008.

Exploitations et surfaces moyennes en Pays de la Loire



Auditionné par le CESER, Christian HUYGHE (directeur scientifique agriculture à l'**INRAe**), souligne que le **contrat social** établi au lendemain de la seconde guerre mondiale reposait sur la capacité à **libérer de la main d'œuvre** pour l'industrie et sur l'**augmentation des productions agricoles** pour répondre aux besoins alimentaires du pays.

1960-1974 : adoption des lois d'orientation agricoles et mise en place de la politique agricole commune (PAC) au niveau européen

Les années 60 sont marquées par l'adoption des **lois d'orientation agricole** (en 1960 et 1962) qui **rénovent en profondeur les structures de production**, avec pour objectif que les exploitants parviennent à une parité économique et de conditions de vie avec les autres catégories professionnelles.

Ces lois introduisent une politique d'accompagnement visant à instituer un **modèle de développement basé sur l'exploitation familiale de taille moyenne**. Ce modèle est jugé adapté pour atteindre le niveau de rentabilité et de compétitivité économiques nécessaire dans un contexte d'ouverture de l'économie. Il traduit une conception entrepreneuriale de l'activité agricole, tout en conservant une dimension familiale centrale. La figure de l'« exploitant agricole » remplace celle du « paysan ». Elle incarne le processus de modernisation de l'agriculture et le changement identitaire qui l'accompagne.

Auditionné par le CESER, Patrick AIGRAIN (chef du service évaluation prospective & analyses transversales à **FranceAgriMer¹⁴**), souligne cette **bascule historique qui marque le passage d'une « république fondée sur la paysannerie » à la « productivité (considérée après-guerre) comme un gage de solidité de la démocratie ».**

Autre évolution majeure issue des lois agricoles de 1960 et 1962, **la création des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)** dont les objectifs initiaux étaient de réorganiser les exploitations agricoles, dans le cadre de la mise en place d'une agriculture plus productive, et de faciliter l'accès aux terres agricoles par des mesures de régulation du foncier, y compris via des mesures de préemption conférées par la loi complémentaire du 8 août 1980.

A cette même époque, sous l'impulsion du ministre de l'agriculture Edgard PISANI, **le système d'enseignement agricole se développe** pour devenir un des leviers de modernisation de l'agriculture. Dans cette nouvelle donne, les lycées agricoles s'affirment comme lieux de formation et d'expérimentation.

Auditionné par le CESER, Patrick DELAGE (directeur de l'**AgriCampus de Laval**) souligne le **legs de cette période des années 1960** qui a institué le cadre de l'enseignement et de la formation professionnelle au sein des établissements publics locaux (EPL) agricoles.

Dans le même temps, en 1962 apparaît la **Politique Agricole Commune (PAC)¹⁵** et ses mécanismes financiers destinés à développer l'agriculture des pays membres. Ses bases furent posées dès 1957 par le Traité de Rome et la création de la Communauté Economique Européenne (CEE). Ce nouvel outil est mis en place afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire des pays du marché commun (initialement à six pays fondateurs) et de réguler la production. Dès son lancement, la PAC devient un axe central de la construction européenne.

Sous l'effet des politiques d'accompagnement nationales et communautaires, cette période allant des années 1960 au milieu des années 70 voit émerger des **exploitations plus productives, plus intensives et plus grandes**. Parallèlement, les surfaces cultivées augmentent et les rendements s'accroissent dans l'ensemble des productions (céréales, viandes, légumes...).

¹⁴ FranceAgriMer est un établissement national ayant pour mission d'appliquer, en France, certaines mesures prévues par la Politique Agricole Commune (PAC), et de réaliser certaines actions nationales en faveur des différentes filières agricoles.

¹⁵ La PAC est développée plus longuement au sein d'un chapitre dédiée.

L'agriculture ligérienne suit ces tendances de fond :

Evolution de la ferme moyenne en Pays de la Loire

	RA 1929	RA 1955	RA 1970	RA 1979	RA 1988	RA 2000	RA 2010
Nombre total d'exploitations	255 548	187 554	139 499	110 899	86 575	53 472	34 344
UTA moyennes par exploitation	nd	2,5	1,4	1,5	1,4	1,4	1,6
Nombre d'ha par UTA	nd	5,5	12,3	14,8	18,8	28,7	37,1
SAU moyenne	10,3	13,4	17,8	21,9	26,7	40,6	61,2
Terres labourables	6,6	7,4	8,6	12,2	16,8	30,2	47,5
Céréales	3,0	2,9	3,3	4,3	6,3	10,7	18,8
<i>dont blé tendre (froment d'hiver et de printemps)</i>	1,9	1,9	1,4	2,2	3,2	6,2	10,7
<i>dont maïs grain et maïs-semence</i>	0,0	0,0	0,5	0,8	2,1	2,6	3,4
<i>dont avoine</i>	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
<i>dont orge</i>	0,3	0,5	1,0	0,9	0,5	0,8	1,5
Vigne	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,7	1,0
Bovins	6,8	9,8	19,3	29,1	35,6	51,9	76,1
<i>dont vaches</i>	2,8	4,2	7,0	10,6	13,3	19,5	28,2
Ovins	1,0	1,2	2,0	4,6	4,3	3,7	4,2
Porcins	1,6	3,5	5,7	7,1	12,8	32,3	47,3
Caprins	0,1	0,2	0,2	0,5	0,9	2,1	4,8
Equidés	1,2	1,3	0,5	0,3	0,4	0,8	1,2
Volailles	nd	nd	110	262	496	1 213	1 974
<i>dont poulets de chair et coqs</i>	nd	nd	55	120	203	533	935
Tracteurs	nd	0,1	0,4	1,0	1,3	1,8	2,6

nd = non disponible

Sources : recensements agricoles et enquête structure 2013 pour - tracteurs 2010 -

1974-1984 : « âge de crise », choc pétrolier et quotas laitiers

Au milieu des années 70, le **renchérissement de l'énergie** constitue une perturbation de l'économie globale qui influe sur le secteur agricole et conduit à s'interroger sur le modèle de production agricole. Le premier choc pétrolier met en effet en évidence la **dépendance de l'agriculture vis-à-vis du pétrole** et sa consommation d'intrants comme les engrais minéraux.

A cette même période, la filière agricole entre dans un « **âge de crise** ».

Auditionné par le CESER, Claude FISCHLER (sociologue au **CNRS**, spécialiste de l'alimentation), éclaire une **transformation de notre rapport à l'alimentation**, marqué par de la « méfiance » et de la « défiance » et l'entrée dans un « âge de crise », alimenté par un mouvement de fond civilisationnel.

Crise relative à la véracité des informations. Claude FISCHLER l'illustre à travers l'affaire du « tract de Villejuif » (1971) : prétendument publié par l'hôpital de Villejuif, ce tract s'est avéré être une liste fantaisiste, signalant faussement comme cancérigènes un certain nombre de colorants et d'additifs alimentaires. Bien que l'hôpital ait démenti être à l'origine du document, celui-ci circule toujours épisodiquement, y compris de nos jours.

Le tournant des années 80 est également marqué par une **succession de crises alimentaires à fort retentissement médiatique** : listéria dans le vacherin

suisse (1987), veau aux hormones (1988) jusqu'à, plus récemment, la fraude de la viande de cheval dans des plats préparés (mars 2013).

Les années 1980 voient également émerger des **problèmes de surproduction** en Europe, occasionnant des coûts budgétaires pour la PAC. Pour y faire face, les premiers quotas laitiers européens sont introduits en 1984.

Des interrogations naissent sur l'agriculture... quel modèle de développement ? Quelles réponses face aux crises ? Faut-il intensifier plus encore ? Comment satisfaire les nouvelles attentes des consommateurs ?

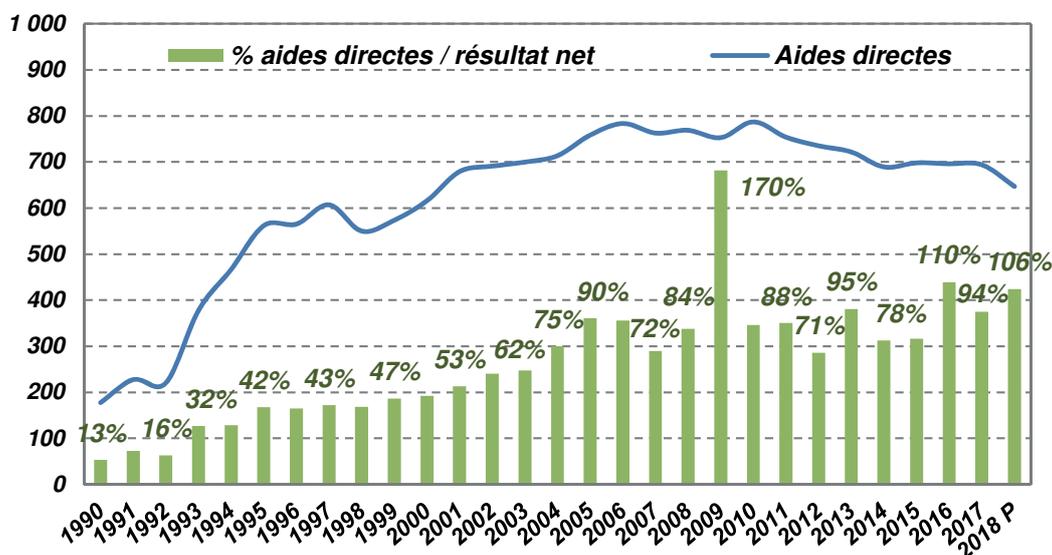
1984-1992 : l'adaptation au marché mondial

Au tournant du milieu des années 80 et du début des années 90 s'ouvre une période de réflexion sur l'orientation à donner à l'agriculture dans un contexte européen et international mouvant. Les **problèmes de débouchés** pour les produits agricoles s'accroissent car, depuis 1980, la sécurité alimentaire de l'Europe est assurée. Dans ce contexte, l'agriculture européenne se doit de conquérir de nouveaux marchés pour écouler la production agricole.

C'est la période des grandes réformes au niveau européen pour s'adapter au marché mondial. Ces réformes font apparaître la dépendance des revenus agricoles aux aides européennes s'agissant tout particulièrement des grandes exploitations, dans un contexte de plus en plus compétitif.

Depuis les années 1990, une part croissante des aides directes dans le résultat agricole : l'exemple en région Pays de la Loire

Part des aides directes dans le résultat agricole net en Pays de la Loire (en millions d'euros courants)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : Agreste

1992-2000 : la crise de confiance de la société

Les crises de la vache folle (1996 et 2000), du poulet à la dioxine se traduisent par une **perte de confiance** de la société envers un système agricole qu'elle a pourtant contribué à mettre en place les décennies précédentes.

La préservation de l'environnement et la qualité de l'alimentation sont placées au cœur des préoccupations. **La société se trouve en attente de toujours plus de transparence** (traçabilité) vis-à-vis de la filière agricole. La complexité des relations avec la grande distribution et la déconsidération des métiers agricoles sont autant de facteurs qui amènent une partie de la profession à s'interroger sur son avenir.

Pour Claude FISCHLER (sociologue), la méconnaissance des mondes agricole et alimentaire, la perte de contact entre consommateurs et agriculteurs, l'essor des produits transformés génèrent une **distanciation cognitive**. C'est « **l'angoisse de l'omnivore** »¹⁶ qui ne sait plus ce qu'il mange (« Objets Comestibles Non Identifiés »), ni même quoi et comment manger...

Conscients de ces attentes sociétales, des agriculteurs s'engagent à modifier leurs pratiques pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement, ancrée dans les territoires et renouant avec les citoyens-consommateurs. A l'aube du XXI^{ème} siècle, les initiatives se multiplient en ce sens : circuits courts, vente directe, tourisme vert...

Années 2000 : une nouvelle politique agricole au XXI^{ème} siècle

En ce début de XXI^{ème} siècle, l'agriculture sort d'un siècle de métamorphose et se trouve confrontée à une nouvelle donne. Elle s'insère dans un contexte rural nouveau, où les agriculteurs et les activités agricoles n'ont plus la place prédominante qu'ils occupaient autrefois.

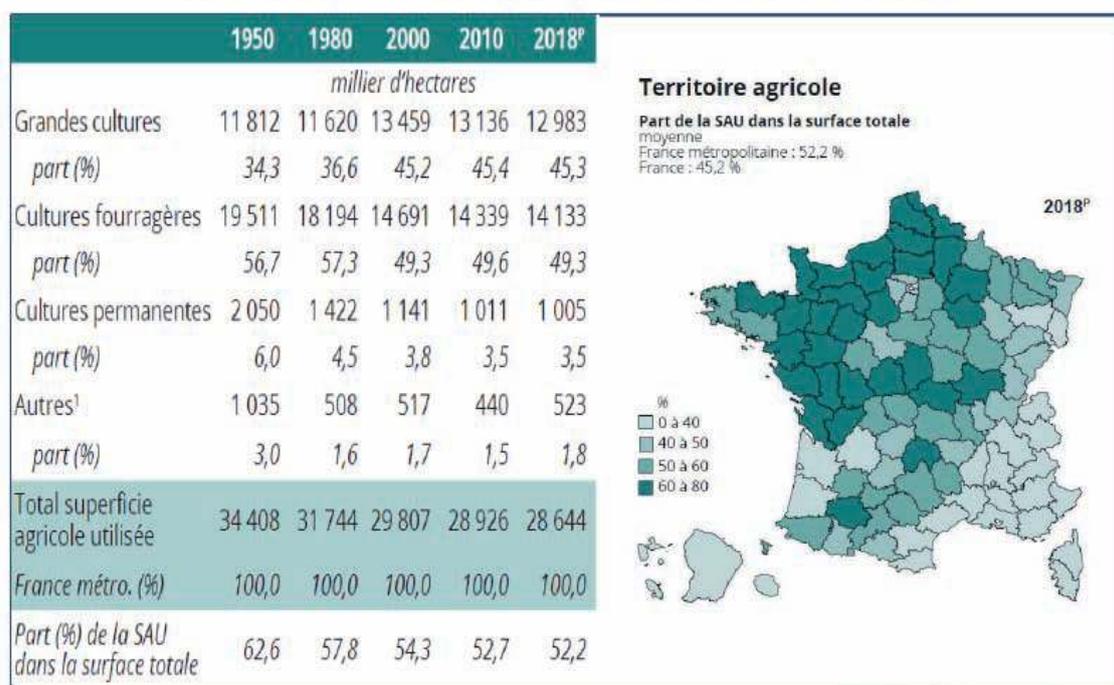
Les acteurs ruraux sont à présent multiples, de même que les usages de l'espace (productifs, résidentiels, récréatifs, écologiques...) et les attentes de la société

¹⁶ Claude FISCHLER, *L'angoisse du mangeur contemporain*, *Le Monde des débats* 24, p. 18-20, avril 2001.

vis-à-vis de l'agriculture (alimentaires, environnementales, économiques, sociétales et territoriales...).

L'évolution des surfaces agricoles en France

(Millier d'hectares entre 1950 et 2018 ; part de la SAU dans la surface totale)



Agrreste – Statistique agricole annuelle

L'agriculture française se caractérise par un mouvement continu et profond de spécialisation ; mouvement moins marqué dans les Pays de la Loire :

- **Spécialisation territoriale** : le Grand Ouest se spécialise principalement dans l'élevage (dont la production laitière) ; le Bassin parisien et le Sud-Ouest, accueillent la céréaliculture ; les vallées fluviales accueillent les cultures de fruits et légumes ainsi que la vigne.
- **Spécialisation sectorielle** vers les productions animale ou végétale, avec un recul constant des fermes de polyculture-élevage.

Les changements qui attendent l'agriculture au XXI^{ème} siècle sont de grande ampleur, tant les défis auxquels elle doit maintenant faire face sont majeurs et parfois contradictoires. Au défi de nourrir la population, qui traverse les temps et les siècles, ce sont ajoutés de nouveaux défis : préservation de l'environnement, biodiversité, réchauffement climatique, sécurité alimentaire, bien-être animal, réponses aux attentes sociétales, innovations technologiques, échanges internationaux, croissance démographique... De nouveaux modèles agricoles, viables économiquement,

sont à inventer. Ils devront prendre en compte les attentes de tous les acteurs (agriculteurs, transformateurs, consommateurs ...).

1.2. Rôle de l'Europe – la Politique Agricole Commune (PAC) et les traités internationaux

Au cours des soixante-dix dernières années, l'agriculture française a été confrontée à des mutations sans précédent l'ayant amené à s'ouvrir au reste du monde. **Dépassant le seul cadre national, qui a longtemps constitué son principal horizon, elle s'inscrit désormais pleinement dans un contexte européen et international où l'évolution des réformes de la Politique Agricole Commune (PAC) et les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) conditionnent très largement sa physionomie.**

A ce propos, dans un rapport d'information intitulé « Redonner du sens à la PAC »¹⁷ (novembre 2010), le Sénat soulignait : *« A-t-on jamais parlé de la politique agricole commune sans y associer aussitôt le mot réforme ? Celle d'hier, celle qui vient d'être faite, celle qui s'annonce, celle qu'il faudra faire un jour. Aujourd'hui, maintenant ».*

Patrick AIGRAIN (FranceAgriMer) souligne que si « la réussite de la **PAC initiale** va au-delà des espérances » (en garantissant notamment des prix élevés sans limites quantitatives et en assurant une protection forte aux frontières), elle a rapidement été « **victime de son succès** », confrontée à la problématique des excédents qui apparaissent dès le début des années 70.

¹⁷ <https://www.senat.fr/notice-rapport/2010/r10-102-notice.html>

LES GRANDES REFORMES DE LA PAC¹⁸

- **Avant 1992**, la PAC est un système de gestion administrée de marché. La PAC fixe des prix rémunérateurs aux agriculteurs et assure une quasi-garantie de débouchés. En cas de déséquilibre, de surproduction, la PAC retire les surplus par des mécanismes d'intervention (quotas – laitiers en 1984 – stockage, élimination des produits) ou favorise leur écoulement (aide à l'exportation). Les agriculteurs, assurés de prix et de débouchés, produisent beaucoup, trop. La PAC s'emballe.
- **La réforme de 1992** met un terme à ces surproductions chroniques en bouleversant le système. La réforme impose une baisse des prix sur les principales productions (céréales et viande bovine), ce qui limite l'intérêt à produire. La baisse des revenus qui en résulte est compensée par des « paiements compensatoires », vite nommés « aides directes » (aux revenus). La maîtrise des productions est renforcée par la jachère obligatoire. La réforme de 1992 est celle du basculement de la PAC. Elle jette les bases de la PAC d'aujourd'hui.
- **La réforme de 1999** poursuit la baisse des prix, partiellement compensée par des aides directes – il n'est plus question de « paiements compensatoires » comme en 1992 –, et introduit un nouveau volet. La PAC compte désormais deux piliers. Un premier pilier dit de marché constitué des aides aux revenus et des interventions, intégralement financées par le budget communautaire. Un deuxième pilier, consacré au développement rural. Les aides européennes interviennent alors en cofinancement.
- **La troisième grande réforme de 2003** parachève le tournant de 1992. L'aide directe aux revenus, créée en 1992 pour compenser la baisse des prix, devient le cœur de la PAC. L'aide devient découplée – indépendante des productions. La réforme ajoute un concept novateur : la conditionnalité. L'octroi des aides est subordonné – conditionné – au respect de certaines règles, notamment environnementales. Le soutien au deuxième pilier est affirmé via une procédure dite de modulation, qui consiste à faire glisser progressivement une part des financements du premier pilier vers le second.
- **Le bilan de santé, conclu en novembre 2008**, complète la réforme de 2003 sans en modifier l'architecture. L'accord prévoit principalement l'augmentation des quotas laitiers avant leur abandon définitif en 2015, la généralisation du découplage, la suppression des jachères obligatoires, la réorientation des aides en direction des productions herbagères, et réduit l'intervention sur les marchés à un filet de sécurité.
- **La réforme de 2013**, courant la période financière 2014-2020, repose sur l'écologisation des paiements agricoles, en introduisant des pratiques agricoles bénéfiques à l'environnement (diversification des cultures, préservation des paysages...), davantage d'équité dans la répartition des aides afin de réduire les écarts de l'aide aux revenus reçue par les agriculteurs dans l'UE ; une réorientation des aides aux revenus en faveur des agriculteurs qui en ont le plus besoin (jeunes agriculteurs, agriculteurs des secteurs à faibles revenus...).

¹⁸ Extrait du rapport d'information du Sénat, « Réformer la PAC », novembre 2010.

Les outils de la PAC 2014-2020 prolongés jusqu'à fin 2022

Les règles de la PAC sur la période 2014-2020 ont été prolongées jusqu'à fin 2022, afin de couvrir les deux années dites de « transition », avant le déploiement d'une nouvelle PAC sur la programmation 2023-2027.

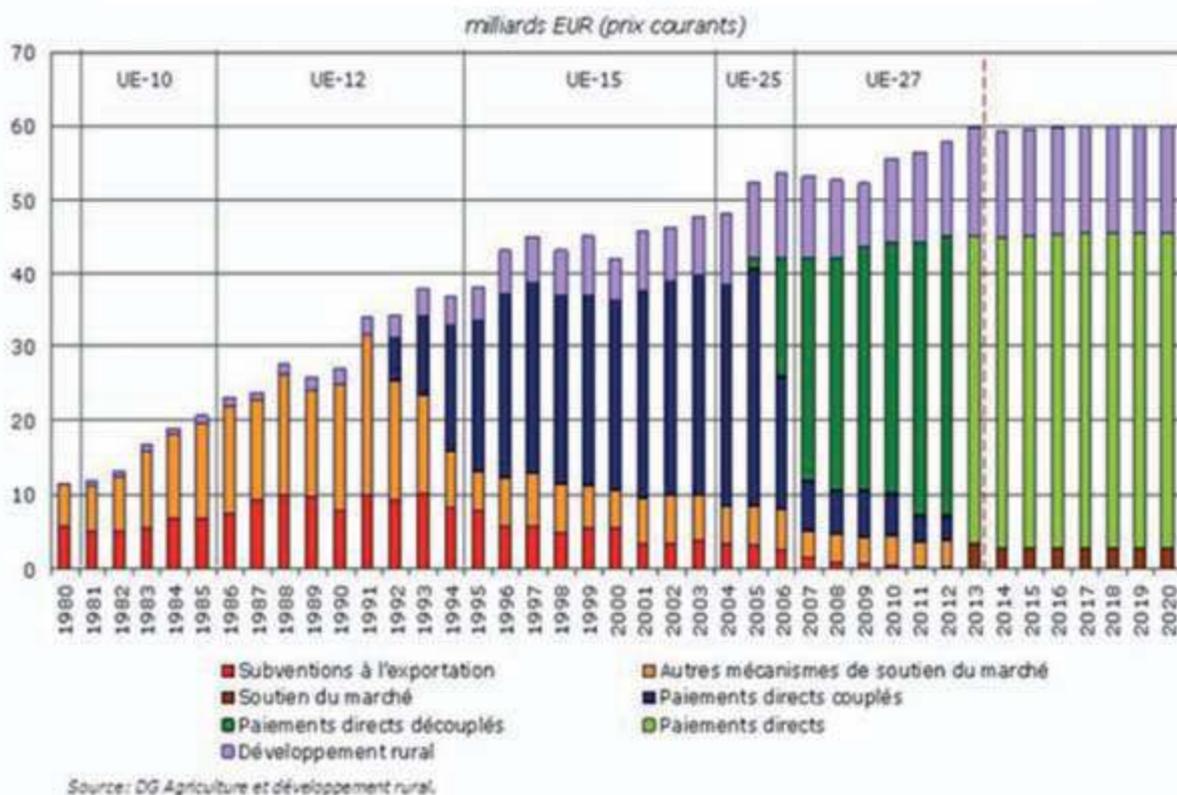
Les dispositions actuelles s'inscrivent dans le mouvement, engagé depuis 1992, consistant à **passer d'un régime de soutien à l'acte de production à une aide directe aux revenus des agriculteurs**. Il s'agit également d'assurer une prise en compte accrue des considérations agro-environnementales et climatiques.

La PAC est aujourd'hui organisée en deux piliers :

- Le **premier pilier** est dédié à **l'aide au revenu des agriculteurs ainsi qu'aux mesures de marché, via le fonds européen agricole de garantie (FEAGA)**. Il comprend un régime de paiement de base à l'hectare. Ces aides, qui représentent 70 % des financements, sont dites « découplées » parce qu'elles sont versées indépendamment du type de production. Ce pilier comporte également des aides directes au verdissement (30 % des financements), sous conditions de bonnes pratiques agro-environnementales : diversification des cultures, maintien de prairies permanentes, préservation de surfaces d'intérêt écologique.
- Le **deuxième pilier** vise à **subventionner des projets de développement rural, via le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**. Ces projets répondent à diverses priorités d'intervention : modernisation des exploitations, accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs, mesures agro-environnementales et climatiques, soutien à l'agriculture biologique...

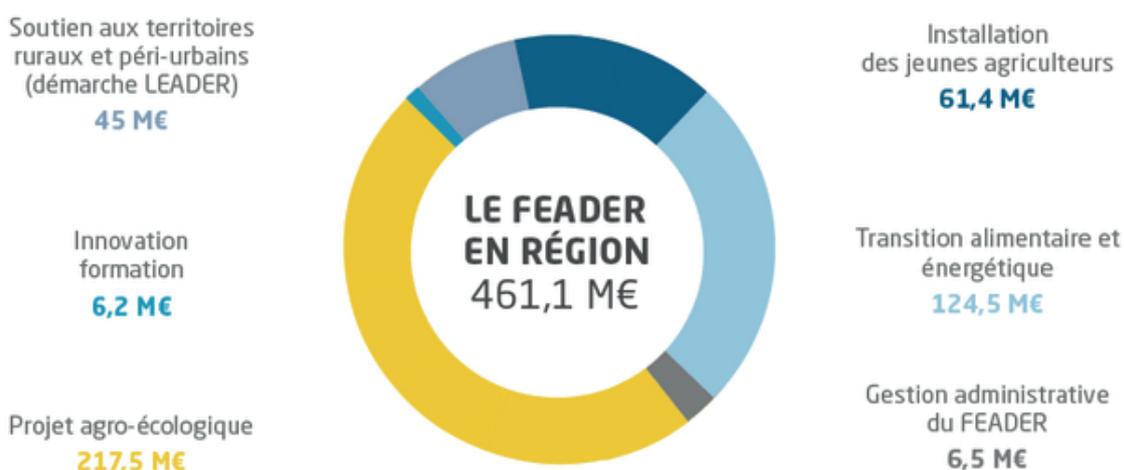
*Le graphique ci-dessous traduit ce **recentrage de la PAC** autour, d'une part, des paiements directs découplés et, d'autre part, du soutien aux marchés et, d'autre part, du développement rural.*

L'évolution des dépenses de la PAC 1980-2020



Pour la programmation 2014-2020, la gestion du FEADER a été confiée aux conseils régionaux, dans le contexte national de décentralisation. Chaque conseil régional est ainsi l'autorité de gestion d'un programme de développement rural FEADER. Un cadre national fixe des orientations communes aux programmes de développement rural régionaux, afin d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre du FEADER 2014-2020 au niveau national. Les priorités d'intervention et les conditions de mise en œuvre du FEADER en Pays de la Loire sont présentées dans un document de référence pour la période 2014-2020 : le Programme de développement rural régional (PDRR).

En Pays de la Loire, le FEADER 2014-2020 est déployé sur ¹⁹ :



Quelle PAC pour la période 2023-2027 ?

Le processus d'élaboration du « post-2020 », et de la programmation des fonds européens pour la période 2021-2027, s'est engagé dès la fin d'année 2018 dans un **contexte communautaire incertain** (négociations du cadre financier pluriannuel (CFP) et des règlements européens, impacts du Brexit...).

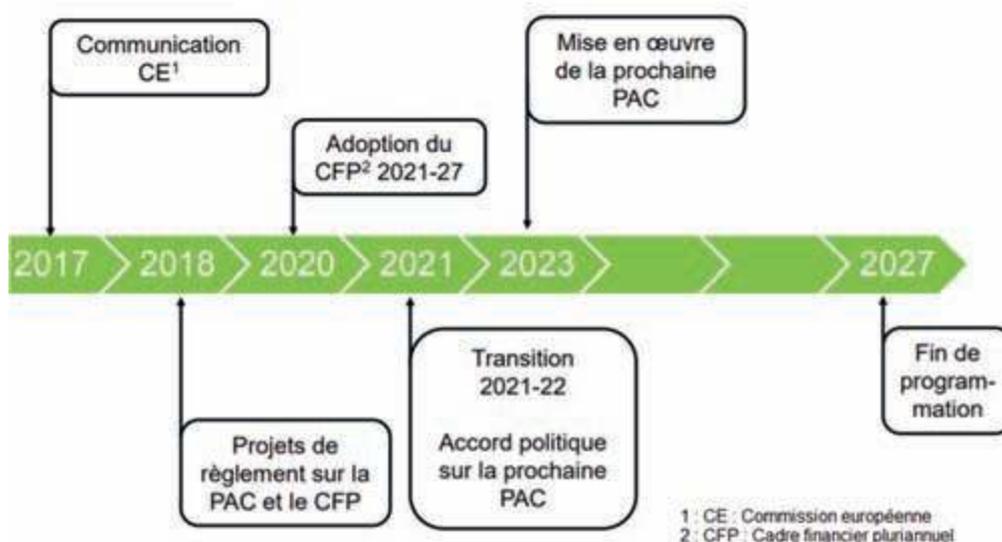
En 2020, ce processus a également été impacté par la crise sanitaire liée au Covid-19 et par la mise en place du plan de relance européen REACT-EU. Malgré ce contexte, plusieurs étapes importantes ont été franchies en 2020, notamment la durée de la période de transition qui a été fixée à deux ans (2021-2022) et l'accord sur le cadre financier pluriannuel 2021-27. Ces évolutions réduisent le degré d'incertitude du calendrier à commencer par la date de la **mise en œuvre de la prochaine PAC désormais fixée au 1^{er} janvier 2023**.

Auditionnée par le CESER, Agnès TRARIEUX (directrice du **bureau régional de Bruxelles**), souligne que la négociation de la future PAC se déroule dans un **contexte inédit** marqué notamment par l'adoption du plan de relance européen « REACT EU » et par la sortie du Royaume-Uni qui était un contributeur net de la PAC pour environ 2,7 milliards d'euros par an.

Au-delà de la PAC et du fonds FEADER, d'autres financements européens peuvent également bénéficier à l'agriculture et au secteur agro-alimentaire (FEDER, Horizon Europe, Erasmus+, LIFE...). Dans ce cadre, le bureau de représentation régional à Bruxelles assure des missions de prospections et de soutien dans le montage de projets européens.

¹⁹ Source de l'infographie : site internet de la Région Pays de la Loire : www.paysdelaloire.fr

Les principales dates de la réforme²⁰



La future PAC repose sur une innovation essentielle : chaque Etat-membre s'est vu confier par la Commission européenne la responsabilité d'élaborer, un **plan stratégique national** (PSN) sur le périmètre complet de la future PAC (1^{er} et 2nd piliers), pour la période 2023-2027. En France, cette élaboration se fait en concertation avec les Régions, en leur qualité d'autorité de gestion du FEADER.

Le PSN repose sur un **nouveau partage des responsabilités entre la Commission européenne et les Etats-membres** pour la mise en œuvre de la future PAC 2023-2027.



Le PSN devrait être approuvé fin 2021. Néanmoins, compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et de la mise en place du plan de relance, cette échéance pourrait être repoussée et l'approbation du PSN retardée.

Auditionné par le CESER, Frédéric POUILLAIN (directeur de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire au **Conseil régional Pays de la Loire**), souligne que la programmation PAC 2023-2027 sera notamment marquée par l'introduction d'« **écoschémas** »²¹ et d'une **conditionnalité renforcée**, traduisant les fortes attentes de l'UE en matière environnementale.

Cadre financier pluriannuel 2021-2027 concernant la PAC

- **Budget européen de la PAC fixé à 336,4 Mds € constants** (prix 2018) dont 258,6 Mds € pour le premier pilier (FEAGA) et 77,8 Mds € pour le second pilier FEADER, auxquels s'ajoutent 7,5 Mds € du plan de relance européen, soit 85,3 Mds €.
- **En France, le budget de la PAC s'élève à 62,4 Mds € courants** dont 51 Mds € pour le premier pilier et 11,4 Mds € pour le second pilier.

Pour la Région Pays de la Loire, les deux années de transition pour la mise en œuvre de la future PAC, et donc du FEADER, reviennent à **gérer les années de programmation 2021 et 2022 avec les règles de gestion 2014-2020** mais en mobilisant les deux premières annuités de l'enveloppe financière 2021-2027. Cela conduit à prolonger le Programme de développement rural régional (PDRR) Pays de la Loire. Pour ces deux années de transition du FEADER, la Région Pays de la Loire devrait bénéficier d'une enveloppe de 232 M€.

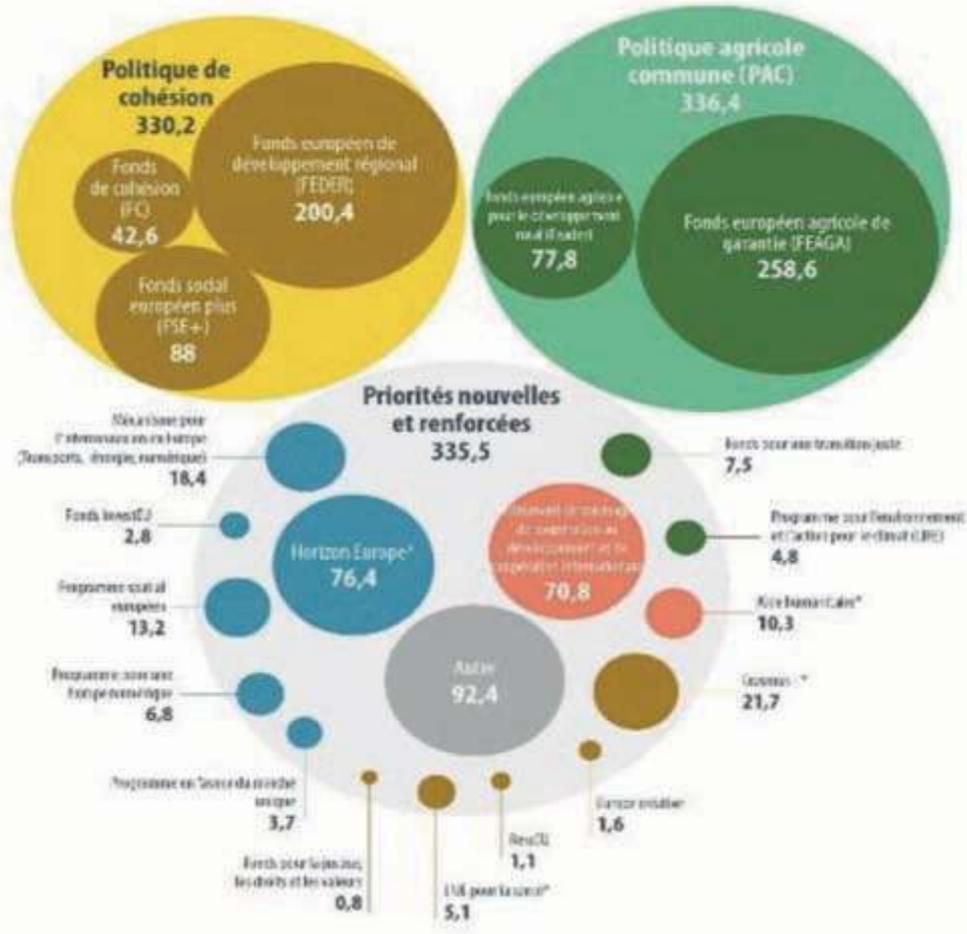
S'agissant de la gestion du FEADER, la nouvelle programmation sera marquée par de nouvelles lignes de partage entre la Région et l'Etat. En tant qu'autorité de gestion déléguée, la Région se verra ainsi confier de nouvelles thématiques d'intervention (dont les aides aux entreprises agro-alimentaires, transformation à la ferme, formation, mesures relatives à la forêt...), jusqu'alors assurées par l'Etat au sein des directions départementales des territoires (DDT). Dans ce contexte, une attention particulière devra être portée à l'enjeu de transmission des compétences entre les services de l'Etat et les services régionaux, en étant vigilant au devenir des agents des DDT dont les missions basculent à la Région. Ces transferts de compétences et d'agents doivent s'opérer dans un climat de confiance et dans le respect des agents concernés.

²⁰ Source : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

²¹ Ecoschémas : ce dispositif permettra de rémunérer les agriculteurs pour les services qu'ils rendent à l'environnement et de soutenir les pratiques agroécologiques, chaque État-membre doit y consacrer 25 % des paiements directs de l'UE.

Principaux programmes et fonds au titre du cadre financier pluriannuel

Montants tous exprimés en Mrd EUR (prix de 2018)



Les traités internationaux

Au-delà des décisions européennes, l'agriculture française et ligérienne se trouve également impactée par les accords et traités internationaux.

Les systèmes nationaux et européens de soutien à l'agriculture relèvent de l'accord sur l'agriculture négocié dans le cadre du cycle de l'Uruguay ou « Uruguay Round », clôturé par les accords de Marrakech de 1994 instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). **Ces accords réintègrent l'agriculture au sein des négociations commerciales internationales visant la libéralisation des marchés mondiaux.** En matière agricole, ils visent à garantir l'accès au marché, une interdiction de subvention des exportations et le caractère non distortif²² des interventions publiques qui peuvent subsister.

²² Une distorsion de marché est le résultat d'une perturbation déséquilibrant le fonctionnement d'un secteur d'activité commerciale, provoquée par un facteur exogène (subvention, législation favorisant ou défavorisant certains acteurs par rapport à d'autres) ou endogène (ex : phénomène de Cartel ou entente sur les prix dans un contexte d'équilibre concurrentiel...).

L'encadrement des subventions agricoles dans le cadre de l'OMC :

A l'occasion des accords de Marrakech, concluant le cycle de l'Uruguay Round, ont été définies quatre catégories d'aides agricoles, classées sous forme de boîtes :

- Dans la **boîte orange** figurent toutes les mesures de soutien interne réputés avoir des effets de distorsion de concurrence (soutiens aux prix, mesures d'intervention, aides couplées). L'Europe s'est engagée à réduire ses soutiens.
- Dans la **boîte bleue** figurent les aides ayant des effets peu distorsifs sur la concurrence et assorties de plafonnement, comme les aides du type prime à la vache allaitante.
- Dans la **boîte verte** enfin figurent tous les autres soutiens, comme les paiements directs découplés, qui ne sont pas assortis de plafonds. Les aides agricoles européennes ont été massivement basculées de la boîte orange à la boîte verte.

En outre, les Etats et les collectivités territoriales peuvent accorder librement des aides de faibles montants, appelées **aides de minimis**, qui ne peuvent dépasser 5% de la valeur de la production agricole. Ces aides sont exemptées de contrôle car elles sont considérées comme n'ayant aucun impact sur la concurrence et le commerce dans le marché intérieur de l'UE. Les pays de l'UE ne doivent pas les notifier à la Commission européenne. Les **aides de minimis agricole** peuvent prendre différentes formes : fonds d'allègement des charges, prises en charge de cotisations sociales, crédits d'impôts, aides de crises... Le montant total des aides octroyées au titre du régime de minimis à chaque agriculteur ne doit pas excéder le plafond de 20 000 € sur trois exercices fiscaux consécutifs.

Longtemps menée dans un cadre multilatéral, la politique commerciale de l'UE se déploie depuis le début des années 2000 dans un cadre bilatéral, reposant sur des accords avec plusieurs pays tiers (Afrique du Sud, Chili, Mexique, CETA²³). La négociation agricole se trouve intégrée à un ensemble plus large de relations commerciales, politiques, culturelles et de coopération.

1.3. L'agriculture française aujourd'hui : les modèles économiques actuels

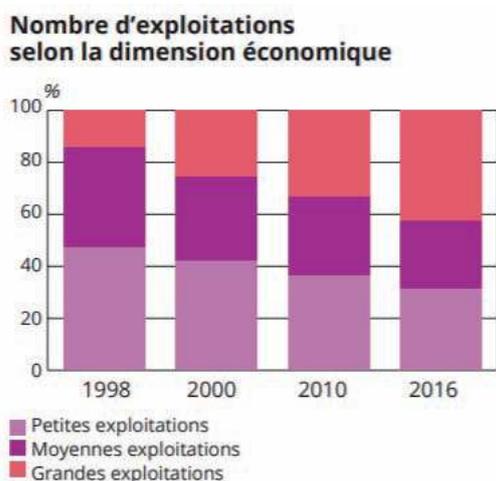
Davantage de grandes exploitations ...

L'agriculture française est en phase de restructuration : le nombre d'exploitations agricoles baisse continuellement et l'activité agricole se concentre dans des exploitations agricoles de plus en plus grandes.

²³ CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement), traité de libre-échange entre l'UE et le Canada, signé en 2016.

Le nombre d'exploitation qui ne cesse de diminuer doit en effet être interprété avec précaution, en tenant compte de l'agrandissement des exploitations, et du regroupement en formes sociétaires de type Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC), particulièrement représenté en Pays de la Loire et dans les régions de l'Ouest.

Situation France²⁴



Situation Pays de la Loire



Lors du recensement agricole de 2016, la France métropolitaine comptait près de 437 000 exploitations, contre 664 000 en 2000 et 1 million en 1988. Depuis 2010, **le nombre de fermes recule** en moyenne de près de 2 % par an. La situation diffère selon la dimension économique des exploitations²⁵ : entre 2010 et 2016, les effectifs baissent d'environ 4 % par an pour les petites et moyennes exploitations tandis qu'ils progressent de 2 % pour les grandes exploitations.

A l'instar de la tendance nationale, la région Pays de la Loire est confrontée à une baisse des petites exploitations au profit des grandes exploitations.

... et davantage de formes sociétaires

EARL, GAEC, SA, SARL... Il existe plusieurs structures d'exploitations agricoles avec leurs spécificités et obligations.

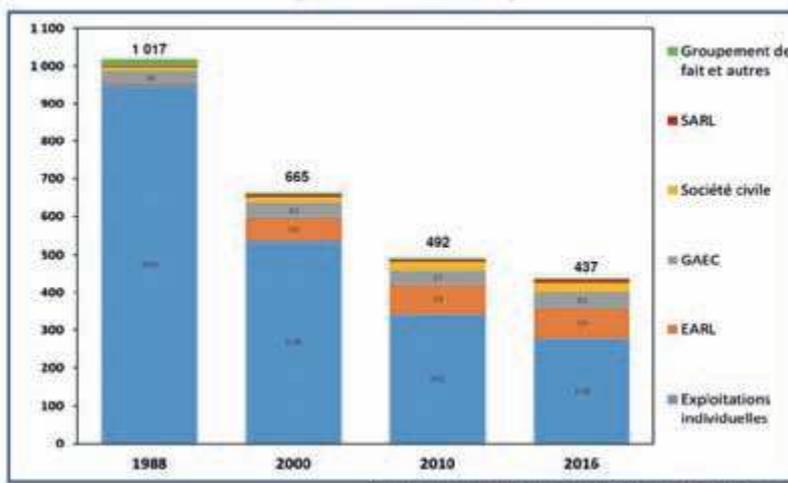
²⁴ Source : Agreste – Recensements agricoles 1988, 2000, 2010 et enquête de Structure 2016.

²⁵ La **dimension économique des exploitations agricoles** est déterminée en fonction du potentiel de production, mesurée par la production brute standard (PBS). La PBS est calculée à partir de coefficients appliqués aux surfaces agricoles et aux différents cheptels. Les « petites exploitations » ont une PBS inférieure à 25 000 €, les « moyennes exploitations » une PBS comprise entre 25 000 et 100 000 € et les « grandes exploitations » une PBS supérieure ou égale à 100 000 €.

Les sociétés ont vocation à dissocier le patrimoine personnel en le séparant du patrimoine professionnel. Les exploitations à responsabilité limitée (EARL) sont les formes sociétaires privilégiées. Les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) où tous les associés sont exploitants, sont les autres types de sociétés les plus courants. Ils permettent de regrouper des moyens matériels, financiers et humains.

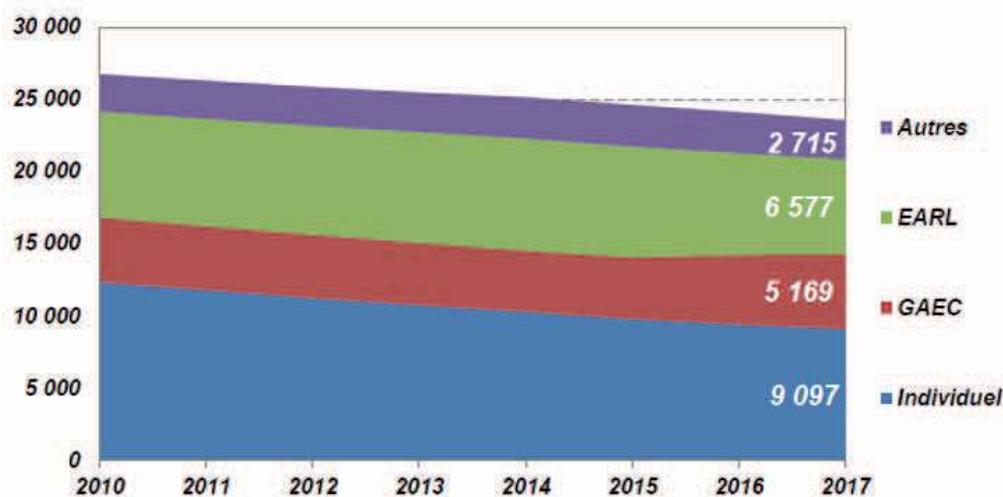
En 2016, 64 % des exploitations agricoles françaises sont des exploitations individuelles et 36 % sont constituées en sociétés. Le nombre d'exploitations individuelles diminue de 19 % depuis 2010, une baisse supérieure à celle de l'ensemble des exploitations (-11 %).

Le nombre d'exploitations agricoles en France selon le statut
(Evolution entre 1988 et 2016)



En Pays de la Loire, les exploitations individuelles représentent moins de la moitié des exploitations (39 %), alors qu'elles sont encore majoritaires à l'échelle nationale (54 %). La part d'EARL (28 %) et celle des GAEC (22 %) illustrent **le développement de l'agriculture de groupe en Pays de la Loire.**

Evolution du nombre d'exploitations par type de structure juridique en Pays de la Loire



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : MSA

1.4. La politique française en matière agricole

Une forme de « renationalisation » de la PAC ...

Jusqu'à très récemment, le cadre de la politique agricole commune (PAC) laissait très **peu de latitude d'intervention aux États membres**. Le traité de Rome, à l'origine de la PAC en 1957, avait en effet instauré une politique centralisée au niveau communautaire qui limitait l'intervention des États membres, dans l'objectif d'éviter des distorsions de concurrence et d'unifier le marché agricole.

Les années 2000 marquent un tournant. D'une part, les élargissements successifs de l'UE se traduisent par une plus grande hétérogénéité des structures agricoles au sein des États membres, ce qui questionne la persistance d'une politique agricole commune fortement centralisée. D'autre part, l'évolution des aides vers le développement rural et territorial s'accompagne d'un renforcement des politiques nationales en leur accordant davantage d'autonomie.

Aujourd'hui, la mise en œuvre de la PAC n'échappe pas au « **principe de subsidiarité** »²⁶. **Il en résulte que la PAC présente un caractère moins « commun » qui laisse place à davantage de différenciation.**

Depuis la réforme de 2013, les États membres disposent de plus de flexibilité sur la distribution des aides et sur l'ensemble du second pilier. Dans certaines limites, ils peuvent désormais favoriser certains types d'exploitation ou de production.

*Choix français d'application de la PAC 2014-2020*²⁷

- La France a fait le choix de sur-primer les 52 premiers hectares de chaque exploitation, afin de redistribuer des aides du premier pilier vers les petites et moyennes exploitations agricoles.
- La France a choisi de donner des aides aux bovins à viande, y voyant un moyen de limiter l'abandon des pâturages au profit des céréales.
- La France a également choisi l'option de paiements aux jeunes agriculteurs, de soutien aux zones défavorisées et le couplage des aides à l'élevage allaitant et aux protéines végétales.

²⁶ Le principe de subsidiarité consiste à réserver uniquement à l'échelon supérieur – ici l'Union européenne – uniquement ce que l'échelon inférieur – les États membres de l'UE – ne pourrait effectuer que de manière moins efficace

²⁷ <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/269912-la-politique-agricole>

Dans ce contexte de plus grande latitude accordée aux Etats membres, la France est amenée à s'interroger sur son modèle agricole, sur ses atouts et ses faiblesses, et sur la **définition d'une politique nationale** pour y répondre.

Aujourd'hui, la politique française en matière agricole cherche à assurer le maintien d'une agriculture compétitive sur les marchés mondiaux tout en répondant à l'impératif de lutte contre la dégradation de l'environnement et aux enjeux sociaux. Elle se doit également d'assurer aux agriculteurs les moyens de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes, ce qui amène à interroger la répartition de la valeur sur la chaîne agricole et agro-alimentaire.

La loi EGALIM

Traduction législative des Etats généraux de l'alimentation organisés à l'automne 2017, **la loi du 30 octobre 2018 pour « l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable » (dite EGALIM)** poursuit notamment l'objectif de rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs et d'améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs.

Pour répondre à cette ambition, la loi EGALIM comporte plusieurs dispositions dont l'inversion du processus d'élaboration du prix payé à l'agriculteur : les prix devant être définis en prenant en compte les coûts de production et les fluctuations sur les marchés mondiaux. La loi comporte également le relèvement de 10 % du seuil de revente à perte sur les denrées alimentaires, afin de favoriser un rééquilibrage des marges en faveur des agriculteurs et des PME. Elle prévoit aussi l'encadrement de certains types de promotions.

La loi EGALIM a nourri beaucoup d'espoirs dans la filière agricole et auprès des consommateurs. Plus de deux ans après son adoption, quel bilan en tirer ?

En octobre 2019, dans un rapport d'information intitulé « **Loi EGALIM un an après : le compte n'y est pas** »²⁸, le Sénat soulignait que « *la loi EGALIM a suscité un immense espoir dans les campagnes : la promesse que le Gouvernement avait enfin trouvé la solution aux problèmes du revenu agricole en France. Un an après l'adoption de la loi, et au milieu de l'expérimentation de deux ans consistant à relever le seuil de revente à perte de 10 % et à encadrer les promotions en grande surface, les résultats se font attendre* ».

²⁸ Rapport d'information n° 89 (2019-2020), 30 octobre 2019.

Plus récemment, l'**Observatoire de la formation des prix et des marges** ne relevait pas d'évolution majeure sur la répartition des prix et des marges des produits alimentaires. Dans son rapport 2020 au Parlement, il soulignait :

- **Des évolutions des prix et des marges contrastées selon les filières :**

En 2019, la progression des **prix à la production agricole**, initiée en 2017, se poursuit avec une hausse moyenne de 1,8 % par rapport à 2018. Cette variation est toutefois à mettre en regard des évolutions des prix des moyens de production également en hausse depuis 2017 (+ 1,6 % entre 2018 et 2019).

Cette progression des prix à la production agricole cache cependant des dynamiques contrastées selon les filières :

- La hausse est particulièrement marquée pour les prix à la production pour le porc, sans lien toutefois avec la loi EGALIM (+ 21,9 %, hausse principalement due au marché chinois cherchant à compenser son déficit d'offre à cause de la peste porcine africaine), ainsi que pour le blé dur (+ 9,7 %) et les légumes (+ 7,2 %). Le prix des volailles s'accroît (+ 2,7 %) de même que celui du lait de vache (+ 3,9 %).
- En revanche, le prix à la production diminue pour les bovins et veaux de boucherie (- 1,3 %), le blé tendre (- 0,9 %) et pour les fruits (-5,9 %).

S'agissant des prix des produits des industries alimentaires, ils repartent à la hausse en 2019 : + 1,1 % entre 2018 et 2019, selon l'indice des prix de production de l'industrie alimentaire de l'Insee. Les prix à la consommation des produits alimentaires ont également augmenté de 2,5 % en 2019, augmentation plus prononcée qu'entre 2017 et 2018. Cette hausse est supérieure à l'inflation globale des prix à la consommation mesurée par l'INSEE.

- **Les marges de la grande distribution en 2018 :**

Pour l'ensemble des rayons alimentaires frais, **la marge brute sur coût d'achat, rapportée au chiffre d'affaires est de 29,8 % en 2018, en baisse légère par rapport à 2017** (30,1 %). Après répartition des charges entre les rayons, **la marge nette rapportée au chiffre d'affaires ressort à 1,8 % avant impôt**, également en baisse par rapport à 2017 (2,2 %) (*Cf. tableau ci-après*).

Comptes moyens des rayons alimentaires en GMS en 2018 pour 100 € de chiffres d'affaires

	Boucherie	Charcuterie	Volailles	Produits laitiers	Fruits et légumes	Marée	Boulangerie Pâtisserie	Ensemble des rayons étudiés	
Chiffre d'affaires	100	100	100	100	100	100	100	100	
Coût d'achat des ventes	72,7	66,5	71,3	76,2	69,5	73,8	43,6	70,2	
<i>Marge brute (marge commerciale)</i>	<i>27,3</i>	<i>33,5</i>	<i>28,7</i>	<i>23,8</i>	<i>30,5</i>	<i>26,2</i>	<i>56,4</i>	<i>29,8</i>	
CHARGES DIRECTES DU RAYON	Frais de personnel dédié du rayon	12,3	7,1	3,7	5,1	7,8	31,9	9,5	
	<i>Marge semi-nette</i>	<i>15,0</i>	<i>26,4</i>	<i>25,0</i>	<i>18,8</i>	<i>22,9</i>	<i>24,6</i>	<i>20,3</i>	
	Approvisionnements et fournitures	0,4	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2	0,3	
	Eau, gaz, électricité	0,6	0,5	0,8	0,4	0,5	0,9	0,6	
	Frais sur matériels et équipements	0,7	0,7	0,4	0,5	0,5	0,7	0,6	
	Taxes, cotisations et redevances	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	
	Autres charges du rayon	0,4	0,4	0,4	0,5	0,9	0,6	0,5	
	Sous-total : autres charges directes	2,5	2,0	1,9	1,8	2,4	2,8	4,4	2,3
CHARGES COMMUNES REPARTIES	Immobilier	1,9	1,8	1,6	1,8	2,2	1,8	1,9	
	Frais de personnel hors rayon	6,0	6,2	5,4	6,0	6,5	5,6	6,2	
	Frais financiers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	
	Autres charges communes	6,0	7,7	7,5	8,3	8,1	7,7	9,8	
	Sous-total : charges communes	14,0	15,9	14,5	16,2	16,9	15,3	21,2	16,2
	<i>Marge nette avant répartition de l'IS</i>	<i>-1,4</i>	<i>8,5</i>	<i>8,8</i>	<i>0,7</i>	<i>3,5</i>	<i>-7,1</i>	<i>-1,1</i>	<i>1,8</i>
Répartition de l'impôt sur les sociétés	-0,5	2,8	2,9	0,2	1,2	-2,4	-0,4	0,5	
<i>Marge nette après répartition de l'IS</i>	<i>-0,9</i>	<i>5,6</i>	<i>5,7</i>	<i>0,5</i>	<i>2,3</i>	<i>-4,7</i>	<i>-0,7</i>	<i>1,2</i>	

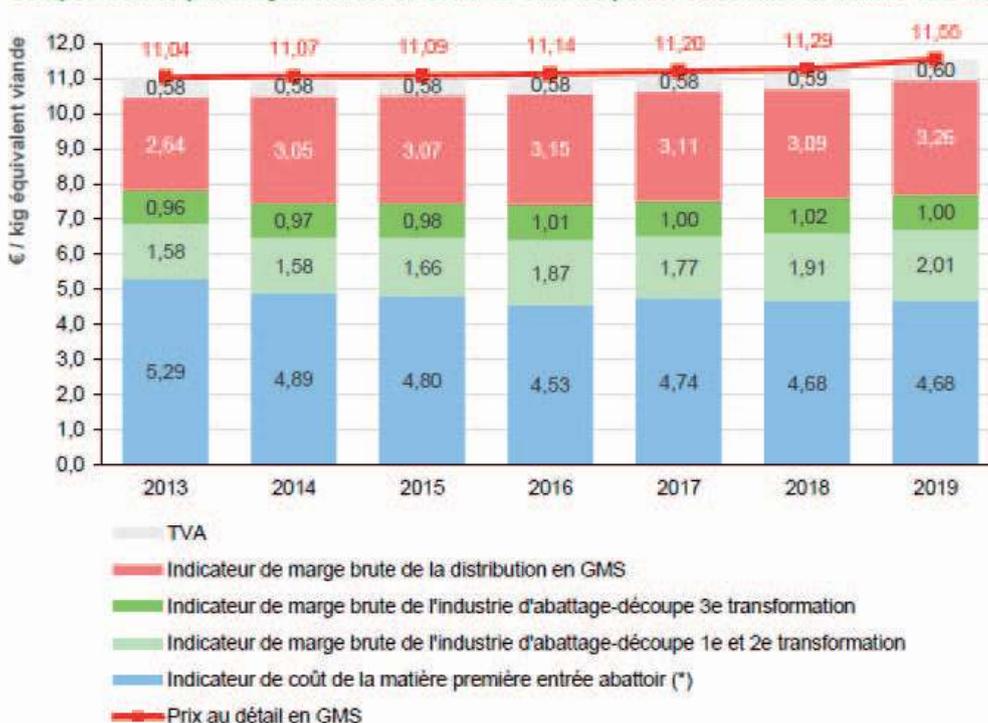
Source : OFPM, enquête réalisée par FranceAgriMer avec le concours des enseignes

Ces différentes données sur l'évolution des prix à la production agricole et des marges de la grande distribution font dire au président de l'Observatoire des prix et des marges, M. Philippe CHALMIN, que **la loi EGALIM, censée rééquilibrer les relations entre producteurs, industriels et distributeurs, n'a pas eu d'effets sensibles sur les prix payés aux agriculteurs en 2019**²⁹.

Auditionné par le CESER, Pierre-Yves AMPROU (responsable du service économie & prospective à la **Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire**) souligne la nécessaire poursuite du **renforcement du pouvoir de marché des éleveurs dans la chaîne alimentaire**, notamment en filière bovine (comme l'illustre le graphique ci-après sur la viande de bœuf).

²⁹ <https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/les-effets-de-la-loi-alimentation-se-font-attendre-1216581>

Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du panier saisonnier de viande de bœuf



Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, Culture Viande, FedeV, Kantar Worldpanel

2021 : une mission pour renforcer la mise en œuvre de la loi EGALIM

En septembre 2020, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Julien DENORMANDIE, a lui-même reconnu que « *la loi EGALIM va dans le bon sens mais que l'objectif n'est pas encore atteint* »³⁰. Un mois plus tard, il confiait à Serge PAPIN (ancien PDG de Système U) une mission pour assurer une meilleure répartition de la valeur le long de la chaîne agro-alimentaire, dans le prolongement de la loi EGALIM. Rendues le 25 mars 2021, les propositions du rapport de Serge PAPIN s'articulent autour de 9 propositions³¹ :

1) Garantir la « marche en avant du prix » dans un cadre pluriannuel : un des fondements de la loi EGALIM était de considérer que le prix d'un produit agricole, négocié entre le producteur et le premier acheteur, basé sur la prise en compte notamment des coûts de production des agriculteurs, devait servir de base aux discussions entre les autres maillons de la chaîne alimentaire. Serge PAPIN constate que ce principe n'est pas toujours mis en œuvre.

³⁰ <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/revenu-des-eleveurs-la-loi-alimentation-n-a-pas-atteint-son-but-note-denormandie-20200909>

³¹ <https://agriculture.gouv.fr/comite-de-suivi-des-relations-commerciales-et-remise-du-rapport-de-serge-papin-sur-la-loi-egalim>

Il propose de le renforcer :

- En auditant les indicateurs de production utilisés ;
- Pour les produits à forte composante agricole (matière première agricole et de première transformation essentiellement) en tenant davantage compte du prix de la matière première agricole négocié au premier maillon dans tous les contrats ultérieurs utilisant cette matière première agricole. Le prix de la part de la matière première constitutive d'un produit alimentaire à forte composante agricole, devrait devenir non négociable et être indexé automatiquement sur l'évolution du coût de la matière première agricole, à la hausse comme à la baisse. Les modalités de formation de son prix seraient transparentes dans les contrats.
- En développant la pluri-annualité des contrats.

2) Renforcer la médiation : la loi EGALIM a prévu un renforcement des mécanismes de médiation mais ses possibilités d'action pour trancher les conflits sont limitées. Le rapport propose de lui donner un rôle d'arbitrage.

3) Redonner de la valeur à l'alimentation : la loi EGALIM a déjà encadré les promotions sur les produits agricoles mais elle n'a pas stoppé certaines formes de déstockage – ou de dégagement – de produits alimentaires qui aboutissent à des prix aux consommateurs extrêmement bas. Ces actions détruisent la valeur de l'alimentation aux yeux des consommateurs. Le rapport propose de limiter la portée de ces opérations de promotion, en proposant que ces opérations soient soumises à l'avis conforme de l'interprofession et se limitent à de la publicité en magasin (absence de prospectus, de publicité sur le site internet, etc.).

4) Renforcer les actions en faveur de l'origine France : le rapport propose de renforcer l'affichage de l'origine France des ingrédients et des produits, y compris en restauration collective, dans la poursuite des travaux engagés, notamment dans le cadre du conseil national de la consommation (CNC).

5) Renforcer la transparence : le rapport propose la mise en place d'un système permettant le partage d'informations confidentielles avec un tiers de confiance permet d'établir des indicateurs anonymisés afin de connaître et de comprendre la création de la valeur dans la filière.

6) Faire preuve de discernement dans l'utilisation des pénalités logistiques dans le droit fil des travaux de la commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC).

7) Renforcer les organisations des producteurs, afin de favoriser le pouvoir de négociations des producteurs, les organisations de producteurs pourraient être renforcées pour faciliter la conclusion de négociations en leur faveur.

8) Accélérer la transformation des coopératives : le rapport propose de renforcer le lien entre l'adhérent et sa coopérative afin de permettre de développer davantage la logique contractuelle rémunératrice entre l'adhérent et la coopérative, et de renforcer l'adéquation de l'offre à la demande.

9) Renforcer l'éducation nutritionnelle des plus jeunes : il est indispensable de mettre en place une véritable éducation nutritionnelle et agricole des plus jeunes dès le primaire. De même, cet aspect pourrait être renforcé lors de la formation des futurs médecins.

Ces différentes propositions traduisent les limites du cadre réglementaire actuel ainsi que les blocages toujours observés entre les acteurs de la chaîne de valeur agricole ; que la loi EGALIM n'est pas parvenue à résoudre.

Dans ce contexte, une proposition de **loi EGALIM 2**, a été déposée à l'Assemblée nationale en avril 2021. Ce texte s'inscrit dans la continuité de la loi EGALIM de 2018 avec pour ambition de corriger certains manquements du texte initial, notamment concernant l'amélioration du revenu des agriculteurs. Il témoigne de la **problématique constante de la juste rémunération des agriculteurs** que les évolutions législatives successives ne parviennent pas à résoudre.

Promulguée le 19 octobre 2021, la loi EGALIM 2 introduit de nouveaux dispositifs de régulation et de transparence au profit d'une meilleure rémunération des agriculteurs français. Elle vise à garantir une meilleure prise en compte des coûts de production des agriculteurs, à permettre de mieux respecter le tarif des industriels et à renforcer les mentions d'origine des viandes en restauration ainsi que pour certains produits à forte composante agricole. Plusieurs décrets sont attendus afin d'assurer sa mise en œuvre.

Auditionné par le CESER, Philippe PONT-NOURRAT (président du **Syndicat national de la restauration collective** (SNRC)), a rappelé que la loi EGALIM 1 instaure l'obligation pour la restauration collective de s'approvisionner avec au moins 50 % de produits (en valeur) issus de l'agriculture biologique, locaux ou sous signe de qualité à compter du 1^{er} janvier 2022.

A ce sujet, Philippe PONT-NOURRAT a souligné que **la principale problématique est qu'EGALIM se focalise sur le bio et que la loi ne prend pas suffisamment en considération les approvisionnements locaux.** Il

suggère de rendre les produits locaux (notamment les labels locaux) éligibles à EGALIM en s'appuyant sur les projets alimentaires territoriaux (PAT).

1.5. L'agriculture en Pays de la Loire

CHIFFRES CLES ³²

23 040 exploitations agricoles

en 2018 (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire)

58 630 emplois agricoles

(mesuré en Unités de Travail Agricole - UTA)

8,9 % du total France*

Agreste, bilan annuel de l'emploi agricole, en 2017

6,9 milliards d'euros de production agricole (avec les services, hors subventions)

4^e rang national

en 2018 (Agreste, comptes de l'agriculture)

188 900 hectares : surface agricole cultivée en bio ou conversion

9,4 % du total France*

en 2018 (ORAB)

Près d'1/4 des exploitations régionales sont habilitées à produire sous SIQO **

7 % des exploitations nationales

en 2019 (Agreste)

*France métropolitaine

** SIQO = signe officiel de la qualité et de l'origine

FOCUS SUR QUELQUES CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE LIGERIEENNE

Une agriculture ligérienne diversifiée génératrice de valeur ajoutée

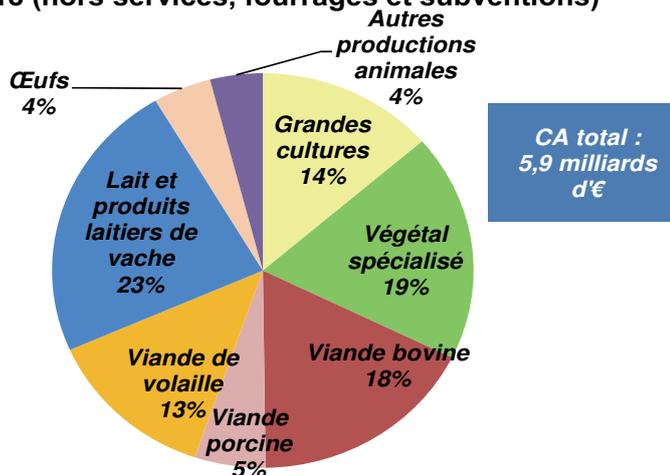
L'agriculture ligérienne représente 5,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit une production de l'ordre de 10 % du chiffre d'affaires national, ce qui place les Pays de la Loire à la quatrième place des régions agricoles françaises.

³² Source : ORES : <http://ores.paysdelaloire.fr/699-agriculture-peche.htm>

Plus de 70 % du chiffre d'affaires est généré par les productions animales.

Une production agricole dédiée à tous les marchés alimentaires, des filières longues aux circuits courts.

Répartition de la production agricole des Pays de la Loire en 2018 (hors services, fourrages et subventions)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

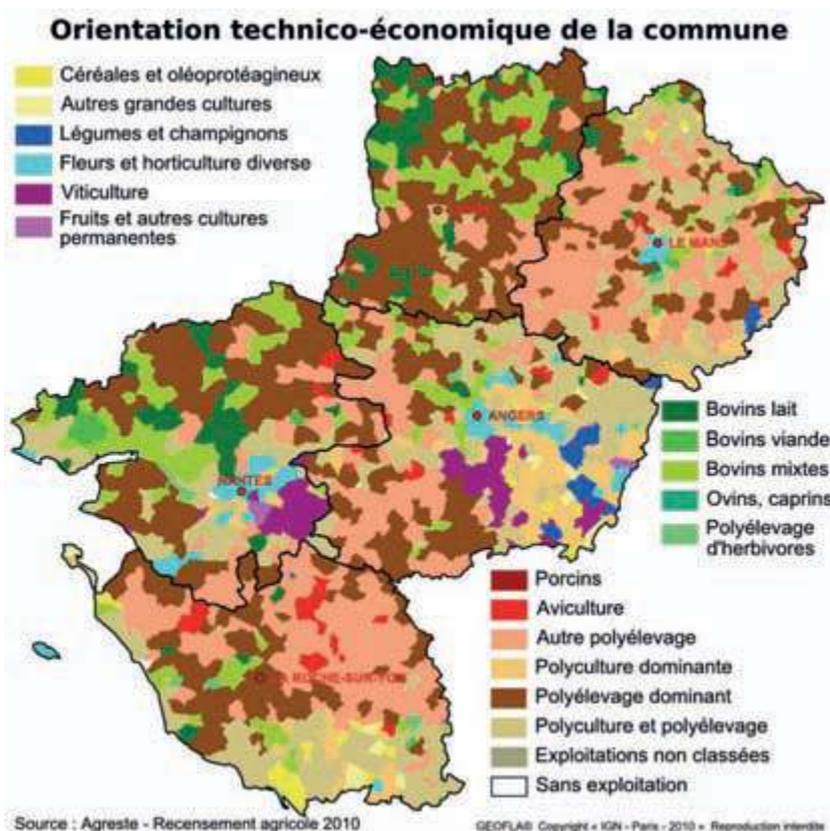
Source : Agreste

Une agriculture valorisant l'ensemble du territoire

L'élevage est l'orientation principale des exploitations régionales même si des disparités existent dans les départements.

En Maine-et-Loire, en plus de l'élevage et des grandes cultures, le végétal spécialisé est présent à travers les semences, la viticulture, le maraîchage, l'arboriculture et l'horticulture. En Loire-Atlantique, la viticulture, le maraîchage irriguent également le département.

En Mayenne, l'élevage à travers la production laitière domine très largement. En Vendée et en Sarthe, l'élevage demeure également l'activité principale avec des spécialisations : porcs et volaille en Sarthe, productions bovines, lait et viande en Vendée.



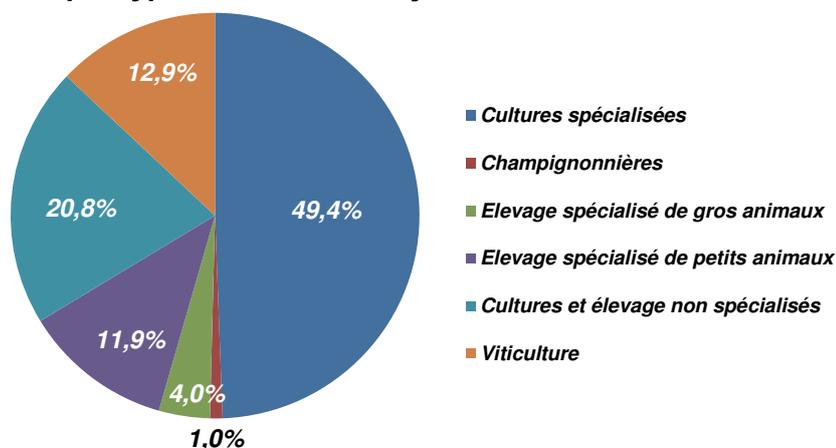
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

GEOFLAB Copyright © IGN - Paris - 2010 - Reproduction interdite

Agriculture et agro-alimentaire : un vivier d'emplois en Pays de la Loire

Avec près de **26 400 salariés** en équivalents temps plein (ETP) dans le secteur agricole, les Pays de la Loire restent une région où

Répartition des équivalents temps plein salariés par type d'activité en Pays de la Loire en 2018



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

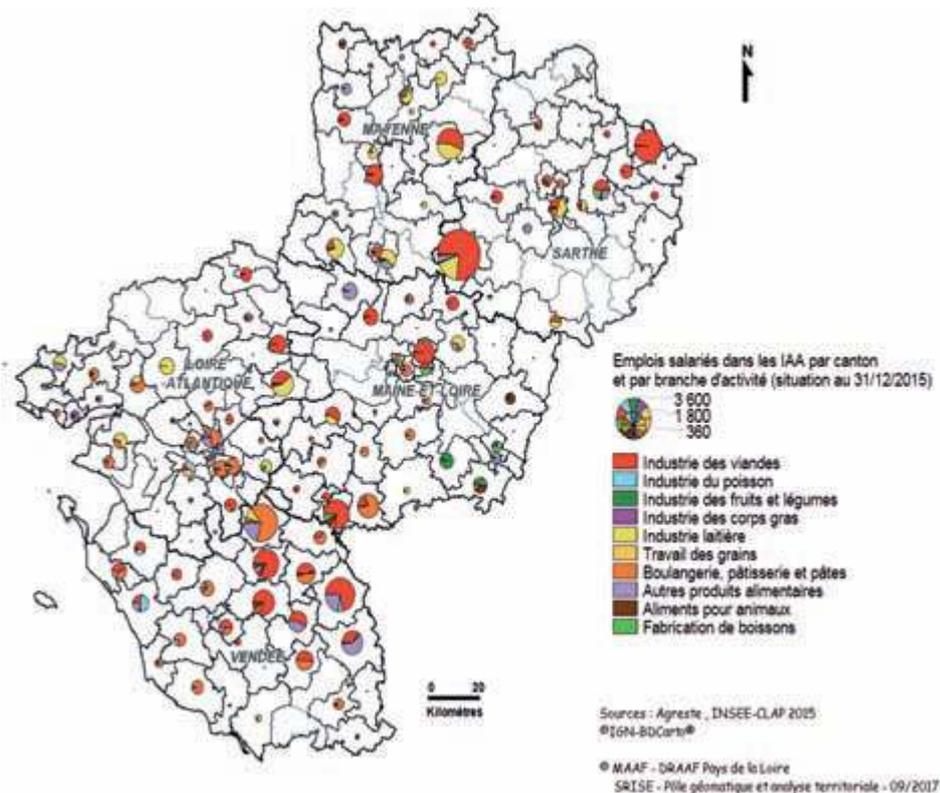
Source : MSA

la part des actifs agricoles est supérieure à la moyenne nationale. Ceci s'explique en partie par la forte implantation du végétal spécialisé dans la région. **Le végétal spécialisé est une filière qui emploie une proportion de main-d'œuvre salarié importante relativement à d'autres activités agricoles.** Le maraîchage, l'arboriculture, l'horticulture, les pépinières et la viticulture emploient ainsi 63 % des salariés régionaux de l'agriculture selon l'INSEE.

La diversité et le poids des productions ont permis l'essor d'un **secteur agroalimentaire puissant** qui a réalisé, en 2018, un chiffre d'affaires de 13,4 milliards d'euros (représentant un tiers du chiffre d'affaires industriel régional) dont 1,25 milliard à l'export (soit 12,5 % des exportations régionales).

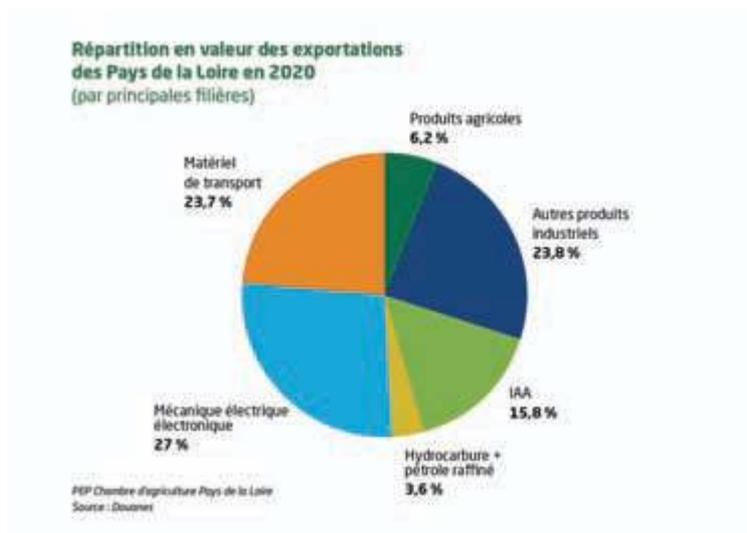
Le secteur agroalimentaire représente 25 % de l'emploi industriel régional.

Les activités de transformation de la viande et du lait sont particulièrement importantes. Elles bénéficient de la présence de grands groupes nationaux, notamment Bigard, Terrena et LDC dans la transformation de viande de boucherie et de volaille. Dans l'industrie laitière (Bel, Lactalis...), les unités de fabrication de fromages mobilisent près de deux tiers des effectifs³³.



Une vocation exportatrice de l'agriculture et de l'agroalimentaire

En région Pays de la Loire, l'agriculture et l'agroalimentaire représentent plus de **20 % des exportations régionales** ; le terme « exportations » désigne ici les productions **exportées vers l'étranger qui sont comptabilisées par les services des douanes**.



³³ Source DRAAF : dossier territorial régional édition 04/02/2021
https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Essentiel_2021_02_PresPd_cle072fd4.pdf

Les principales productions ligériennes exportées à l'étranger sont les viandes et les produits à base de viande, les produits laitiers et les vins.

Précisions méthodologiques

Les statistiques régionales du commerce extérieur sont établies par l'exploitation des informations contenues dans les documents douaniers. La ventilation par département (puis, par agrégation, par région) est effectuée selon les principes suivants :

- **à l'exportation** : c'est le département d'exportation des marchandises qui est mentionné. Il est bien précisé qu'il s'agit du lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte.
- **à l'importation** : c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui doit être indiqué (et non le département du siège social de l'importateur).

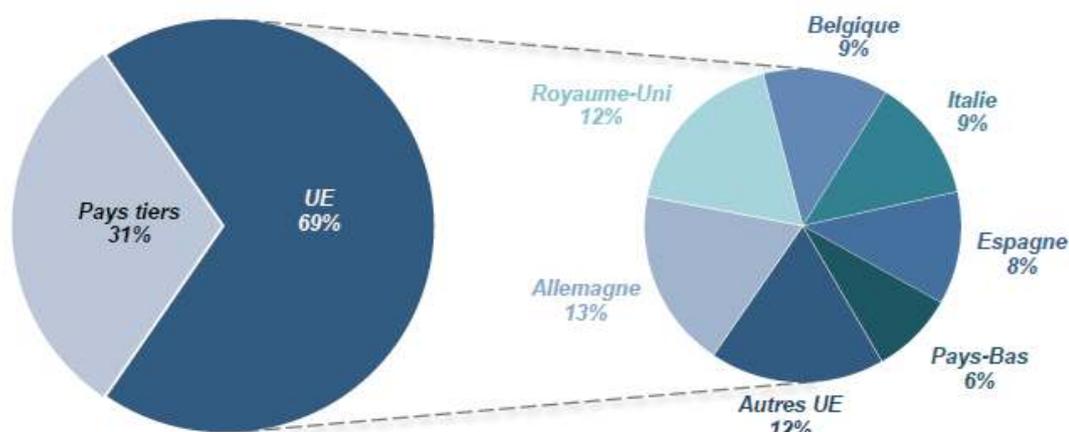
Source : http://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/etudes/methode/elaboration.asp

Dans une étude portant sur « *Le commerce extérieur agroalimentaire des Pays de la Loire en 2018* » (décembre 2019)³⁴, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire a mis en évidence que **la région des Pays de la Loire est fortement exportatrice de produits agroalimentaires** : 3,623 Mds € en 2018 (soit 16 % du total de ses exportations). Les échanges de produits agroalimentaires ligériens ont ainsi enregistré un solde positif de 161 M€.

A l'export comme à l'import, le commerce agroalimentaire régional se fait principalement avec les partenaires de l'UE (Allemagne, Belgique, Italie, Espagne). La région réalise son principal excédent avec le Royaume-Uni, ce qui rend les enjeux Brexit particulièrement importants pour la région. Elle présente en revanche des déficits importants avec le Brésil, les Pays-Bas et la Pologne.

³⁴ <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/le-commerce-exterieur-agroalimentaire-des-pays-de-la-loire-en-2018-1/>

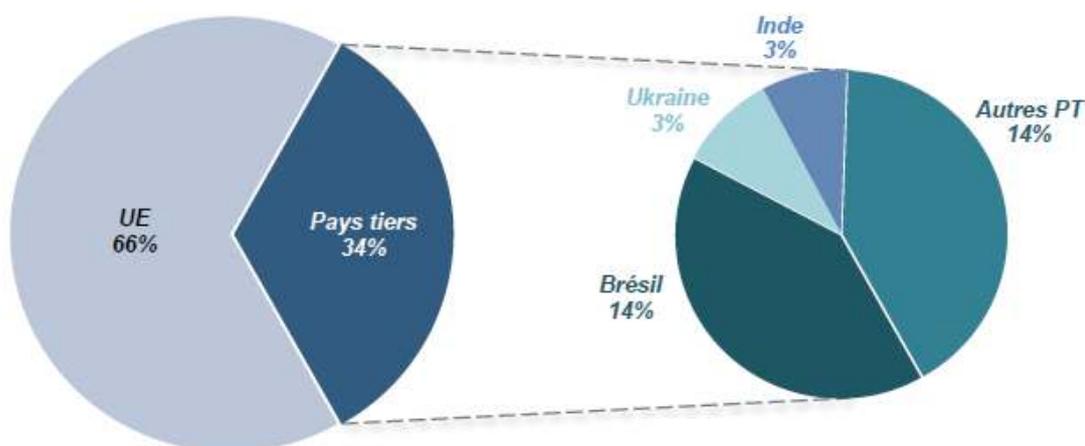
Destination des exportations agroalimentaires ligériennes en 2018



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source: Douanes

Origine des importations agroalimentaires ligériennes en 2018

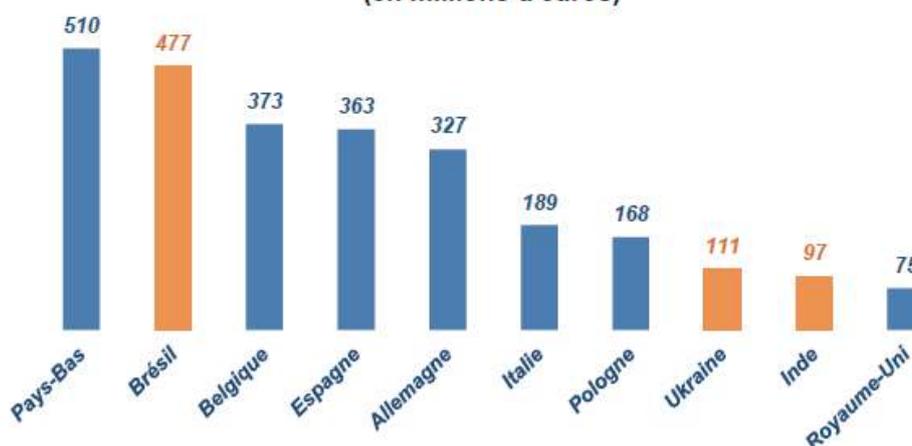


PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source: Douanes

En 2018, **66 % des importations proviennent de l'UE**, principalement des Pays-Bas, de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie, et de Pologne, ces 6 pays concentrant 84 % des montants importés depuis l'UE en Pays de la Loire.

Les 10 premières origines des importations agroalimentaires des Pays de la Loire (en millions d'euros)



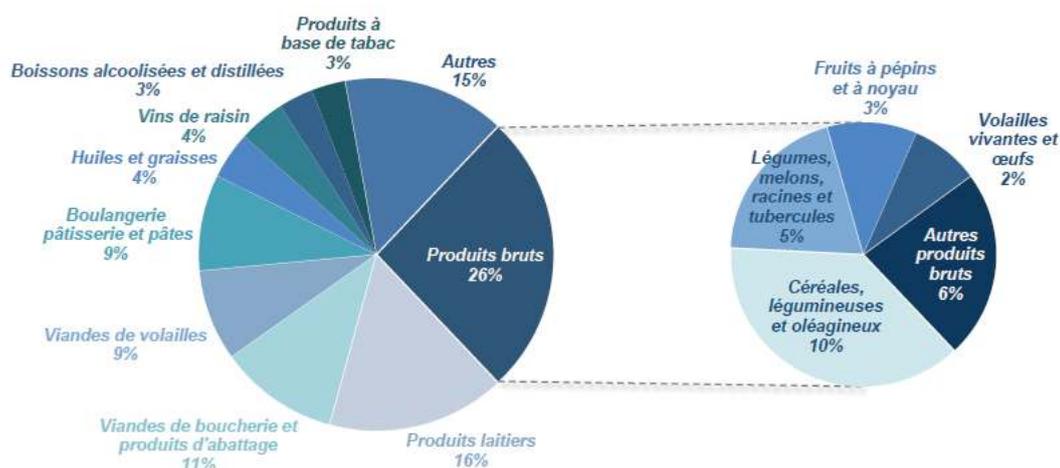
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source: Douanes

De l'UE, la région importe principalement des produits à base de tabac, des produits laitiers, des biscottes-biscuits-et-pâtisseries-de-conservation ainsi que des viandes de boucherie et de volaille.

Les principaux **postes excédentaires** sont les produits laitiers, les viandes de boucherie, les viandes de volaille, les céréales-légumineuses-et-oléagineux, les pains-pâtisseries-et-viennoiseries-fraîches et les vins.

Les exportations agroalimentaires des Pays de la Loire en 2018 (3,624 milliards d'euros)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : Douanes

Les volailles et œufs sont en grande partie issus de l'activité de sélection avicole et d'accoupage dont les entreprises majeures sont implantées dans la région et sont fortement exportatrices. La région exporte également des animaux d'autres espèces : bovins, porcins, équins, dont des animaux reproducteurs.

En tête des exportations, les produits laitiers dégagent un chiffre d'affaires à l'export de 590 M€ soit 16 % des exports agroalimentaires de la région.

Les Pays de la Loire sont une région phare pour les exportations françaises de viandes de boucherie, de produits laitiers et de légumes.

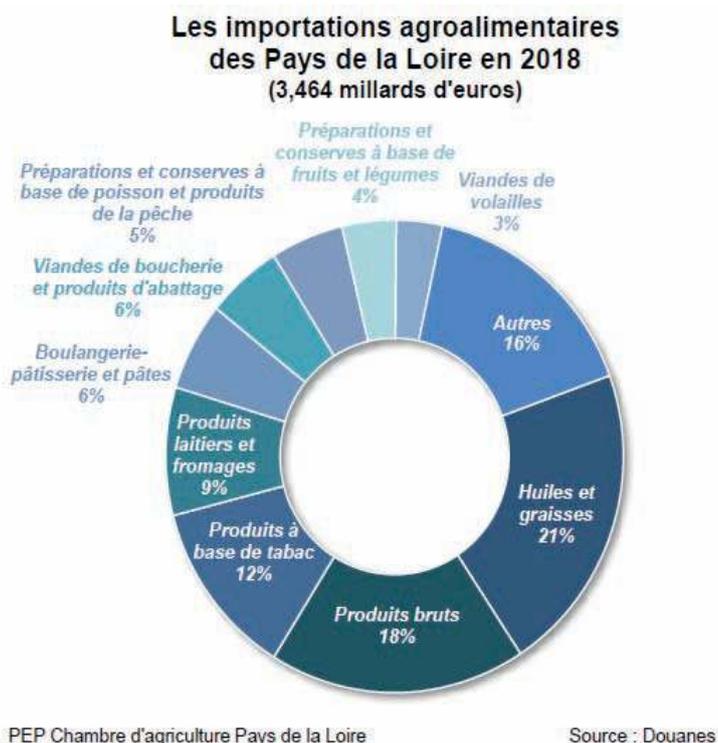
En effet, pour les produits agroalimentaires, les exportations de la région Pays de la Loire représentent en moyenne 5,8 % des exportations françaises.

La part, dans les exportations françaises, des 2 catégories phares des exportations régionales, produits laitiers et viandes de boucherie, est supérieure à la moyenne, s'établissant respectivement à 9,5 % et 15,1 %. Elle est également importante pour les exportations de légumes-melons-racines-et-tubercules.

Part des Pays de la Loire dans les principales exportations agroalimentaires françaises en 2018					
	France		Pays de la Loire		PdL / France
	Rang	Montant (M €)	Rang	Montant (M €)	
Vins de raisin	1	9 369	8	154	1,6%
Céréales, légumineuses et oléagineux	2	7 474	3	356	4,8%
Produits laitiers et fromages	3	6 036	1	590	9,8%
Boissons alcoolisées et distillées (hors vins)	4	4 521	11	115	2,5%
Viandes de boucherie et produits d'abattage	5	2 627	2	396	15,1%
Autres produits alimentaires	6	2 061	10	121	5,9%
Cacao, chocolat et produits de confiserie	7	2 036	19	42	2,1%
Légumes, melons, racines et tubercules	8	1 993	5	186	9,3%
Boissons rafraîchissantes	9	1 539	29	14	0,9%
Préparations et conserves de fruits et légumes (hors jus)	10	1 527	20	40	2,6%

PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire Source : Douanes

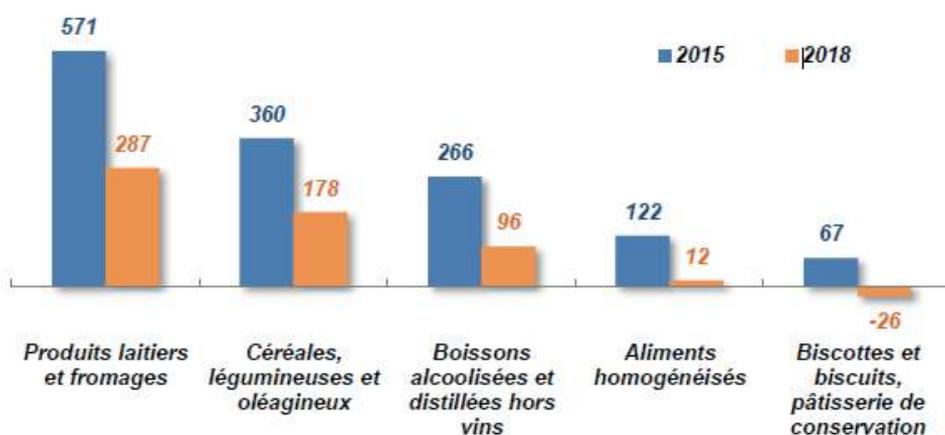
La région est principalement **déficitaire** en huiles-graisses végétales-et-tourteaux, produits du tabac, préparations et conserves à base de poisson ainsi que préparations et conserves de fruits et légumes. En 2018, un tiers des 3,464 Mds € d'importations agroalimentaires est lié aux postes huiles-graisses-et-tourteaux et produits à base de tabac.



Les postes dont les soldes se sont le plus dégradés depuis 2015 sont :

- les produits laitiers (-285 M€), en raison de la hausse du prix des matières grasses dont la région Pays de la Loire est déficitaire et par suite de la baisse des volumes et des prix des produits exportés,
- les céréales-légumineuses et oléagineux (-182 M€),
- les boissons alcoolisées hors vins (-170 M€),
- les aliments homogénéisés (-109 M€),
- et les biscottes-biscuits-et pâtisseries de conservation (-93 M€).

Principaux soldes agroalimentaires en baisse entre 2015 et 2018 (en millions d'euros)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source: Douanes

Depuis quelques années, le solde agroalimentaire régional tend à se dégrader, avec d'une part un repli des exportations vers pays tiers, d'autre part une progression des importations en provenance de l'UE.

La dégradation du solde agroalimentaire avec l'UE entre 2015 et 2018 a été de 454 M€. Elle a été encore plus marquée avec les pays tiers : -551 M€, jusqu'à afficher un solde négatif en 2018 sur ces destinations

Evolution du solde agroalimentaire ligérien avec l'UE et les pays tiers (en millions d'euros)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source: Douanes

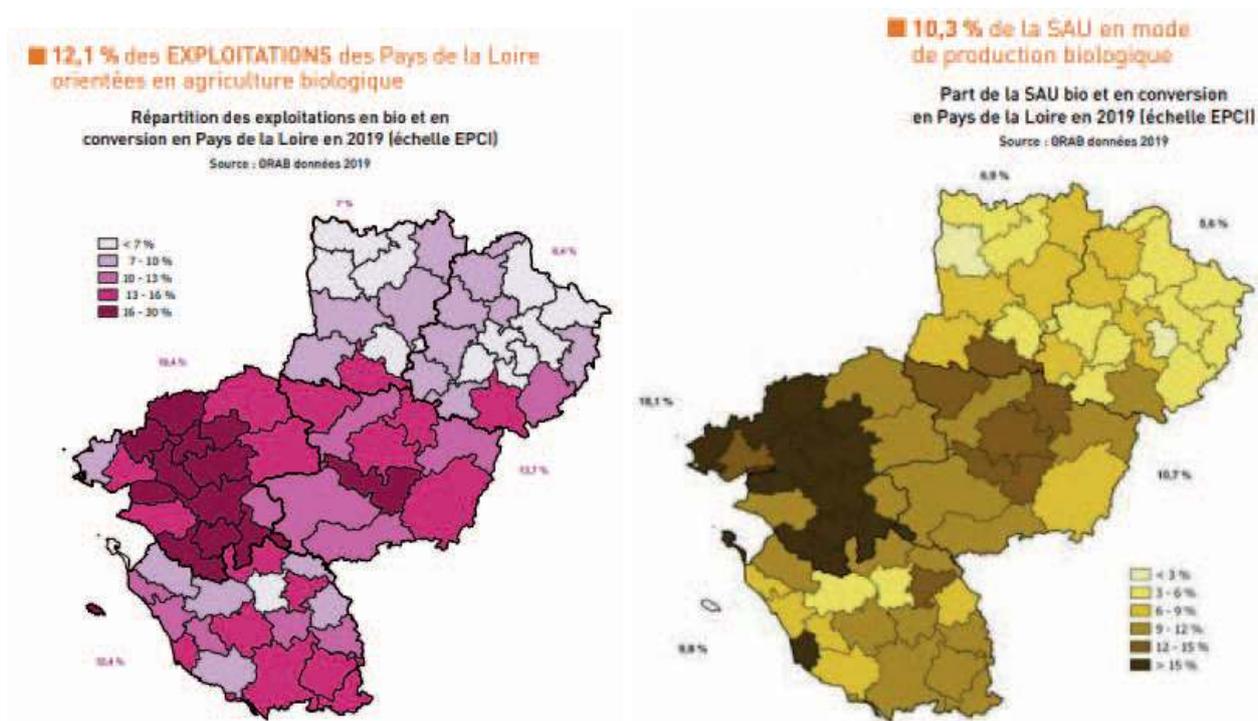
La dynamique de l'agriculture biologique en Pays de la Loire

L'agriculture biologique gagne du terrain chaque année et représente 8,5 % de la SAU française en 2019. L'année 2015 a marqué un tournant dans son développement : les conversions sont désormais plus nombreuses et davantage de consommateurs achètent des produits issus de l'agriculture biologique.

La région des Pays de la Loire s'inscrit dans cette dynamique. En 2019, 3 636 exploitations sont orientées en agriculture biologique, soit 12,1 % des exploitations ligériennes et 214 932 ha sont dès lors conduits en bio soit 10,3 % de la SAU régionale.



Les Pays de la Loire se classent au 4^{ème} rang national en part de SAU en mode de production biologique et au 5^{ème} rang pour les exploitations. La taille moyenne régionale des exploitations bio est de 59 ha.



1.6. L'action de la Région des Pays de la Loire dans le domaine agricole

Stratégies et plan d'actions régionaux

Stratégie régionale partagée agri-alimentaire 2016-2020 : élaborée en concertation avec les acteurs de la filière et intitulée "De notre terre à notre table", cette stratégie s'articule autour de quatre priorités : créer de l'emploi, rayonner au-delà du territoire, protéger les professionnels et fédérer les acteurs. Elle comporte un plan opérationnel d'une centaine d'actions ciblant l'ensemble des filières régionales (lait, bovin, porc, ovin, aviculture, viticulture, arboricultures, maraîchage, grandes cultures...). Avec les contreparties apportées par l'Etat et l'Europe, 200 M€ sont mobilisés en faveur de cette stratégie (dont 130 M€ de crédits régionaux).

Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture en Pays de la Loire : les filières agricoles peuvent être exposées à des aléas (climatiques, sanitaires, économiques, géopolitiques...). Pour y faire face, la Région a adopté en 2016 un plan d'actions prioritaires qui a permis de débloquer en urgence les aides européennes mais aussi d'instaurer des aides structurelles pour l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, le soutien à la modernisation et à l'installation, le développement de l'approvisionnement local dans la restauration scolaire...

Plan d'accompagnement de l'agriculture biologique 2018-2020 : ce plan, qui s'inscrit en déclinaison de la stratégie régionale agri-alimentaire 2016-2020, vise

à accompagner les changements de pratiques vers l'agriculture biologique en déployant des aides à la conversion. Il a également pour ambition de renforcer la structuration de l'offre, de développer et de promouvoir les signes d'identification de qualité et d'origine (Label Rouge, AOC, IGP, Bio, ...). Il vise aussi à valoriser les productions régionales via des circuits de proximité.



Ambition régionale alimentation - santé : adopté en décembre 2019, cette ambition porte un plan d'actions articulé autour de deux priorités : sensibiliser sur les conséquences de l'alimentation pour la santé et agir sur les modes de production. La Région y consacre 20 M€ sur trois ans.

Avis du CESER sur le Plan « Ambition alimentation santé » (juillet 2020)

En juillet 2020, le CESER a exprimé un avis positif sur l'Ambition alimentation santé, proposant en outre l'organisation d'« Assises de l'alimentation au service de la santé », à l'instar de ce que la Région avait mis en place dans le cadre de la réforme de l'apprentissage.

Cet avis souligne également que d'autres angles d'analyse sont à considérer, comme la gestion de l'eau, la sécurisation des systèmes de production, le revenu du travail des agriculteurs selon le créneau d'activité choisi, la capacité à investir, l'innovation, la chaîne de valeurs globale du producteur au

consommateur, ou encore la dimension environnementale au-delà de la filière bio et notamment la réduction des produits phytosanitaires...

Principales aides régionales pour l'agriculture

Dotation jeunes agriculteurs (DJA) : cette aide vise à accompagner la création et la transmission des exploitations agricoles dans le cadre familial et hors cadre familial. Elle bénéficie aux agriculteurs de moins de 40 ans. Son montant varie en fonction des difficultés liées à la zone d'installation, à la nature du projet et aux priorités régionales fixées dans le cadre du programme régional de développement agricole et rural (PRDAR). En Pays de la Loire, une modulation régionale est appliquée en faveur des projets d'installation en agriculture biologique.

Pass bio et suivi bio : l'objectif de ce dispositif régional est d'accompagner les producteurs qui souhaitent faire évoluer leur système de production vers la conversion en agriculture biologique. Le soutien régional prend la forme d'un appui financier pour réaliser un diagnostic ou une étude conversion. Il s'agit de financer du temps d'intervention d'un technicien habilité en agriculture biologique.

Stage de parrainage en agriculture : le soutien régional consiste en une indemnité de stage de parrainage pour le candidat à l'installation ne pouvant prétendre à une indemnité pôle emploi, ni à toute autre indemnité de formation, pour un stage valorisé dans le cadre de son plan de professionnalisation personnalisé.

Aide à la souscription de parts sociales dans les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) pour les jeunes agriculteurs : dans un objectif de réduction des charges de mécanisation, de développement durable et de lien social, la Région assure une prise en charge pouvant aller jusqu'à 50 % des coûts d'acquisition de parts sociales avec un plafond d'aide de 1 500 € par jeune agriculteur.

Fermes bas carbone : la Région soutient les producteurs laitiers et de viande bovine avec l'objectif de diminuer leurs émissions nettes de carbone. Le soutien régional repose sur un outil de diagnostic (CAP'2ER) mesurant l'impact environnemental des exploitations. Les éleveurs peuvent bénéficier d'actions de formation et de conseils techniques.

Modernisation des exploitations : la Région accompagne la modernisation des productions agricoles dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des

exploitations agricoles (PCAE). Des appels à projets régionaux PCAE ont été ouverts sur l'élevage et le végétal.

1.7. Agriculture et autonomie alimentaire dans le monde contemporain

Autonomie et sécurité alimentaires : éléments de définition

L'« autonomie alimentaire » (ou « autosuffisance ») ne doit pas être confondue avec la « sécurité alimentaire » ni avec la « souveraineté alimentaire ».

La définition de la « sécurité alimentaire », la plus communément acceptée aujourd'hui, est celle du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 ³⁵ :

« La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine ».

Cette définition englobe les différentes dimensions de la sécurité alimentaire qui se décline aussi bien quantitativement que qualitativement selon trois aspects : la disponibilité alimentaire, l'accès à la nourriture et la salubrité.

EXTRAIT DE « LA MÉTHODE DE PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE » ³⁶

Dans ***Revue internationale de droit économique* 2012/4 (t. XXVI)**, pages 71 à 85

« La « sécurité alimentaire » ne se confond pas avec l'« autosuffisance » (ou autonomie alimentaire) ni avec la souveraineté alimentaire. L'autosuffisance alimentaire est la capacité de satisfaire tous les besoins alimentaires d'une population par la seule production nationale. Deux différences distinguent fondamentalement les deux concepts.

- D'une part, la sécurité alimentaire est un concept plus vaste que l'autosuffisance, dans la mesure où elle inclut la possibilité de jouer sur les capacités d'importation d'un pays et non pas seulement sur la production nationale. Alors que « la sécurité alimentaire » s'inscrit dans un cadre mondial, l'autosuffisance ne se réalise que dans un contexte national.*
- D'autre part, ils n'ont pas la même finalité : tandis que l'unique objectif de la sécurité alimentaire est de satisfaire, dans les meilleures conditions de production possibles, à l'ensemble des besoins alimentaires de la population, l'autosuffisance alimentaire place sur un plan au moins équivalent la recherche d'indépendance politique. Si, bien évidemment, la sécurité alimentaire est un objectif politique, elle ne participe*

³⁵ <http://www.fao.org/organicag/oa-specialfeatures/oa-foodsecurity/fr/>

³⁶ <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-economique-2012-4-page-71.htm>

pas à la même philosophie politique que l'autosuffisance. Quant à la souveraineté alimentaire, elle postule la possibilité pour tout État de mettre en place une politique agricole spécifique satisfaisant les besoins nationaux et répondant à des impératifs environnementaux et sociaux. La souveraineté alimentaire peut être un moyen, la sécurité alimentaire est, quant à elle, une fin. »

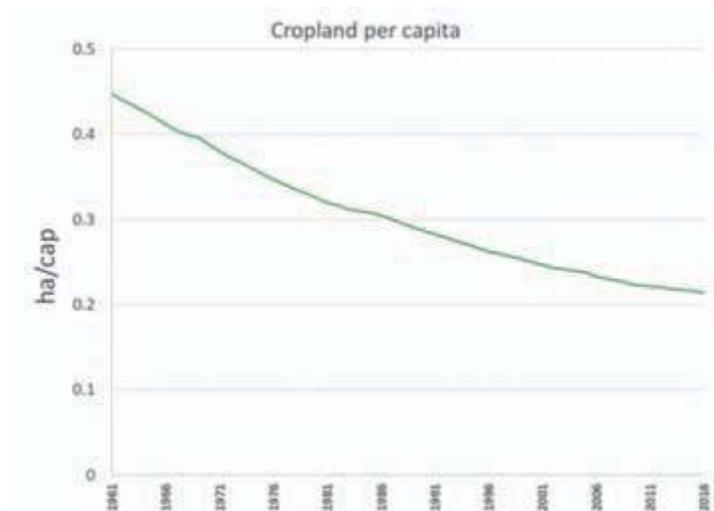
L'enjeu de l'autonomie et de la sécurité alimentaires au regard du nombre d'hectares cultivés par habitant et de la croissance démographique

On compte près de 5 milliards d'hectares de terres agricoles à l'échelle mondiale. Environ un tiers sont des terres cultivées, tandis que les deux autres tiers sont des prairies et des pâturages destinés aux animaux d'élevage.

La population mondiale ne cessant de croître – elle a plus que doublé entre 1961 et 2016 –, la demande de denrées alimentaires est elle aussi en hausse, tout comme la pression exercée sur les sols, qui sont une ressource limitée.

Selon l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), **la superficie des terres cultivées par habitant à l'échelle de la planète a baissé de manière constante** entre 1961 et 2016, période au cours de laquelle elle est passée d'environ 0,45 à 0,21 hectares par habitant.

Superficies cultivées par habitant à l'échelle mondiale, 1961-2016



Source : FAO³⁷

Pays	ha/hab en 2018
Brésil	0,27
Chine	0,09
Egypte	0,03
USA	0,48
Russie	0,84
France	0,27

Source : Banque mondiale³⁸

La surface cultivée par habitant présente des disparités entre pays, d'où des pays structurellement exportateurs (comme les Etats-Unis, le Brésil...) et des pays structurellement importateurs (comme la Chine).

³⁷ <http://www.fao.org/sustainability/success-stories/detail/fr/c/1298262/>

³⁸ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.ARBL.HA.PC?end=2018&start=1961&view=chart>

Dans le même temps, la surface cultivée par habitant doit être appréhendée avec prudence car elle ne tient pas compte du potentiel sol-climat qui donne **une productivité à l'hectare hétérogène**.

Le défi de l'autonomie alimentaire

Tout au long du XX^e siècle, en raison des gains de productivité réalisés par l'agriculture, la crainte que la croissance de la population puisse être limitée par les disponibilités alimentaires s'est progressivement estompée. Aujourd'hui, cette crainte resurgit et a été notamment accentuée par la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a mis en tension certaines chaînes d'approvisionnement alimentaires. La question se posera aussi en cas d'augmentation forte de la population mondiale dans les années à venir.

Pour la France, grande puissance agricole disposant d'une agriculture performante, la question de l'autonomie alimentaire se pose de manière moins aiguë qu'au niveau mondial. Deux enjeux apparaissent cependant prioritaires :

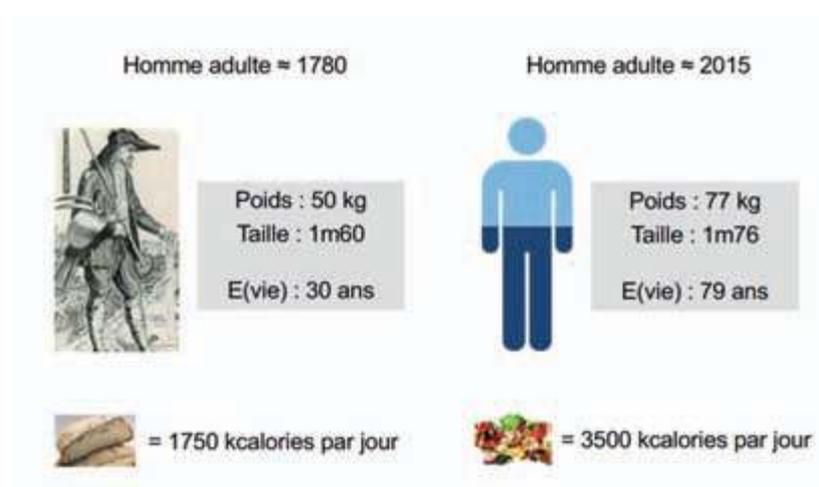
- **Renforcer la souveraineté protéique** : pour des raisons historiques³⁹, le système alimentaire européen est structurellement déficitaire en protéines végétales et importe massivement des matières riches en protéines, essentiellement sous forme de tourteaux de soja, nécessaires pour nourrir les animaux d'élevage. La France n'échappe pas à cette dépendance. Elle a importé en 2017 plus de 3 millions de tonnes de tourteaux de soja en provenance des USA, du Brésil, de l'Argentine et de l'Inde⁴⁰ ce qui place notre pays dans une situation de vulnérabilité.
- **Adapter l'agriculture au réchauffement climatique** : maintenir un haut degré d'autonomie alimentaire en France dans les prochaines décennies suppose aussi de renforcer la résilience de l'agriculture face aux effets du réchauffement climatique. Les productions agricoles sont en effet particulièrement sensibles aux effets du réchauffement. Au titre des principales conséquences, il convient de souligner notamment :
 - un impact négatif sur le rendement de certaines cultures, lié notamment au développement des pathogènes ;
 - une variabilité accrue de la production due à la multiplication et à l'intensification des aléas climatiques (sécheresse, grêle, inondations...)

³⁹ A la création de la PAC, l'Europe a privilégié le développement des céréales en contrepartie de laisser les USA l'approvisionner en tourteaux de soja (Dillon Round). L'embargo américain sur le soja de 1973, consécutif à une sécheresse exceptionnelle aux Etats-Unis, a fait prendre conscience à l'Europe de l'importance stratégique de la ressource en protéines végétales.

⁴⁰ CGAAER, « Diversification de la ressource protéique en alimentation humaine et animale », septembre 2019.

- une moindre régularité de la production sur le plan qualitatif (basses de teneur en micronutriments ou en protéines de certaines cultures).

Ce défi de l'autonomie alimentaire se trouve également impacté par l'évolution des besoins alimentaires des individus, notamment caloriques.



Source : d'après Roderick Floud, Robert W. Fogel, Bernard Harris, Sok Chul Hong, The Changing Body: Health, Nutrition, and Human Development in the Western World since 1700, Cambridge University Press, 2011.

Aujourd'hui, le défi de l'autonomie alimentaire revêt une acuité toute particulière dans le contexte de crise lié au Covid-19 qui a fragilisé – au printemps 2020 - certaines chaînes d'approvisionnement alimentaires.

Lors du premier confinement, dans son allocution du 13 avril 2020, le Président de la République Emmanuel MACRON a ainsi déclaré « *il nous faudra **rebâtir une indépendance agricole, sanitaire, industrielle et technologique française et plus d'autonomie pour notre Europe*** »⁴¹.

Cet enjeu a également été souligné par le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) dans son avis « Pour une alimentation durable ancrée sur les territoires » (décembre 2020) : « *la crise Covid a rappelé le besoin d'autonomie alimentaire des territoires, au plus près des consommateurs* »⁴².

Au cours de son audition, Pierre-Yves AMPROU (responsable du service économie & prospective à la **Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire**), a souligné que **la crise inédite causée par le Covid-19 renforce la prise de conscience de la nécessaire souveraineté alimentaire.**

L'intérêt porté par les pouvoirs publics sur cet enjeu de l'autonomie alimentaire s'est également traduit en janvier 2021 par le lancement par l'Assemblée

⁴¹ <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/04/13/adresse-aux-francais-13-avril-2020>

⁴² <https://www.lecese.fr/travaux-publies/pour-une-alimentation-durable-ancree-dans-les-territoires>

nationale d'une mission d'information parlementaire sur « *l'autonomie alimentaire de la France et au sein de ses territoires* »⁴³.

La situation d'auto-alimentation des Pays de la Loire

Grande région de production agricole et agro-alimentaire, les Pays de la Loire se trouvent en situation d'auto-alimentation sur de nombreuses productions.

Capacité alimentaire des Pays de la Loire en 2018 (exemples de taux d'auto-alimentation pour quelques produits) :	
Lait de vache (tous produits laitiers)	320%
Viande bovine	282%
Viande porcine	191%
Viande de volaille	437%
Pommes de table	388%
Tomates	195%

A titre de comparaison, l'ADEME souligne que 90 % des produits alimentaires consommés en Ile-de-France sont importés hors de la région, bien que 49 % des territoires franciliens soient voués à l'agriculture. Une statistique qui permet d'estimer à 3 jours l'autonomie alimentaire de la ville de Paris⁴⁴.

Source : audition de la Chambre d'Agriculture Pays de la Loire.

L'exemple francilien et de la ville de Paris met en évidence la forte dépendance de ce territoire vis-à-vis des importations pour satisfaire ses besoins alimentaires. En région Pays de la Loire, la métropole nantaise se trouve dans une situation plus favorable car elle bénéficie du territoire agricole qui l'entoure et de la grande diversité de ses productions.

Au cours de son audition, Pierre-Yves AMPROU (responsable du service économie & prospective à la **Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire**), a souligné que **la région Pays de la Loire dispose d'une capacité alimentaire qui dépasse les frontières ligériennes** tandis que la capacité alimentaire de la région Ile-de-France est quasiment nulle.

Car, au niveau local, l'autonomie alimentaire ne peut s'appréhender qu'à une échelle territoriale significative, qui ne peut être trop restrictive.

Dans un rapport intitulé « *Vers une alimentation durable : Un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France* » (mai 2020)⁴⁵, le Sénat pointait cet enjeu en soulignant que si l'autonomie alimentaire repose sur une re-territorialisation au moins partielle de certaines productions excessivement dépendantes des importations, il convient également d'adopter une approche prudente vis-à-vis des politiques alimentaires locales se donnant

⁴³ https://www2.assemblee-nationale.fr/instances/fiche/OMC_PO779240

⁴⁴ Site de l'ADEME : <https://ile-de-france.ademe.fr/expertises/alimentation-durable>

⁴⁵ <http://www.senat.fr/rap/r19-476/r19-4761.pdf>

pour objet l'autosuffisance alimentaire sur un territoire restreint. Un système alimentaire conçu sur un petit périmètre géographique est en effet très vulnérable aux aléas qui peuvent l'affecter, surtout s'il est peu diversifié.

Autonomie alimentaire des villes : Nantes et Angers se démarquent

En mai 2017, une étude du cabinet UTOPIES révélait, qu'en moyenne, **le degré d'autonomie alimentaire des 100 premières aires urbaines françaises est de 2 %** : la part du local dans la totalité des produits agricoles incorporés dans les différents produits alimentaires (bruts, élaborés, transformés ou cuisinés) consommés par les ménages locaux reste donc très marginale.

Dit autrement, 98 % du contenu des aliments consommés localement sont importés hors du territoire en question. Et la raison n'est aucunement une carence de production alimentaire sur les territoires en question, puisque dans le même temps, 97 % de l'agriculture locale des 100 premières aires urbaines finit dans des produits alimentaires consommés à l'extérieur du territoire...

Cette situation a des conséquences en termes d'**impact environnemental** (intensité des transports routiers via les camions qui importent et exportent parfois les mêmes aliments) mais aussi de **lien social** (perte de connexion entre ceux qui produisent et ceux qui consomment sur un même territoire).

L'autonomie alimentaire varie selon les aires urbaines. L'aire urbaine d'Avignon est ainsi la « plus » auto-suffisante de France à hauteur de 8,1 %, suivie par un groupe d'aires urbaines autour de 6 % - 6,5 % intégrant Nantes et Angers. Très peu d'aires urbaines arrivent à atteindre un niveau d'autonomie supérieur à 5 % dans au moins 2 catégories de produits. **Angers et Nantes présentent la meilleure diversité en matière d'autonomie agricole.**

DEGRÉ D'AUTONOMIE PAR TYPE DE PRODUIT AGRICOLE - TOP 10 DES AIRES URBAINES

	TOTAL	Céréales, plantes légumineuses et oléagineuses	Légumes	Fruits	Autres plantes	Élevage du bétail	Élevage de bovins laitiers et production laitière	Élevage animaliers, à l'exception du bétail, de la volaille et des œufs	Élevage de volailles et production d'œufs	Pêche, chasse et piégeage
Avignon	8,1%	1,7%	26,6%	22,6%	7,3%	0,2%	0,0%	1,0%	2,0%	0,0%
Valence	6,4%	2,1%	24,9%	6,3%	3,7%	0,4%	0,0%	1,0%	4,5%	0,0%
Nantes	6,4%	0,5%	17,2%	3,3%	3,8%	4,6%	13,1%	1,1%	4,7%	0,5%
Angers	6,4%	1,9%	17,8%	10,9%	22,9%	5,0%	2,3%	1,4%	4,7%	0,1%
Saint-Brieuc	6,3%	1,0%	3,6%	0,3%	3,4%	1,4%	2,9%	1,8%	32,1%	6,3%
Brest	6,0%	0,7%	18,1%	0,4%	7,5%	0,9%	0,8%	1,6%	5,9%	5,9%
Perpignan	5,4%	0,1%	17,8%	13,1%	12,9%	0,1%	0,0%	0,5%	1,2%	0,7%
Rennes	5,0%	2,5%	6,5%	0,7%	14,9%	4,5%	13,3%	2,7%	8,8%	0,1%
Cholet	4,5%	0,7%	2,1%	0,9%	4,3%	4,4%	1,3%	1,6%	29,0%	0,1%
Nîmes	4,4%	0,5%	16,2%	7,9%	2,2%	0,3%	0,1%	0,6%	2,2%	0,2%

Source : note de position #12 Autonomie alimentaire des villes, UTOPIES (mai 2017)⁴⁶

⁴⁶ <https://www.utopies.com/publications/autonomie-alimentaire-des-villes/?cn-reloaded=1>

Les projets alimentaires territoriaux : un outil pour renforcer l'agriculture sur les territoires et favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (art. 39), les projets alimentaires territoriaux (PAT) fédèrent les acteurs de la filière agroalimentaire d'un territoire, producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, dans le but d'y développer une agriculture durable et une alimentation de qualité, accessible à tous.

La crise liée au Covid-19 a mis en avant la nécessité de dispositifs comme les PAT, qui portent l'ambition d'une "re-territorialisation" de l'alimentation et renforcer les capacités de résilience des systèmes alimentaires. **Sans nécessairement viser l'autosuffisance alimentaire, la plupart des PAT visent une plus grande autonomie des systèmes alimentaires au niveau local.**

Pilotés principalement par les collectivités territoriales, ces projets s'appuient sur un diagnostic partagé de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie (*Cf. infographie PAT de Loire Layon Aubance*), des atouts et des contraintes socioéconomiques et environnementaux du territoire.

Les PAT sont ainsi un levier pour appréhender l'alimentation de manière transversale, en travaillant à la fois sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux. **Les PAT portent la reconnaissance du métier d'agriculteur qui nourrit son voisin.** L'enjeu de "re-territorialisation", promu au sein des PAT, est également de nature à réduire les nuisances provoquées par le transport des denrées (flux logistiques, pollution, surcoûts...).

En Pays de la Loire, l'ADEME recensait dix projets alimentaires territoriaux (PAT) en 2018, et quinze en 2019.

Ils couvrent aujourd'hui plus de la moitié de la population régionale.

LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX EN PAYS DE LA LOIRE

OCTOBRE 2018



NOMBRE D'HABITANTS RECENSÉS SUR LE TERRITOIRE

- moins de 50 000
- entre 50 000 et 100 000
- entre 100 000 et 150 000
- plus de 150 000

CA : Communauté d'agglomération
 CC : Communauté de communes
 CU : Communauté urbaine
 PNR : Parc naturel régional



Les Pays de la Loire sont ainsi en avance par rapport aux autres régions françaises. Le PAT, porté par Nantes Métropole, est labellisé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les 14 autres sont financés par la DRAAF et l'ADEME ou sur décision régionale (en partenariat avec la Région).

Exemple de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en Pays de la Loire

PAT de Nantes Métropole : le projet alimentaire territorial de la métropole nantaise réunit 24 communes représentant 620 000 habitants et 15 000 hectares de surface agricole utile. Il s'appuie sur la diversité des productions agricoles et la richesse des initiatives locales.

Nantes Métropole et le Pays de Retz ont signé un contrat de réciprocité en avril 2019 intégrant un axe stratégique « *une alimentation durable basée sur un système économique performant* ». Ce contrat de partenariat vise à développer des coopérations entre les deux territoires. Le Pays de Retz bénéficie d'une agriculture diversifiée, portée par plus de 1 000 exploitations et par la présence d'entreprises de transformation emblématiques. Côté métropole nantaise, l'émergence du pôle agroalimentaire Agropolia, le transfert du Marché d'intérêt national et la création du Technocampus Alimentation ont donné une nouvelle impulsion à la filière agroalimentaire.

PAT de Loire Layon Aubance : le PAT de la communauté de communes Loire Layon Aubance concerne plus de 56 000 habitants et 35 155 hectares de surface agricole utile. Il vise à rapprocher production et consommation. Dans le cadre du PAT, un diagnostic a été réalisé afin d'identifier les besoins du territoire sur certaines productions et de les mettre en perspective par rapport au potentiel de production du territoire (Cf. infographie ci-après).

La relation offre-demande, le potentiel alimentaire Quelques exemples

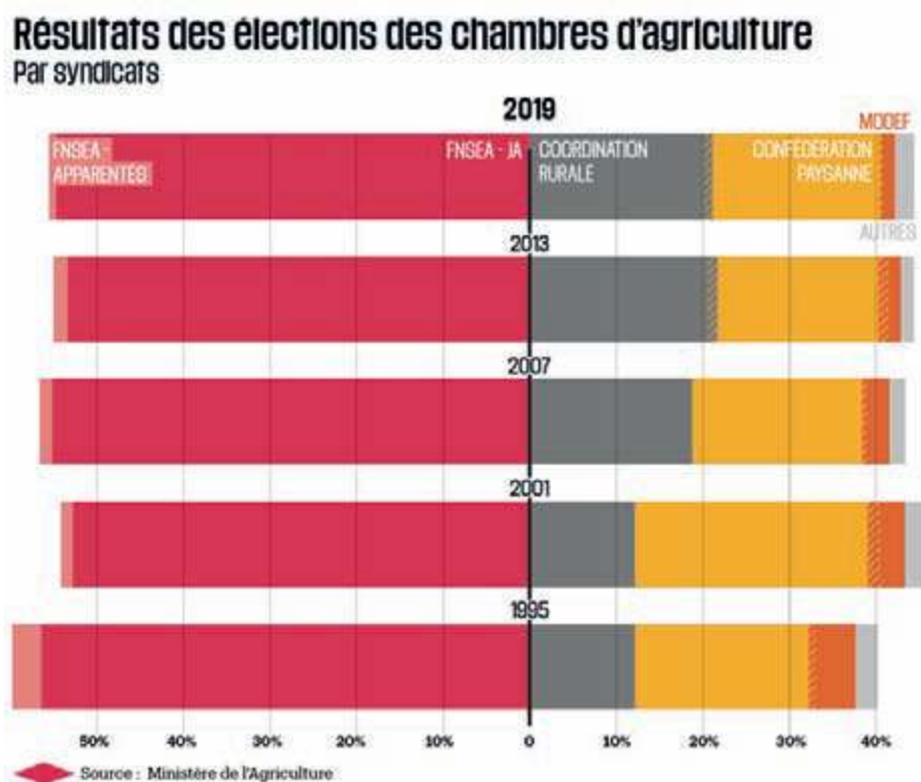
	Besoin de la communauté de communes 1 288 tonnes	1 288 tonnes = 25 ha de vergers	Production de la communauté de commune 214 ha de vergers
	Besoin de la communauté de communes 18 805 tonnes	18 805 tonnes = 2 250 vaches laitières	Production de la communauté de commune 5 000 vaches laitières
	Besoin de la communauté de communes 2 260 tonnes	2 260 tonnes = 361 ha de blé	Production de la communauté de commune 7 500 ha de céréales à paille

1.8. Les défis actuels du secteur agricole (partie illustrée notamment par les points de vue de chacun des syndicats agricoles et syndicats de salariés)

① LE POINT DE VUE DES SYNDICATS AGRICOLES

Il existe en France **cinq principaux syndicats agricoles**.

Le pourcentage des voix obtenues aux élections des chambres d'agriculture fixe la représentativité des syndicats agricoles. Au niveau national, en 2019, pour le premier collège, celui des chefs d'exploitants, en cumulant les listes d'union et les listes apparentées, le duo syndical Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) - Jeunes agriculteurs (JA) est arrivé en tête, suivi par la Coordination rurale, par la Confédération paysanne et par le Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF).



Dans le cadre de cette étude, ont été auditionnés :

- Mickaël TRICHET, président de la **FRSEA** des Pays de la Loire
- Alexis ROPTIN, président des **Jeunes Agriculteurs** des Pays de la Loire
- Claire GARROT, **Confédération paysanne** des Pays de la Loire
- Catherine LAILLE-Natacha GUILLEMET, **Coordination rurale** Pays de la Loire

Les éléments ci-après sont extraits de leurs auditions et sont présentés sous la forme d'une analyse « Atouts - Faiblesses – Opportunités – Menaces » (AFOM).

Situation agricole en France :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Importance des dynamiques de territoires ; l'agriculture est particulièrement dynamique sur les territoires attractifs, marqués par une population en croissance (FRSEA). • Avec sept emplois induits par exploitation agricole, l'agriculture est un secteur économique majeur (Jeunes Agriculteurs). • Importance des paysans, répartis sur l'ensemble du territoire ligérien (Confédération paysanne). 	<ul style="list-style-type: none"> • Problématiques climatiques et de rémunération pouvant ternir la qualité des transmissions et des exploitations si la situation ne s'améliore pas (FRSEA). • Problématiques de concurrence, en particulier les distorsions sur les filières végétales et sur le bien-être animal : « <i>n'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas</i> » (FRSEA) • Vétusté de certaines fermes, devenues obsolètes, ce qui rend la transmission plus difficile (Coordination rurale) • Des progrès restent à faire pour garantir la place des femmes dans l'agriculture : égalité d'accès au foncier, égalité de revenus, de retraite... (Coordination rurale).

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique d'installation : 98 % des agriculteurs installés toujours en activité 5 ans après leur installation ; l'âge moyen d'installation est de 28 ans sur les 555 installations en 2019 ; 29 % des installés en agriculture biologique, soit 163 agriculteurs pour l'année 2019, ce qui traduit une hausse depuis 2015 (Jeunes Agriculteurs) ; • Installation aidée reposant sur un accompagnement mis en œuvre dans le cadre d'un plan de professionnalisation (Jeunes Agriculteurs). • Accompagner les enjeux environnementaux et de transmission. Faire évoluer les pratiques et produire de façon différente en veillant au bien-être des animaux, à la réduction des phytosanitaires... Ce qui participera au bien-être des paysans (Confédération paysanne) • Défense d'un projet d'agriculture paysanne (« <i>alternative à l'agriculture industrielle</i> »), reposant sur des prix 	<ul style="list-style-type: none"> • Crise de la filière des vaches allaitantes • Artificialisation des sols encore trop importante et une tendance forte à l'agrandissement qui favorise les cultures au détriment de l'élevage. (Confédération paysanne) • Artificialisation des terres : 1 500 à 2 000 hectares artificialisés en moyenne chaque année en Loire-Atlantique (FRSEA). • Artificialisation des sols des terres nourricières, ce qui suppose de densifier dans les communes, de revoir les zones artisanales/les infrastructures routières. (Coordination rurale). • Climat de méfiance qui entoure les agriculteurs : <i>agribashing</i> (FRSEA). • Malaise de la profession : pression, charge mentale, charges administratives et contrôles, <i>agribashing</i> (Coordination rurale). • Baisse des actifs qui risque d'entraîner une chute de la production : 50 % des exploitations sont à transmettre dans les 10 ans (Jeunes Agriculteurs).

<p>accessibles pour les consommateurs et rémunérant les paysans (Confédération paysanne).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 100 jeunes installés par an en Pays de la Loire (550 à 580 en installations aidées), ce qui est insuffisant pour compenser les 2 000 départs par an (Jeunes Agriculteurs)
--	--

Crise sanitaire dans le secteur agricole :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • La filière alimentaire a tenu pendant la crise sanitaire, ce qui traduit une bonne capacité de résilience du secteur (Jeunes Agriculteurs) • La vente directe et les circuits courts ont connu un « boom » lors du premier confinement (Confédération paysanne). 	<ul style="list-style-type: none"> • « Consommer local » ne signifie pas toujours « manger local » sur toutes les filières, dépendance aux produits d'importation sur certaines filières (FRSEA). • Approvisionnement qui ne peut pas seulement reposer sur les circuits courts car 70 % de la production est vendue en grande distribution (FRSEA) • Complexité dans la mise en œuvre du plan de relance (Jeunes Agriculteurs). • Désorganisation de certaines filières, en raison notamment de la fermeture des cantines et de la restauration collective (Confédération paysanne).

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Filière volaille qui a bénéficié d'un soutien afin de pallier les effets du 1^{er} confinement (Jeunes Agriculteurs). Doté d'un budget de 1,2 Mrd€ pour la transition agricole et alimentaire, le plan de relance national est venu en soutien aux filières impactées (Jeunes Agriculteurs). 	<ul style="list-style-type: none"> Filière végétale particulièrement impactée lors du premier confinement de mars à juin 2020 (FRSEA). Filières impactées, notamment la filière canard qui a subi la fermeture des lieux de restauration collective. L'arrêt du trafic aérien s'est également traduit par une baisse des volumes de foie gras, ce qui a fragilisé la filière (Jeunes Agriculteurs). Incertitudes internationales (fermeture des frontières, élection américaine, Brexit...), qui ont provoqué une absence de lisibilité et de débouchés pour de nombreuses filières (Jeunes Agriculteurs). Consommations cycliques, notamment sur le lait bio qui a fortement cru lors du premier confinement puis a chuté à la suite du premier déconfinement. Si les accords de libre-échange sont une menace à court et moyen terme, la production de produits de qualité, l'agroécologie et la Bio offrent une garantie pour l'avenir grâce à une demande forte des consommateurs concernant leur alimentation et la réponse à donner aux enjeux environnementaux (Confédération paysanne).

PAC, enjeux européens et internationaux :

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> La complémentarité des aides se fait au travers de la PAC (Jeunes Agriculteurs). La PAC doit être au service des grands enjeux : renouvellement des générations, gestion des risques et accompagnement des filières (Jeunes Agriculteurs). Favoriser l'approvisionnement de produits français, plutôt qu'étrangers, dans la restauration collective (Jeunes Agriculteurs). « <i>Avoir plus d'Europe et mieux d'Europe</i> » (FRSEA). 	<ul style="list-style-type: none"> Enorme complexité dans l'articulation et la complémentarité des politiques publiques régionales, nationales et européennes (Confédération paysanne). Difficulté dans la mise en cohérence des politiques déployées entre la Commission européenne et les Etats-membres, (ex : accord Mercosur) et problématiques de transposition des règles (FRSEA). La PAC d'aujourd'hui sert à payer le salaire des agriculteurs et la semence. Il faut lui donner une nouvelle direction : « <i>des prix pas des primes</i> ». La PAC n'a pas fait gagner mais perdre aux agriculteurs (Coordination rurale). La PAC n'a pas changé de logiciel, les aides sont toujours liées à la surface. La PAC favorise l'agrandissement et les rentes de situation au

	détriment de l'installation et des petites fermes souvent orientées vers des productions avec vente directe et avec des pratiques écologiques. Ces fermes ne sont pratiquement pas aidées. La céréaliculture va progresser au détriment de l'élevage (Confédération paysanne).
--	---

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La réforme de la PAC doit permettre d'accompagner les installations-transmissions en aidant les actifs plutôt que les hectares. Le 1^{er} pilier de la PAC doit aider l'agriculture biologique (Confédération paysanne). • Veiller, dans le cadre de la PAC, à ce que les aides bénéficient aux actifs mais aussi aux productions animales (FRSEA). • La PAC doit porter l'ambition de souveraineté alimentaire (FRSEA). • Il y a un enjeu d'harmonisation des normes au niveau européen, C'est un problème que les produits européens ne respectent pas les critères les plus qualitatifs. Il y a un manque d'équité entre le bio français et européen (Coordination rurale). • Agir pour garantir la traçabilité sur l'origine des produits. C'est un souci de qualité et de transparence vis-à-vis des consommateurs (Coordination rurale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'accords internationaux déséquilibrés qui portent une concurrence déloyale. Ces accords ajoutent des normes et laissent entrer des produits dans l'UE qui ne correspondent pas aux standards français (Jeunes Agriculteurs). • Accords commerciaux déséquilibrés : « <i>n'exportons pas non plus l'agriculture que nous ne voudrions pas voir chez nous</i> » (Confédération paysanne). • Vigilance sur les produits importés dans l'alimentation des élevages (Confédération paysanne). • « <i>La PAC a habitué à manger pour pas cher</i> » et « <i>la part du produit agricole est devenue dérisoire pour nos concitoyens</i> » (Jeunes Agriculteurs). • Avec la PAC, il y a toujours plus de dossiers à remplir et de contrôle dans les exploitations, ce qui, en plus de créer une lourde charge mentale, augmente les coûts de production (Coordination rurale). • Crainte d'une renationalisation des politiques agricoles (FRSEA). • La transition écologique nécessaire face aux changements climatiques est insuffisamment prise en compte et l'UE renvoie la responsabilité aux États. Alors que 69 % des européens estiment que la PAC doit changer pour s'adapter aux changements climatiques, la France choisit de ne rien changer. Le système des éco schèmes sera accessible par tous les agriculteurs avec très peu de changements, voire pas du tout (Confédération paysanne).

Avenir de l'agriculture :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'ensemble des filières et ne pas opposer agriculture conventionnelle et agriculture bio (FRSEA). • La société doit prendre conscience des efforts réalisés par le monde agricole même si des défis demeurent prégnants, comme la prévention sur le stockage de l'eau (Jeunes Agriculteurs). • Villes-périurbain dynamique : développer le maraichage avec diversification des productions (Confédération paysanne). 	<ul style="list-style-type: none"> • Problématique du stockage de l'eau (FRSEA). • La question de la rentabilité est importante pour attirer des jeunes dans le métier. La jeune génération veut vivre dignement de son travail et dans des conditions acceptables et modernes (Jeunes Agriculteurs). • Le Grand Ouest est marqué une forte présence de l'élevage et par un appauvrissement des sols dans les zones de cultures. Il y a nécessité à développer plus de maraichage et de fruits et légumes (Confédération paysanne).

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration du revenu des producteurs est un élément structurant du maintien de l'élevage (FRSEA) • Renouer le dialogue avec le citoyen et favoriser les exploitations de polyculture-élevage (FRSEA) • La transmission doit s'anticiper => communiquer auprès des cédants (Jeunes Agriculteurs) • La France dispose du modèle alimentaire le plus durable au monde et cela repose sur des installations résilientes (Jeunes Agriculteurs) • L'Avenir de l'agriculture passe par le renouvellement des générations et par l'accompagnement à l'installation (Confédération paysanne). • Pour réaliser la transition écologique, il faudra beaucoup d'agriculteurs d'où l'importance de la transmission et de la formation (Confédération paysanne). • Conditionner la reprise des fermes d'élevage dans la durée et surdoter la DJA en élevage (Coordination rurale). • Créer une « TVA sociale », sur les produits importés pour financer la protection sociale (Coordination rurale). 	<ul style="list-style-type: none"> • Problématique du retournement des prairies : destruction d'habitat ou d'espèces, érosion, ruissellement... (FRSEA). • Baisse de la consommation de viande pouvant fragiliser l'élevage qui contribue à la préservation des espaces et milieux (FRSEA). • Risque lié à l'émotionnel et au dogmatisme dans le traitement de l'information (FRSEA). • Une installation se fait pour deux départs : situation criante sur l'élevage (Jeunes Agriculteurs) • Loi EGALIM : le « <i>compte n'y est pas</i> », le prix payé aux agriculteurs ne tient pas compte du prix de production (Jeunes Agriculteurs) • Chute du nombre de paysans qui a des conséquences sur l'emploi, les territoires et l'environnement (Confédération paysanne). • Risques liés à l'agrandissement des exploitations : surcharge de travail, risques environnementaux liés à la baisse de l'élevage et à l'accroissement des surfaces cultivées (Confédération paysanne). • Prix bas : les productions agricoles sont souvent achetées aux agriculteurs en dessous de leur prix de revient. Prendre en compte les charges et la capacité à investir, comme le prévoit la loi EGALIM (Coordination rurale).

Focus sur la méthanisation :

- Claire GARROT (**Confédération paysanne**) a souligné que la concurrence de l'énergie avec l'alimentation est une vraie question.
- Alexis ROPTIN (**Jeunes Agriculteurs**) a précisé que, s'agissant de la méthanisation et des énergies renouvelables (notamment le photovoltaïque), celles-ci doivent s'inscrire dans le prolongement de l'activité agricole mais pas en concurrence.
- Mikael TRICHET (**FRSEA**) a souligné que dans le cas du traitement des effluents d'élevage, la méthanisation contribue à la transition environnementale mais qu'il faut l'encadrer et trouver un équilibre.

2 LE POINT DE VUE DES SYNDICATS DE SALARIES

Dans le cadre de cette étude, les syndicats de salariés membres du CESER (CFDT, CGT, FO, C.F.T.C, CFE-CGC, UNSA, SOLIDAIRES) ont été sollicités afin qu'ils fassent part de leurs points de vue sur les défis actuels du monde agricole.

Les éléments ci-après sont extraits de leurs contributions et sont présentés sous la forme d'une analyse « Atouts - Faiblesses – Opportunités – Menaces ».

Situation agricole en France :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• La région des Pays de la Loire par la place de l'agriculture dans l'activité économique et sa diversité des productions contribue fortement à l'emploi aux compétences multiples (CFDT).• Les formes collectives de structuration et d'organisation se développent (embauche de salariés, association avec d'autres exploitations sur certains ateliers ou pour certaines activités, coopérative de production, société coopérative d'intérêt collectif...) et nécessitent des compétences nouvelles (CFDT).• Un monde agricole composé majoritairement de salariés (CGT).	<ul style="list-style-type: none">• Les reprises d'exploitations sont loin de compenser les départs (CFDT).• L'attractivité de l'emploi agricole nécessite une politique volontariste pour une reconnaissance, y compris salariale, des métiers et des compétences, l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pénibilité (CFDT).• Plus de 70 % des contrats agricoles sont de type CDD, avec des conditions de travail à améliorer : statut, reconnaissance de l'expérience, congés, rémunération (plus de 80 % des salariés agricoles perçoivent le SMIC), retraite, lutte contre la pénibilité, les maladies professionnelles (notamment liées aux pesticides), reconnaissance du travail, place des jeunes et des femmes, difficultés de logement et de transport... (CGT).

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • A côté de l'alimentation, d'autres débouchés s'ouvrent pour l'agriculture : chimie du végétal, construction, production d'énergie, services : tourisme, vente, entretien du territoire (CFDT). • L'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pénibilité constituent aussi des leviers incontournables pour créer des conditions d'attractivité (CFDT). • Valoriser le salariat dans le secteur agricole : promouvoir les métiers, valoriser le rôle des salariés, diffuser les bonnes pratiques (CGT). • Des revendications nationales pour les salariés sur lesquelles la Région doit peser en vue d'améliorer les conditions de travail : unification des conventions collectives, reconnaissance des compétences et qualifications, augmentation de la part des CDI, hausse des salaires, formation professionnelle, lutte contre la pénibilité au travail et contre la précarité, retraite, congés payés, prévoyance... (CGT). 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est indispensable de conserver le maximum de terres pour que l'agriculture poursuive son activité sur des terres de bon intérêt agronomique et praticables (CFDT). • 70% de la production agricole est transformés par l'industrie agroalimentaire. Les produits sont devenus des ingrédients d'un produit élaboré dans un marché mondial où le prix a une place centrale (CFDT). • Le manque d'attractivité du secteur et les problèmes de recrutement et de pénurie de main d'œuvre (CGT). • La question de la transmission des exploitations, notamment de l'accès au foncier (CGT). • La problématique de reconversion notamment pour les salariés seniors (CGT).

Crise sanitaire dans le secteur agricole :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • La qualité dans l'alimentation est une exigence. Cela implique de garantir la traçabilité des aliments et la transparence sur la nature des procédés de production, de transformation et de stockage (CFDT). • Capacité des agriculteurs à organiser la commercialisation de leur production (CFDT). • Crise qui redonne à l'alimentation sa place essentielle et à l'agriculture sa dimension d'activité essentielle (CGT). • Crise qui renforce le développement de la vente directe, des circuits courts, du consommateur local (CGT). 	<ul style="list-style-type: none"> • Des productions trouvant leurs débouchés principalement dans la restauration non collective ont soufferts, ex : le canard (CFDT). • Toutes les exploitations qui en auraient eu besoin n'ont pas accédé au plan de relances (CFDT). • Le système agricole traditionnel est arrivé au bout de son modèle, détruisant l'environnement, ne répondant pas aux besoins du consommateur ni à ceux de l'aménagement du territoire, tout en ne procurant pas aux agriculteurs des conditions de vie décentes. Une rupture est donc indispensable (CGT).

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Lors de la crise COVID, les circuits courts et donc la relation directe producteurs/consommateurs se sont déployés (CFDT). • L'approche par filière pour traiter les conséquences de la crise s'est avérée très efficace (CFDT). • Favoriser l'agriculture sur le territoire et la consommation locale : développement des circuits courts, transparence sur l'origine des produits, préservation du foncier via un SRADDET prescriptif : le ZAN ne doit pas être une option, la création de PEAN doit être initiée par les Départements. La Région doit soutenir le développement de l'agriculture urbaine (CGT). • Accompagner les enjeux environnementaux : réduction des médicaments et des produits phytosanitaires... (CGT). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les crises sanitaires frappent de plus en plus souvent des productions animales (CFDT). • L'artificialisation des sols du fait de l'attractivité résidentielle des territoires ruraux (CGT).

Avenir de l'agriculture :

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Le dispositif d'accompagnement de l'installation doit s'ouvrir pour mieux prendre en compte la diversité des projets et les difficultés d'accès au métier : accès au foncier, insertion dans le milieu local... (CFDT). • Les Conventions Collectives Territoriales existantes sur les Pays de la Loire permettent de mieux valoriser les salariés et contribuent à l'attractivité des métiers en agriculture (CFDT). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le maintien d'exploitations agricoles nombreuses et bien réparties est un enjeu par rapport au modèle agricole. Or le nombre d'arrivants ne compensent pas le nombre de départ (CFDT). • L'apport massif d'intrants chimiques n'est plus tenable. L'agriculture ne pourra pas prospérer, voire exister dans un environnement dégradé (CFDT). • Valoriser les savoir-faire et la qualité des produits, ce qui n'est pas compatible avec une production massive qui ne respecte pas la terre, la biodiversité et la santé (CGT).

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une alimentation durable, biologique, équitable ou locale ainsi qu'une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux sont une demande croissante des citoyens et consommateurs (CFDT) • Il est indispensable que chaque exploitation puisse être informée et invitée à participer aux réflexions sur le positionnement produit/marché, dans une chaîne de valeurs (CFDT). • Nécessité d'une planification agricole prenant en compte les spécificités des territoires et les besoins au niveau national (CGT). • Nécessité d'une agriculture respectueuse de l'humain et de l'environnement (penser agro écologie) : produire mieux mais moins, quitte à limiter les exportations (CGT). • Favoriser la transmission des exploitations pour donner une place dans l'agriculture aux jeunes et aux personnes non originaires du milieu agricole (CGT). • Renforcer l'information des consommateurs et l'éducation au bien-manger, notamment dans les lycées, les CFA... (CGT). • Renforcer la formation initiale et continue des agriculteurs, promouvoir l'offre d'enseignement agricole auprès des collégiens, soutenir et faire connaître les formations liées à l'agriculture durable et biologique, ainsi qu'à la prévention des risques professionnels (CGT). • Soutenir la recherche appliquée et fondamentale : effets des produits transformés et des pesticides sur la santé, conséquences du changement climatique... (CGT). • Faire pression sur l'Etat et l'Europe pour une politique européenne de soutien à l'agriculture durable en pérennisant le soutien à l'agriculture biologique, mise en danger par la nouvelle PAC, et en conditionnant les aides au respect des bonnes pratiques en matière sociale et environnementale (CGT). 	<ul style="list-style-type: none"> • Si l'arrivée de capitaux extérieurs n'est pas une mauvaise chose en soi, elle ne doit pas conduire à une intégration, fusion ou absorption des exploitations dans une logique industrielle (CFDT). • La politique de diminution du coût du travail par l'allègement de cotisations sociales empêche de se poser les vraies questions et maintient une image dégradée de l'emploi en agriculture (CFDT). • Signatures d'accords internationaux mettant en cause un modèle agricole respectueux de la santé et de l'environnement (CGT). • Intensification de l'agriculture par la concentration des exploitations (CGT). • Concurrence internationale y compris intra-européenne (CGT). • Changements climatiques, gestion de l'eau... (CGT).

1.9. Le rôle et la place de l'éducation et de l'enseignement

Au début du XIX^{ème} siècle, être paysan est encore un état : « on naît paysan », les savoirs et le savoir-faire semblent héréditaires et se transmettent le plus fréquemment dans un cadre familial au sein des exploitations agricoles.

Un glissement s'opère au cours du XX^{ème} siècle : **la professionnalisation de la formation prend le pas sur cet ordre social longtemps porté par des « savoirs paysans »⁴⁷ transmis par l'appartenance familiale. Cette évolution repose sur la mise en place d'un système d'enseignement et de formation agricole à part entière**, avec des établissements comparables à ceux de l'Education nationale.

La loi « Debré » du 2 août 1960 en constitue une étape marquante. Elle organise l'enseignement et la formation professionnelle agricoles autour des collèges et lycées agricoles, qui préfigurent les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA).

Aujourd'hui, l'enseignement agricole constitue une composante du service public d'éducation et de formation, relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Il recouvre une gamme de formations s'étendant de la classe de 4^e jusqu'au 3^e cycle de l'enseignement supérieur. Il est dispensé en formation initiale, par la voie de l'apprentissage ou en formation continue.

Les formations dispensées par les établissements de formation agricole sont très larges et dépassent le champ de l'activité agricole tel que des formations « service aux personnes et au territoire ».

Portrait de l'enseignement agricole en France

Présent sur l'ensemble du territoire national, l'enseignement agricole compte actuellement **805 établissements scolaires agricoles** : 216 lycées agricoles publics, 367 maisons familiales rurales, 211 lycées agricoles privés et 11 centres médico-éducatifs. Il comprend également **18 établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage**.

Les 174 EPLEFPA ont une composition originale en regroupant plusieurs entités : 216 lycées d'enseignement général, technologiques et professionnel, 94 Centres de formation d'apprentis (CFA), 154 Centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) ainsi que 192 exploitations

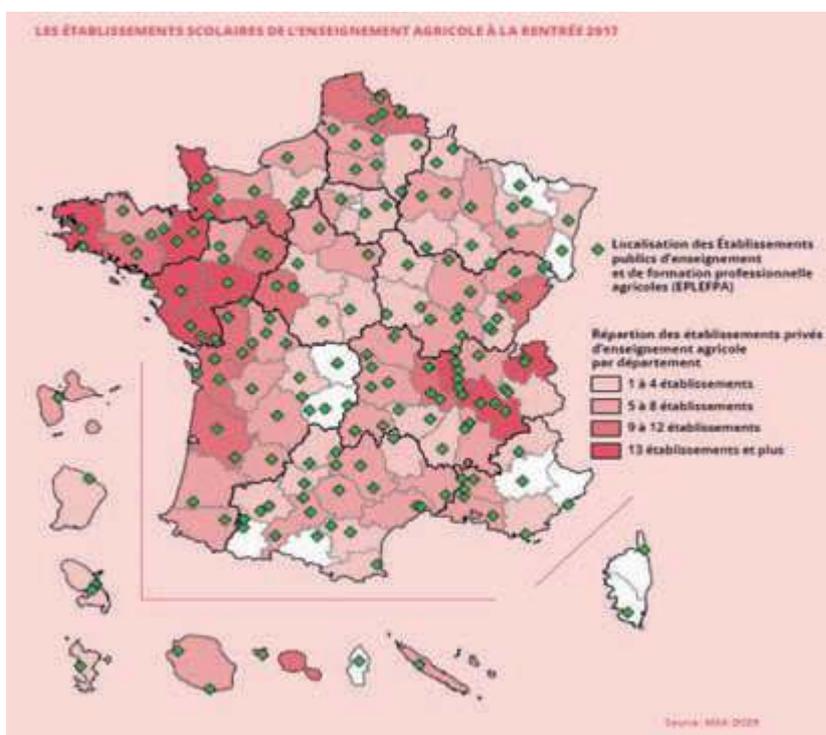
⁴⁷ Pharo, P. (1985b). *Savoirs paysans et ordre social. L'apprentissage du métier d'agriculteur*. Paris : CEREQ.

agricoles et 35 ateliers technologiques à vocation pédagogique (données du ministère de l'agriculture et de l'alimentation relatives à la rentrée 2020⁴⁸).



Les établissements privés sous contrat avec l'État ont une place importante dans l'enseignement agricole

car ils représentent les trois quarts des établissements scolaires et accueillent 59 % des élèves et étudiants. Ils sont quasiment tous affiliés à l'une des fédérations suivantes : l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO), le



Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP) ou la Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs en agriculture (FESIA).

Les établissements privés d'enseignement agricole sont particulièrement implantés en région Pays de la Loire, notamment dans les départements de Loire-Atlantique, de Vendée et du Maine-et-Loire ; ainsi que les établissements

⁴⁸ https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/stats/portrait-panorama/portrait-2020.pdf

publics tels que le lycée agricole de Nantes Grand-Blottereau, du Haut-Anjou à Château-Gontier ou encore le lycée de Brette-les-Pins...

En France, 173 951 élèves et étudiants ont fait leur rentrée 2019-2020 dans l'enseignement agricole ainsi que 36 726 apprentis, soit 210 677 inscrits ce qui traduit une hausse de plus de 2 000 inscrits par rapport à la rentrée de septembre 2019. Avec 36 726 apprentis (8 % des effectifs) contre 35 086 en 2019, les effectifs en apprentissage sont en hausse de 4,7 %.

L'enseignement agricole en Pays de la Loire

A la rentrée 2020, **le territoire ligérien dispose d'une centaine d'établissements d'enseignement agricole** répartis entre 4 familles d'enseignement :

- Le secteur public, comprenant notamment 10 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelles agricoles (EPLEFPA), auxquels s'ajoute le lycée Olivier Guichard à Guérande, sous double tutelle académique Education nationale et Agriculture, scolarisent 20 % des effectifs de l'enseignement agricole de la région ;
- Le secteur privé confessionnel (relevant du CNEAP) : au nombre de 22 implantés sur 28 sites dans les Pays de la Loire, ces établissements fonctionnent selon des modalités pédagogiques (dites à temps plein) comparables à celles des lycées publics ;
- Le secteur privé non confessionnel (relevant de l'UNREP) : au nombre de trois dans la région, les établissements relèvent soit du temps plein, soit du rythme approprié ;
- Le secteur privé à rythme approprié (alternance sous statut scolaire) dans les Maisons familiales rurales – MFR : au nombre de 72 dans les Pays de la Loire, ces établissements ont un mode de fonctionnement particulier (rythme approprié par alternance) avec une partie plus importante du temps de la formation passé en milieu professionnel et une pédagogie adaptée à cette situation.

EPLEFPA : répartition des compétences entre l'Etat et la Région

La tutelle de l'enseignement agricole est assurée par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

- La **DRAAF** assure l'autorité académique pour l'enseignement agricole.
- **Le Conseil régional** :
 - Arrête, conjointement avec la DRAAF, la carte des formations professionnelles,

- A la responsabilité des lycées publics, et à ce titre assure leur entretien, leur rénovation ou leur extension,
- Contribue aux investissements des lycées, en tout ou partie selon leur caractère public ou privé,
- Affecte les personnels non-enseignants dans les établissements publics, pour la réalisation des missions d'accueil, restauration et entretien.

A la rentrée 2020, les effectifs de la région sont en diminution de 2 % pour atteindre 16 900 élèves⁴⁹ : les établissements publics progressent de 1,2 % ; ceux du CNEAP progressent de 0,7 % ; ceux de l'URMFREO diminuent de 7 % tandis que les effectifs des établissements de l'UNREP diminuent de 3,1 %.

Localisation des établissements d'enseignement agricole en Pays de la Loire



Source : DRAAF Pays de la Loire

⁴⁹ <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/La-rentree-scolaire-2020-dans-l>

La région Pays de la Loire compte également **plusieurs pôles d'enseignement supérieur agricole ou agroalimentaire** est enfin le signe d'un dynamisme et d'une excellence régionale reconnus : site d'Angers Agro Campus Ouest, École supérieure d'Agriculture (ESA) à Angers, ONIRIS (école nationale vétérinaire et école d'ingénieurs en agroalimentaire) et l'École Supérieure du Bois à Nantes.

L'ancrage territorial et la mobilisation dans des partenariats est une dimension importante des établissements de l'enseignement agricole dont l'une des missions est de participer à l'animation et au développement des territoires dans leurs composantes sociale, économique, culturelle et environnementale. Il s'agit pour les établissements d'agir avec et pour leur territoire en lien avec les acteurs du monde agricole, les collectivités, les organismes de recherche et les associations.

Au cours de son audition, Stephen BONNESSOEUR (directeur de l'**EPL Nantes Terre Atlantique**) a témoigné de l'étendue de ces **partenariats**, en soulignant notamment que son établissement accueille l'espace test d'installation maraîchère bio de la coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP) 44 mais également la miellerie collective du Centre d'étude apicole (CETA) de Loire-Atlantique. En lien avec l'école vétérinaire ONIRIS, il accueille également un espace de convalescence de rapace et de hérissons.

L'enseignement agricole demain : enjeux et défis

Fruit d'une longue tradition, l'enseignement agricole n'a plus la même vocation qu'hier et se doit de répondre à de nouveaux défis :

- par la diversification de son offre de formation, il prépare désormais à une gamme élargie de métiers ;
- par la nature des publics qu'il forme, il s'adresse à tous, et non plus seulement aux jeunes issus du monde agricole ;
- enfin, par les savoirs dispensés, il est devenu un enseignement en prise avec des défis émergents, notamment environnementaux et sociétaux.

La diversification de l'origine socioprofessionnelle des élèves de l'enseignement agricole est une évolution significative. Alors qu'en 1985, quatre élèves sur dix étaient enfants d'agriculteurs ou de salariés agricoles, ce n'est actuellement plus le cas que d'un élève sur dix. Ce sont les enfants

d'employés et d'ouvriers qui sont les plus nombreux à fréquenter les établissements de l'enseignement agricole ; ils représentent 45 % des effectifs⁵⁰.

Auditionné par le CESER, Patrick DELAGE (directeur de l'**AgriCampus Laval**), affirme que les démarches engagées par son établissement afin de **diversifier le profil des apprenants**, comme la participation à des réunions d'information dans les collèges et la mise en évidence que l'agriculture représente près de 200 métiers en termes d'insertion. Cela passe également par la **valorisation des atouts des établissements agricoles** : accompagnement poussé, effectifs des classes réduits, possibilité de bénéficier de sections sportives, forte présence de la nature au sein des établissements...

Autre évolution significative : la place des filles qui représentent aujourd'hui 46 % des élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole. Elles sont désormais majoritaires parmi les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage alors qu'elles ne représentaient que 20 % des effectifs en 1975.

L'enseignement agricole doit aujourd'hui répondre à des questions et défis qui concernent notre société et notre avenir. Il se doit de composer avec cette nouvelle donne et intégrer de nouveaux enjeux dans ses formations :

- la qualité, l'hygiène et la sécurité sanitaires sont ressenties comme des exigences de plus en plus fortes chez les consommateurs, en écho aux récentes crises sanitaires ;
- les liens entre l'alimentation et la santé ;
- la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, dans le cadre de l'objectif de développement durable, d'adaptation au changement climatique et d'agroécologie ;
- les questions éthiques liées aux sciences du vivant, par exemple aux organismes génétiquement modifiés, la question du bien-être animal ;
- l'utilisation non alimentaire des produits agricoles, en particulier dans le domaine énergétique (biocarburants, agro ressources, énergies...) ;
- la sensibilisation au dialogue avec l'environnement sociétal en raison des capacités nouvelles à s'adapter.

⁵⁰ <https://agriculture.gouv.fr/portrait-de-lenseignement-agricole-edition-2020>

Au cours de son audition, Olivier GABOREAU (directeur de la **MFR-IREO des Herbiers**) a affirmé que le Bac pro n'est aujourd'hui plus suffisant pour s'installer et qu'il y a la nécessité d'aller vers un niveau BTS/Licence pour **disposer d'un solide bagage technique et juridique** ainsi que sur la stratégie d'installation et de gestion d'une exploitation. Le métier se complexifie et suppose de maîtriser de nombreuses compétences.

2. Les enjeux techniques et environnementaux

2.1. La question des modes de production et du recours aux produits phytosanitaires et aux antibiotiques

① L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les **produits phytosanitaires ont été au cœur du développement agricole d'après-guerre**. Ils ont été au fondement des systèmes de production intensifs. Leur essor est à lier au développement de la chimie organique de synthèse et de la chimie minérale, qui va fournir de nombreux pesticides minéraux.

La seconde moitié du XXème siècle s'accompagne ainsi d'une généralisation de l'utilisation des produits phytosanitaires au niveau mondial. Leur utilisation répond à plusieurs impératifs : protéger les végétaux (en limitant la propagation des mycotoxines, des parasites et autres maladies) ; parvenir à une meilleure maîtrise des risques liés à la production ; assurer une garantie de productivité ; répondre aux besoins alimentaires quantitatifs des populations.

Dans ce contexte et d'une manière globale, **la consommation de pesticides a doublé tous les dix ans entre 1945 et 1985**⁵¹, avec des variations locales quant aux quantités et aux types de pesticides plus ou moins utilisés. La France utilise majoritairement des fongicides et insecticides ainsi que des herbicides.

Au cours de son audition, Philippe LEGRAND (professeur et directeur du **laboratoire Biochimie Nutrition Humaine à l'Agrocampus – INRA de Rennes**) a souligné que les pesticides ont permis de nourrir la planète et que l'absence de protection des cultures présente un risque. Selon lui, l'usage des pesticides repose sur un compromis en termes de « bénéfice-risque » et l'enjeu porte sur la réduction des doses et de l'exposition au risque.

En France, un état des lieux annuel des ventes de produits phytosanitaires est établi à partir des données de la banque nationale des ventes réalisées par les distributeurs de produits phytopharmaceutiques (BNV-D).

⁵¹ Rapport d'information du Sénat n° 42 « Pesticides : vers le risque zéro » de Mme Nicole BONNEFOY, fait au nom de la Mission commune d'information sur les pesticides, déposé le 10 octobre 2012 : <https://www.senat.fr/rap/r12-042-1/r12-042-1.html>

Les quantités de substance actives (QSA)

L'évolution des ventes de QSA peut être suivie selon leurs usages :

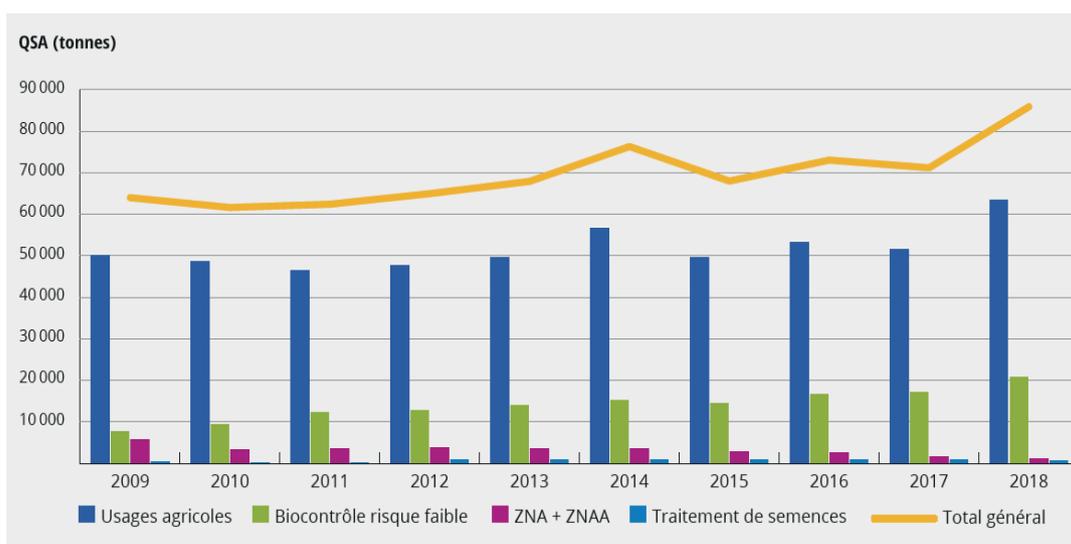
- Produits à usages agricoles : produits autorisés en agriculture, hors produits de biocontrôle à risque faible et produits de traitement de semences ;
- Produits à usages non-agricoles : jardins, espaces verts, infrastructures..., hors produits de biocontrôle à risque faible ;
- Produits de biocontrôle à risque faible, utilisés notamment en agriculture biologique ;
- Produits utilisés pour traiter les semences.

Les variations annuelles de vente doivent être interprétées avec une certaine prudence. En effet, les conditions climatiques subissent une variabilité importante d'une année à l'autre et les QSA vendues ne reflètent ni la quantité appliquée, ni la période d'application des traitements.

A ce sujet et à titre d'exemple, l'année 2019 (tout comme 2015) a été marquée par la hausse de la redevance pour pollutions diffuses au 1^{er} janvier 2019, ce qui a pu conduire certains agriculteurs à stocker des produits phytosanitaires à l'approche de la fin de l'année précédente afin d'anticiper cette hausse.

En tendance, les données montrent toutefois une augmentation des quantités de substances actives (QSA) vendues ces dix dernières années :

Évolution des ventes de substances actives ⁵²



Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

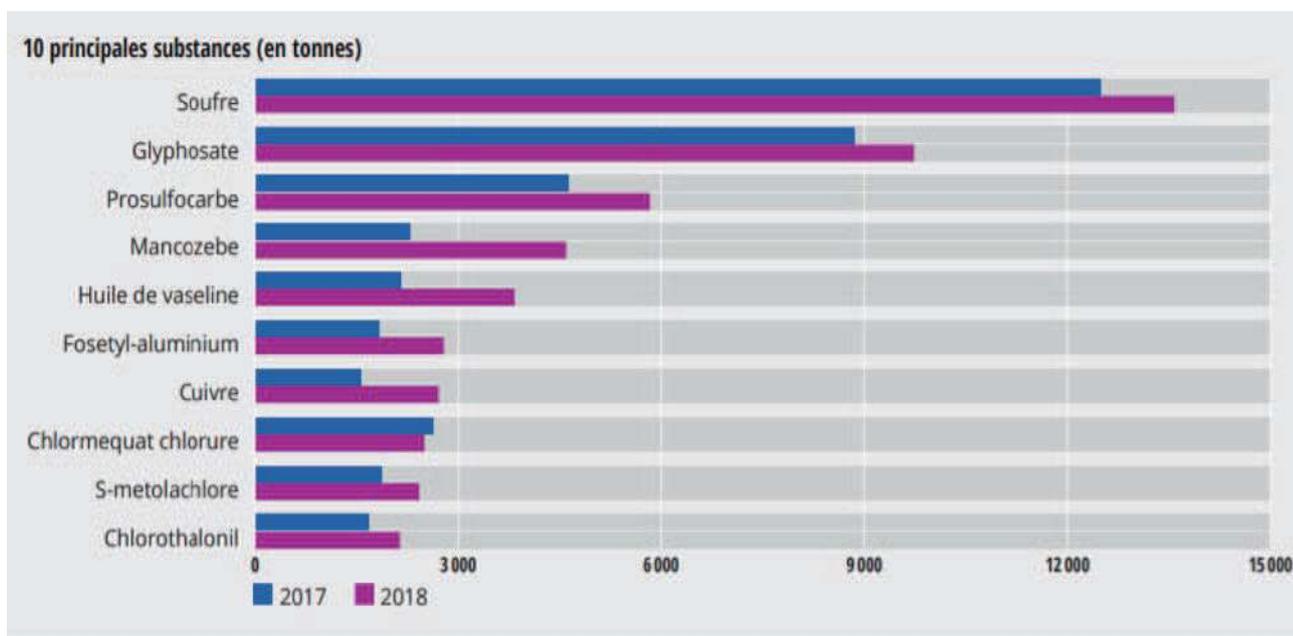
⁵² <https://ecophytopic.fr/reglementation/pour-aller-plus-loin/plan-ecophyto-note-de-suivi-2018-2019>

Ces données montrent qu'en 2018, sur les 85 876 tonnes de quantités de substance actives (QSA) vendues en France, 74 % portent sur des produits à usages agricoles et 24 % sont des produits de biocontrôle à risque faible.

La part du biocontrôle à risque faible dans la QSA totale augmente d'année en année. Cette augmentation est due notamment au soufre, substance particulièrement pondéreuse, c'est-à-dire appliquée à des doses de plusieurs kilogrammes par hectare. Aussi, **une partie de l'augmentation de la QSA s'explique par l'accroissement des surfaces en agriculture biologique.**

- **Focus sur le biocontrôle à faible risque :** les produits de biocontrôle regroupent des micro-organismes, des médiateurs chimiques ou des substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale. La principale substance est le soufre (66 %). Les ventes de produits de biocontrôle à risque faible ont presque doublé (+85 %) en moyenne triennale, entre 2009-2011 et 2016-2018 (*Cf. graphique ci-dessus*).
- **Focus sur l'agriculture biologique (AB) :** la vente des produits utilisables en agriculture biologique progresse depuis 2009 et représente, en 2018, 25 % de la QSA totale. **Deux substances dominent les ventes des produits utilisables en AB : le soufre (66 %) et le cuivre (11 %).** Les produits utilisables en AB sont pris en compte dans plusieurs des catégories d'usage : dans les catégories usages agricoles, biocontrôle à risque faible et usages non-agricoles. Les données disponibles ne permettent pas de connaître précisément les quantités de produits vendus aux agriculteurs en AB. En effet, les produits utilisables en AB peuvent être utilisés également en agriculture conventionnelle, et également dans les usages non agricoles. Entre 2017 et 2018, la QSA totale des produits utilisables en AB augmente de 30 % (*Cf. graphique ci-après*).
- **Focus sur les principales substances vendues :** les 10 principales substances actives vendues en 2018 représentent 58 % des ventes (*Cf. graphique ci-après*) ; dont en premier lieu le soufre (16 %) suivi du **glyphosate (11 %) pour lequel le Gouvernement a décidé d'engager un processus de sortie avec pour objectif de diminuer de 50 % l'utilisation du glyphosate en France d'ici 2022.** Un crédit d'impôt « sortie du glyphosate » a été mis en place en 2021 afin d'accompagner les exploitations qui renoncent volontairement au glyphosate.

Les dix principales substances actives vendues en 2017 et 2018



Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

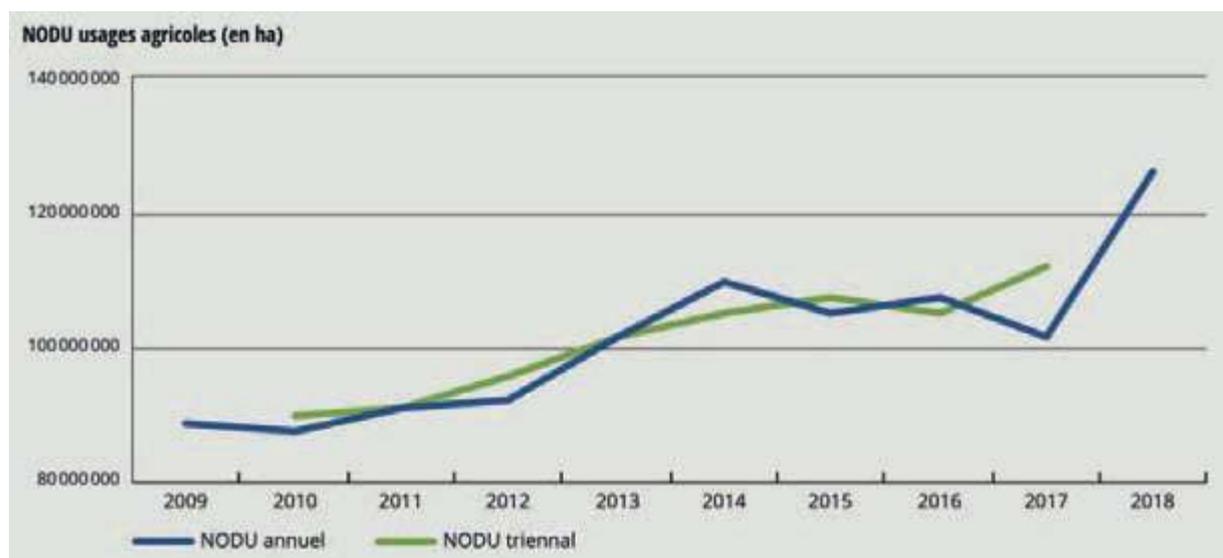
Le NODU (NOMBRE de Doses Unités)

Le recours aux produits phytosanitaires est également suivi via **l'indicateur NODO** (« NOMBRE de Doses Unités ») défini dans le cadre du plan Ecophyto lancé en 2018. Rapporté à la surface agricole utile (SAU), le NODU permet de déterminer le nombre moyen de traitements par hectare⁵³.

Le NODU correspond à la surface qui serait traitée annuellement aux doses maximales homologuées. Rapporté à la surface agricole utile, il correspond au nombre de traitements appliqués à pleine dose sur une surface d'un hectare.

⁵³ Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul du NODU : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-nodu>

Evolution du NODU depuis la mise en place du plan Ecophyto



Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le NODU a baissé de 6 % entre 2016 et 2017 mais a augmenté de 24 % entre 2017 et 2018, pour atteindre 126 millions d'hectares (+ 25 %, en moyenne triennale, par rapport à 2009-2011). Rapporté à la SAU totale hors prairies permanentes, cela correspond, en 2018, à **6,5 traitements à pleine dose par hectare** (et à 5,7 traitements à pleine dose par hectare et par an en moyenne triennale 2016-2018). Cela traduit une forme d'intensité dans le recours aux produits phytosanitaires. Il y a toutefois lieu de nuancer car les fréquences d'intervention ne tiennent pas compte du retrait de produits plus rémanents et/ou toxiques et remplacés par des produits qui nécessitent davantage d'interventions (ex : intensité du recours au sulfate de cuivre).

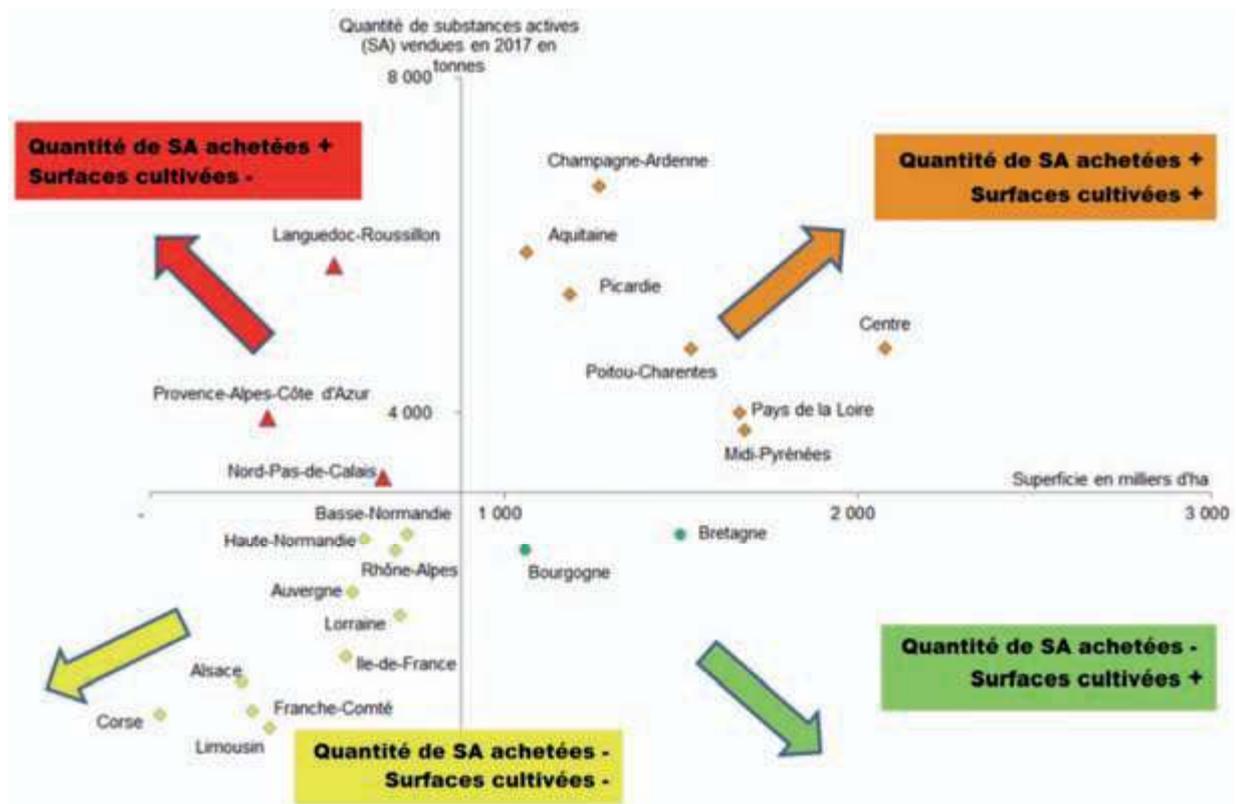
Approche territoriale par régions et situations en départements

La quantité de substances actives vendues varie d'une région à l'autre.

Même si les données d'achats ne reflètent pas directement les données d'utilisation, **la superficie agricole (Cf. nuage graphique ci-après) et la nature des cultures contribuent largement à expliquer les disparités territoriales observées concernant les quantités de substances actives achetées.**

Quantité de substances actives (QSA) achetée et surfaces cultivées par région en 2017⁵⁴

⁵⁴ <https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/pressions-exercees-par-les-modes-de-production-et-de-consommation/usages-de-matieres-potentiellement-polluantes/pesticides/article/les-quantites-de-produits-phytopharmaceutiques-vendues-en-france>



Note 1 : surfaces cultivées = superficie en terres labourables + superficie en cultures permanentes. Les surfaces datent du recensement agricole 2010 et sont exprimées en hectares.

Note 2 : ventes au code INSEE des distributeurs.

Source : Recensement agricole 2010. BNV-D, extraction au 22 février 2019

En moyenne, hors DOM, la quantité par région s'élève à 3 200 tonnes⁵⁵ ; elle présente de fortes disparités territoriales. **La quantité de substances actives vendues en Pays de la Loire s'élève à 3 794 tonnes en 2017.**

Variation de la pression sanitaire selon les productions agricoles :

La pression sanitaire est forte en viticulture, horticulture et arboriculture.

L'Indice de Fréquence de Traitement (IFT)⁵⁶ moyen de la vigne est en effet de 13 et celui des fruits de 17 (36 pour les pommes). En grandes cultures, l'IFT moyen de 3,8. Celui-ci est aussi très différent selon les produits : l'IFT est environ de 16 pour la pomme de terre, 6 pour le colza, 4 pour le blé et 2 pour le tournesol⁵⁷, 2,7 maïs grain et 2,4 maïs fourrage.

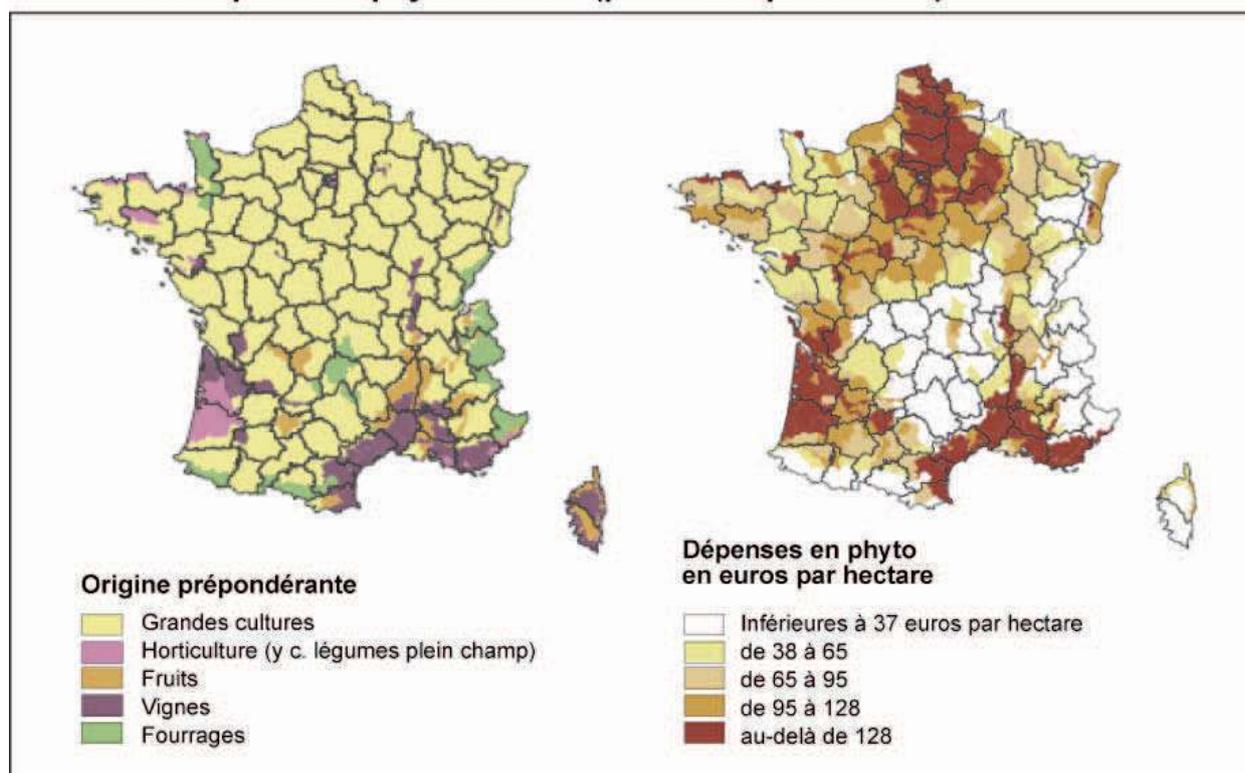
⁵⁵ A noter : les données statistiques portent sur le périmètre des ex-régions.

⁵⁶ L'Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT) est un indicateur de suivi de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle de l'exploitation agricole ou d'un groupe d'exploitations. L'IFT comptabilise le nombre de doses de référence utilisées par hectare au cours d'une campagne culturale. Cet indicateur peut être calculé pour un ensemble de parcelles, une exploitation ou un territoire. Il peut également être décliné par grandes catégories de produits (herbicides, fongicides, insecticides...). Pour un exploitant agricole, l'IFT permet d'évaluer ses progrès en termes de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Il permet de situer ses pratiques au regard de celles du territoire et d'identifier les améliorations possibles.

⁵⁷ L'utilisation des pesticides en France : état des lieux et perspectives de réduction NESE n° 35, octobre 2011, pp. 7-26

Les données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) et du Recensement agricole permettent de visualiser l'emploi des pesticides par petites régions agricoles au regard de l'orientation prédominante de production.

Figure 1 - Répartition des petites régions agricoles selon l'origine et le niveau de la pression phytosanitaire (pesticides par hectare)



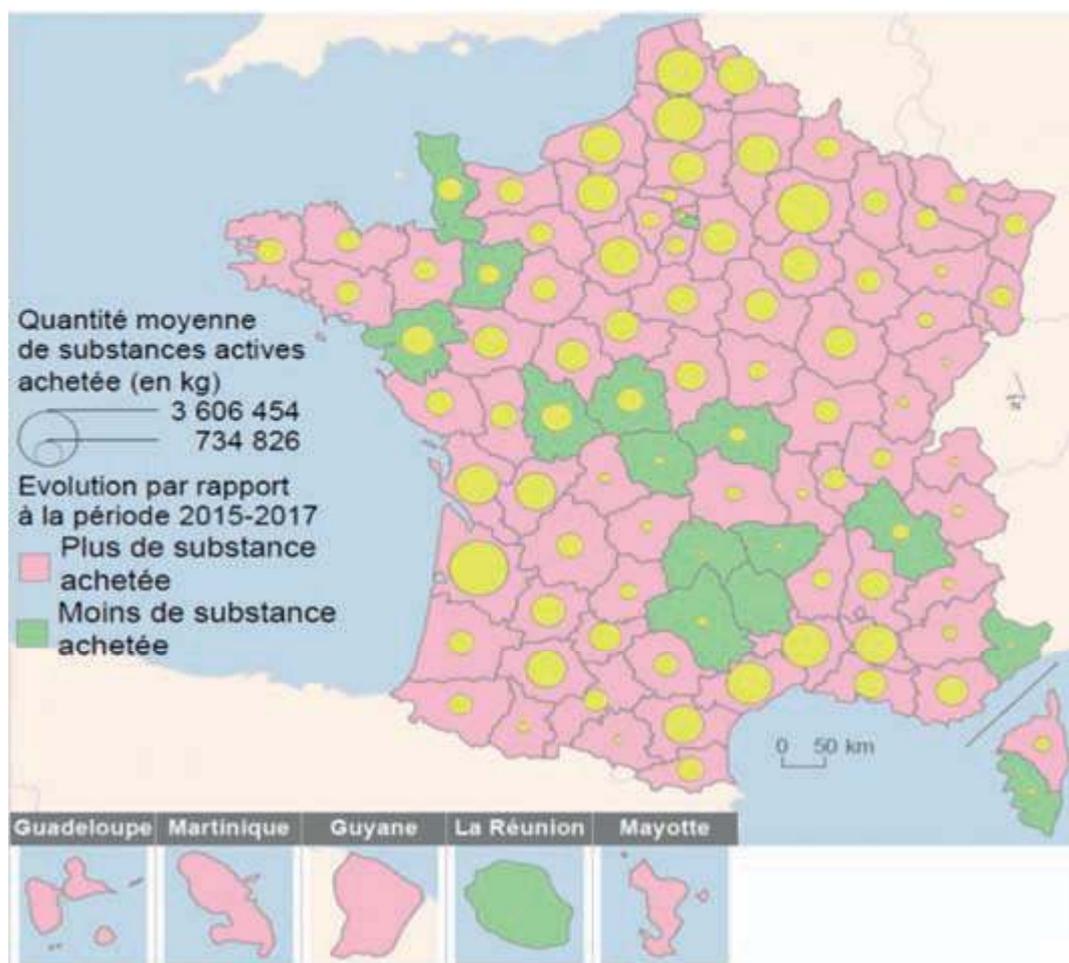
Source : Inra, source des données : Agreste - MAAPRAT - SSP

Ces cartes confirment le poids dominant des grandes cultures. Même dans les régions herbagères, les faibles surfaces en céréales suffisent à rendre dominantes les grandes cultures. En classant les régions agricoles en quintiles selon la surface agricole et la pression phytosanitaire (dépenses en euros par hectare), **les autres productions (vignes, horticulture, fruits) apparaissent toutefois à l'origine des pressions phytosanitaires les plus fortes** : tous les vignobles apparaissent ainsi dans le quintile le plus élevé. C'est le cas aussi des petites régions spécialisées dans les cultures fruitières, notamment dans les pommes (Vallée du Rhône et sud-ouest). L'horticulture et les légumes exercent des pressions sanitaires fortes dans la ceinture parisienne, la Bretagne, la Provence et les Landes. Les régions de grandes cultures du nord de la France appartiennent également à ce quintile de pression phytosanitaire forte. Les zones herbagères sont les régions où la pression phytosanitaire est la plus faible.

[Evolution du recours aux produits phytosanitaires en départements :](#)

Depuis 2015, les données portant sur les quantités de substances actives vendues sont disponibles à l'échelle du code postal des acheteurs finaux, ce qui permet des exploitations plus fines des données de la BNV-D.

Achats de produits phytopharmaceutiques en moyenne triennale par département sur la période 2016-2018



Source : BNV-D, données 2015, 2016, 2017 et 2018 au code postal acheteur extraites le 09/12/2019

Même si les données d'achats à l'échelle départementale ne reflètent pas directement les données d'utilisation, il apparaît que la nature des cultures et la superficie agricole qui caractérisent les départements sont les principaux déterminants qui expliquent les disparités départementales dans le recours aux produits phytosanitaires.

Ainsi et à titre d'exemple, la Marne est le département qui comptait la plus grande SAU au recensement agricole de 2010 avec près de 555 000 ha, soit plus du double de la moyenne nationale (271 000 ha). La vigne, culture faisant l'objet de traitements importants, y est notamment prépondérante.

Avec 465 300 ha de SAU, la Somme est au huitième rang national mais représente le premier département producteur de pommes de terre, production pour laquelle les traitements phytosanitaires sont importants.

Quant à la Gironde et au Gard, ces départements disposent des surfaces de cultures permanentes les plus importantes (122 500 et 66 000 ha).

En région Pays de la Loire, les départements de la Mayenne et de Loire-Atlantique dépassent les 1 000 tonnes de quantités de substance achetées mais se distinguent par une diminution des achats entre 2016-2018 par rapport à la période 2015-2017.

Achats de substances actives en moyenne pour les départements ligériens sur les périodes 2015-2017 et 2016-2018⁵⁸

Libellé du département	Moyenne des quantités de substances achetées en 2015-2016-2017 en valeurs corrigées (en kg)	Moyenne des quantités de substances achetées en 2016-2017-2018 en valeurs corrigées (en kg)	Variation des moyenne des quantités de substances achetées entre 2015-2016-2017 et 2016-2017-2018 en valeurs corrigées
Loire-Atlantique	1 232 091	1 179 080	-4,3%
Maine-et-Loire	1 269 950	1 273 411	0,3%
Mayenne	489 583	488 690	-0,2%
Sarthe	703 208	707 455	0,6%
Vendée	704 197	730 725	3,8%
France entière	4 399 028	4 379 361	-0,4%

Note : hors codes postaux dont le nombre d'exploitations agricoles est inférieur ou égal à 5.

Note : corrigée signifie que les quantités de substances actives achetées dans les zones de codes postaux non valides ont été reventilées dans chaque code postal valide au prorata de leurs achats.

Source : BNV-D, données 2015, 2016, 2017 et 2018 au code postal acheteur extraites le 09/12/2019

Les données d'achats des produits phytosanitaires ne reflètent toutefois pas directement les données de consommation et d'utilisation par départements. Les consommations par départements correspondent en effet aux adresses des sièges sociaux des entreprises ou coopératives qui les vendent. A titre d'exemple, la Loire-Atlantique, qui se caractérise par la présence de sièges sociaux de coopératives qui vendent dans de nombreux départements, apparaît comme un département où la quantité de substances achetées est importante. Aussi, **il convient d'apprécier également les données à l'échelle régionale comme ci-après.**

⁵⁸ <https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/pressions-exercees-par-les-modes-de-production-et-de-consommation/usages-de-matieres-potentiellement-polluantes/pesticides/article/les-quantites-de-produits-phytopharmaceutiques-vendues-en-france>

Quantité de substances actives achetée et surfaces cultivées par région en 2017			
	Quantité des substances actives non EAJ vendues en 2017 par région (en kg)	Superficie en terres labourables + superficies en cultures permanentes en hectare en 2010	Quantités de substances actives non EAJ vendues en 2017 par rapport à la surface cultivée
Corse	405 844	25 038	16,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 942 077	330 143	11,9
Languedoc-Roussillon	5 758 903	518 182	11,1
Aquitaine	5 917 883	1 062 609	5,6
Champagne-Ardenne	6 704 829	1 267 802	5,3
Nord-Pas-de-Calais	3 230 748	656 172	4,9
Picardie	5 414 342	1 184 569	4,6
Haute-Normandie	2 491 488	603 360	4,1
Rhône-Alpes	2 553 187	724 530	3,5
Basse-Normandie	2 356 676	691 321	3,4
Auvergne	1 856 840	569 612	3,3
Poitou-Charentes	4 764 750	1 527 556	3,1
Alsace	796 728	257 183	3,1
Midi-Pyrénées	4 002 205	1 664 610	2,4
Centre	4 772 272	2 076 757	2,3
Pays de la Loire	3 794 778	1 679 721	2,3
Lorraine	1 581 338	704 678	2,2
Bourgogne	2 363 445	1 058 620	2,2
Île-de-France	1 093 400	551 394	2,0
Bretagne	2 550 621	1 496 306	1,7
Franche-Comté	447 199	287 287	1,6
Limousin	248 045	335 718	0,7

Source : BNV-D, données 2015, 2016, 2017 et 2018 au code postal acheteur extraites le 09/12/2019

2 ETAT DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET DES ETUDES EPISTEMOLOGIQUES

Coûts financiers et « coûts cachés » des produits phytosanitaires :

La recours aux produits phytosanitaires trouve notamment son origine tant dans **leur facilité d'accès et d'emploi** que dans leur **disponibilité à des prix relativement peu élevés**. Il s'en trouve que, dès l'après-guerre, l'agriculture française a, plus que d'autres⁵⁹, développé des systèmes de production fondés sur l'utilisation de ces produits et qu'elle en apparaît aujourd'hui dépendante⁶⁰.

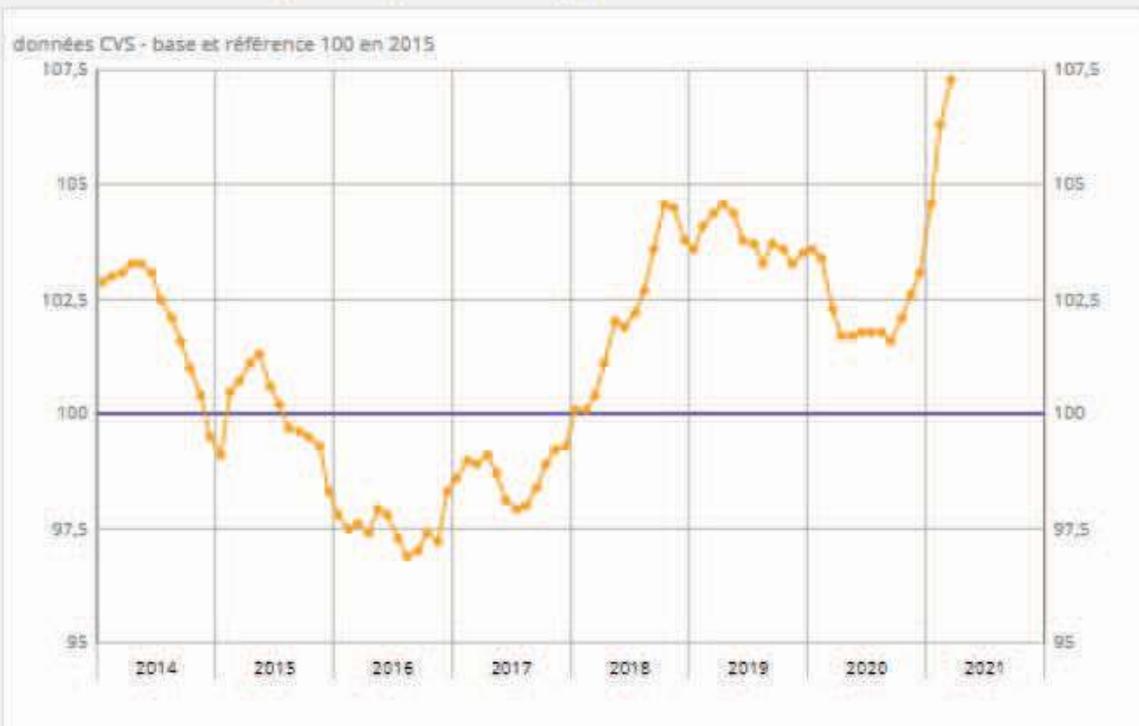
Cette image « bas coûts » des pesticides est à pondérer. Les dépenses consacrées aux pesticides pèsent en effet dans le produit brut des exploitations et de nombreux agriculteurs sont aujourd'hui conscients que l'amélioration de leur revenu passe notamment par la limitation des dépenses liées aux intrants, en particulier en termes de produits phytosanitaires. Cet enjeu est d'autant plus prégnant dans le **contexte d'augmentation du coût des moyens de production agricole**, constatée depuis fin 2020⁶¹ (Cf. Graphique ci-après).

⁵⁹ La France est le 3^{ème} consommateur mondial, après les Etats-Unis et le Japon et le premier utilisateur de pesticides en Europe (source : rapport de l'OPECST n° 2152, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scient. Tech, mars 2003).

⁶⁰ <https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/synthese-expertise-68-pages.pdf>

⁶¹ https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/IraCpr21076/2021_76inforapcoutsprod.pdf

Prix d'achat des moyens de production agricole



Sources : Insee, SSP (ministère chargé de l'agriculture).

D'après les données INSEE publiées en mars 2021, les prix d'achat des consommations intermédiaires ont augmenté de 5,7 % sur un an, en lien notamment avec l'**augmentation des engrais et amendements** (+ 8,2 %) et de l'**énergie** (+ 13,1 %). Si les **prix des produits de protection des cultures** ont connu une diminution sur un an, l'INSEE souligne qu'ils sont à nouveau **dynamiques depuis le début d'année 2021** (Cf. tableau ci-après)⁶².

Dans ce contexte, les agriculteurs se doivent de gérer au plus juste les intrants en mesurant les dosages. L'équation est toutefois complexe car si la réduction des intrants est un impératif de santé publique et un enjeu économique, l'abandon des traitements peut également provoquer une chute des rendements, le développement des maladies et être à la source de problème de santé humaine comme en témoignent certains travaux scientifiques⁶³.

⁶² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5361859#graphique-prix-agricoles-g4-fr>

⁶³ Cf. travaux de l'INRAE (<https://www.inrae.fr/actualites/isabelle-oswald-heroine-toxines>) et de Dominique Parent-Massin (<https://www.youtube.com/watch?v=hbleo5lFVQU>)

Indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA)

Données brutes, base et référence 100 en 2015.

	Poids	Mars 2021	Variation en % sur		
			un mois	3 mois	un an
Indice général	1000	107,3	0,9	4,1	4,9
Consommations intermédiaires	760	105,9	1,2	5,1	5,7
Énergie (1)	93	114,1	2,3	13,1	13,1
Semences et plants	56	96,7	0,2	-0,1	-1,1
Engrais et amendements	107	97,5	3,4	12,6	8,2
Produits de protection des cultures	84	92,5	1,1	1,4	-0,4
Aliments des animaux	214	109,6	1,0	5,1	8,8
Produits et services vétérinaires	37	114,4	0,1	0,8	2,7
Matériel et petit outillage	11	102,6	1,0	3,1	2,2
Entretien et réparation du matériel	88	113,9	0,4	1,2	3,4
Entretien et réparation des bâtiments	9	110,5	0,0	0,5	2,1
Frais généraux	61	105,2	0,0	0,1	0,8
Biens d'investissement	240	111,7	0,2	1,5	2,3
Matériel	168	111,5	0,4	1,0	1,6
dont tracteurs	71	115,8	0,3	1,6	1,8
matériel et machines de culture	33	110,0	0,4	0,5	2,4
matériel et machines de récolte	38	108,9	-0,3	1,0	1,5
véhicules utilitaires	16	104,9	-0,3	-0,2	2,0
Ouvrages	72	112,3	0,0	2,8	3,8

(1) Le remboursement de la TICPE (ex TIPP) au titre de l'année 2021 est intégré par anticipation dans l'indice.
Sources : Insee, SSP (ministère chargé de l'agriculture)

Au cours de son audition, Olivier GABOREAU (directeur de la **MFR-IREO des Herbiers**) a souligné l'enjeu de rendre les agriculteurs plus indépendants en accompagnant notamment la **limitation des intrants** (dont les produits phytosanitaires) qui est une des **clefs de réussite d'une installation**.

Ce constat est partagé par Joel LIMOUZIN (vice-président de la **Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire**) qui souligne que la rentabilité de l'agriculture repose notamment sur la **maîtrise des charges**, en particulier sur la **diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires**.

Au-delà du coût financier, dans une étude de 2016 portant sur les « **coûts cachés** » des produits phytosanitaires, des chercheurs de l'INRA ont mis en évidence **quatre catégories de coûts cachés : environnementaux, sanitaires, réglementaires et frais d'évitement**.

Les premiers portent sur la destruction des services écosystémiques offerts par la nature (pollinisation...); les coûts sanitaires incluent les frais de santé liés à des maladies (cancers, intoxications...); les coûts réglementaires englobent les fonds publics pour réglementer et contrôler ces substances, ou assainir les eaux et les milieux contaminés... Quant aux frais d'évitement, ils sont principalement induits par les excédents de dépense des ménages qui optent pour l'alimentation biologique ou pour l'achat d'équipements de protection pour les agriculteurs, afin de minimiser le contact avec les pesticides⁶⁴.

- **Toxicité des produits et santé des utilisateurs et des populations**

De nombreuses études mettent en évidence les **méfais des pesticides sur la santé des applicateurs et des populations**. Des liens ont notamment été établis entre l'utilisation de certaines molécules et certaines formes de cancers.

Publiée en juin 2021, une étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), est venue confirmer une **présomption forte de lien entre exposition aux pesticides et quatre pathologies**. Tout d'abord, trois types de cancers : le cancer de la prostate, le lymphome non hodgkinien et le myélome multiple, puis la maladie de Parkinson⁶⁵.

La recherche dans le domaine des contaminants chimiques et organiques de l'alimentation doit également se pencher sur les **effets « cocktails » de ces substances** (produits phytosanitaires, résidus médicamenteux, fertilisants organiques...) qui, cumulés, peuvent avoir des effets sur la santé humaine et sur l'environnement.

Selon l'**ANSES**, « *cette question des **effets potentiels liés à ces multi-expositions**, ou « **effet cocktail** » est d'actualité et représente en termes d'enjeux scientifiques et attentes sociétales, un des **défis pour la connaissance et pour la gestion des risques** »⁶⁶.*

⁶⁴ https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/03/19/et-si-les-pesticides-coutaient-plus-qu-ils-ne-rapportent_4886135_3244.html

⁶⁵ https://www.inserm.fr/sites/default/files/2021-07/Inserm_ExpertiseCollective_Pesticides2021_RapportComplet_0.pdf

⁶⁶ <https://www.anses.fr/fr/content/les-contaminants-chimiques-de-l%E2%80%99alimentation>

3 L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES EN ELEVAGE

A l'instar des produits phytosanitaires, les antibiotiques ont commencé à être produits et utilisés à grande échelle après la Seconde Guerre mondiale afin de lutter contre les bactéries responsables d'infections. Leur utilisation tant chez l'homme qu'en médecine vétérinaire constitue une percée médicale majeure.

S'ils ont permis de prévenir et de traiter de nombreuses maladies dans les exploitations, l'exposition des animaux d'élevage aux antibiotiques est devenue une préoccupation en termes de santé publique, notamment pour de nombreux consommateurs préoccupés par les conditions d'élevage et soucieux de disposer d'une alimentation saine et de qualité.

« Les antibiotiques ont permis, depuis la généralisation de leur utilisation, en médecine humaine et animale, de combattre des maladies bactériennes autrefois difficiles voire impossibles à soigner. Cependant, les mésusages des antibiotiques augmentent inévitablement les risques de sélection de bactéries résistantes dont l'impact en santé publique est majeur (antibiorésistance) »⁶⁷

Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), **préserver l'efficacité des antibiotiques constitue un défi de santé publique qui nécessite une approche intégrée de toutes les médecines** selon l'approche « One Health », **une seule santé humaine et animale.**

Selon l'OMS, « la résistance aux antibiotiques constitue aujourd'hui l'une des plus graves menaces pesant sur la santé mondiale, la sécurité alimentaire et le développement »⁶⁸. La lutte contre les antibiorésistances est, en ce sens, un des défis sanitaires majeurs du XXI^{ème} siècle.

Pour répondre à cette ambition, la France avait lancé en 2012 un premier **plan EcoAntibio** de cinq ans pour faire baisser le recours aux antibiotiques en matière de santé animale, que ce soit pour les élevages ou les animaux de compagnie. En 2017, ce plan EcoAntibio a été relancé pour cinq années supplémentaires, jusqu'en 2021 avec pour objectif de lutter contre l'antibiorésistance.

⁶⁷ Extrait de la lettre de saisie de l'Anses du 16 novembre 2016 pour la réalisation de l'expertise : Antibiorésistance et environnement - État de la contamination des milieux par les antibiotiques et les bactéries pathogènes résistantes et mécanismes de développement de l'antibiorésistance dans l'environnement

⁶⁸ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/antibiotic-resistance>

Evolution de l'exposition des animaux aux antibiotiques

Selon les dernières données disponibles de l'ANSES⁶⁹, en 2019, le volume total des ventes s'élève à 422 tonnes d'antibiotiques et s'inscrit en baisse de 10,5 % par rapport à l'année 2018. L'ANSES souligne qu'il s'agit du tonnage le plus faible enregistré depuis le début du suivi en 1999. Une diminution de 53,3 % est observée par rapport à 2011, année de référence pour le premier plan EcoAntibio. Cette évolution est en grande partie imputable à une diminution **des ventes d'antibiotiques administrés par voie orale.**

L'ANSES souligne toutefois que les antibiotiques récents nécessitant généralement l'usage d'une moindre dose, le volume des ventes seul ne permet pas d'apprécier l'exposition des animaux aux antibiotiques. C'est pourquoi il est nécessaire **de prendre en compte la posologie, la durée des traitements antibiotiques et de la rapporter à la population animale.** On obtient une estimation du niveau de l'exposition mesurée par l'indicateur ALEA.

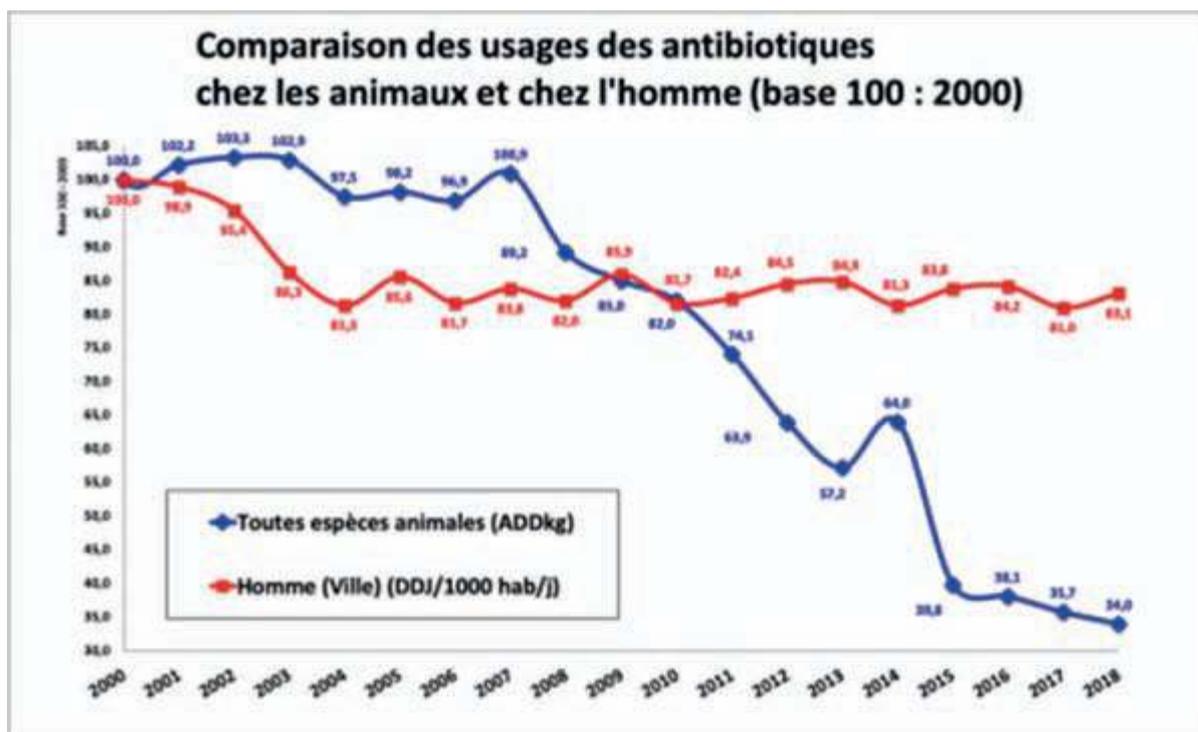
L'exposition globale des animaux en France a diminué de 10,9 % entre 2018 et 2019. Sur la dernière année, l'évolution de l'exposition varie selon les espèces : -9,9 % pour les bovins, -16,4 % pour les porcs, -12,8 % pour les volailles, +1,5 % pour les lapins et +2,1 % pour les carnivores domestiques.

Après une forte baisse de l'ALEA à partir de 2011 (*Cf. graphique ci-après*⁷⁰), l'ANSES constate qu'une relative stabilisation de l'exposition animale est observée sur les trois dernières années pour la majorité des familles d'antibiotiques. La consommation d'antibiotiques chez les animaux a beaucoup baissé, notamment après 2013, comme le montre le graphique ci-après.

⁶⁹ Rapport annuel de l'ANSES sur le suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2019 (édition scientifique de novembre 2020) : <https://www.anses.fr/fr/system/files/ANMV-Ra-Antibiotiques2019.pdf>

⁷⁰ https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/cep_analyse82_antibioresistances_en_elevage.pdf

Comparaison de réduction du recours aux antibiotiques chez les animaux et l'homme⁷¹



Les systèmes de production en élevage et le recours aux antibiotiques

En élevage, l'intensification des systèmes de production, orientée vers la recherche de performance et de productivité, peut avoir des conséquences négatives sur le plan sanitaire et accentuer le recours aux antibiotiques.

La concentration d'animaux dans des bâtiments d'élevage clos et l'étroitesse de l'espace par animal peuvent augmenter les risques de maladies infectieuses et leur propagation. Dans ce contexte, les élevages à grande échelle peuvent avoir recours à des traitements antibiotiques, qui peuvent multiplier les phénomènes d'antibiorésistance et avoir des conséquences sur la santé des consommateurs. Les épidémies (peste porcine, grippe aviaire...) se transmettent également dans les élevages en plein air.

⁷¹ Depuis 2007, les traitements des animaux aux antibiotiques ont été divisés par trois en France (-67 %).
Source : LegiVeille d'après des données de l'Anses et de l'ECDC (European center for disease prevention and control).

INTENSIFICATION et RISQUES SANITAIRES EN ELEVAGE (INRAe)⁷²

« *L'intensification est une notion à définir et à maîtriser. Elle est liée à la notion de productivité : la quantité de viande, lait, œufs, produite par animal, ou par hectare, ou par heure de travail. **Les leviers principaux de l'intensification en élevage sont la sélection génétique, l'alimentation des animaux, la concentration des animaux et l'automatisation du travail.** L'hyper-sélection des animaux pour leurs seules performances de production peut augmenter leur sensibilité aux maladies en général, parce qu'elle conduit à négliger d'autres qualités, dont la robustesse et la résistance aux infections. Conséquence de cette fragilité des animaux et de leur concentration, **un usage important d'antibiotiques conduit à l'apparition de bactéries résistantes, ce qui peut affecter aussi la santé humaine** ».*

Ayant perçu les limites de cette intensification, un mouvement inverse s'amorce depuis plusieurs années. A titre d'exemple, l'INRAe accompagne les transitions vers des modèles agroécologiques d'agriculture et d'élevage qui prennent en compte les équilibres des écosystèmes. De même, le plan national sur l'usage des antibiotiques lancé en 2012 a permis une réduction de leur usage de plus de 30 % dans les élevages en France.

Les animaux présents dans les systèmes d'élevage à grande échelle ont été fortement exposés aux antibiotiques en raison de la concentration des animaux qui favorise la transmission des maladies. Cependant, un mouvement inverse s'amorce depuis quelques années et il est à noter que les épidémies (peste porcine, grippe aviaire...) se transmettent aussi dans les élevages en plein air.

Conscients de ces méfaits, des éleveurs s'engagent dans des pratiques vertueuses qui tendent vers plus de préventif et moins de curatif afin de réduire l'utilisation des antibiotiques. Cet effort doit être valorisé et s'amplifier, tout particulièrement dans les élevages hors-sols.

Auditionnée, Laurence DEFLESSELLE (directrice de l'école vétérinaire **ONIRIS**) a insisté sur l'**importance des changements de pratique**. Elle a souligné l'importance de l'**approche collective** et de la formation au **préventif** en plus du curatif. Le vétérinaire doit être positionné dans le cadre d'un **accompagnement global** et l'éleveur doit le voir comme un **conseiller**.

⁷² <https://www.inrae.fr/actualites/comprendre-gerer-epidemies-elevages>

Au cours de leur audition, Julien FORTIN, Christian HUET et Olivier LEBERT (membres de la **ferme expérimentale de Thorigné**) ont insisté sur l'enjeu du bien-être et du soin animal ainsi que sur la **mutualisation des moyens vétérinaires**. Ils ont mis en évidence que dans les Hauts du Forez, des agriculteurs ont salarié un vétérinaire qui forme les agriculteurs bio et conventionnels, sur les premiers soins et intervient sur les cas plus graves.

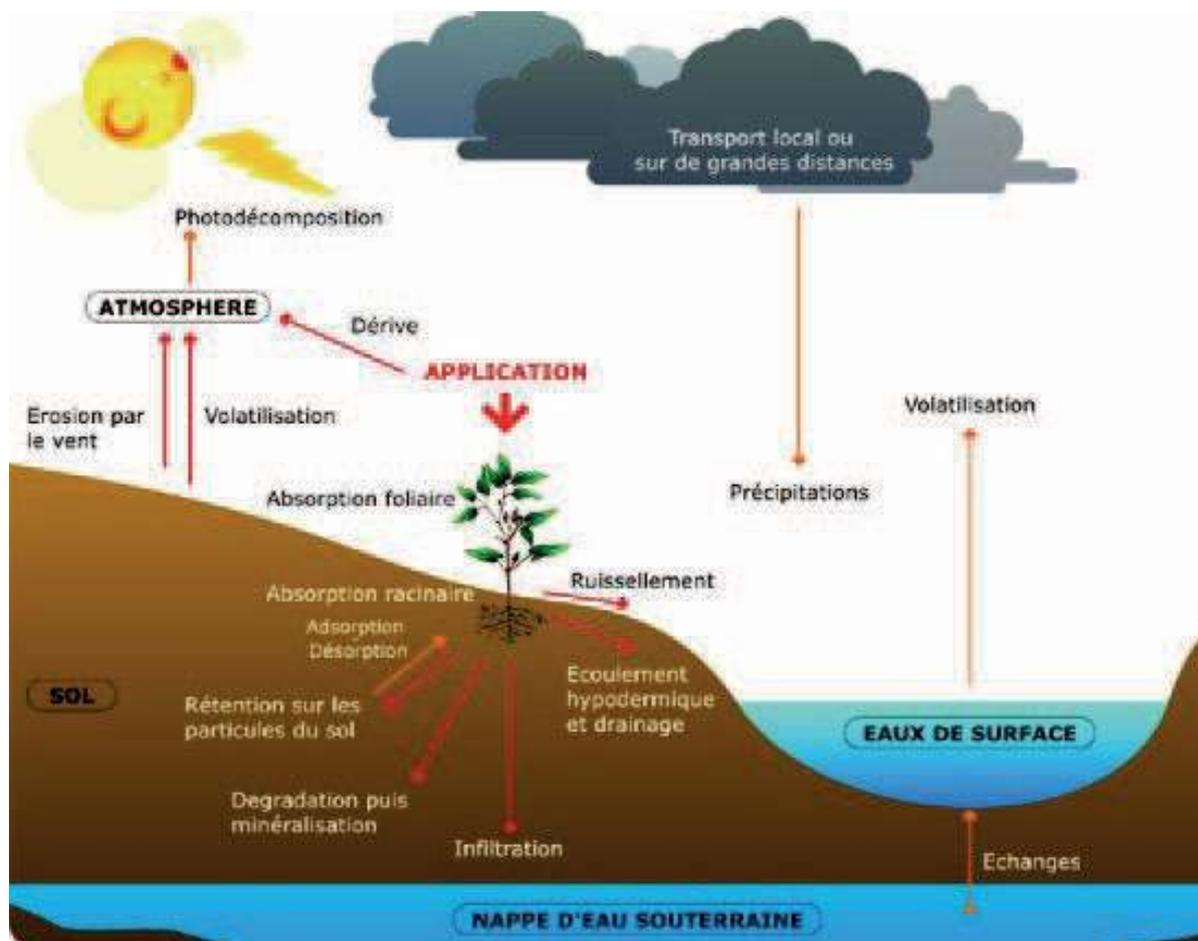
Certains élevages s'engagent vers des **modèles plus extensifs, au maximum en plein air**, évitant les concentrations d'animaux. De telles démarches visent tout à la fois à associer le bien-être animal et à lutter contre le développement de certaines maladies. De même, il est **porté une attention toute particulière à l'élaboration des bâtiments d'élevage**, dans un souci de bien-être animal. Cette transition repose sur la mobilisation de nombreux acteurs : éleveurs, vétérinaires, distributeurs, consommateurs...

Au cours de son audition, Joel LIMOUZIN (vice-président de la **Chambre régional d'agriculture Pays de la Loire**) a souligné l'importance qu'une partie des consommateurs accordent aux conditions d'élevage et de bien-être animal. Il s'est toutefois interrogé sur **l'ambivalence de certains consommateurs : sont-ils prêts à accepter de payer pour des conditions d'élevage plus extensifs ?** Car, ces modèles, caractérisés par une faible densité d'animaux à l'hectare, sont aussi plus onéreux. Ils supposent notamment des aménagements sur les bâtiments agricoles.

2.2. L'eau, l'air et le paysage

Les matières actives contenues dans les produits phytosanitaires, notamment dans ceux utilisés dans le passé, ont une rémanence très élevée (c'est-à-dire une présence et des effets persistants dans l'environnement), **à la fois dans les sols, dans l'eau et dans l'air**. Certains produits à la rémanence et à la toxicité moins élevées font l'objet d'intervention plus fréquentes (ex : intensité du recours au sulfate de cuivre sur certaines cultures).

Circuit suivi par les produits phytosanitaires à travers les grands réservoirs terrestres (géosphère, atmosphère, hydrosphère)



Source : Chambre d'agriculture du Lot⁷³

• Qualité de l'eau

Comme le CESER le soulignait dans sa contribution « L'eau : condition de développement des territoires » (juin 2019)⁷⁴, **les eaux superficielles sont globalement contaminées par les pesticides en Pays de la Loire.**

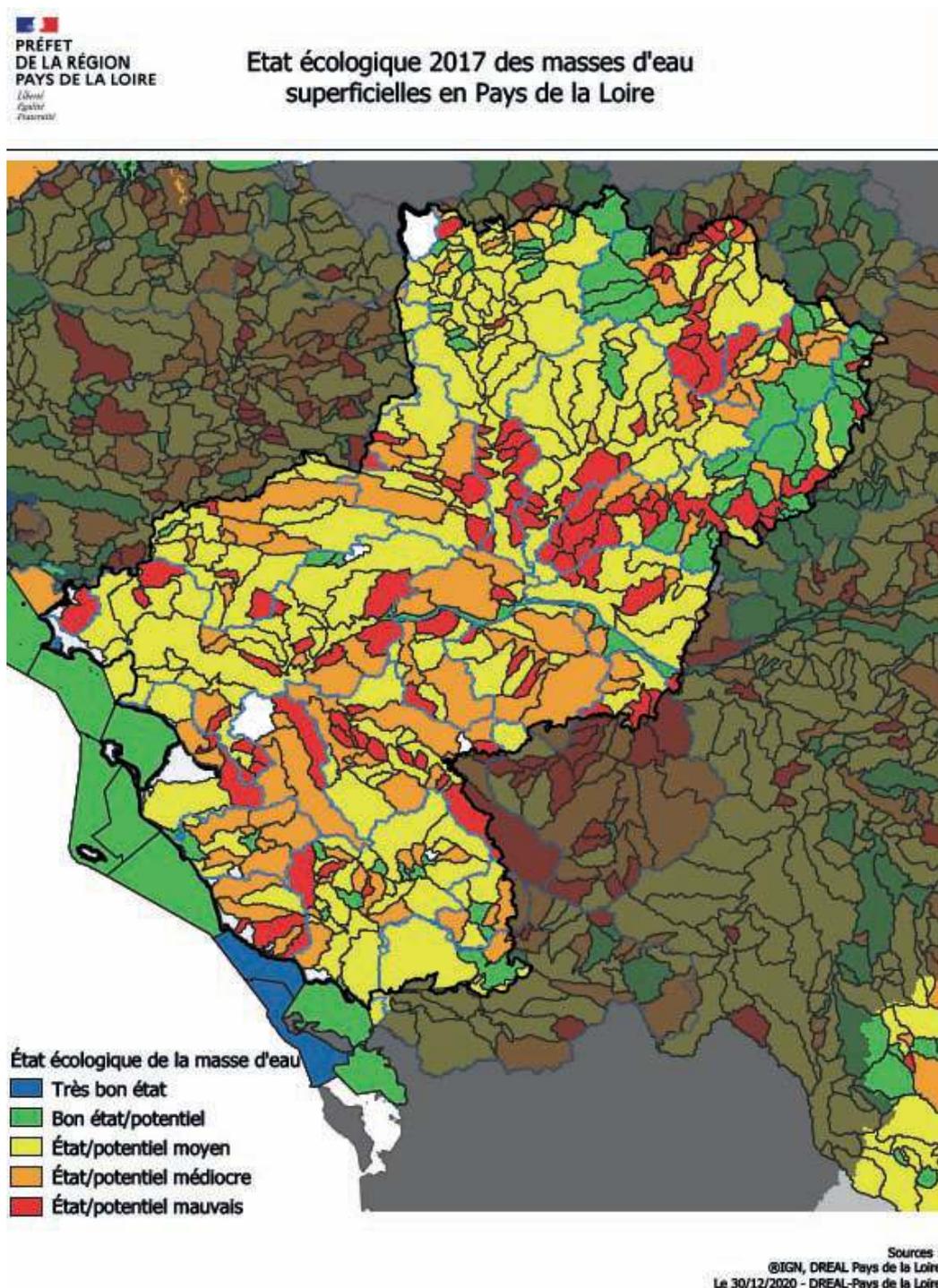
Il ne se dégage pas de tendance de fond à l'aggravation ou à l'amélioration de la situation à l'échelle régionale.

Cependant, de nombreuses molécules sont apparues ou sont retrouvées plus fréquemment. **Les interdictions d'usage ont un impact réel sur la diminution des concentrations des molécules concernées ou sur leur**

⁷³ <https://lot.chambre-agriculture.fr/agro-environnement/ecophyto/utilisation-des-produits-phytosanitaires/>

⁷⁴ <https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/rapport-eau-A4-Web.pdf>

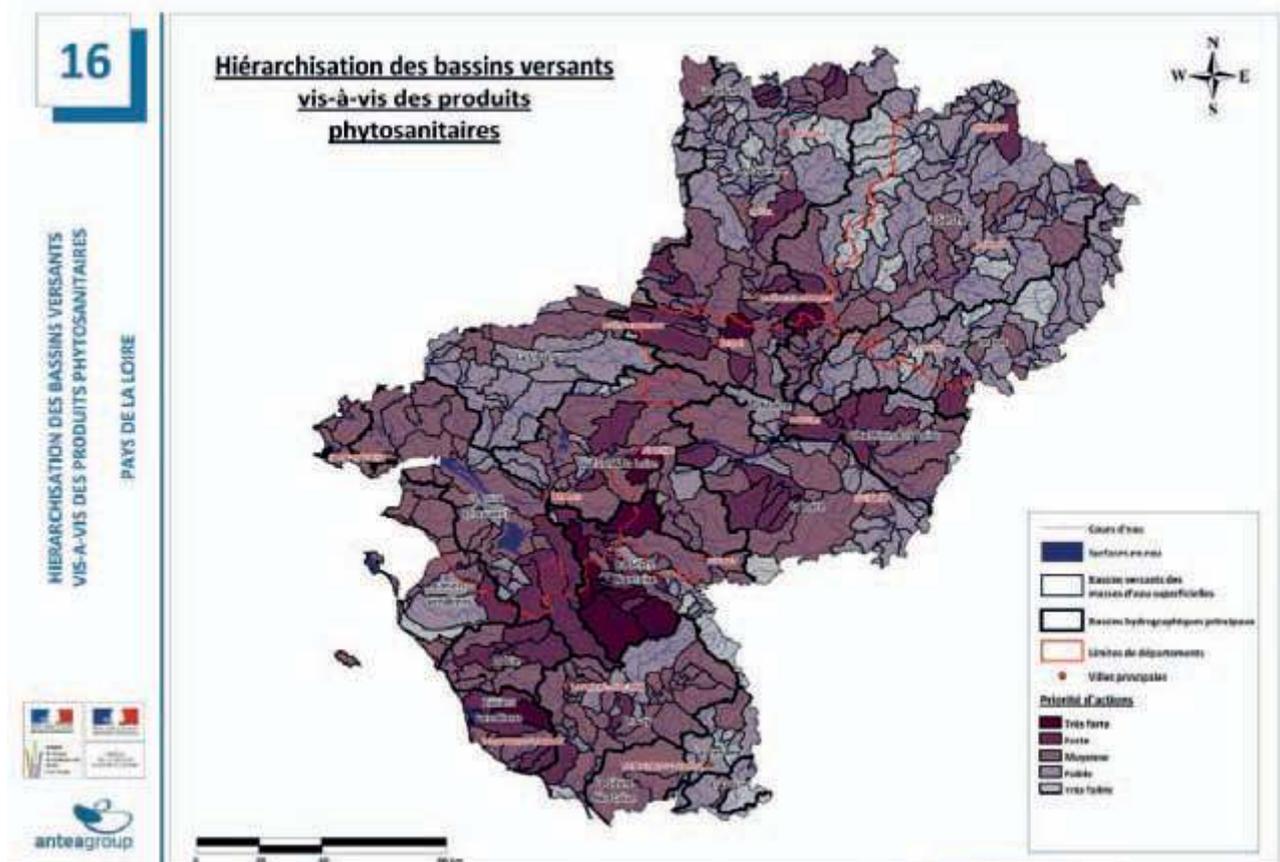
fréquence de détection. Toutefois, ces molécules sont souvent encore présentes du fait des durées de persistance dans le milieu naturel.



En 2013, **une étude régionale de hiérarchisation des bassins versants vis à vis des pesticides**⁷⁵ a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage DREAL. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'action 21 du plan Ecophyto qui prévoit de "*cibler l'action sur les territoires ou les parcelles sur lesquels doit être portée en priorité la réduction de l'utilisation des pesticides*". Le croisement des critères

⁷⁵ <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-suivi-des-pesticides-dans-les-cours-d-eau-a4415.html>

de pressions phytosanitaires, de vulnérabilité et de qualité de l'eau aboutit à une carte de hiérarchisation des 464 bassins versants de la région : **68 bassins ressortent comme prioritaires ou très prioritaires** (Cf. carte ci-après).



Source : rapport de synthèse DREAL sur la hiérarchisation des bassins versants vis-à-vis des produits phytosanitaires (juin 2013)

• Qualité de l'air

Même si les données analytiques sont moins importantes que dans l'eau, les résidus de molécules phytosanitaires peuvent également se retrouver dans l'air.

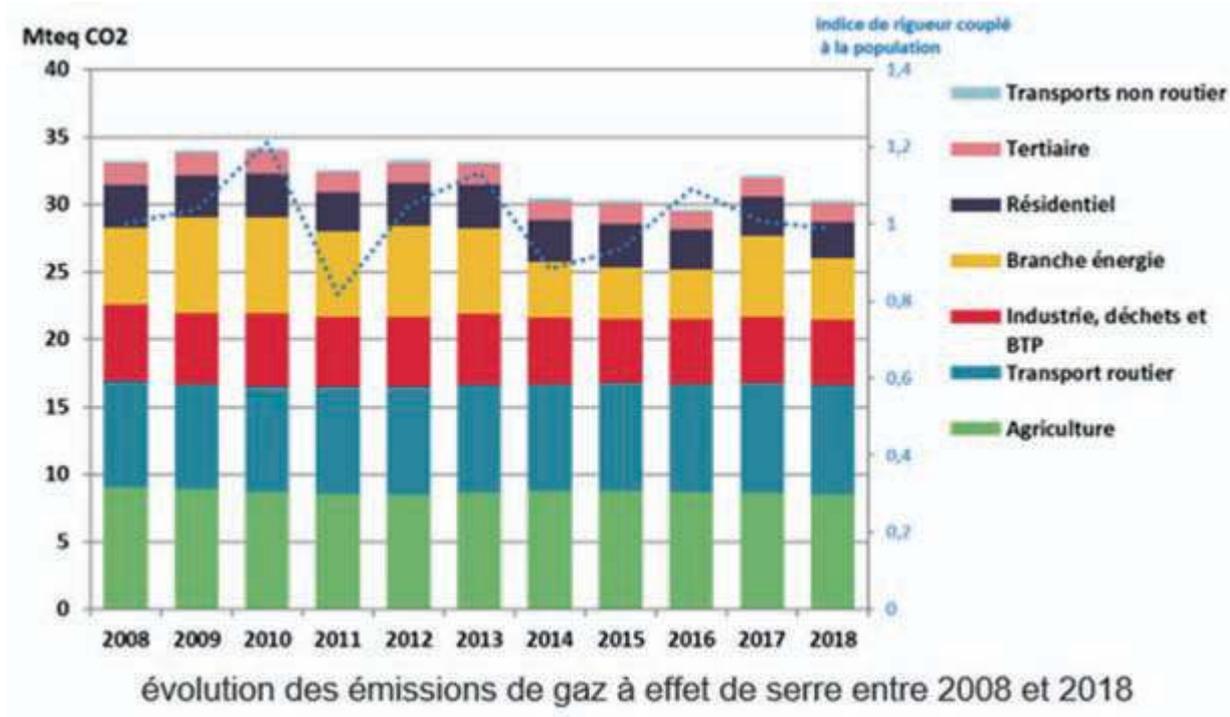
Trois phénomènes sont à l'origine de cette présence dans l'air :

- Les **pertes par dérive lors du traitement** (variables selon la météo, la taille des gouttes et le mode d'application) ;
- La **volatilisation des molécules après application** : cette voie de transfert peut être très importante pour certaines molécules très volatiles ;
- **L'érosion éolienne** : les particules de sol arrachées par le vent diffusent des pesticides dans l'atmosphère. Des résidus, y-compris d'application ancienne, peuvent être transportés sur des milliers de kilomètres.

Dans le cadre du projet Repp'Air, Air pays de la Loire a réalisé une étude sur les produits phytosanitaires retrouvés dans l'air au niveau du vignoble nantais

durant les saisons 2017, 2018 et 2019. Publiés en mars 2020, les résultats de la 3^{ème} campagne de mesures confirment la **cohérence entre présence de produits phytosanitaires dans l'air et période de traitement**. Ils mettent également en évidence des variations interannuelles dans les concentrations mesurées, liées aux conditions météorologiques. L'étude d'Air Pays de la Loire pointe que sur les 42 recherchées, 15 molécules ont été retrouvées dans l'air, avec une forte proportion du folpel (biocide utilisé dans le traitement de la vigne) qui représente près de 60 % de la concentration totale⁷⁶.

Au-delà des phytosanitaires, la qualité de l'air se trouve impactée par les émissions de gaz à effet de serre (GES). En Pays de la Loire, l'agriculture est à l'origine de 28 % des émissions de GES (contre 19 % des émissions au niveau national), devant la combustion dans les transports routiers.



Source : Air Pays de la Loire

Les émissions de GES du secteur agricole sont principalement d'origine non-énergétique, en raison des importantes émissions de méthane de l'élevage, provenant de la fermentation entérique (digestion des ruminants), et de protoxyde d'azote par la fertilisation des cultures.

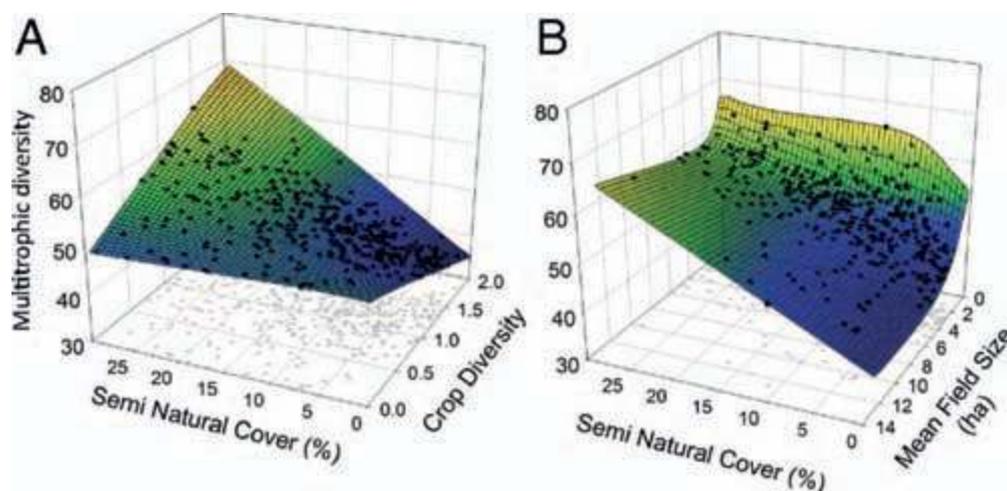
⁷⁶ <http://www.airpl.org/Publications/rapports/20-03-2020-mesures-de-produits-phytosanitaires-dans-l-air-du-vignoble-nantais-resultats-2019>

Les émissions de GES de l'agriculture peuvent être – en partie - compensée, notamment par **la conservation des prairies et des haies** dans les systèmes d'élevage, qui sont capables de **stocker du carbone** dans leur sol⁷⁷.

- **Hétérogénéité des paysages**

Au-delà des effets sur la qualité de l'eau et de l'air, **le recours aux pesticides impacte également les paysages agricoles, en les rendant plus homogènes et avec des effets négatifs sur la biodiversité.**

L'hétérogénéité des paysages (taille des parcelles, diversité et rotation des cultures, espaces semi-naturels : haies, bosquets, prairies, mares, enherbements, bandes florales...) **est en effet un déterminant essentiel de la biodiversité**⁷⁸.



Source : d'après Sirami et al, 2019, PNAS

Au cours de leur audition, Julien FORTIN, Christian HUET et Olivier LEBERT (membres de la **ferme expérimentale de Thorigné**) se sont dit attentifs à « **l'optimisation du vivant** » : « *en même temps que l'on nourrit la planète, il faut nourrir le sol* », notamment en diversifiant les cultures, en pratiquant l'assolement et en privilégiant le fourrage, ce qui évite d'utiliser des matières extérieures à la ferme et représente donc un moindre coût.

⁷⁷ <https://hal.inrae.fr/hal-02824535/document>

⁷⁸ https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Ana163/Analyse_1632105.pdf

2.3. L'adaptation aux changements climatiques et le bénéfice économique lié au maintien de la biodiversité

Les activités agricoles ont à la fois un impact sur l'environnement, aussi bien en ce qui concerne la biodiversité, les pollutions ou le changement climatique, et sont-elles mêmes impactées par le changement climatique : accélération de la croissance de certains végétaux (précocité des floraisons, des mises à feuille et de la maturation des fruits, variation des dates de semis,...), avancée du calendrier des pratiques culturales et agricoles, extension géographique de pathogènes, augmentation de la variabilité de la production, risque pour la santé des animaux d'élevages...

Face aux enjeux environnementaux : une adaptation nécessaire

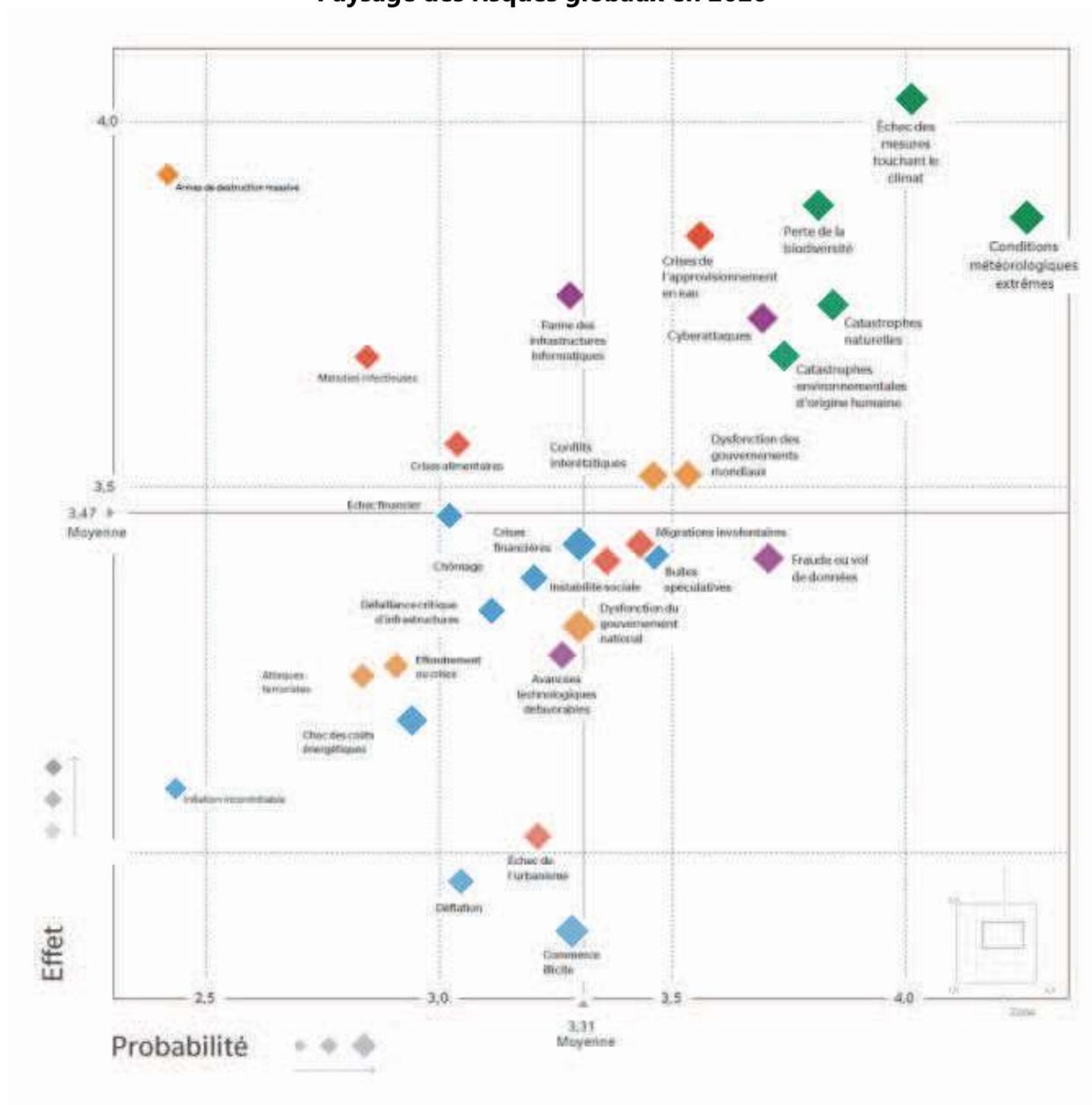
Chaque année, le Forum Economique Mondial présente un rapport sur les **risques mondiaux** susceptibles d'avoir un effet sur la prospérité mondiale.

En 2020, **les risques mesurés avec conjointement la plus forte probabilité et le plus fort impact sont majoritairement liés aux enjeux environnementaux** (Cf. infographie ci-après): conditions météorologiques extrêmes, échec des mesures touchant le climat, catastrophes naturelles, perte de la biodiversité, catastrophes environnementales d'origine humaine, crise de l'approvisionnement en eau...



Source : Forum Economique Mondial - Rapport 2020

Paysage des risques globaux en 2020



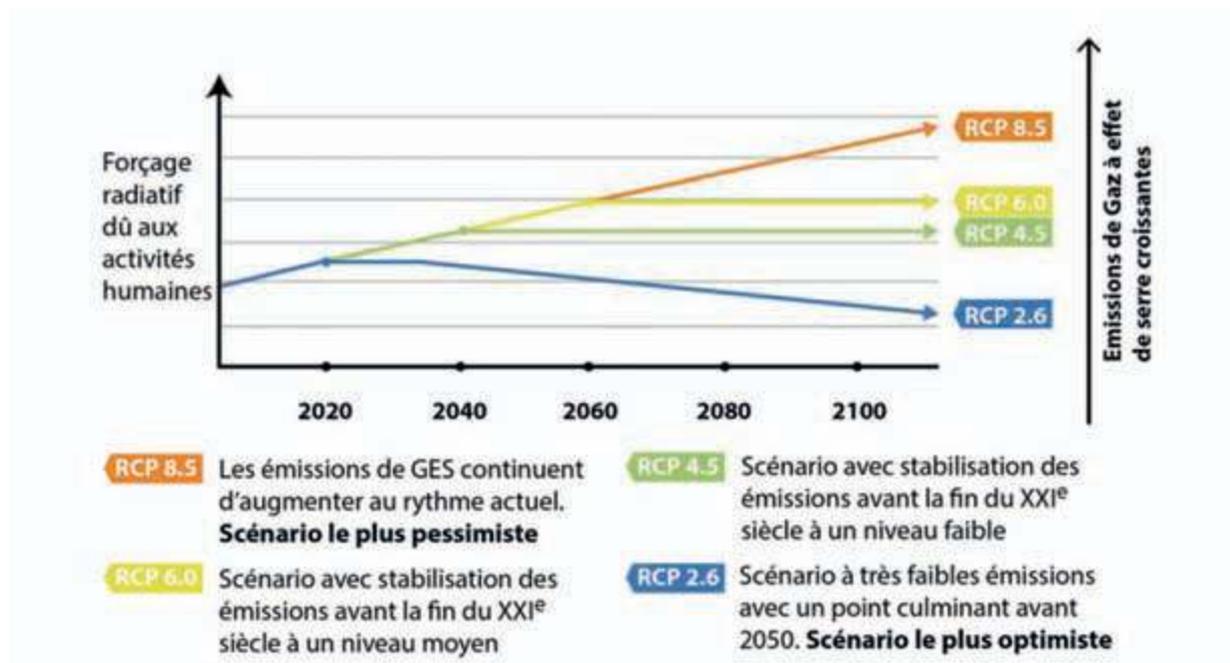
Source : Forum Economique Mondial - Rapport 2020

La hausse des températures et l'assèchement des sols

L'évolution des températures moyennes annuelles dans les Pays de la Loire montre un net réchauffement depuis 1959. D'après les données de Météo France, sur la période 1959-2009, la tendance observée sur les températures moyennes annuelles se situe entre +0,2 °C et +0,3 °C par décennie. Depuis 1959, les trois années les plus chaudes dans les Pays de la Loire (2011, 2018 et 2020) ont été observées au XXI^{ème} siècle⁷⁹.

⁷⁹ <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>

Cette tendance à la hausse des températures est confirmée par les quatre scénarios de référence ⁸⁰ du groupe d'experts internationaux sur l'évolution du climat (GIEC) qui permettent de modéliser le climat à l'horizon 2100.

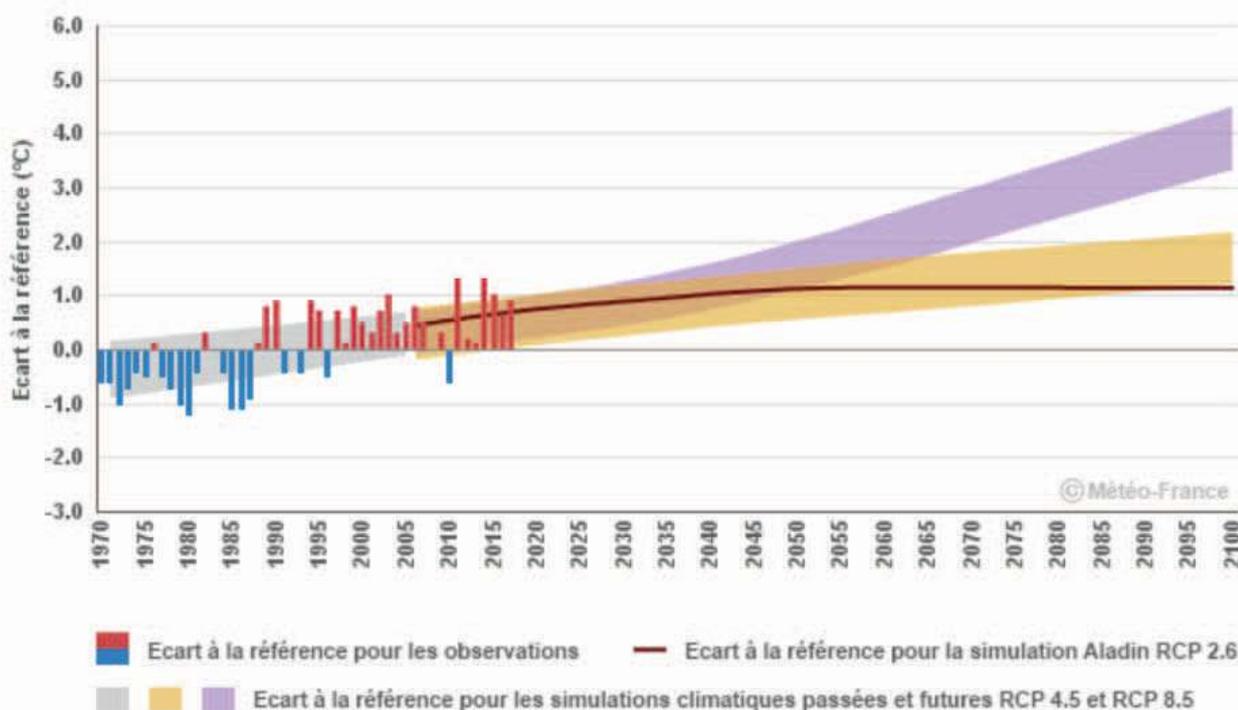


Source : scénarios de référence du GIEC.

En Pays de la Loire, les projections climatiques de Météo France montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario. Sur la seconde moitié du XXI^{ème} siècle, l'évolution de la température annuelle moyenne diffère selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario RCP2.6 (lequel intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO₂). Selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique), le réchauffement pourrait atteindre près de 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005.

⁸⁰ Les scénarios RCP, qualifiés de profils représentatifs d'évolution des concentrations (pour Representative Concentration Pathways) de gaz à effet de serre (GES), d'ozone et de précurseurs des aérosols correspondent à des efforts plus ou moins grands de réduction des émissions de GES au niveau mondial. Pour chacun de ces quatre « profils représentatifs », les climatologues déduisent les conditions climatiques et les impacts du changement climatique associés.

Température moyenne annuelle en Pays de la Loire : écart à la référence 1976-2005
Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5



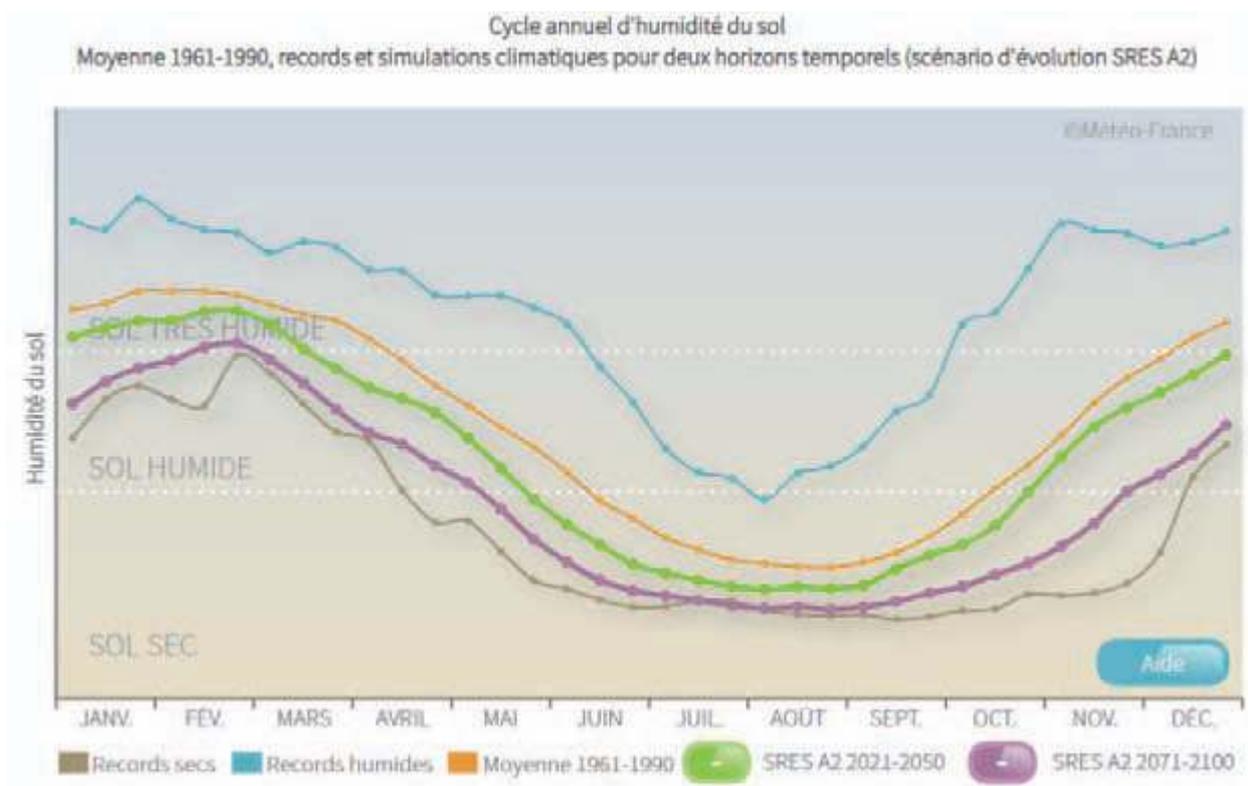
Source : Météo France (site Climat HD)⁸¹

S'agissant des précipitations annuelles, les projections climatiques d'ici la fin du XXI^{ème} siècle montrent peu d'évolution. Il est en revanche constaté une importante variabilité des précipitations d'une année sur l'autre.

Faute d'un accroissement marqué du cumul de pluie, l'augmentation de la température favorise l'augmentation de phénomènes comme la sécheresse et le déficit en eau dans le sol. La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur les Pays de la Loire entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) montre un **assèchement des sols de plus en plus marqué en toute saison.**

⁸¹ <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>

Cycle annuel d'humidité du sol sur les Pays de la Loire (Météo France, site Climat HD)

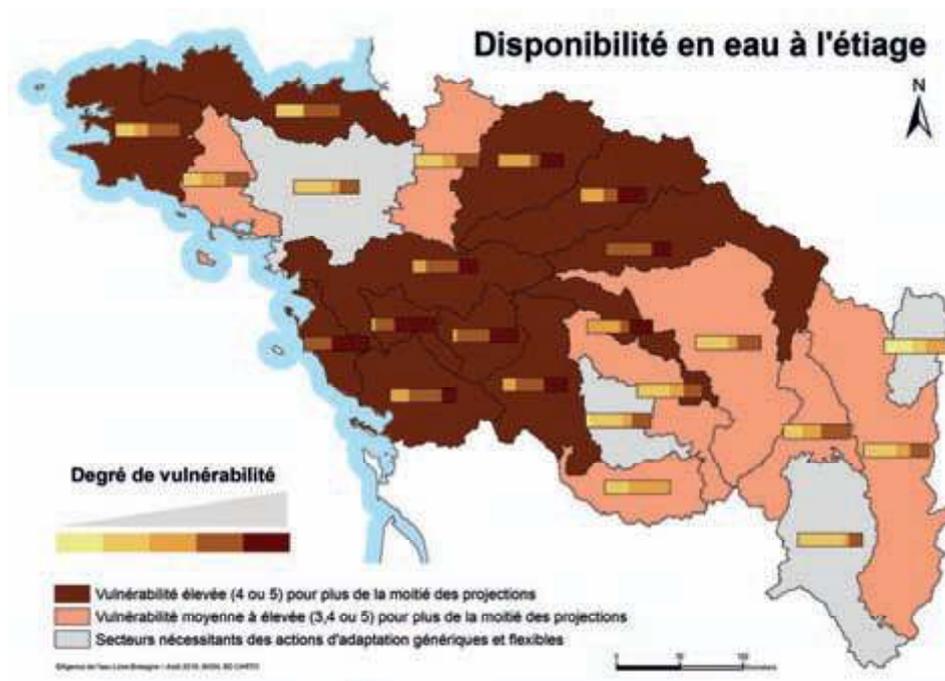
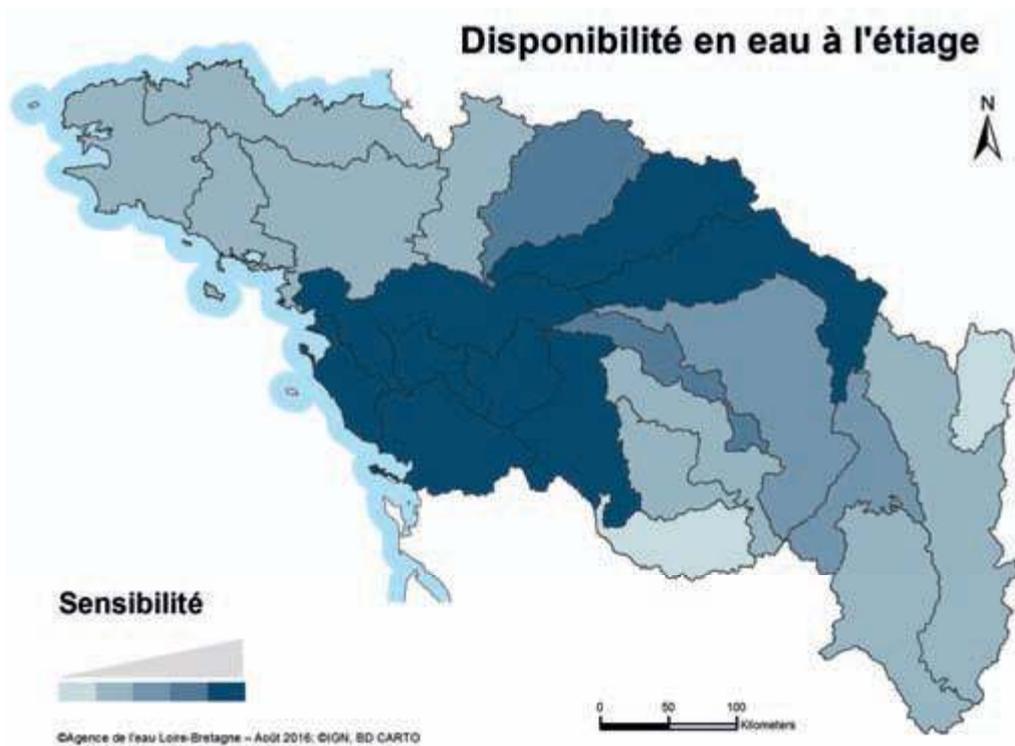


En termes d'**impact pour la végétation et les cultures non irriguées**, cette évolution se traduit par un allongement de la période de sol sec de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide se réduit dans les mêmes proportions.

Dans ce contexte, la région Pays de la Loire devra donc **faire face aux impacts du changement climatique sur la production agricole et renforcer ses capacités de résilience face aux situations climatiques extrêmes** (sécheresse, fortes chaleurs, inondations, épisodes de gel et de grêles...).

La gestion de la ressource en eau

La gestion de la ressource en eau est une problématique centrale pour l'avenir des filières agricoles. **L'augmentation des températures conjuguées à la stagnation des précipitations conduira à une diminution de la disponibilité de la ressource en eau** selon les projections de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne



Source : Plan d'adaptation au changement climatique pour le Bassin Loire-Bretagne

Cette baisse de la ressource en eau pourrait accentuer les conflits d'usage. Cela nécessite de mettre en œuvre des mesures d'économies d'eau quels qu'en soient les utilisateurs (domestiques, industriels et agricoles) et d'adapter les pratiques d'irrigation et les choix culturaux. Cet enjeu était pointé par le CESER dans son rapport « Impacts des changements climatiques et mesures d'adaptation en Pays de la Loire » (février 2016) : « *sans une **gestion adaptative***

de la ressource en eau (diversification des assolements, variétés plus résistantes à la sécheresse, techniques d'irrigation économe, stockage de l'eau), cette situation aggraverait les conflits d'usage, notamment entre alimentation en eau potable et l'irrigation à des fins agricoles »

L'enjeu du partage de la ressource en eau mérite d'être abordé sans se focaliser sur l'angle du conflit d'usage mais au contraire dans une **logique de solidarité et de répartition équitable et responsable**.

Cela passe par une **meilleure connaissance des ressources** potentiellement disponibles localement à moyen et long terme, notamment en hiver, en prenant en compte les usages hétérogènes selon les territoires et les saisons. La gestion adaptative de la ressource en eau repose également sur **une analyse fine de la viabilité économique, sociale et environnementale des solutions** qui peuvent être envisagées localement (économies d'eau, stockage hivernal...).

Biodiversité et services écosystémiques

Au cours de son audition, Christian HUYGHE (directeur scientifique Agriculture à l'**INRAe**) a tenu à souligner que la sortie des pesticides ne signifie pas l'absence de protection et que la réduction des émissions de GES ne signifie pas l'absence de production. Pour ce faire, il a mis en évidence que le monde agricole doit **s'appuyer sur les ressources et leviers de l'agroécologie**.

L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (réduction des émissions de GES, limitation des produits phytosanitaires) et à **préserver les ressources naturelles**. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

L'agroécologie implique le recours à un ensemble de techniques qui considèrent l'exploitation agricole dans son ensemble. Grâce à cette approche systémique, **les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en améliorant les performances environnementales**.

L'agroécologie repose sur la préservation de la **diversité** dans les systèmes de production agricole et restaure une **mosaïque paysagère diversifiée** (diversification des cultures, allongement des rotations...). Le rôle de la biodiversité comme facteur de production s'en trouve renforcé, voire restauré.

A ce sujet, Clélia SIRAMI (INRAe) et Estelle MIDLER (centre d'études et de prospective du ministère de l'agriculture et de l'alimentation) soulignent que « **la structure des paysages agricoles modifie la production de services écosystémiques**. Par exemple, la simplification des paysages, en diminuant la richesse des espèces d'insectes ou d'auxiliaires des cultures, entraîne des effets en cascade sur la pollinisation, le biocontrôle et les rendements agricoles »⁸².

En engageant la transition vers de nouveaux systèmes de production performants dans toutes leurs dimensions (économique, environnementale, et sociale), **l'agroécologie représente une opportunité pour l'avenir de l'agriculture française et ligérienne**. Son développement reposera sur des actions volontaristes déployées tant à l'échelle européenne et nationale (contenu de la loi d'avenir, réforme de la PAC) qu'au niveau local (initiatives des agriculteurs, des coopératives et de l'industrie agroalimentaire).

Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014
Article L-1-II du code rural

« Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agroécologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire.

Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques.

Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ».

⁸² https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Ana163/Analyse_1632105.pdf

2.4. L'innovation, la recherche et la place du numérique

La région Pays de la Loire dispose de solides atouts pour développer des activités de recherche et soutenir l'innovation agricole et agro-alimentaire.

Les pôles de compétitivité pour faciliter les projets de R&D

Un pôle de compétitivité rassemble sur un même territoire : entreprises, établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche publics ou privés ayant vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets innovants autour d'une thématique commune.

- Du fait d'une concentration unique d'entreprises, de laboratoires et de structures de recherche-formation du secteur du végétal, les Pays de la Loire disposent d'un **pôle de compétitivité à vocation mondiale : VEGEPOLYS VALLEY**, qui regroupe l'ensemble de la chaîne du secteur végétal, depuis l'amont à l'aval, en passant par la production :



- La région Pays de la Loire est également membre, avec la Bretagne et la Normandie, du **pôle VALORIAL**, consacré au secteur agro-alimentaire autour de « l'aliment plus intelligent » et de 5 domaines d'expertises :



- Les acteurs ligériens de l'agriculture et de l'agroalimentaire peuvent également s'appuyer sur d'autres pôles de compétitivité implantés hors région Pays de la Loire comme **AgrOnov**, pôle d'innovation tourné vers l'agro-écologie situé sur le site de Bretenière (Côte d'Or). Agronov est à la fois un centre de recherche, une pépinière d'entreprises et un centre de formation. Son but : favoriser les synergies entre ces acteurs.
- Au-delà des pôles de compétitivité, la région dispose d'une plateforme régionale d'innovation spécialisée dans les emballages alimentaires. Implantée au Mans l'association **Ligépack** favorise les échanges entre entreprises de l'agroalimentaire, fabricants d'emballages et partenaires de recherche en vue d'accroître la qualité et la sécurité des emballages alimentaires tout en réduisant leur impact environnemental.
- La région peut également s'appuyer sur le **Technocampus Alimentation**, né en février 2018 avec l'idée de réunir au sein d'un même lieu, un ensemble des compétences, équipements et moyens régionaux sur la thématique de l'alimentation. Situé sur le site de la Géraudière à Nantes, Technocampus Alimentation a pour ambition de renforcer la compétitivité de la filière clé en facilitant l'accès à l'innovation, en soutenant le développement d'activités à haute valeur ajoutée et ainsi aider les industriels à produire l'alimentation de demain. L'enjeu est d'améliorer l'alimentation d'une population en forte croissance, en respectant le plaisir, le goût, la nutrition et la santé, tout en conservant les propriétés naturelles des aliments, et en proposant un mode de consommation pratique à des prix accessibles.

L'innovation végétale pour répondre aux enjeux de l'agriculture de demain

« **L'innovation végétale** » (au sens « **pour, par et sur la plante** ») est une **réponse à de nombreux enjeux** : humains (démographie, comportement...), agro-écologiques (produits phytosanitaires, eau, énergie, plastiques...), climatiques (changement), de santé et de bien-être (nutrition, santé physique et

mentale) alimentaires (quantité, qualité, sécurité...), géopolitiques (autonomie et sécurité alimentaire, population, économie...)

Les enjeux présentés ci-après sont issus de l'audition de M. Gino BOISMORIN, directeur du pôle VEGEPOLYS VALLEY, le pôle de compétitivité du végétal.



Enjeux humains :

- Une population en croissance et des terres à protéger ou à reconquérir ;
- Une démographie agricole en baisse, nécessitant de compenser la baisse de la disponibilité en main d'œuvre dans l'agriculture ;
- La réduction de la pénibilité une nécessité / l'innovation technologique une opportunité (mécanisation, robotisation, exosquelette...);
- Des consommateurs aux attentes multiples et parfois contradictoires (qualité/prix, durable/prix, produire plus et mieux, ...);
- Le retour au local.



Enjeux agro-écologiques :

- **Phytosanitaires :**
 - La plante source de molécules biocides (bio contrôle, bio stimulations) ;
 - L'associations de cultures (communication entre les végétaux) ;
 - La mécanisation (machinisme agricole, aéronautique, imagerie)
 - La data (observation /modélisation/ transfert). Exemples : drones/Galileo
- **Eau :**
 - Variétés/espèces moins consommatrices ;
 - Des techniques cultures plus économes ;
 - Des process industriels autour du traitement et du recyclage ;
 - Des complémentarités dans les usages de l'eau ;
- **Energie**
 - Agroforesterie et biomasse ;
 - Équipements (serres autonomes, projet « Serres+ »⁸³ ...);
- **Plastiques :**
 - Le végétal peut constituer une alternative aux produits pétroliers mais vigilance car ce n'est pas parce que le produit est biosourcé qu'il est biodégradable.



Enjeux climatiques :

- La protection des sols et la reconquête d'espaces dé-végétalisés/artificialisés ;
- L'adaptation des variétés au nouveau contexte de saison et aux variations climatiques ;

⁸³ L'objectif du projet **SERRES+** est d'inventer et de modéliser des enceintes de production hors-sol qui valorisent les technologies employées dans les maisons passives ou à énergie positive. Sur la base des besoins des plantes et des attentes exprimées par des producteurs sous serre, des scientifiques pluridisciplinaires rechercheront les combinaisons optimales pour assurer une production végétale de qualité **sans intrant fossile**

- L'évolution et la transformation des pratiques culturelles ;
- La préservation de la biodiversité, des flores et des faunes
- Les effets bénéfiques du végétal en ville (ornement, réduction de la température et de la pollution, gestion des nuisances sonores, gestion des eaux pluviales).



Enjeux santé / bien-être :

- La « malbouffe » à l'origine de nombreux problèmes de santé ;
- La crise a renforcé le lien entre alimentation et santé, recherche d'une alimentation protectrice (santé intestinale et cardiaque), alimentation anti-stress énergie ;
- Un retour vers le naturel et une suspicion accrue pour les additifs ;
- Le végétal une source inépuisable d'ingrédients fonctionnels ;
- Le végétal urbain une source de mieux être.



Enjeux alimentaires :

- Une population mondiale à nourrir ;
- Une montée en puissance des non ou moindres consommateurs de viande ;
- Une progression des problèmes de santé (obésité...) ;
- La vulgarisation des systèmes de scoring (Nutri-Score, applications de notation) ;
- Des variations climatiques sources de récoltes aléatoires ;
- Une alimentation au service de la planète (recyclage, anti-gaspillage, impact carbone...).

Au cours de son audition, Gino BOISMORIN (directeur du pôle **VEGEPOLYS VALLEY**) a souligné qu'il existe une **personnalisation accrue de la nutrition** et une **tendance de consommation vers le végétal**, ce qui représente des opportunités pour développer de nouvelles filières en région Pays de la Loire : algues, légumineuses, « viandes végétales » et boissons végétales ...



Enjeux géopolitiques :

- L'enjeu de l'autonomie alimentaire renforcé par la crise COVID-19 ;
- Des mouvements de population dans le monde en lien avec les famines ;
- Une forte évolution des échanges mondiaux et une vulnérabilité croissante ;
- Des crises/guerres qui impactent les échanges et les coûts des matières premières.

Répondre aux défis agri-alimentaires par une dynamique d'innovation ancrée dans le temps long et fondée sur une diversité de projets

Au cours de son audition, Jean-Luc PERROT (directeur du pôle **VALORIAL**) a qualifié la **transition agri-alimentaire** de « **quadruple** » :

- **Economique** : caractérisée par le **glissement d'une économie linéaire** (consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter) à **une économie circulo-linéaire** (reposant sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières, ainsi que sur la prévention dans la production de déchets, sur le réemploi des produits, sur leur réutilisation, leur recyclage ou leur valorisation) ;
- **Environnementale** : l'alimentation représente 25 % de l'empreinte carbone des Français après les transports, le logement et les autres biens de consommation ;
- **Techno numérique** : qui n'est sans doute qu'à ses prémices (4.0) ;
- **Alimentaire** : l'**aspiration au « manger mieux »** est universelle mais elle se fait sous « **contraintes morales et budgétaires** ».

Il a également souligné que **l'acte de production prend une place grandissante dans le choix des produits alimentaires** (localisation, bien-être animal, limitation des phytosanitaires...), ce qui présente une opportunité pour **renouer les liens avec le consommateur et régénérer de la valeur**.

Repérer les futures tendances de consommation requiert d'appréhender les signaux faibles, les effets conjoncturels et les effets de cycles pour mieux identifier les changements structurels et les ruptures. Il convient en effet de resituer les évolutions observées dans une échelle de temps suffisamment longue c'est-à-dire s'intéresser aux effets générationnels de consommation.

Les projets scientifiques de recherche, de développement et d'innovation sont également à **appréhender dans le temps long**. Les parcours de R&D et d'innovation sont en effet aléatoires et semés d'embûches jusqu'au stade applicatif. L'innovation est à la fois une course de moyens et de vitesse.

La région Pays de la Loire se caractérise par un secteur agricole et agro-alimentaire riche de sa diversité. Cette diversité doit s'appliquer aux projets de R&D et d'innovation pour favoriser la **diversité des offres alimentaires**.

Exemples de projets de R&I soutenus en région Pays de la Loire

- **Ouest Territoires d'élevage, labelisé Territoire d'innovation (TIGA)**⁸⁴



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Améliorer le bien-être animal aux stades de l'élevage et de l'abattage, par évitement ou réduction de pratiques douloureuses et le recours à des pratiques favorisant l'expression du comportement naturel des animaux ;
- Diminuer les usages d'antibiotiques tout en maintenant un niveau de santé animale équivalent ;
- Regagner la confiance des consommateurs et créer de la valeur, notamment à travers une meilleure traçabilité et une différenciation claire des produits ;
- Informer, rassurer et impliquer les citoyens non seulement par la traçabilité et la différenciation, mais aussi par la co-construction des projets, le dialogue et l'information.

IMPACTS À HORIZON 2030

- **Impliquer** 50 % des éleveurs dans la démarche ;
- **Étiqueter** 50 % des produits animaux des partenaires économiques du projet selon un référentiel bien-être animal co-construit entre la recherche et les partenaires économiques ;
- **50 % des achats** des produits vendus dans les magasins partenaires signalés « santé » et « bien-être animal » ;
- **Organiser** des enquêtes annuelles de satisfaction à destination des citoyens.

4,5 M€ Montant prévu de subvention par l'État (PIA)

10,9 M€ Potentiel d'investissement par l'État (PIA)

⁸⁴ <https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-11/LIT%20Ouesterel%20%28Pays%20de%20la%20Loire%29.pdf>

□ **Alim'âge, pour lutter contre la dénutrition des personnes âgées**⁸⁵

Pour lutter contre la dénutrition des personnes âgées à domicile, la région Pays de la Loire participe au financement du projet Alim'âge. Labellisé par VALORIAL, ce projet collaboratif vise à explorer des pistes pour proposer une offre alimentaire couplée à un accompagnement social afin de permettre à la personne âgée en perte d'autonomie à domicile, de rester acteur de son alimentation et de conserver le plaisir de manger.

Fiche technique du projet

Titre du projet : Rester acteur de son alimentation le plus longtemps possible grâce à un bouquet de produits et services : Preuve de concept à l'échelle d'un territoire, auprès de personnes âgées en perte d'autonomie à domicile

Porteur : ADMR44

Type de projet : Projet compétitif

Axe thématique : Alimentation Nutrition Santé

Date de début : janvier 2020 - Date de fin : juin 2022 - Durée : 30 mois

Coût total du projet : 711 000€ - Aide totale : 446 000€

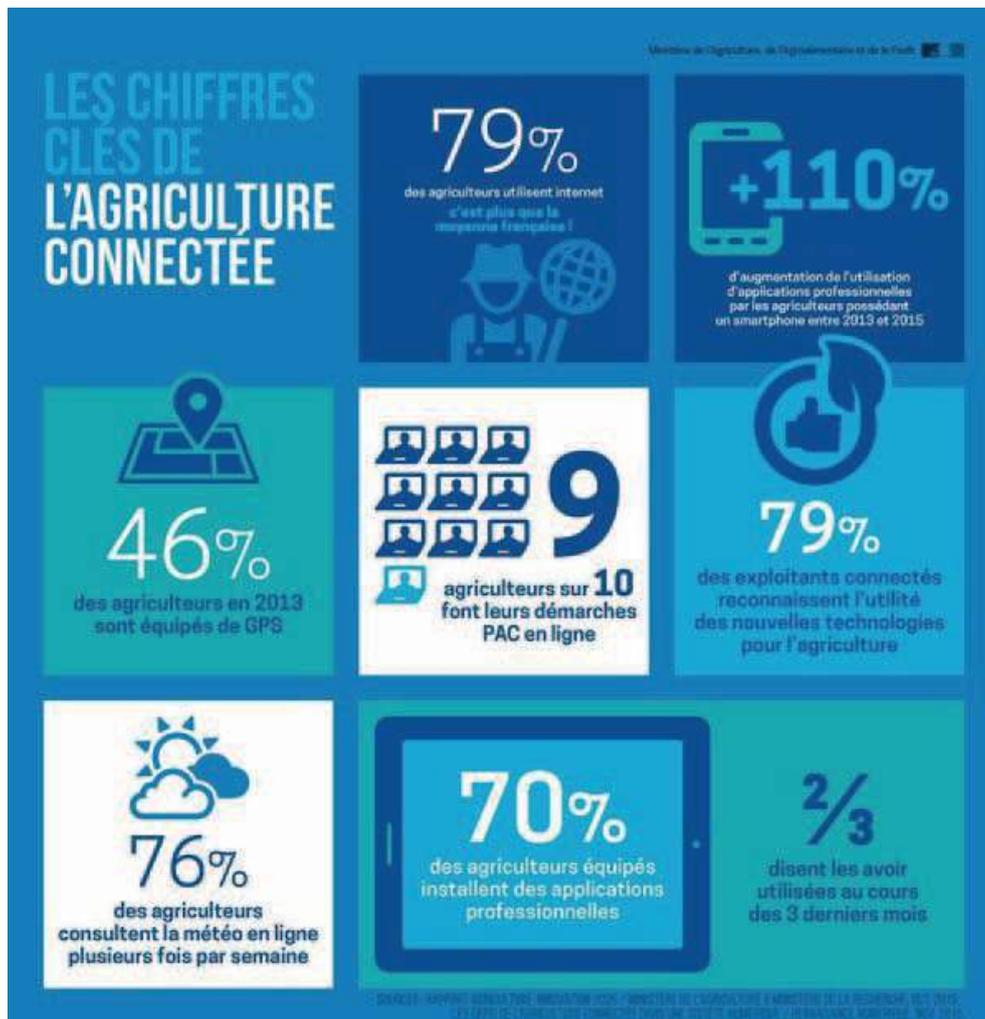
Consortium : ADMR 44, ALTIC, ESA (ECOLE SUPERIEURE D'AGRICULTURE), SADAC CYRANIE, SAVEURS ET VIE OUEST

Co-financeurs publics : CONSEIL RÉGIONAL PAYS DE LA LOIRE

L'essor du numérique et des outils connectés dans le monde agricole

Comme toute l'économie, l'agriculture est entrée dans l'ère du numérique. Applications, robots, drones, radar... Ces nouvelles technologies numériques sont devenues incontournables dans de nombreuses exploitations agricoles. Le rapport Agriculture-Innovation 2025 a notamment souligné l'enjeu que représente l'exploitation des données numériques pour le monde agricole, en termes d'observations et d'outils prospectifs et prédictifs ainsi que pour l'amélioration de la traçabilité.

⁸⁵ https://www.pole-valorial.fr/success_stories/alimage/



Source : Les chiffres clefs de l'agriculture connectée • © CC infographies.agriculture.gouv.fr

L'appropriation des nouvelles technologies numériques par les agriculteurs est donc essentielle pour l'adaptation des exploitations aux nouveaux contextes économiques, sociétaux, environnementaux et réglementaires mais également pour l'optimisation de leurs pratiques et la valorisation de leurs productions.

Cela repose sur un accompagnement et sur des actions de formation auprès des agriculteurs. L'usage des outils et des technologies numériques est en effet tout autant primordial que celui de l'équipement.

Au cours de son audition, Dominique GUYOT (directeur du **Campus de Pouillé**) a fait part d'une **carence dans les référentiels de formation sur les nouvelles technologies connectées** (robot, drone...) et d'une nécessité pour les établissements d'intégrer ces enjeux dans les modules d'initiative locale (MIL) dont le contenu est propre à chaque établissement. Les MIL permettent d'aborder des domaines professionnels qui ne sont pas au référentiel.

Au cours de son audition, Bertille THAREAU (enseignante-chercheuse à **l'École Supérieure d'Agricultures (ESA) Angers-Loire**) a souligné que **les usages numériques en agriculture sont très diversifiés**. Ils sont liés à l'âge, aux compétences, à la diversité des exploitations ainsi qu'à la vision du métier.

- **Diversité d'usages** : les agriculteurs utilisent les outils numériques de manière très différente. Certains y recourent à des fins de surveillance quand d'autres s'intéressent aux données pour piloter l'exploitation, ce qui suppose des compétences. Le numérique peut aussi simplifier le travail.
- **Âge** : les agriculteurs les mieux équipés numériquement sont globalement la tranche d'âge 35-40 ans. Les agriculteurs les plus jeunes n'ont pas toujours les capacités financières pour s'équiper et se consacrent souvent à acquérir la base du métier avant d'utiliser le numérique. Les plus âgés ont majoritairement fait leur carrière sans et n'éprouvent souvent pas la nécessité de s'équiper. Il existe toutefois des exceptions car des agriculteurs de plus de 50 ans sont parfois très équipés : certains y voient un moyen d'enrichir l'exercice de leur métier et de donner de la valeur à leur exploitation, ce qui peut faciliter la transmission.
- **Le rapport au numérique correspond à un choix et à une vision du métier**. L'agriculteur n'est pas obligé d'y recourir pour exercer son métier. Certains agriculteurs ont un rapport sensible à leur métier, ils privilégient une pratique au contact des animaux, des plantes. D'autres ont une approche plus gestionnaire à travers laquelle ils appréhendent leurs parcelles à partir de données de gestion technico numérique.
- **La taille et la nature de l'exploitation jouent sur le niveau d'équipement** : par exemple, en horticulture, compte tenu des flux de production rapide, les technologies numériques sont présentes dans les exploitations depuis longtemps. De même, les formes sociétaires (GAEC) peuvent permettre d'assumer les coûts des investissements liés aux équipements tout comme le recours aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) qui permettent de les mutualiser.

Le réseau des fermes expérimentales au service de l'innovation et R&D

Les Chambres d'agriculture disposent de fermes expérimentales conduites en partenariat avec les acteurs des filières concernées.

Ces stations d'expérimentation permettent de :

- Mettre au service des éleveurs et des filières un pôle d'**expérimentation**, d'**innovation** et de **transfert**, performant et mutualisé ;

- Impulser des **programmes de R&D** et conduire des programmes de **recherche appliquée dans des conditions réelles** et donc **transférables** ;
- Organiser le **transfert des connaissances** et la communication des travaux.

Les fermes expérimentales en Pays de la Loire

Les fermes expérimentales ont des spécificités et des spécialités, couvrant la diversité des productions animales dans la région Pays de la Loire.

- **La ferme expérimentale de Derval (44)** : spécialisée dans le domaine de la traite, elle mène des études sur les différentes composantes de la machine à traire (robot de traite), sur l'organisation du travail autour de la traite et sur la qualité du lait. Elle intervient également sur la production de fourrages en conditions sèches et sur les enjeux environnementaux et de transition énergétique (réduction des produits phytosanitaires, travail du sol...).
- **La ferme expérimentale de Thorigné-d'Anjou (49)** : consacrée à l'agriculture bio en polyculture-élevage, elle intervient sur l'autonomie et la sécurité alimentaire des ruminants, sur la production de viande bovine bio et sur la production de grandes cultures en agriculture bio. Elle mène des études sur l'impact environnemental de la conduite en agriculture bio.
- **La ferme expérimentale des Trinottières (49)** : opère sur 2 champs : l'élevage de bovins laitiers et l'élevage de porcs. Le programme d'expérimentation laitière a pour objectif d'optimiser l'efficacité alimentaire des vaches et génisses laitières. L'atelier porcin a pour objectif de conduire des essais et des expérimentations répondant aux enjeux de la filière : optimisation des performances animales, maîtrise des coûts de production, bien-être animal, autonomie alimentaire, gestion des ressources...
- **La ferme expérimentale des Etablières (85)** : spécialisée en production de viande bovine, elle intervient sur trois grands axes de recherche : qualité de la viande, engraissement des jeunes bovins, énergie.
- **La ferme expérimentale d'Arvalis à La Jaillière (44)** : site pionnier en Europe, la station de La Jaillière, créée à la fin des années 70, oriente aujourd'hui ses recherches sur trois axes majeurs : environnement, innovation et compétitivité des exploitations.

2.5. La traçabilité des productions alimentaires

Éléments de définition

Selon le Règlement CEE 178/2002, la traçabilité est « la **capacité de retracer**, à travers toutes les **étapes de la production**, de la **transformation** et de la **distribution**, le **cheminement d'une denrée alimentaire...** ».

Autrement dit, la traçabilité alimentaire, souvent aussi qualifiée « de la fourche à la fourchette », s'intéresse à toutes les étapes de la chaîne alimentaire :

- La production de produits primaires au niveau des exploitations agricoles ;
- La transformation (y compris l'abattage et la découpe pour les animaux) ;
- La distribution (y compris le transport et le stockage).

Une des conséquences de la traçabilité : l'information sur l'origine

Les consommateurs se soucient davantage de l'origine de leur alimentation⁸⁶. La demande de transparence porte à la fois sur la **nature du produit** (composition, traçabilité des matières premières, apports nutritionnels) mais également sur les **modalités de sa production** (conditions de travail des travailleurs, utilisation de produits chimiques...).

Afin d'informer au mieux le consommateur, la réglementation prévoit que les denrées alimentaires présentées à la vente comprennent un étiquetage intégrant plusieurs mentions obligatoires, dont – pour les denrées préemballées – la provenance, l'origine de l'ingrédient primaire, la liste des ingrédients.

Malgré ce cadre réglementaire, il demeure souvent difficile pour le consommateur d'avoir une bonne compréhension de l'origine et de la composition des denrées alimentaires, notamment des produits transformés et des produits consommés dans la restauration hors foyer.

Cela est d'autant plus difficile que l'étiquetage comprend fréquemment une multitude d'informations aux côtés des mentions apposées à des fins marketing. De même, les mentions sur l'origine « UE » ou « non UE » ne sont pas de nature à apporter une information précise au consommateur. Il peut également s'avérer **complexe de cerner la provenance de la denrée** compte tenu que sont différenciés les lieux de production, de conditionnement et de transformation.

⁸⁶ <https://agriculture.gouv.fr/16-fiches-pour-mieux-apprehender-les-comportements-alimentaires-de-2025>

Le cahier des charges des produits biologiques

Dans toute l'Union européenne, les règlements (CE) n°834/2007 et n°889/2008 précisent l'ensemble des règles à suivre concernant la production, la transformation, la distribution, l'importation, le contrôle et l'étiquetage des produits biologiques, notamment :

- Aucune utilisation de produits chimiques de synthèse (pesticides, engrais, désherbants...) et aucune utilisation d'OGM ;
- Respect du bien-être animal (transport, conditions d'élevage, abattage...)
- Pour les produits transformés, une quantité de 95 % au moins des ingrédients issus de l'agriculture biologique.

Autrement dit, les produits biologiques obéissent à une même réglementation européenne, sous la forme d'un cahier des charges qui s'applique à l'ensemble de l'UE. **Toutefois, en France, la réglementation européenne relative au bio est complétée par une grille de sélection française qui transpose les dispositions européennes et fixe des exigences supplémentaires.**

Au cours des auditions, plusieurs acteurs ont insisté sur la différence de qualité qui existe entre le bio français et le bio étranger, en soulignant qu'il s'agit d'une **distorsion de concurrence** et que ces différences d'exigences peuvent induire une **incompréhension pour le consommateur**.

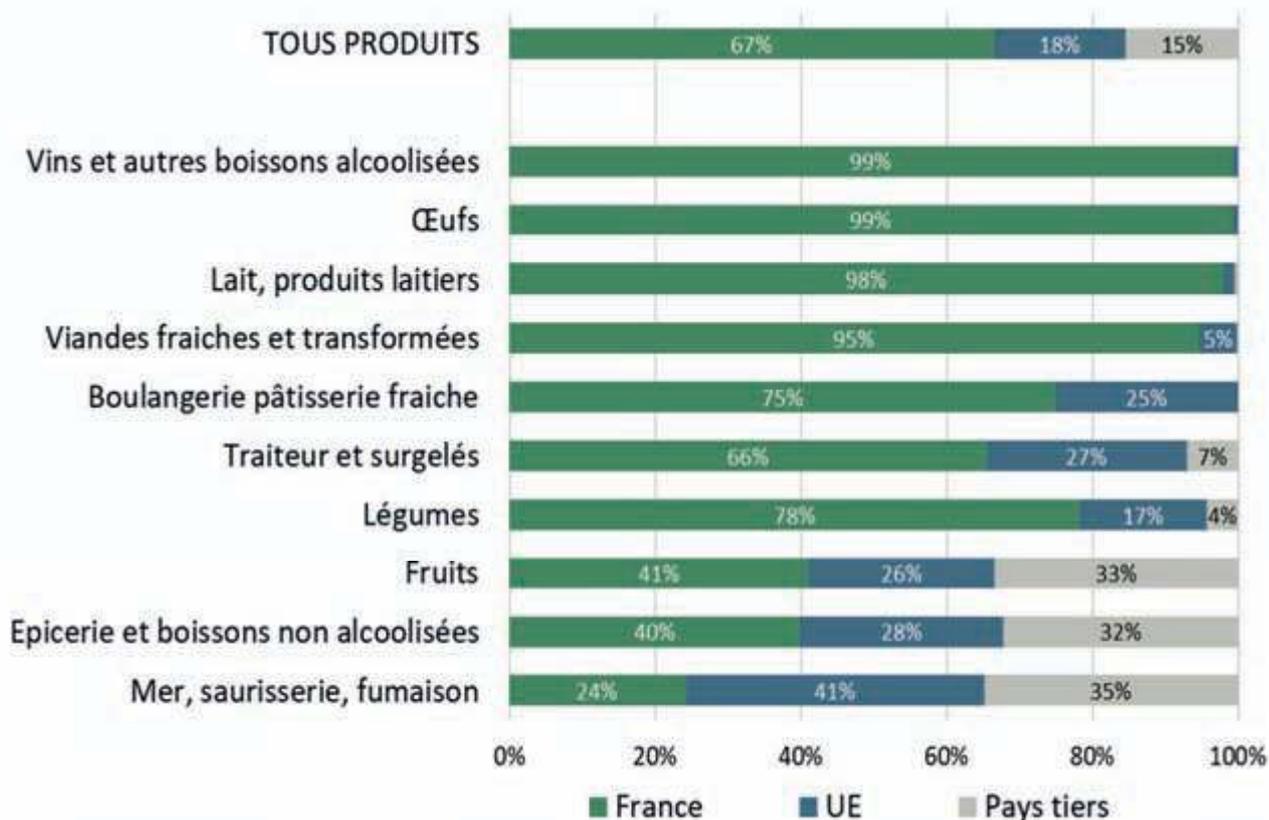
À titre d'illustration, les serres chauffées en agriculture biologique sont autorisées dans les autres pays de l'UE alors qu'en France la réglementation est plus contraignante : le chauffage des serres en production bio sera en effet autorisé à partir de 2025 mais uniquement à l'aide d'énergies renouvelables et la commercialisation des fruits et légumes devra rester saisonnière⁸⁷.

Pour aller plus loin, les différences entre la grille de sélection française relative au bio et la réglementation européenne mériteraient un approfondissement qu'il conviendrait de mener dans le prolongement de cette étude.

Cet enjeu est d'autant plus prégnant que la majorité des produits bio consommés en France proviennent de l'étranger. Avec 33 % de produits bio importés (18 % en provenance de l'UE et 15 % de pays tiers), la France n'est pas autosuffisante sur de nombreuses catégories, notamment les fruits et légumes.

⁸⁷ https://www.liberation.fr/france/2019/07/11/serres-chauffees-en-bio-un-bon-compromis_1739437/

Origine approvisionnements selon les produits bio en 2020 (source : Agence BIO)



Dans un rapport parlementaire « *Les financements publics consacrés à l'agriculture biologique* » (janvier 2020), le Sénat pointait cet enjeu lié à l'offre limitée en produits biologique français et à la qualité des produits importés⁸⁸ :

« *La dynamique de consommation des produits bio ne peut être satisfaite par la production intérieure et la France importe de l'ordre de 30 % de ses besoins. La pénétration des importations est symptomatique de **problèmes d'offre** et elle devrait s'accompagner d'un **contrôle de la qualité des produits importés** qui appelle des moyens autrement développés qu'actuellement. La reconquête du marché bio s'impose mais **notre capacité exportatrice doit elle aussi être améliorée**. La dégradation de la balance commerciale extérieure de produits bio concourt à la détérioration de notre commerce international de produits agro-alimentaires et finalement pèse sur notre croissance économique* ».

Et d'ajouter :

« *En tant que mode de production, l'agriculture biologique est encadrée par une réglementation européenne, avec des déclinaisons nationales, situation qui conduit à s'interroger sur l'harmonisation des pratiques en Europe tout particulièrement dans la perspective d'une redéfinition de la PAC, qui doit demeurer commune, mais aussi à évoquer certaines controverses*

⁸⁸ <https://www.senat.fr/rap/r19-277/r19-2771.pdf>

réglementaires (une coexistence de modèles d'agriculture biologique très disparates dont certaines empruntent des procédés très intensifs; le recours à des substances de base présentant des risques de pollution, des trous réglementaires sur certaines composantes de l'offre...) ».

2.6. La question de l'autonomie en protéines

Autonomie protéique des élevages : quels sont les enjeux ?

En France, depuis les années 90, la part de la consommation des matières riches en protéines (MRP) non couverte par la production nationale varie entre 40 et 50 %. En 2016-2017, **ce déficit en matière protéique s'établissait à 47 %**.

Le colza (50 %) se situe en tête de la production nationale en MRP, loin devant la production de protéines de protéagineux (7,5 %) et de de soja (6 %). S'agissant de la consommation, les protéines de soja sont majoritaires, ce qui témoigne d'une forte dépendance à l'importation (Cf. graphiques ci-après).

BILAN MATIÈRES RICHES EN PROTÉINES* EN ALIMENTATION ANIMALE EN FRANCE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE

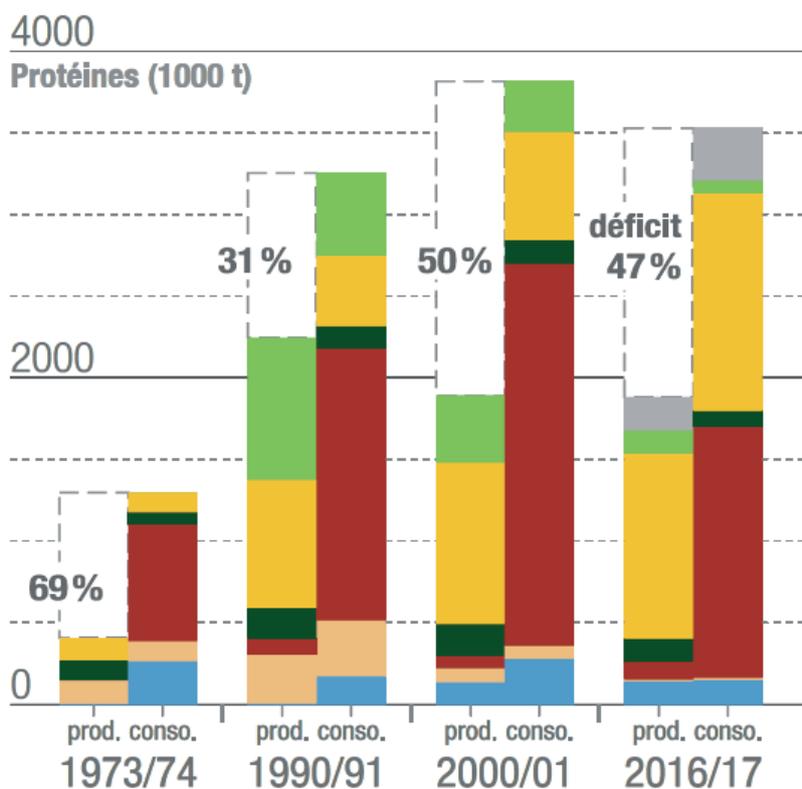


* sont comptées comme M.R.P. les principales matières premières contenant plus de 15 % protéines

** données non disponibles avant 2009/10

*** pour l'UE, hors drèches de céréales (données non disponibles)

.....



Source : note de conjoncture Terres Univia, n°2 – janvier 2019.

Au regard de ce déficit protéique, l'importation massive d'aliments riches en protéines est apparue comme une nécessité pour alimenter les animaux d'élevage. **Plusieurs décennies de dépendance aux importations ont cependant révélé plusieurs inconvénients majeurs :**

- La faible autonomie protéique de l'élevage français le rend vulnérable à la volatilité des cours de plusieurs tourteaux (soja, colza, tournesol). Les motifs d'instabilité du marché devraient perdurer voire s'accroître avec l'augmentation de la demande, notamment asiatique, et la fluctuation de la production, notamment du fait du changement climatique ;
- Les importations en aliments riches en protéines, notamment en soja, proviennent en grande partie de régions du monde marquées par une déforestation croissante (comme au Brésil) et l'usage fréquent d'OGM. L'importation accroît également l'empreinte carbone.

L'enjeu de l'autonomie protéique des exploitations en Pays de la Loire

Comme d'autres régions européennes d'élevage, **les Pays de la Loire dépendent massivement de l'importation de matières premières riches en protéines** (soja notamment) pour nourrir les animaux.

Conscient de cette dépendance, les acteurs du territoire ont lancé le plan **SOS Protein** (*Sustain Our Self-sufficiency Protein Research to Overcome the Trend of European Import Needs*⁸⁹) entre 2016 et 2019 **pour que les élevages de l'Ouest puissent tendre vers plus d'autonomie protéique et réduire leurs importations**. Pour cela, 4 axes de travail avaient été définis :

- Sécuriser la production des protéagineux (pois, lupin, féverole) ;
- Développer des ressources fourragères riches en protéines (mélanges prairiaux, mélanges céréales protéagineux immatures, luzerne) ;
- Conduire une étude sociale, environnementale, micro et macro-économique de l'impact de la mise en place de solutions augmentant l'autonomie protéique (de l'échelle de l'exploitation au territoire) ;
- Optimiser l'utilisation digestive des aliments par les animaux.

Financé par les conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire, ainsi que par le FEADER, le plan SOS Protein coordonnée par les pôles de compétitivité VEGEPOLYS VALLEY et VALORIAL a associé de nombreux partenaires de la recherche appliquée animale et végétale.

Lancé en 2016 pour 5 ans, le plan SOS Protein s'est achevé. Il a notamment conduit au lancement de projets labellisés par les pôles et à la **mise en place de l'outil Devautop**⁹⁰ **créé pour calculer, à l'échelle de l'exploitation, le degré d'autonomie protéique** et de mettre en lumière des marges de changement : part de fourrages produits sur l'exploitation, production de ses propres matières riches en protéines, amélioration de l'efficacité protéique des rations⁹¹.

L'enjeu de l'autonomie en protéine dans les exploitations demeure aujourd'hui majeur, comme en témoigne le **lancement par le Gouvernement d'un plan protéines végétales dans le cadre du plan de relance déployé en 2020**.

⁸⁹ * *Soutenir nos recherches en autosuffisance protéique pour réduire le recours européen aux importations*

⁹⁰ https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Pays_de_la_Loire/022_Inst-Pays-de-la-Loire/RUBR-RD-innovation/Productions-vegetales/IRD_TERunic/TERUNIC_outil_devautop_plaquette_presentation.pdf

⁹¹ https://www.pole-valorial.fr/voy_content/uploads/2021/02/communiqu%C3%A9-presse_vegepolys_valley_valorial_sos_protein_presse_pro_16022021.pdf

Les légumineuses : une filière d'avenir à développer et conforter pour l'alimentation humaine

Pois protéagineux, féverole, soja, lentille, pois chiche et bien d'autres : **les légumineuses sont des sources importantes de protéines et favorisent une alimentation saine et durable** (Cf. *infographie ci-après*). Riches de nombreux bienfaits pour l'alimentation humaine et animale (pauvre en matière grasse, riche en fibres, haute teneur en protéines), elles peuvent aussi être bénéfiques pour l'environnement.

Les légumineuses apparaissent comme une filière d'enjeu pour l'avenir de l'agriculture et l'alimentation de demain et constituent, en ce sens, un enjeu stratégique pour la plupart des régions agricoles.

Il y a un siècle, chaque Français consommait 7,2 kg de légumineuses par an contre 1,4 kg au milieu des années 1980 et 1,7 kg en 2013⁹². La tendance est à nouveau à une hausse de leur consommation, soutenue notamment par l'apparition de nouveaux régimes alimentaires cherchant des substituts aux produits carnés (végétarisme, flexitarisme).

Dans ce contexte, l'objectif national, qui s'intègre au plan général d'autonomie en protéines, vise à cultiver 45 000 ha de légumineuses pour l'alimentation humaine et 100 000 ha à terme.

En 2021, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire s'est associée à ses homologues de Bretagne et de Normandie pour créer l'**association LEGOO**, pour Légumineuses à graines du grand ouest. Cette association rassemble coopératives, producteurs, collecteurs, transformateurs, distribution et restauration pour structurer la filière légumineuse à l'échelle du Grand Ouest⁹³.

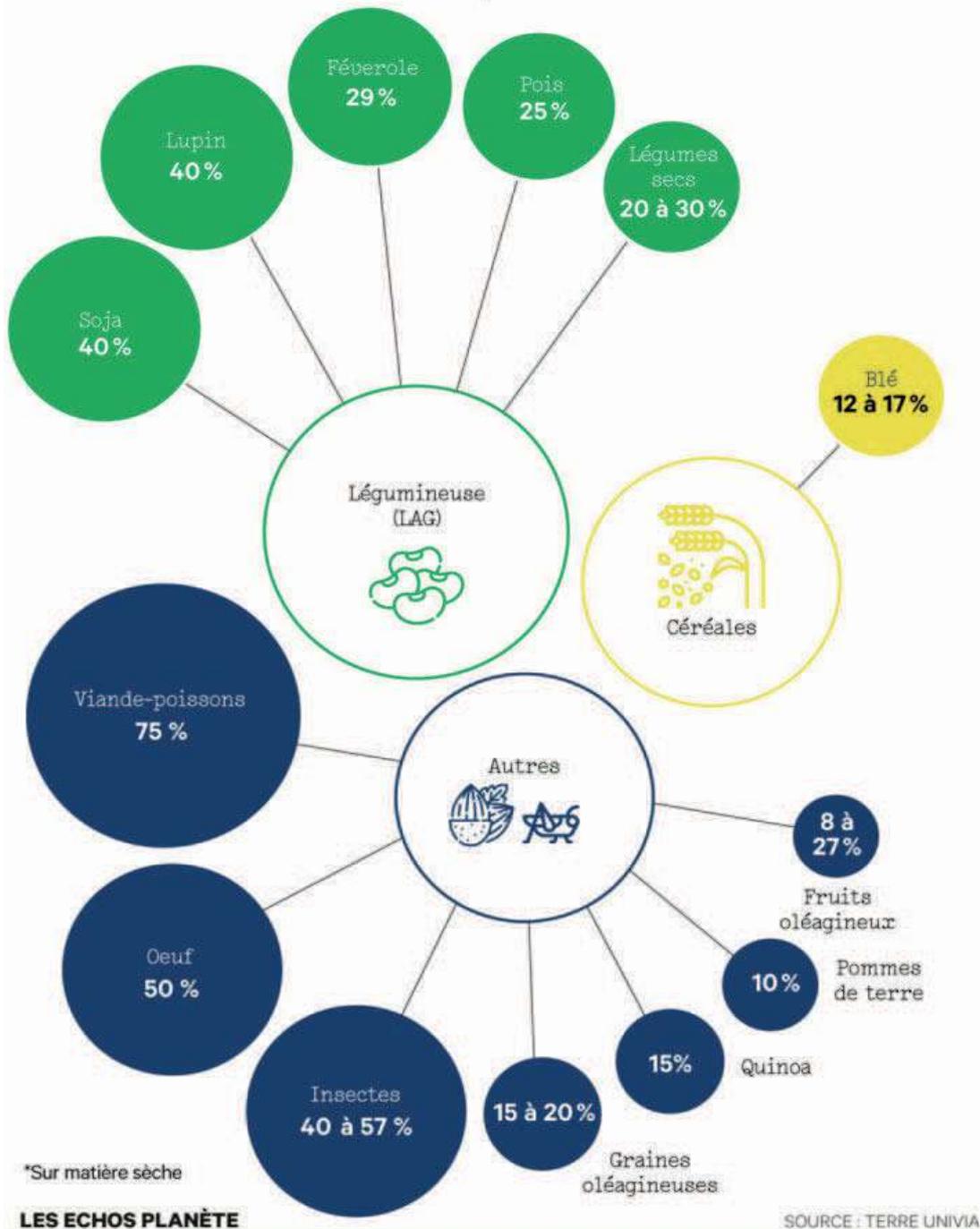
LEGOO se donne pour ambition de décliner les objectifs nationaux et prévoit de cultiver à l'échelle du Grand-Ouest 10 000 ha de légumineuses, soit environ 2 000 producteurs, à raison de 5 ha par producteur. L'un des enjeux sera de **développer les cultures selon les caractéristiques des territoires.**

⁹² Source : INRA et rapport du Sénat « Vers une alimentation durable : un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France », mai 2020.

⁹³ <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/lentilles-haricots-rouges-les-legumineuses-ont-la-cote-le-grand-ouest-lance-une-filiere-dediee-7116417>

PANORAMA DES SOURCES DE PROTÉINES

En % de protéines*



3. Les enjeux économiques et sociétaux

3.1. Evolution des attentes des consommateurs, comportements de consommation, segmentation, approvisionnement local, adaptation de l'industrie agro-alimentaire

Réalisée pour le compte du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, **une étude prospective a été menée en 2017 afin de mieux comprendre et anticiper l'évolution des tendances alimentaires des consommateurs Français.** Cette étude s'est attachée à appréhender les **évolutions en cours du comportement des consommateurs et leurs perspectives à 2025.** L'horizon 2025 a été choisi pour sa relative proximité, ce qui permet de réduire la part d'incertitude et de s'appuyer sur des réalités plus opérationnelles.

Cette étude a fait émerger une cinquantaine de tendances structurelles et émergentes à partir desquelles **16 tendances majeures ont été retenues.**



Si ce travail ne peut être exhaustif, il éclaire sur les évolutions qui impacteront le plus les attentes des consommateurs ces prochaines années à travers plusieurs focus. **Ces 16 tendances doivent être appréhendées avec mesure car les choix des consommateurs sont par définition multiples, évolutifs et contradictoires et se font sous contraintes morales et budgétaires.**

Dans le cadre de cette étude, il est proposé d'appréhender les évolutions des attentes des consommateurs, les comportements de consommation, les enjeux de segmentation, d'approvisionnement local et d'adaptation de l'industrie agro-alimentaire à partir de ces **16 tendances qui ont été classées en cinq items**.

1 SANTE, BIEN-ETRE, NATURE...

ALIMENTATION, SANTE, BIEN-ETRE

Synthèse : à la suite notamment des crises sanitaires et de la diffusion de messages de santé publique, les consommateurs français ont pris conscience du lien qui existe entre leur alimentation, leur santé et leur bien-être. Une partie des consommateurs cherche ainsi à travers l'alimentation à réduire le risque de maladies et/ou à améliorer ses performances (physiques, intellectuelles).

Principales sous-tendances :

- Recherche d'aliments sans allergènes : gluten, lactose...
- Recherche d'une alimentation fonctionnelle : enrichie à fonction nutritive ciblée.
- Recherche d'aliments « allégés » dans le cadre de régime.

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025.

Les politiques nutritionnelles s'articulent autour de deux composantes : d'une part, éviter les excès et, d'autre part, déjouer les évictions. Par définition, il n'existe pas de mauvais aliment ; même s'ils sont tous plus ou moins équilibrés. Le menu sur plusieurs jours fait l'équilibre. Le rapport entre les apports énergétiques et la dépense fait l'essentiel du risque.

Une étude menée au Royaume-Uni (« Obesity in Britain : gluttony or sloth ? », Prentice et al... 1995) s'est intéressée au temps passé devant la télévision et à l'accroissement de la voiture par foyer pour analyser l'obésité. **La sédentarité accentue le risque.** Cette étude montre qu'il peut y avoir une baisse de la consommation de lipides et de l'énergie ingérée mais une hausse de l'obésité si la dépense diminue du fait du mode de vie et non du mode d'alimentation.

De même, les besoins nutritionnels sont extrêmement variables selon les statuts physiologiques, les âges et les pathologiques des individus, ce qui renforce l'importance des politiques d'éducation nutritionnelles.

Au cours de son audition, Philippe LEGRAND (professeur et directeur du **laboratoire Biochimie Nutrition Humaine à l'Agrocampus – INRA de Rennes**) a précisé qu'il ne faut pas stigmatiser des aliments mais éduquer sur la quantité, sur la dépense énergétique et sur la sédentarité.

Philippe LEGRAND a également souligné qu'**il faut se réjouir de l'offre alimentaire qui est aujourd'hui abondante** en rappelant que l'obésité liée à

une mauvaise alimentation reste moins difficile à gérer que les problèmes de carences alimentaires et de famines qui ont prédominé pendant des siècles.

L'obésité, qui a été abordée au cours de l'audition de Philippe LEGRAND, recoupe des réalités très différentes selon les individus. Pour certains, elle est liée à une mauvaise alimentation : c'est cette forme d'obésité qui est abordée dans le cadre de cette étude consacrée à l'agriculture et aux enjeux de nutrition.

RECHERCHE ET NATURALITE

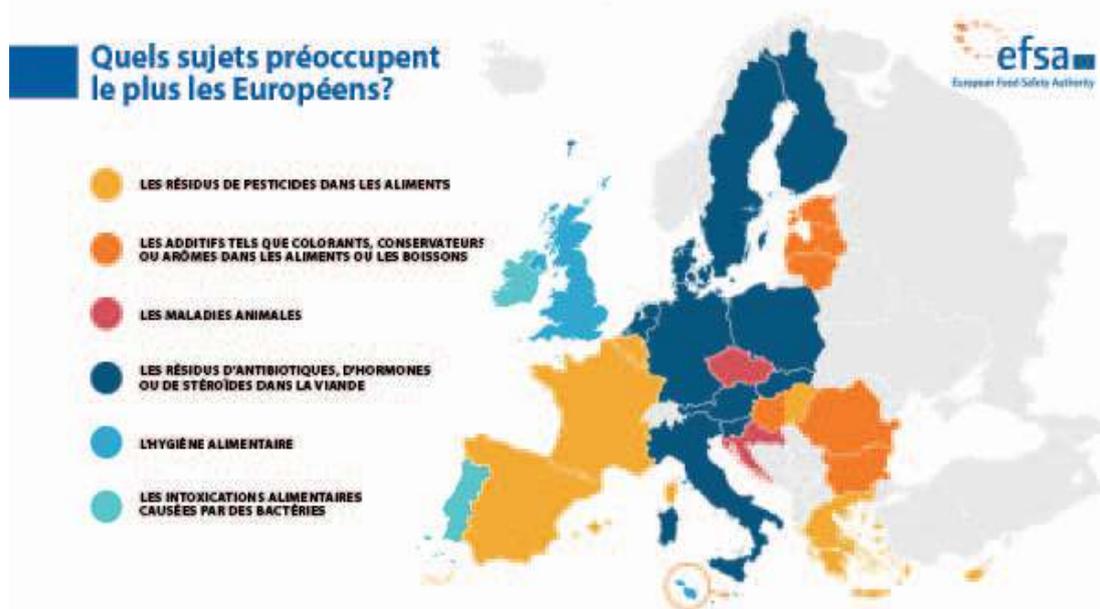
Synthèse : la naturalité, pour une grande partie des consommateurs, sous-entend une absence de « produit chimique ». En effet, les consommateurs sont attentifs à la composition des aliments et privilégient ceux sans éléments artificiels (conservateurs, additifs, colorants artificiels ...). Ils cherchent à éviter également les produits issus des biotechnologies, les OGM ou encore l'utilisation de pesticides dans l'agriculture.

Principales sous-tendances :

- Sans ingrédients artificiels et produits bio.
- Sans OGM et sans hormones.
- Sans pesticides, sans antibiotiques.

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025.

Les différences d'attentes des consommateurs concernant la qualité sanitaire des aliments sont très différentes selon les pays européens. Dans une enquête européenne sur la sécurité des aliments (2019), **les consommateurs français se disent préoccupés par les résidus de pesticides dans les aliments.**



Source : enquête Eurobaromètre menée par l'EFSA, 2019⁹⁴.

⁹⁴ <https://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/190607>

Au cours de son audition, Armand SANSEAU (directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (**DRAAF**) Pays de la Loire) a souligné que l'agriculture française a été fortement marquée par les sélections végétales et par le développement d'outils de précision (phytosanitaires, OGM, engrais...). Ce modèle doit évoluer en accompagnant la **transition vers l'agroécologie** tout en assurant une production suffisamment importante.

2 CHANGEMENT DE REGIME, EN QUETE DE SENS...

ALIMENTATION DURABLE

Synthèse : la montée en puissance des préoccupations sociales, écologiques et éthiques, depuis plusieurs décennies, conduit les consommateurs à rechercher une alimentation plus durable et en particulier à se tourner vers des produits alimentaires durables. Si les perceptions de ce qu'est la durabilité diffèrent d'un individu à l'autre, la diversité des pratiques et des attentes des consommateurs a permis de développer une offre alimentaire alternative.

Principales sous-tendances :

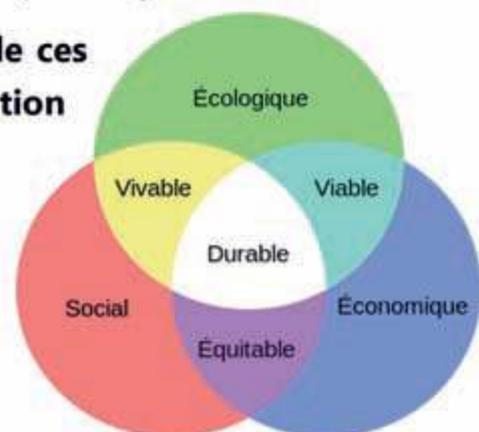
- Des produits écologiques plébiscités.
- Moins d'emballages pour les aliments.
- Bien manger pour être en bonne santé.
- De nouvelles pratiques de consommation collaborative.
- Le développement du commerce équitable et local.

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

L'alimentation durable peut être définie comme « une alimentation qui protège la biodiversité et les écosystèmes, est acceptable culturellement, accessible, économiquement loyale et réaliste, sûre, nutritionnellement adéquate et bonne pour la santé, et qui optimise l'usage des ressources naturelles et humaines » (FAO, Biodiversité et régimes alimentaires durables, 2010⁹⁵).

Pour le consommateur, concilier l'ensemble de ces impératifs peut se révéler complexe en situation d'achats alimentaires (qualité/prix...).

Diagramme du développement durable : une approche globale à la confluence de trois préoccupations, dites les « trois piliers du développement durable »



⁹⁵ <http://www.fao.org/nutrition/education-nutritionnelle/food-dietary-guidelines/background/sustainable-dietary-guidelines/fr/>

Auditionnés par le CESER, Alain NOUVELLON (Groupe ROUTHIAU), Christophe COUROUSSE (Terrena), Jérôme FORT (Tipiak) et Dominique LAUNAY (**LIGERIAA**) ont précisé que **soutenir une agriculture durable** doit s'entendre dans trois dimensions : 1) la **pérennité économique** ; 2) l'**adaptabilité vis-à-vis des enjeux environnementaux** ; 3) la **réponse aux attentes sociétales**.

PLUS DE TRANSPARENCE

Synthèse : face aux scandales alimentaires récents, les consommateurs français ont développé une certaine méfiance vis-à-vis des produits standardisés/transformés. Ils recherchent davantage de transparence sur l'origine, la composition, l'apport nutritionnel ainsi que les conditions de production des produits.

Principales sous-tendances :

- Attente d'informations sur la composition du produit.
- Attente d'informations sur les modalités de la production.

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

Exemple



L'Association des Producteurs de lait Bel Ouest (**APBO**) est engagée avec le groupe BEL autour d'une démarche de différenciation « **Mon Bon lait, Bien produit** ».

Cette démarche repose sur un cahier des charges articulé autour de 4 piliers :

- **Une plus juste rémunération des producteurs.**
- **Des vaches présentes dans les pâturages pour le bien-être animal.**
- **Produire du lait issu d'animaux nourris sans OGM (<0,9 %).**
- **Déployer une stratégie bas carbone.**

Au cours de leur audition, les représentants de l'**APBO** (Gilles POUSSE, Frédéric DORILLEAU, Hervé COURSIMAULT, Mathieu HAUDEBERT, Pierre CORMIER et Anne-Claire DANEAU) ont souligné qu'au-delà de l'enjeu de la rémunération des éleveurs de l'APBO, cette démarche vise à **répondre aux attentes des consommateurs, soucieux de qualité et de transparence**.

Certification, labels, démarche de différenciation... : ce sont autant de sources de garanties pour les consommateurs. Les différents labels (AOC, AOP, Label rouge, AB...), qui sont particulièrement répandus en région Pays de la Loire avec 360 produits sous signe officiel de qualité (SIQO), sont compris et

appréciés par le consommateur français. **Dans le même temps, la multiplication des labels et certifications, en particulier par les industriels et distributeurs, peut générer une certaine confusion dans l'esprit du consommateur** : leur multiplicité sur certains segments tend à en complexifier la bonne compréhension pour le consommateur, voire à éveiller sa confusion.

BAISSE DE LA CONSOMMATION DE PROTEINES ANIMALES

Synthèse : la consommation de protéines animales diminue en France comme dans les autres pays « développés ». Pour des raisons parfois très variées (messages nutritionnels, coût élevé, scandales alimentaires, idéologie, évolution du rapport Homme-Animal, considérations environnementales...), les consommateurs sont sensibilisés à la recherche de sources de protéines alternatives.

Principales sous-tendances :

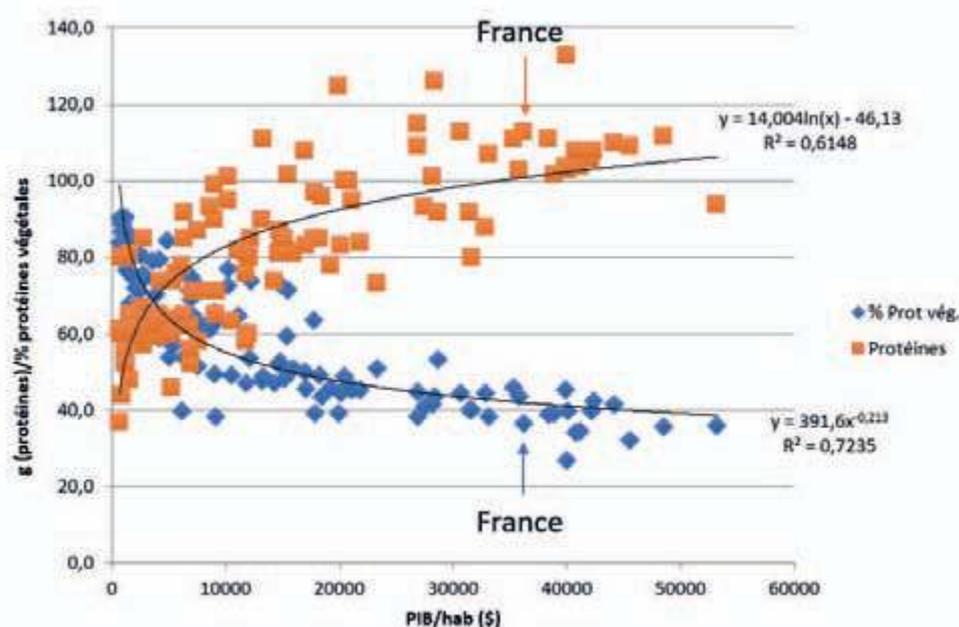
- Manger moins de viande (flexitarisme) / zéro protéine animale.
- Vers plus de protéines végétales (et d'algues).
- Manger des insectes.
- Consommer des aliments issus des biotechnologies.

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

La consommation de protéines animales : une consommation influencée par le pouvoir d'achat, par les modes de vie et des facteurs socio-culturels

Au niveau international, la demande de protéines, et plus généralement de modes de consommation alimentaire qui font plus de place aux protéines animales, est associée au niveau de vie et à l'augmentation des revenus.

Le PIB est un déterminant de la consommation de protéines animales et végétales

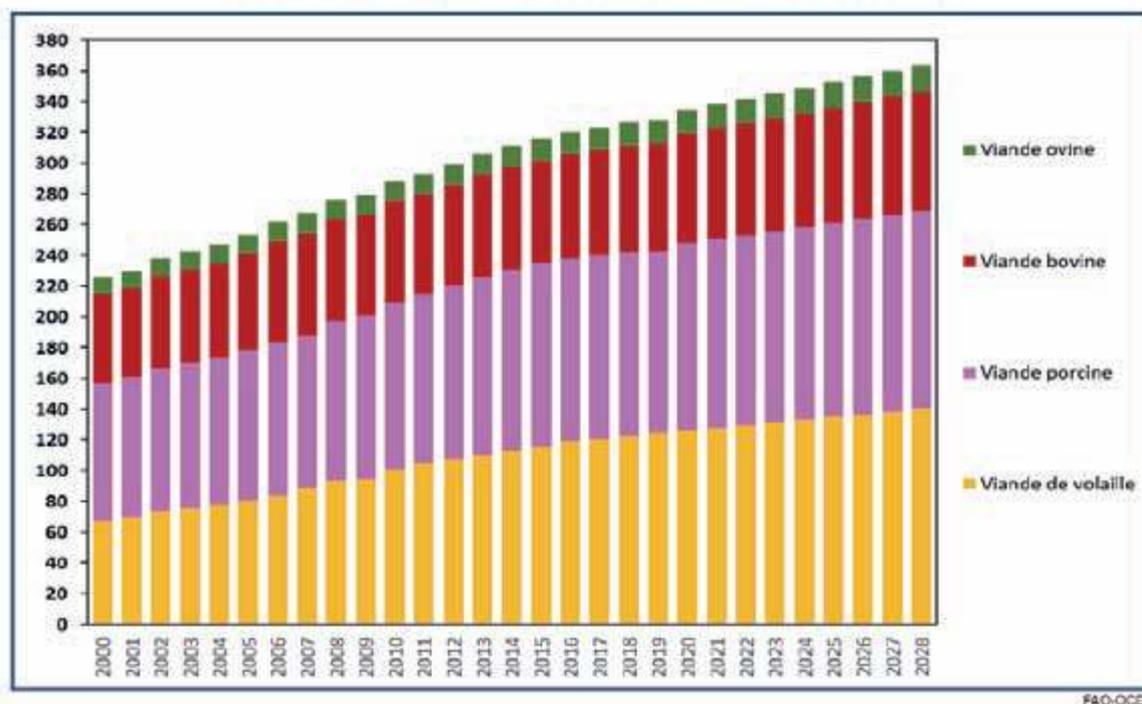


Source : audition Christian HUYGHE, INRAe, mars 2020.

Selon la FAO, la croissance démographique couplée à l'accroissement du niveau de vie dans les économies émergentes (Chine, Inde, Brésil...) devrait augmenter la demande alimentaire mondiale de 60 % entre 2006 et 2050⁹⁶. La progression des produits animaux (viande, œuf, lait) devrait en constituer le principal moteur.

L'évolution de la consommation de viandes dans le monde

(Millions de tonnes, 2000 à 2018 et perspectives à l'horizon de 2028)



Ces projections sont toutefois à prendre avec prudence car, selon des données récentes de la FAO publiées en août 2020, la production mondiale de viande – un bon indicateur pour évaluer la consommation – a baissé en 2019 ; recul qui devrait perdurer en 2020⁹⁷ portant la baisse à – 5 % depuis 2018 d'après la FAO.

Si des **raisons conjoncturelles** peuvent expliquer ce replis (effet de la crise sanitaire et économique liée au COVID, hausse des prix à la consommation), des **raisons structurelles** peuvent également en être à l'origine, notamment dans les pays développés. Elles sont notamment liées à la santé (sensibilité accrue aux impacts de l'alimentation sur la santé), à l'environnement (sensibilité aux impacts de l'activité d'élevage sur l'environnement), à la démographie (vieillesse de la population), au mode de vie (éloignement du monde agricole) ainsi qu'à des considérations éthiques (sensibilité au bien-être animal, antispécisme).

⁹⁶ *World agriculture towards 2030/2050: the 2012 Revision*, Nikos Alexandratos et Jelle Bruinsma, FAO, 2012.

⁹⁷ <http://www.fao.org/3/ca9509en/CA9509EN.pdf>

Ces facteurs explicatifs sont développés plus longuement au sein de cette étude dans l'encart consacré aux mouvements « végétarien » et « flexitarien ».

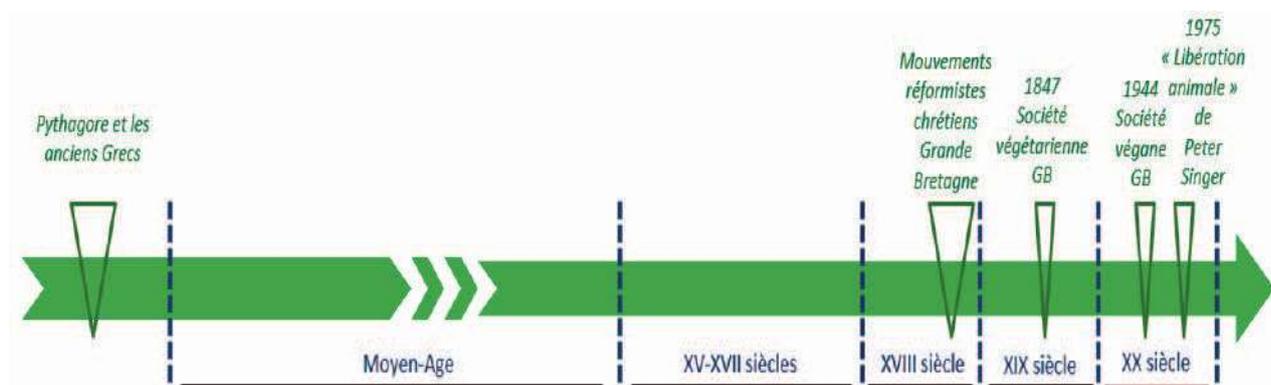
Au même titre que d'autres pays développés, la France se trouve marquée par une baisse de la consommation de viande depuis plusieurs années. Si la consommation de volaille découpée reste dynamique, tirée principalement par celle de poulets, la consommation de viande de boucherie (bovine, porcine) recule.

Il convient toutefois de nuancer le propos car s'il est constaté une baisse de la consommation de viande par individu au sein des foyers, la consommation de viande demeure plus importante dans la restauration collective⁹⁸.

Cette tendance s'est confirmée en 2019 tout comme **la baisse des achats de viande par les ménages pour leur consommation à domicile** qui s'est dégradée pour la cinquième année consécutive⁹⁹.

Focus sur le « végétarisme » et le « flexitarisme » :

Au cours de son audition, Patrick AIGRAIN (chef du service évaluation prospective & analyses transversales à **FranceAgriMer**) a souligné que **le végétarisme n'est pas un phénomène nouveau** mais qu'à compter du XX^{ème} siècle **le mouvement se médiatise** et qu'il correspond à des préoccupations en termes d'« alimentation-santé » et de « consommation-citoyenne ».



Source : audition Patrick AIGRAIN, FranceAgriMer, février 2020.

⁹⁸ <https://www.franceagrimer.fr/Actualite/Filieres/Viandes-rouges/2019/Publication-du-bilan-Consommation-des-produits-carnes-en-2018>

⁹⁹ Source : Agreste, La consommation de viande en France en 2019, juin 2020, n°359.

L'histoire du mouvement végétarien met en exergue trois dimensions du phénomène

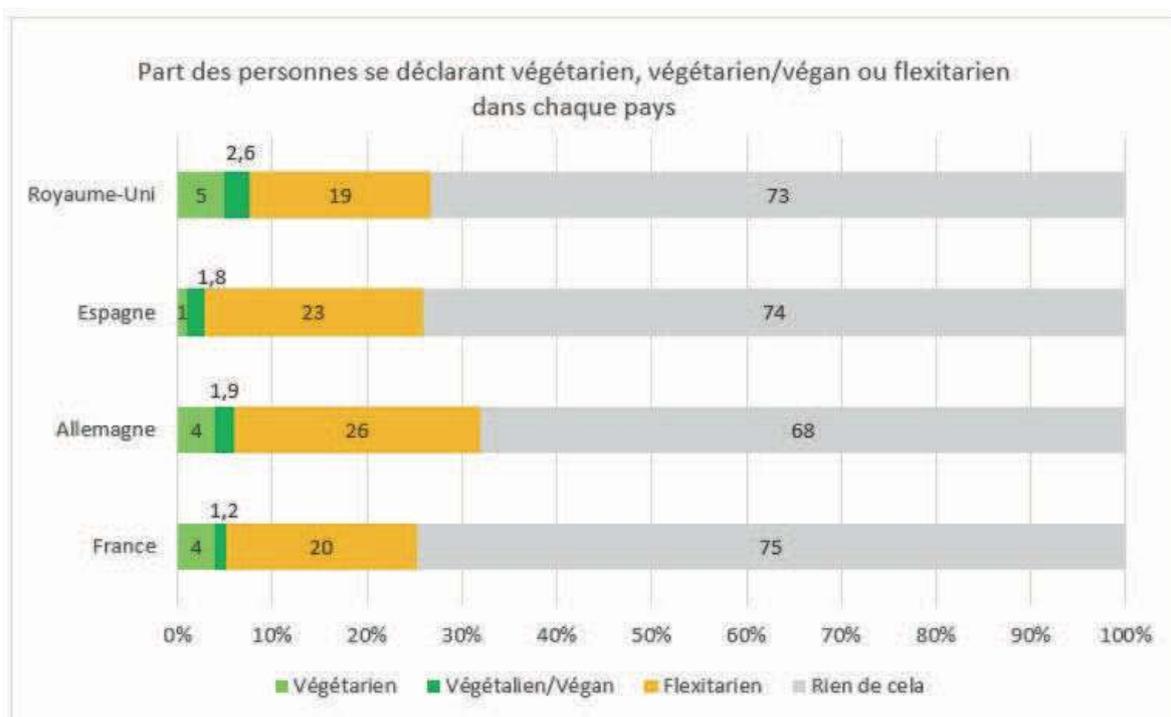
- **Un mouvement contestataire**, dans la mesure où il s'inscrit, à l'instar des mouvements post-68, dans la lutte contre toute forme de domination (de l'homme sur l'animal, en l'occurrence) et dans la promotion des valeurs post-matérialistes. Mais l'aspect contestataire réside aussi dans le fait même de s'opposer à un modèle alimentaire dominant. Le caractère fréquemment militant de l'engagement végétarien, ou en particulier végane, illustre cette dimension contestataire ;
- **Une religion de substitution**, dans la mesure où la doctrine végétarienne repose sur un raisonnement éthique et sur une injonction morale à dimension collective. Cette dimension, dont les racines peuvent être trouvées dans les liens avec les courants religieux réformistes présents dès la naissance du courant végétarien, retrouve aujourd'hui son expression dans le caractère parfois missionnaire du militantisme végétarien ou végane. A cette dimension « religieuse », on pourrait associer la dimension identitaire : être végétarien ne se résume pas nécessairement aux pratiques, mais relève souvent d'une identité que l'on acquiert et que l'on revendique ;
- **Une forme d'orthorexie¹⁰⁰ (au sens large du terme)**, dans la mesure où la suppression de la viande de son alimentation peut répondre à la volonté d'adopter un régime strict composé des aliments considérés comme purs, naturels, bons pour la santé (physique voire mentale).

Source : étude « Panorama de la consommation végétarienne en Europe », réalisée par le CREDOC pour FranceAgriMer et l'OCHA, 2018.

En 2018, FranceAgriMer a dressé un panorama du végétarisme en Europe et des impacts potentiels sur la consommation de viande en France. Ce panorama souligne que le **végétarisme reste un phénomène encore marginal**, mais qu'il s'inscrit dans la tendance plus large à la baisse de consommation de viande. Ainsi, le phénomène concerne (encore) une part très faible de la population.

En revanche, une tendance plus marquée se dégage s'agissant des « flexitariens » qui n'écartent pas totalement la viande de leur régime alimentaire mais optent pour une réduction de sa consommation.

¹⁰⁰ L'orthorexie désigne un trouble qui pousse une personne à s'attacher de manière obsessionnelle à la qualité des aliments qu'elle absorbe et de respecter des règles nutritionnelles strictes.Enjeux



Source : enquête CREDOC pour FranceAgriMer et OCHA, 2018.

Cette étude souligne également que **les motivations de l'évitement de la viande (végétarisme, flexitarisme...) sont multifactorielles, notamment :**

- **La santé** en précisant qu'il s'agit d'une motivation pour réduire plutôt que pour exclure la consommation de viande chez les flexitariens ;
- **Les raisons éthiques** en précisant que l'environnement est un critère médiatisé mais encore rarement déterminant ;
- **Le bien-être animal** qui apparaît comme une constante dans les préoccupations végétariennes, et possiblement comme le marqueur d'une nouvelle époque dans le rapport « homme-animal » ;
- **Le prix de la viande** qui peut aboutir à ce que l'éviction de produits carnés relève de la contrainte plutôt que du choix. Ce phénomène est particulièrement accentué en période de crise marquée par une hausse des prix à la consommation.

Analyse

Trois problématiques à la base du végétarisme en tant que courant de pensée

L'impact de l'élevage sur l'environnement

- S'appuie sur l'idée selon laquelle **l'élevage**, en particulier celui des bovins, **serait responsable d'une partie considérable du réchauffement climatique et de la pollution** de l'air par les émissions de gaz des animaux, mais aussi de la captation de grandes quantités d'eau pour leur élevage (notamment celui des porcs et des poulets).
- Arguments dans le débat fondés sur les travaux scientifiques.
- Interrogation plus globale de l'impact de l'activité humaine sur la nature.
- Controverse renforcée par la préoccupation écologique.

L'attitude à l'égard du bien-être animal

- Débat portant les droits et le bien-être des animaux
- Deux questions majeures : le droit des humains d'élever les animaux pour les manger / les conditions d'élevage.
- Un changement rapide de mentalités.
- Un changement législatif avec la reconnaissance légale du bien-être animal en tant qu'**état mental et/ou émotionnel** et en tant que **droit** des animaux.
- Un débat alimenté et impliquant les acteurs variés (pouvoirs publics, associations et ONG, industriels, consommateurs)
- Une dimension morale/éthique ; ressorts individuels (empathie, altruisme)

L'impact de la consommation de viande sur la santé

- Une **double controverse** autour de l'impact sur la santé à court et à long terme de la **surconsommation** (risques de maladies) et de **l'éviction totale** de la viande (risque de carences).
- Arguments reposant sur les travaux scientifiques du domaine de la nutrition et sur les recommandations de la santé publique.
- Face à l'injonction contradictoire, **une 3^{ème} voie, celle du flexitarisme** ou de la « **consommation éthique de la viande** ». Il s'inscrit dans une tendance plus large à « manger moins mais mieux ».

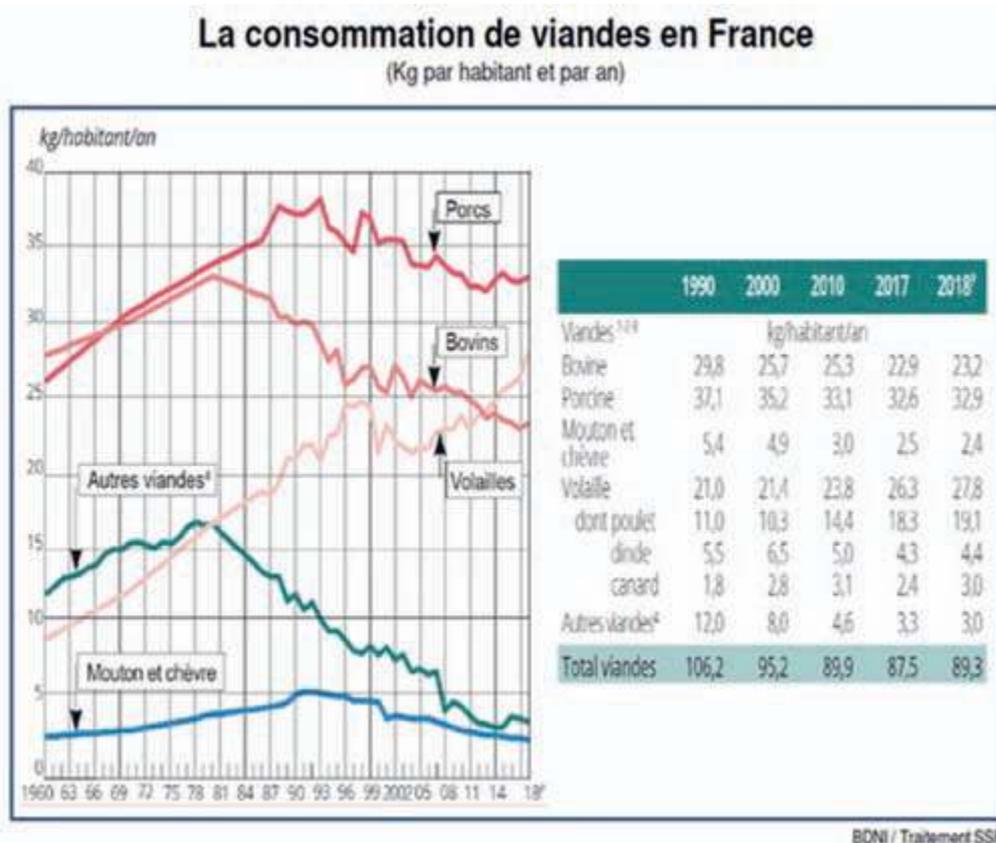
Source : audition Patrick AIGRAIN, FranceAgriMer, février 2020.

Au cours de son audition, Christian HUYGHE (INRAe) a souligné que **cette demande sociétale complexe (place des produits animaux dans l'alimentation, bien-être animal) oblige à repenser la place de l'élevage comme producteur d'aliments, de services mais aussi d'impacts.**

Principaux enjeux liés à la baisse de la consommation de viande

□ Enjeux pour la filière :

La baisse de la consommation de viande (notamment bovine et porcine), couplée à la problématique de transmission-installation qui est particulièrement criante en élevage, représente un enjeu pour l'avenir de l'agriculture en Pays de la Loire, compte tenu du poids des filières d'élevage dans l'économie ligérienne.



Selon l'INSEE¹⁰¹, en Pays de la Loire, 23 900 exploitations élèvent des animaux destinés à la viande dont 13 500 à dominante viande. La filière viande ligérienne s'appuie sur 934 établissements industriels et emploie 50 000 personnes, ce qui place la région au 2^{ème} rang national de production de viande après la Bretagne.

¹⁰¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019634>

En aval de la filière, les activités industrielles d'abattage et de transformation emploient huit salariés sur dix. Au-delà, environ 1 600 salariés concourent aux activités directes de soutien à la production animale (génétique animale, conseil, prestations de services aux éleveurs...). Et près de 450 vétérinaires, soignant principalement des animaux de ferme, participent à la production de la filière.

□ **Enjeux environnementaux :**

Au-delà de l'impact sur la filière, la fragilisation des élevages pourrait également emporter des conséquences environnementales car, si les activités d'élevage ont un impact sur l'environnement, elles rendent également de nombreux services environnementaux, notamment :

- Les prairies et les haies entretenues par l'élevage en plein air abritent une grande partie de la faune et de la flore et participent ainsi au maintien de la biodiversité sur les territoires ;
- Les émissions de gaz à effet de serre de l'élevage herbivore sont en partie compensées par le stockage de carbone des prairies et des haies ;
- Le couvert végétal maintenu et entretenu pour le pâturage joue un rôle majeur dans le cycle de l'eau tout en évitant l'érosion des sols.

□ **Enjeux de santé :**

Les travaux scientifiques dans le domaine de la nutrition tendent à montrer que, d'une part, la surconsommation et, d'autre part, l'éviction totale de la viande au sein des régimes alimentaires présentent toutes deux des risques avérés pour la santé humaine (risques de maladies et de carences).

Une étude menée en 2014 par l'université de médecine de Graz en Autriche, (Nathalie Burkner et al) s'est intéressée à l'état de santé de plusieurs groupes d'individus classés à partir de leur régime alimentaire :

- les végétaliens ;
- les omnivores fortement tournés vers les fruits et légumes ;
- les omnivores avec un apport modéré en viande ;
- les omnivores grands mangeurs de viande.

L'étude révèle les variations pour divers troubles de santé selon les différents groupes. Les maladies pour lesquelles les différences sont statistiquement significatives sont plus répandues dans le groupe des végétariens par rapport aux autres régimes alimentaires. Ils souffrent davantage d'allergies (30,6 % contre 16,7 à 20,3 %), de cancers (4,8 % contre 1,2 à 3,3 %) ou de troubles de l'humeur (9,4 % contre 4,5 à 5,8 %). Les régimes alimentaires les moins sujets à

la plupart des maladies chroniques étant le régime omnivore avec un apport modéré en viande et le régime omnivore tourné vers les fruits et légumes.

Etat de Santé et Régime					
en % des sujets souffrant de ces maladies chroniques					
	Végétarien	Omnivore fruits et légumes +++	Omnivore pas trop de viande	Omnivore beaucoup de viande	p
Asthme	4.8	3.3	3.9	4.5	0.772
Allergies	30.6	18.2	20.3	16.7	0.000
Diabète	2.7	4.2	2.4	2.4	0.455
Infarctus	1.5	1.5	0.9	0.6	0.610
Bronchites	3.9	3.6	2.4	3.0	0.701
Ostéoporose	6.4	4.8	3.6	5.8	0.415
Cancers	4.8	3.3	1.2	1.8	0.022
Migraine	15.8	11.8	9.1	12.1	0.074
Maladies mentales*	9.4	4.8	5.8	4.5	0.036
Autres	8.8	5.5	5.8	6.7	0.308

*anxiété et dépression

Austrian Health survey, 1320 personnes Burkert et al., Plos/One, 2014

- Dépression (Hibbeln, 2018, J Affect Dis)
- Cancer côlon égal ou plus élevé (Oxford study), Br J Cancer 2004
- Cancer colon plus élevé chez végétariens (cohorte EPIC), AJCN, 2009
- AVC plus élevés (+21%), BMJ 2019 (insuffisance B12)

Si elle n'est pas supplémentée (notamment en B12), **l'éviction des produits animaux peut représenter une prise de risque pour la santé** car elle provoque des carences en B12, Fer, vitamine A, Iode, Zinc, DHA (oméga-3), protéines, acides aminés, calcium... Le manque de protéines n'est donc pas le principal problème de l'éviction des produits animaux même si les protéines animales présentent des valeurs biologiques supérieures aux protéines végétales (en termes de croissance et renouvellement des tissus) : 90 % de protéines sont contenues dans la matière sèche de la viande contre 30 % dans celle du soja¹⁰².

Au cours de son audition, Philippe LEGRAND (professeur et directeur du laboratoire Biochimie Nutrition Humaine à l'Agrocampus – INRA de Rennes) a souligné que **le principe de précaution est de manger de tout pour ne manquer de rien**. Et d'ajouter, c'est dans le sens de l'histoire de

¹⁰² La matière sèche (MS) est ce que l'on obtient lorsqu'on retire l'eau d'un produit. Le pourcentage de matière sèche est le ratio entre la masse de la matière sèche et la masse de la matière non sèche (hydratée).

l'humanité de ne pas restreindre les sources d'alimentation mais de les élargir alors qu'il existe ces phénomènes de restriction (végan, végétarisme...).

La question de l'optimum de viande :

Pour Philippe LEGRAND, **il est difficile de répondre à la question sur l'optimum de viande car cela dépend des individus** même si la charge en protéines animales reste globalement excessive en France tandis qu'elle est déficitaire dans les pays en développement. **En France, il serait possible – selon lui – de réduire la consommation de protéines animales pour des considérations écologiques** à 50 % de protéines animales et 50 % de protéines végétales (contre 67 % et 33 % actuellement). Dans les pays en développement, qui accumulent les problèmes liés à la malnutrition et à l'insuffisance de denrées alimentaires variées, les ratios sont de 25 % et 75 %.

MOINS DE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Synthèse : les consommateurs sont de plus en plus nombreux à s'engager dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et ce pour diverses raisons à la fois économiques, environnementales et sociétales. Cela engendre des évolutions des modes de consommation mais aussi des modes de production puisque l'ensemble des acteurs des filières alimentaires est concerné par le sujet.

Principales sous-tendances :

- La mobilisation de tous les acteurs pour moins de gaspillage
- Mise en vente de produits à l'unité, à la coupe, en vrac, à la plus petite portion.
- Transformation des produits abimés (notamment fruits et légumes...).
- Suivi des flux / capteurs intelligents...

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

La Loi du 11 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage définit le gaspillage alimentaire comme étant « **toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à un endroit de la chaîne alimentaire est perdue, jetée, dégradée, constitue le gaspillage alimentaire** ».

Selon l'ADEME, chaque année en France, près de **10 millions de tonnes** de nourriture consommable sont **gaspillées**, soit l'équivalent de 150 kg/hab./an. Dans les ordures ménagères et assimilées, on trouve l'équivalent de 20 kg/hab./an de déchets alimentaires, dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés. Dans la restauration collective, 150 à 200 grammes de nourriture sont jetés en moyenne par convive et par repas : la viande et le poisson étant les deux aliments les plus jetés (26 %) alors qu'ils

représentent la part la plus importante du coût des matières premières et en termes d'impact environnemental.

La réduction du gaspillage alimentaire répond à un triple enjeu :

- **Environnemental** : le gaspillage alimentaire émet des gaz à effet de serre du fait de l'énergie nécessaire pour produire, transformer, emballer, transporter et génère un gaspillage de ressources naturelles, notamment d'eau ;
- **Éthique et social** : jeter de la nourriture est d'autant plus inacceptable alors que la sécurité alimentaire de tous n'est pas assurée : 1 personne sur 9 souffre de sous-alimentation chronique dans le monde ;
- **Économique** : le gaspillage alimentaire coûte cher à la collectivité mais également aux ménages : selon l'ADEME, entre 12 et 20 Mrd€ par an en France soit l'équivalent de 159 € par personne pour les seuls ménages.

La lutte contre le gaspillage alimentaire doit impliquer l'ensemble des acteurs de la filière agricole et agroalimentaire, du champ à l'assiette, qu'il s'agisse des secteurs de la production, de la transformation, de la distribution, de la restauration collective et commerciale et, bien sûr, des consommateurs.

La lutte contre le gaspillage alimentaire peut également **s'appuyer sur des démarches stimulées par les outils numériques**, qui mettent en relation des entreprises avec des réseaux d'aide alimentaire (exemple : partenariat entre le Groupe Bel et l'application « Too Good To Go » permettant de vendre à bas prix à des particuliers, des paniers de produits moins présentables ou des invendus).

Au cours de son audition, Simon BONNET (**Groupe Bel**) a précisé que Bel met en place des **actions sur les dates de consommation afin de lutter contre le gaspillage** (sensibilisation sur la consommation du produit au-delà de la DLC). Les produits sont également proposés en portion afin de réduire le gaspillage. Selon Simon BONNET, **l'impact environnemental du packaging est moins important que l'impact lié au produit lui-même**.

Auditionné par le CESER, Pascal CLARET (gérant de magasins **Système U**) a souligné que Système U dispose d'un **partenariat** avec l'association PHENIX qui constitue des colis pour les individus en situation de précarité alimentaire à partir des produits impropres à la vente. Il préconise de **revoir la législation**

sur la **DLC** qui est différente d'un pays à l'autre pour un même produit et insiste sur la **sensibilisation du consommateur à la chaîne du froid**¹⁰³.



L'exemple de SOLAAL Pays de la Loire

L'association SOLAAL Pays de la Loire, créée depuis 2016, facilite gratuitement l'organisation des dons de la filière agricole et agroalimentaire envers les associations d'aide alimentaire.

Inscrite dans un réseau national, SOLAAL défend deux principes :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La lutte contre la précarité alimentaire.

L'association gère principalement des produits frais. En 2020, SOLAAL Pays de la Loire a contribué à distribuer 297 tonnes de denrées alimentaires soit l'équivalent de 594 000 repas grâce aux agriculteurs donateurs.

Les produits agricoles sont au bénéfice des associations disposant d'une habilitation nationale, ainsi 18 réseaux peuvent récupérer les produits. L'association s'appuie sur les antennes départementales pour la gestion des dons. En cas de difficultés d'écoulement, l'association travaille également avec les associations locales.

Ce service permet un soutien au monde agricole **en limitant leurs pertes agricoles** et en leur offrant la possibilité de défiscaliser leurs dons. L'association permet aussi aux bénéficiaires d'avoir **une diversité de produits**, ce qui permet aux associations de compléter le camembert nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Durant la période de la crise COVID-19, une chaîne alimentaire solidaire a été mise en place par la Région Pays de la Loire. Cette dernière consistait à fournir régulièrement les associations d'aide alimentaire en denrées alimentaires issues des Pays de la Loire. Les produits ont été achetés par la Région. SOLAAL a identifié les besoins des associations d'aide alimentaire et géré l'organisation des livraisons de produits auprès de ces dernières.

Pour aller plus loin : www.solaal.org

¹⁰³ La Date Limite de Consommation (DLC) est fixée sous la responsabilité des professionnels au terme d'essais de vieillissement.

La collectivité régionale a un rôle à jouer pour lutter contre le gaspillage alimentaire en lien avec son action en faveur de l'économie circulaire ainsi que dans les cantines scolaires des lycées (sensibilisation des personnels et des lycéens, régulation des portions distribuées, développement du recyclage, proposition systématique d'un double choix dans les cantines afin de limiter le gaspillage, modernisation des équipements : mise en place de bornes de réservation pour anticiper la fréquentation et mieux maîtriser la production...).

3 NOUVELLES PRATIQUES D'ACHAT ET DE CONSOMMATION...

INDIVIDUALISATION

Synthèse : la montée de l'individualisme a transformé les modes de vie et les comportements. Chacun, en fonction de modèles sociaux, développe ses propres mode et rythme de vie, et aspire à affirmer son individualité notamment au travers de sa consommation, par une recherche de lien et de reconnaissance avec les produits qu'il achète.

Principales sous-tendances :

- Formats individuels et personnalisation.

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

Les rituels et les usages collectifs du manger quotidien se relâchent au profit d'une individualisation et d'une personnalisation accrue de l'alimentation. Même si en France l'alimentation reste empreinte d'une forte valeur sociale et collective, ce processus apparait de plus en plus marqué.

Alors que le repas était jusqu'alors un moment partagé autour d'un plat commun, il devient de plus en plus une négociation entre des nécessités individuelles (régime alimentaire particulier, intolérances, allergies...).

Pour Claude FISCHLER (sociologue), **cette individualisation de plus en plus accentuée est une des manifestations de l'« âge de ruptures »** qui est, en ce sens, marqué par une dissolution des cadres sociaux et culturels anciens.

L'accroissement de la consommation individuelle se traduit également par une **évolution des formats de vente** qui entraine une **tendance à la consommation mécanique d'emballages**, qui n'est pas sans conséquences environnementales. La tendance à la multi portion individuelle, accentuée par la crise COVID et le boom de la vente à emporter, repose en effet sur du conditionnement et donc sur une multiplication des emballages.

Auditionnés par le CESER, les acteurs de LIGERRIA, association régionale des entreprises alimentaires des Pays de la Loire, ont souligné que tous les

distributeurs sont aujourd'hui engagés sur des programmes de transformation de la nature de leurs emballages. Le sujet majeur est celui de la répercussion du surcoût lié au changement d'emballage et à **l'accroissement des petites portions**. Le poulet acheté entier, secteur dans lequel la production française reste bien placée avec en particulier les volailles sous Label Rouge, a progressivement cédé la place à la découpe (cuisses, filets) ainsi qu'aux plats préparés (nuggets...). Il est ainsi constaté une baisse de 50 % des ventes de poulets entiers tous les 10 ans et de plus en plus de vente à la découpe.

Le consommateur est ambivalent : il est sensible aux enjeux environnementaux sur la réduction du plastique et, dans le même temps, il est en attente de plus de portions et d'une plus longue conservation des produits. Il existe de fait une tension entre la sensibilité environnementale et les attentes de consommation.

Cette tendance à l'individualisation des portions est également accentuée par la consommation et la vente de proximité (fréquence / régularité d'achat).

Consciente de ces évolutions, **la restauration collective est également engagée dans des démarches visant à satisfaire les attentes de consommateurs en quête d'une plus grande diversité de choix et d'une personnalisation accrue des offres de restauration.**

Auditionné par le CESER, Philippe PONT-NOURRAT (président du **Syndicat national de la restauration collective** (SNRC)), a souligné que le secteur de **la restauration collective évolue** d'une part à travers des opérateurs spécialisés en « B to B »¹⁰⁴ (Elior, Sodexo) et d'autre part en « B to C »¹⁰⁵ (FoodCheri, Alliance) **privilégiant les relations vers les consommateurs et le grand public**, notamment via le digital. La restauration collective ne repose pas uniquement sur de l'approche collective mais sur la fidélisation du convive et cette tendance s'est renforcée dans le contexte COVID.

DIGITAL ET ALIMENTATION

Synthèse : la révolution digitale impacte tous les secteurs, y compris celui de l'alimentation. Le digital transforme les comportements alimentaires des consommateurs dans toutes les étapes précédant ou suivant l'acte d'achat : recherche et partage de l'information (comparateurs, bases de données, géolocalisation, alimentation connectée), l'acte d'achat (click&collect), les services

¹⁰⁴ Le business to business, souvent abrégé B2B ou BtoB, fait référence à un type de commerce. Le B2B désigne une situation dans laquelle une entreprise effectue une opération commerciale avec une autre entreprise

¹⁰⁵ L'abréviation B to C désigne l'ensemble des relations qui unissent les entreprises et les consommateurs finaux. Le B to C peut aussi s'écrire B2C. Autrement dit, ce type de commerce recouvre les marchandises ou les prestations conçues pour le grand public

associés à l'achat comme la livraison et l'évaluation post-achat. Cette tendance émergente a déjà commencé à s'ancrer dans les habitudes (succès des drives) et pourrait modifier en profondeur le rapport à l'alimentation.

Principales sous-tendances :

- De nouvelles pratiques d'achat.
- Réduction du temps passé à l'alimentaire.
- Emergence de l'alimentation connectée basée sur des données personnelles.
- Réseaux sociaux et sites prescripteurs.

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

Le Nutri-Score et l'essor des applications de notation alimentaire...

Créé par Santé publique France et mis en place en 2017, le **Nutri-Score est un système d'étiquetage** nutritionnel qui peut être apposé sur les emballages des produits alimentaires sur la base du volontariat. Il a été développé pour faciliter la compréhension des informations nutritionnelles par les consommateurs.

Pour classer chaque produit, le Nutri-Score prend en compte, pour 100 grammes, la teneur en nutriments et aliments à favoriser (fibres, protéines, fruits et légumes...) et en nutriments à limiter (calories, acides gras saturés, sucres, sel). Après calcul, le score obtenu par un produit permet de lui attribuer une lettre et une couleur du plus favorable sur le plan nutritionnel (classé A) au moins favorable (classé E).



Quatre années après sa mise en place, plusieurs constats s'imposent :

- **Au titre des atouts** : le Nutri-Score est un outil qui oblige à donner plus d'informations aux consommateurs et à améliorer les produits (ex : diminution du sel et du gras dans certains produits transformés, évolution de recettes des industriels). Les notes du Nutri-Score sont intégrées avant le lancement des produits, cela devient un objet concurrentiel. Le Nutri-Score est devenu un outil du paysage alimentaire. Sa vertu est de faire progresser le marché et de répondre aux attentes sociétales ;
- **Au titre des limites** : le principe de la notation amène à comparer des produits qui sont très différents. Le raisonnement est partiel car il est question d'une analyse « produit par produit » et non pas de « table alimentaire », ce qui conduit à classer systématiquement en « E » certains produits au regard de leur haute teneur en gras, sucres ou sel (ex : beurre, fromage, huiles...). Le Nutri-Score sous-tend qu'il existerait de « mauvais aliments » et porte un jugement de valeur sur certains produits. Il

présente peu d'intérêt pour les produits bruts et devrait être uniquement utilisé dès lors que l'industriel façonne le produit. Enfin, le Nutri-Score ne prend pas en compte la fréquence de consommation (« l'éducation à la portion ») et n'intègre pas les additifs.

Au-delà du Nutri-Score, de nombreuses applications de notation (Yuka...) des produits transformés par l'industrie alimentaire se sont développées ces dernières années. Elles participent à l'intrusion du numérique dans le monde agricole et alimentaire.

Pour de nombreux consommateurs, ces applications viennent souvent répondre à une demande d'informations nutritionnelles sur la composition et les modalités de production des aliments. **Elles traduisent aussi une forme d'éloignement des réalités agricoles pour certains consommateurs** qui se trouvent en quête de réassurance et de contrôle sur leurs actes d'achats.

Le développement de ces applications ne se fait pas sans poser question sur le manque de transparence des systèmes de notation et l'absence de modèle "standardisé" de ces pratiques. En 2020, Terra Nova y a consacré une étude en soulignant que certains scientifiques, industriels et associations de consommateurs s'interrogent sur la rigueur scientifique des systèmes de pondération des applis, sur la fiabilité des données utilisées, sur la transparence des algorithmes et sur l'usage des données personnelles des utilisateurs¹⁰⁶.

Compte tenu de ces enjeux, Terra Nova a invité la puissance publique à la vigilance et en appelle à une régulation de ces services en les soumettant à des « évaluations scientifiquement reconnues ». Le groupe de réflexion préconise, que ce type d'évaluation soit mené par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), Santé publique France ou l'Observatoire de la qualité de l'alimentation (OQALI).

Au cours de leur audition, les membres de LIGERIAA ont souligné l'existence de **démarches militantes derrière certaines applications**. Ils craignent que de telles applications cachent un militantisme anti-industrie pouvant **induire le consommateur en erreur**. Ils ont également souligné que **la data et sa charge administrative coûtent chères** et qu'elle n'est **pas de nature à simplifier**. Et de préciser que la numérisation ne va que s'accélérer à l'avenir sous la pression des consommateurs et de la grande distribution qui attendent toujours plus de données sur la composition et la provenance des aliments.

¹⁰⁶ <https://tnova.fr/rapports/les-applications-de-notation-un-ingredient-de-poids-sur-le-chemin-de-la-transition-alimentaire>

Dans ce contexte, plusieurs acteurs pointent la **nécessité de politiques d'éducation alimentaire**, confiées à des diététiciens, pour appréhender toute la complexité des sujets alimentaires, que les applications de notation ont tendance à synthétiser et vulgariser, parfois sans nuance et discernement.

Les ventes en ligne de produits alimentaires...

Les systèmes de drive et de livraison à domicile ont connu une accélération depuis plusieurs années ; tendance qui s'est accrue lors des confinements successifs qui ont contraints les consommateurs dans leurs déplacements et restreints leurs sources d'approvisionnement. La plupart des secteurs ont été impactés par le boom du e-commerce et l'alimentaire ne fait pas exception.

Si les effets de la crise du COVID ne sont pas encore connus à moyen long terme, en général, **la crise révèle, déclenche, accentue** et l'essor des ventes en lignes (qui était déjà à l'œuvre avant crise) en constitue une des illustrations. A ce sujet, l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires souligne que « *durant le premier confinement, **la fréquentation des hypermarchés a diminué, au profit des supermarchés et commerces de proximité. Ainsi, les hypers souvent situés en dehors des villes, dans les zones commerciales, ont été délaissés en raison notamment des restrictions de déplacement au profit de commerces de plus petite taille, de proximité. Dans ce même contexte, la sollicitation des sites drive a augmenté*** »¹⁰⁷.

Le développement du drive, et de ses différentes formules a été particulièrement porteur pour la grande distribution qui a continué à assurer la plus grande partie de l'approvisionnement alimentaire durant la période de confinement en assurant 75 % des ventes (magasin, drive ou e-commerce)¹⁰⁸. 17 % des consommateurs déclarent avoir vainement essayé de recourir au drive et à l'e-commerce sans y parvenir, par manque d'accessibilité physique ou technique (saturation des sites), de délais de livraison augmentés ou de paniers incomplets, dans un environnement sanitaire aux exigences renforcées. Après le premier confinement, la diversification des lieux d'approvisionnement s'est maintenue, même si 6 % des Français ont déclaré vouloir faire leurs courses exclusivement auprès des producteurs et 5 % sur les marchés¹⁰⁹.

Si la grande distribution demeure la grande bénéficiaire des ventes en ligne, des initiatives locales, portées notamment par des groupements d'agriculteurs, se développent également en s'appuyant sur les réseaux numériques pour développer la vente directe et les circuits courts. Ces

¹⁰⁷ https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/sauv/documents-divers/rapport_ofpm_2021.pdf

¹⁰⁸ Source : Étude consommateur de biens alimentaires « Confinement / Post confinement COVID-19 », PWC, avril 2020.

¹⁰⁹ Même source.

initiatives constituent un pilier de l'ancrage territorial. L'information sur ces circuits de distribution alternatifs, qui s'appuie sur les réseaux numériques, a toutefois tendance à écarter celles et ceux éloignés de ces outils.

Exemple



Le **Drive fermier 53** (Laval) regroupe 29 producteurs, adhérents du réseau « Bienvenue à la ferme », vendant leurs produits en vente directe et circuits courts.

Intérêts du Drive fermier :

- Pour le consommateur : accéder à des produits locaux de qualité, éviter de se rendre sur plusieurs lieux d'approvisionnement, réduire les intermédiaires et renouer avec l'agriculteur, réduction des déchets via la récupération des contenants des produits...
- Pour les agriculteurs : se faire connaître et renforcer sa visibilité. Le logo « Bienvenue à la ferme » génère de la notoriété et de la reconnaissance. Le Drive fermier donne un accès direct aux clients. Il est une porte d'entrée vers l'agriculture et permet de renouer avec le consommateur.

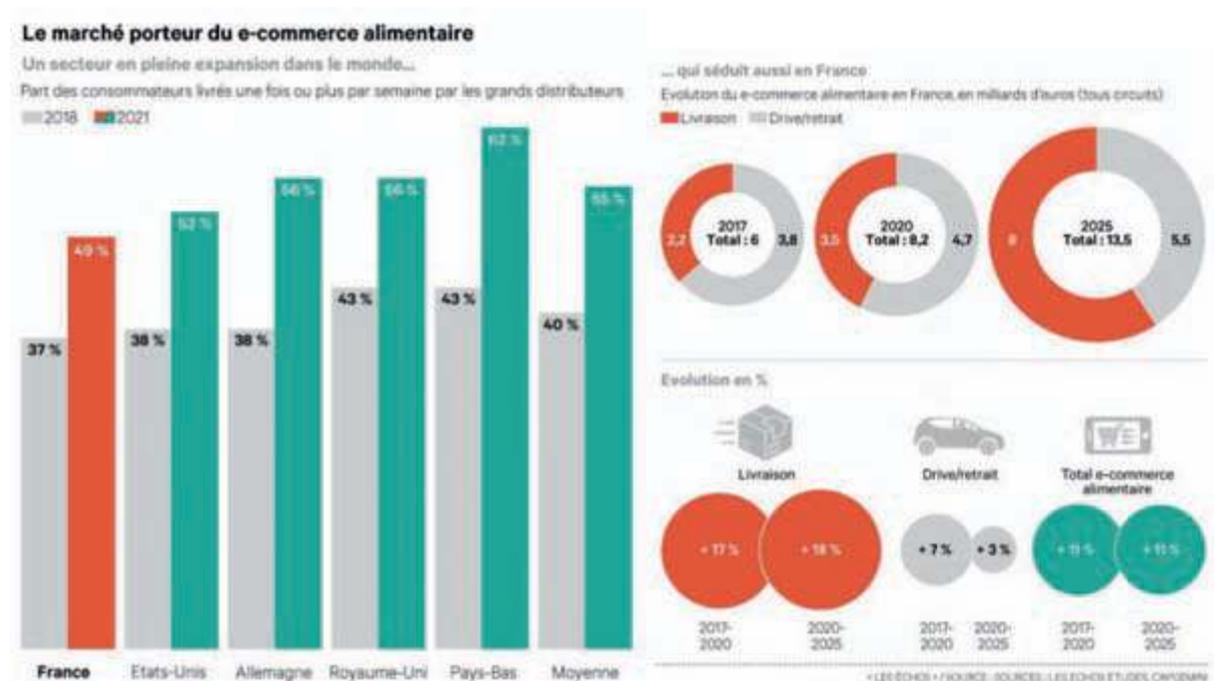
Auditionnées par le CESER, Sylvia GOUABEAU et Linda COUSIN (**Drive fermier 53** membre du réseau « Bienvenu à la ferme ») parlent d'un « **effet confinement** » sur l'activité du **Drive fermier 53** qui est passé de 120 commandes en moyenne début 2020 à 380 commandes pendant le premier confinement, ce qui a occasionné des difficultés de gestion (notamment des problématiques de rupture de stock, de clients frustrés...).

Cela a amené des clients qui sont restés depuis, notamment des citadins. Vis-à-vis de ces nouveaux clients, il est nécessaire de communiquer sur les produits qui n'ont pas la même saveur, le même goût, le même prix ni la même façon d'être cuisinés par rapport aux produits vendus en grande distribution.

Ce boom du e-commerce, accentué par le confinement constitue donc un circuit de distribution porteur, notamment pour le commerce alimentaire. Selon une étude réalisée en juin 2020 pour le compte de l'ADEME¹¹⁰, en 2020,

¹¹⁰ <https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2020/07/synth%C3%A8se-profil-e-commerce.pdf>

50 % des Français font leurs courses alimentaires en ligne qu'il s'agisse du Drive ou du e-commerce avec livraison à domicile au moins une fois tous les 6 mois et 34 % commandent des repas en ligne au moins une fois tous les 6 mois.



RECHERCHES DE NOUVELLES OCCASIONS DE CONSOMMATION

Synthèse : le modèle alimentaire français est une spécificité qui reste solidement ancrée dans les mentalités et les pratiques. Cependant, les comportements alimentaires ont évolué et le consommateur aspire à explorer de nouvelles opportunités de consommation. Il fractionne davantage ses repas (encas), simplifie ses prises alimentaires (plat unique, prêt à manger, brunchs) et apprécie l'enrichissement de son « expérience client » grâce à de nombreuses enseignes qui offrent des expériences différentes sur un même lieu.

Principales sous-tendances :

- Fractionnement des repas et prises alimentaires (snacking).
- Simplification des repas.
- Recherche de nouveaux lieux et moments de consommation (nomadisme).

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

Crise COVID : effet sur la séquence des repas ?

« Avec le développement du télétravail en France et la déstructuration des repas, certains consommateurs optent pour un petit-déjeuner plus copieux, suivi d'un snack dans l'après-midi, faisant ainsi l'impasse sur le déjeuner classique. Bien sûr, le déjeuner reste toujours le moment de consommation le plus important en restauration hors domicile, toutefois nous constatons une érosion lente de ce

dernier et une migration des consommateurs vers les moments annexes souvent moins chers ou mieux adaptés à leurs rythmes journaliers ».

Maria Bertoch, NPD Group, 20 février 2019.

Nota : extrait de l'audition de Claude FISHLER, août 2020.

CONSOMMATEUR STRATEGIE

Synthèse : confronté à de très fortes contraintes budgétaires, le consommateur cherche à profiter de bonnes affaires et de prix bas, tout en continuant à se faire plaisir. Il développe donc des comportements stratégiques. Sur la question du prix, Internet et les e-comparateurs sont rapidement devenus déterminants dans la recherche du meilleur rapport qualité-prix, au même titre que les prospectus publicitaires d'autrefois.

Principales sous-tendances :

- Rechercher des prix bas, des promotions.
- Gagner du temps.
- Consommer moins : la frugalité.
- Consommer mieux : le consomm'acteur.
- Des arbitrages pour se faire plaisir.

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

En France, le rapport à l'alimentation est étroitement lié à la question du prix, qui a été entretenue à la fois par la politique agricole commune (PAC), cherchant après-guerre à procurer aux consommateurs une alimentation accessible et à bas coût, mais aussi par la grande distribution qui en a fait un axe fort dans ses stratégies de marketing et de communication auprès des clients.

Il en résulte que le critère du prix demeure un déterminant prépondérant dans l'acte d'achat de nombreux consommateurs. Il ressort dans l'ensemble des enquêtes d'opinion et reste relativement stable dans le temps.

En juin 2017, l'Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale (ANSES) a publié sa troisième étude individuelle nationale des consommations alimentaires (Etude INCA3¹¹¹) qui présente notamment une analyse chiffrée sur les critères de choix des aliments par les consommateurs français. Cette étude met en évidence qu'au moment de l'achat, **le prix est le premier critère de choix cité par les ménages (48%), suivi par l'habitude de consommation (43%), le goût (38%) et l'origine du produit (36%)**. Ces quatre critères étaient également les plus cités dans l'étude INCA2 (2006-2007).

¹¹¹ <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2014SA0234Ra.pdf>

Pourcentages de citation des principaux critères de choix des produits alimentaires (% des ménages et IC à 95%, plusieurs réponses possibles), selon l'âge de la personne de référence du ménage (n=4 362)

	18-44 ans	45-64 ans	65-79 ans	Ensemble	Test
Prix	55,5 [51,7-59,2]	48,3 [44,5-52,2]	38,9 [33,5-44,5]	48,4 [45,7-51,1]	***
Habitude	53,4 [49,4-57,4]	41,6 [38,1-45,3]	29,0 [24,6-33,7]	42,5 [40,4-44,6]	***
Goût	43,3 [39,3-47,4]	37,1 [33,1-41,3]	32,2 [28,4-36,2]	38,0 [35,7-40,4]	**
Origine ou provenance	26,2 [23,2-29,4]	37,1 [33,0-41,3]	48,0 [42,7-53,4]	36,1 [33,6-38,6]	***
Offres promotionnelles ponctuelles	24,7 [21,5-28,1]	19,4 [16,5-22,6]	17,3 [14,2-21,0]	20,7 [18,9-22,7]	**
Marque	24,4 [21,5-27,5]	19,9 [17,0-23,2]	15,2 [12,4-18,5]	20,3 [18,6-22,1]	***
Mode de production (agriculture biologique, artisanal, etc.)	14,0 [11,7-16,6]	20,5 [17,5-23,9]	26,3 [21,2-32,1]	19,7 [17,4-22,3]	***
Signes de qualité (labels, AOC, IGP, etc.)	11,4 [9,3-13,8]	15,7 [12,8-19,1]	25,7 [21,5-30,4]	16,8 [14,8-19,0]	***
Liste des ingrédients	10,4 [8,6-12,5]	13,8 [11,3-16,6]	14,4 [10,8-18,9]	12,7 [11,2-14,4]	ns
Composition nutritionnelle	6,6 [5,3-8,2]	9,6 [7,1-12,8]	11,3 [8,6-14,8]	9,0 [7,6-10,5]	*
Facilité de préparation	5,9 [4,4-7,7]	6,7 [4,7-9,6]	6,0 [4,1-8,8]	6,2 [5,2-7,4]	ns
Apparence et présentation	4,3 [3,2-5,8]	4,9 [3,1-7,7]	4,7 [3,2-7,0]	4,6 [3,7-5,8]	ns
Raison de santé (allergies alimentaires)	1,8 [1,2-2,6]	3,3 [2,3-4,8]	4,0 [2,4-6,6]	3,0 [2,3-3,8]	ns
Informations marquées sur l'emballage ou l'étiquette	0,7 [0,4-1,4]	2,0 [1,1-3,5]	3,1 [1,9-5,1]	1,8 [1,3-2,5]	**
Publicité	1,5 [0,8-2,6]	1,3 [0,7-2,2]	1,6 [0,8-3,2]	1,4 [1,0-2,0]	ns
Fait que le produit soit nouveau	0,6 [0,3-1,2]	1,2 [0,7-2,2]	0,8 [0,4-1,9]	0,9 [0,6-1,4]	ns

Test des différences selon l'âge : ns (non significatif), * (p<0,05), ** (p<0,01), *** (p<0,001)

Source : Etude INCA3 (2014-2015), traitement Anses

La crise économique et sanitaire liée au COVID-19 n'a fait que confirmer la sensibilité à la question des prix alimentaires pour de nombreux consommateurs rencontrant des difficultés socioéconomiques (diminution des revenus, difficultés à trouver un emploi, recours important au chômage partiel, hausse des précarités économique et sociale ...). **Dans ce contexte, la question du prix reste fondamentale pour les ménages modestes.**

Au cours de son audition, Simon BONNET (directeur achat amont laitiers au sein du **Groupe Bel**) a constaté des évolutions dans les demandes des grandes et moyennes surfaces (GMS) au cours du **premier confinement** :

- Une **forte sensibilité aux prix** des produits alimentaires pour répondre aux demandes des consommateurs ;
- Une **demande de produits connus et reconnus** par les Français (considérés comme des valeurs refuges),
- Une **demande de produits en grands formats** en raison de la fermeture de la restauration hors foyer (cantines notamment) ;

Au cours de son audition, **TERRENA**, représentée par Olivier CHAILLOU (Président) et Christophe COUROUSSE (responsable projet nouvelle agriculture) ont partagé certains de ces constats en soulignant que la **part des 1^{ers} prix des achats alimentaires vient de plus en plus de l'étranger.**

Les arbitrages à venir ne se feront pas uniquement sur la base de critères quantitatifs mais prendront en compte l'ensemble des caractéristiques de l'acte de consommation : où mange-t-on ? Dans quelles conditions ? Où se procure-t-on ses produits ? En fonction de quels critères choisit-on ces lieux et ces circuits de distribution (prix, goût, praticité, gain de temps, offre ...) ?

Le consommateur est plus que jamais à la recherche de repères dans son alimentation : ce qu'il connaît ou croit connaître, ce qu'il maîtrise, ce qu'il comprend, ce qui fait sens pour lui... Ces différents déterminants dessinent autant d'évolutions possibles vers un consommateur qui cherche à profiter de bonnes affaires et de prix bas, tout en continuant à se faire plaisir. **Il développe donc des comportements stratégiques de recherche et d'achat**¹¹².

ALIMENTATIONS PARTICULIERES ET COMMUNAUTES
<p>Synthèse : le consommateur achète de plus en plus de produits, de marques, qui expriment son identité culturelle et contribuent à la réalisation de soi au sein d'une communauté. Alors que la segmentation de l'offre en s'appuyant sur des groupes ethniques de consommateurs (appelé « marketing ethnique ») existe en France depuis le début des années 1990, l'essor des réseaux sociaux a changé la donne. De plus en plus de consommateurs souhaitent ainsi des produits adaptés à leurs caractéristiques culturelles et correspondant aux valeurs de la communauté à laquelle ils appartiennent.</p>
<p>Principales sous-tendances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montée des consommations particulières et des régimes spécifiques. • Demande de produits communautaires d'ordre religieux. • Micro-communautés.



Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

Producteurs et distributeurs ont saisi cette tendance en proposant aux consommateurs une **offre alimentaire toujours plus diversifiée et**

¹¹²https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/65172/document/15_CONSO%20COVID%20Impact%20tendances_vf.pdf?version=4

segmentée, comme en témoignent les rayons spécialisés dans les enseignes de la GMS : rayons dédiés au bio, aux produits sans gluten, aux produits régionaux, rayons consacrés aux cuisines du monde (Asie...), rayons halal et casher...

Au cours de son audition, Jean-Luc PERROT (directeur du pôle **VALORIAL**) a souligné que pour **repérer les évolutions sociétales majeures et les tendances de consommation**, il faut s'attacher aux effets de génération. Il estime qu'il y a de la place pour tout le monde dans le secteur agro-alimentaire et invite à **appliquer la diversité aux offres alimentaires**.

4 INNOVATIONS ET PREPARATION...

PRET A MANGER

Synthèse : le mode de vie urbain et l'exigence croissante de rapidité de la société moderne ont restreint le temps accordé par les Français à l'achat et à la préparation des repas. Ils aspirent à davantage de temps pour les loisirs et recherchent praticité et gain de temps concernant leurs prises alimentaires, qu'ils trouvent notamment dans la consommation d'aliments-services (plats préparés, sandwiches, restauration et livraison à domicile...).

Principales sous-tendances :

- Recherche de praticité (plats tout prêts à domicile) / se faire livrer à domicile.
- Recherche de gain de temps (hors domicile).

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

La restauration hors domicile ou hors foyer est un secteur qui, avec l'évolution des modes de vie, a connu une progression constante puisqu'elle sert aujourd'hui environ 10 milliards de repas par an¹¹³. Elle comprend deux types d'établissements : les restaurants dits commerciaux individuels (restaurants, sandwicheries, saladeries...) et les collectifs qui peuvent être publics (établissements scolaires, hôpitaux, EPHAD, administrations), gérés en régie par les collectivités concernées ou confiés à des prestataires privés.

L'approvisionnement de proximité en restauration collective est donc un véritable enjeu pour la région Pays de la Loire, déjà porté par plusieurs actions locales comme l'initiative **Réseau Local** conçu pour soutenir l'introduction des produits locaux dans la restauration collective.

¹¹³ Institut Gira Conseil, *Restauration 2018 – Consommation Alimentaire Hors domicile*, Mai 2019

FAIRE SOIN MEME

Synthèse : la crise économique des années 2008 et celle liée au COVID-19 ont entraîné le développement de nouvelles habitudes en termes de repas pour la pause méridienne. Ce phénomène se couple avec la volonté, pour certains consommateurs, de maîtriser le contenu de leur repas et la manière dont il a été préparé. Enfin, le « cuisiné maison » répond également à une recherche de lien social et de convivialité.

Principales sous-tendances :

- Le repas nomade sur le lieu de travail.
- Le repas à domicile en situation de télétravail.
- La cuisine comme loisirs et passe-temps.

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

La crise sanitaire liée au COVID-19 s'est accompagnée d'un certain regain pour le « fait-maison » même si la valorisation du « fait-maison » est ancienne et très liée à la présence des enfants.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) souligne cette tendance dans son rapport « pour une alimentation durable ancrée dans les territoires » (2020) : « *la crise de la COVID et en particulier le confinement, a conduit à modifier certains comportements. **Contraints de rester chez eux et de s'y nourrir, nos concitoyens ont été amenés à davantage cuisiner qu'en temps normal. Plutôt que d'acheter des plats préparés, un nombre significatif d'entre eux a ainsi utilisé des produits bruts (légumes, viande, œufs...)*** ».

D'après une enquête d'IFOP, 47 % des Français déclarent cuisiner davantage qu'avant la crise, et ce taux grimpe à 60 % chez les plus jeunes (18-34 ans)¹¹⁴. Dans une enquête de Kantar, 27 % des ménages reconnaissent cuisiner des plats qu'ils n'ont pas l'habitude de faire¹¹⁵. Ils se mettent également à faire de la pâtisserie, dont témoignent les hausses spectaculaires des ventes de farines (+135 % du CA sur la période de confinement, par rapport à il y a un an), de levure et sucre aromatisé (+148 %), de desserts à préparer (+60 %), d'aides à la pâtisserie (+51 %) ou de miels (+49 %), plaçant ces produits dans le top des ventes de la grande distribution¹¹⁶.

Pour Claude FISCHLER (sociologue), l'engouement pour la pâtisserie dans le « fait-maison », révélé lors du confinement, présente un paradoxe :

¹¹⁴ Webinaire Ifop 8 Food vs COVID : frein ou accélération de la consommation responsable ? : du 14/05/2020.

¹¹⁵ Webinaire Kantar Impact COVID Session 2 du 15 avril 2020.

¹¹⁶ Ranking IRI Top & flop des catégories des PGC FLS – Tous circuits GMS hors EDMP, Evol. CA vs a-1 – Cumul du 16 mars au 10 mai 2020, p. 21 du document IRI Vision Actualité

- Plats préparés en confinement : beaucoup de dessert et de pâtisserie.
- Déjà avant le confinement : coexistence de la mise à l'index du sucre et de la médiatisation des chefs-pâtisseries à l'instar des « chefs Etoiles » ...
- Le paradoxe est résolu par le partage et la convivialité : engagement des enfants, transmission privilégiée.

Au-delà du contexte lié à la crise, cette tendance au « fait-maison » est étroitement liée aux approches différenciées de l'alimentation qui reposent sur des facteurs démographiques, sociaux, culturels et économiques.

L'éducation, l'âge, les revenus, les conditions de travail, les structures familiales et les lieux de vie ont en effet des impacts indéniables sur les produits consommés et sur les pratiques alimentaires. De ce fait, les cultures familiales peuvent conduire à privilégier la cuisine de produits bruts plutôt que d'acheter des plats préparés par l'industrie agroalimentaire.

La praticité et les limites du « fait-maison »

« Si de nombreux Français cuisinent davantage pendant le confinement, d'autres sont à la recherche de facilité. L'augmentation du nombre de repas à préparer soi-même dans la journée représente pour certains une contrainte et une source de lassitude plus que d'épanouissement, notamment au sein des familles où cette tâche se répartit de manière inégale entre les hommes et les femmes : 71 % des femmes vivant en couple avec un homme déclarent qu'elles prennent principalement en charge la préparation des repas, et malgré la tâche accrue, seuls 21 % des hommes vivant en couple déclarent qu'ils participent davantage à l'élaboration des repas qu'avant le confinement.

De même, le retour en force des produits de base ne signifie pas le manque d'attrait pour les produits faciles à préparer. Kantar WP remarque une croissance des achats de plats cuisinés appertisés sur le début du confinement, et dans leurs préparations, les Français s'aident d'ingrédients tout prêts ou à assembler (les desserts à préparer, pâtes ménagères ou sauces...).

Par ailleurs, le retour de la pratique culinaire des Français ne va pas jusqu'à plébisciter les viandes que les Français ont de moins en moins l'habitude de cuisiner en temps normal. Les espèces de « niche », très dépendantes d'une restauration mise à l'arrêt, ont eu beaucoup de difficultés à transférer les volumes vers la consommation au foyer, signe que le retour du « fait-maison » a rencontré quelques limites ».

Source : étude FranceAgri-Mer « L'impact de la crise de la COVID-19 sur la consommation alimentaire en France : parenthèse, accélérateur ou élément de rupture de tendances ? », sept. 2020.

5 MOUVEMENT VERS LE LOCAL VERSUS MONDIALISATION ?

PROXIMITE

Synthèse : face aux inquiétudes liées à la mondialisation et à une croissance économique modérée, les consommateurs privilégient la proximité en matière alimentaire, encourageant les productions locales, les produits régionaux et la vente directe. L'envie de recréer du lien ville-campagne réapparaît fortement depuis quelques années en France (dans un contexte de longue tendance d'urbanisation). La proximité peut ainsi être géographique (produits locaux/régionaux) et relationnelle (circuits courts, relation avec l'agriculteur...).

Principales sous-tendances :

- Vers plus de proximité...géographique.
- Vers plus de proximité... relationnelle.

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

Pour le consommateur, la recherche de proximité géographique et de relationnel s'explique essentiellement par trois motivations :

- la volonté de soutenir l'économie locale voire nationale (patriotisme économique), de réduire le nombre d'intermédiaire en renouant avec le producteur et de le rétribuer directement ;
- la volonté de maîtriser ses approvisionnements (défiance envers les produits importés ou non tracés) voir des informations concernant les conditions de production ;
- des ressorts plus personnels : recherche de goût et de qualité, moindre impact environnemental, réassurance, construction de liens relationnels.

L'échelle d'expression du besoin (local, régional, national) va dépendre des produits (ex : tomate française/tomate espagnole), des consommateurs (plus ou moins exigeants notamment sur la saisonnalité), des circuits de distribution (échelle plus limitée dans les commerces de « proximité »), mais aussi de la disponibilité de l'offre locale (ex : produits issus de l'agriculture biologique).

Au cours de son audition, Pascal CLARET (gérant de magasins **System U**) a souligné qu'il faut **réapprendre aux consommateurs qu'il y a des saisons** en arguant que certains d'entre-deux demandent parfois des cerises au mois de décembre, ce qui conduit les enseignes de la distribution à proposer des **produits non saisonniers sourcés dans les DOM-TOM ou à l'étranger**.

En réponse à cette demande sociétale, les démarches en faveur d'une alimentation de proximité, qui se multiplient, trouvent leurs origines dans des sources diverses, souvent mixtes, qu'elles soient d'inspiration économique, sociale ou environnementale : AMAP, cueillette et vente à la ferme, magasins de producteurs, vente en ligne directe, commerce de détail...

Les acteurs de telles initiatives ont été rencontrés dans le cadre de cette étude, notamment le **Drive fermier 53 à Laval**, le magasin de producteurs « **La Ferme de Chez Nous** » à **Mouzillon** (44). Si ces exemples ne reflètent pas toute la diversité des objectifs poursuivis et des actions mises en œuvre, ils donnent à voir des **projets moteurs, solidement ancrés sur leur territoire**.

Au cours de son audition, le co-gérant de « **La ferme de Chez Nous Mouzillon** »¹¹⁷ a insisté sur la « **conviction de proximité** » qui est un fil conducteur depuis l'ouverture du magasin en octobre 2016. Les produits proposés en magasin sont élaborés à moins de 100 km aux alentours.

Ces démarches initiées par les producteurs pour **reconquérir leur autonomie financière en maîtrisant leurs prix de vente**, ont été confortées par le souhait de **recréer au sein d'un territoire, des relations directes** entre agriculteurs et consommateurs. Ce faisant, elles participent à faire prendre conscience des réalités et des contraintes liées à l'activité agricole, dans un contexte qui voit de nombreux consommateurs de plus en plus éloignés du monde agricole.

Au cours de son audition, Sylvia GOUABEAU (agricultrice membre du **Drive fermier 53** et du réseau « **Bienvenu à la ferme** ») a souligné que la vente en circuit court au sein du Drive **est une solution de commercialisation mais qu'elle ne peut pas être l'unique**. D'autres canaux de distribution doivent être développés pour sécuriser le modèle économique de l'exploitation qui ne doit pas reposer que sur un seul circuit de distribution.

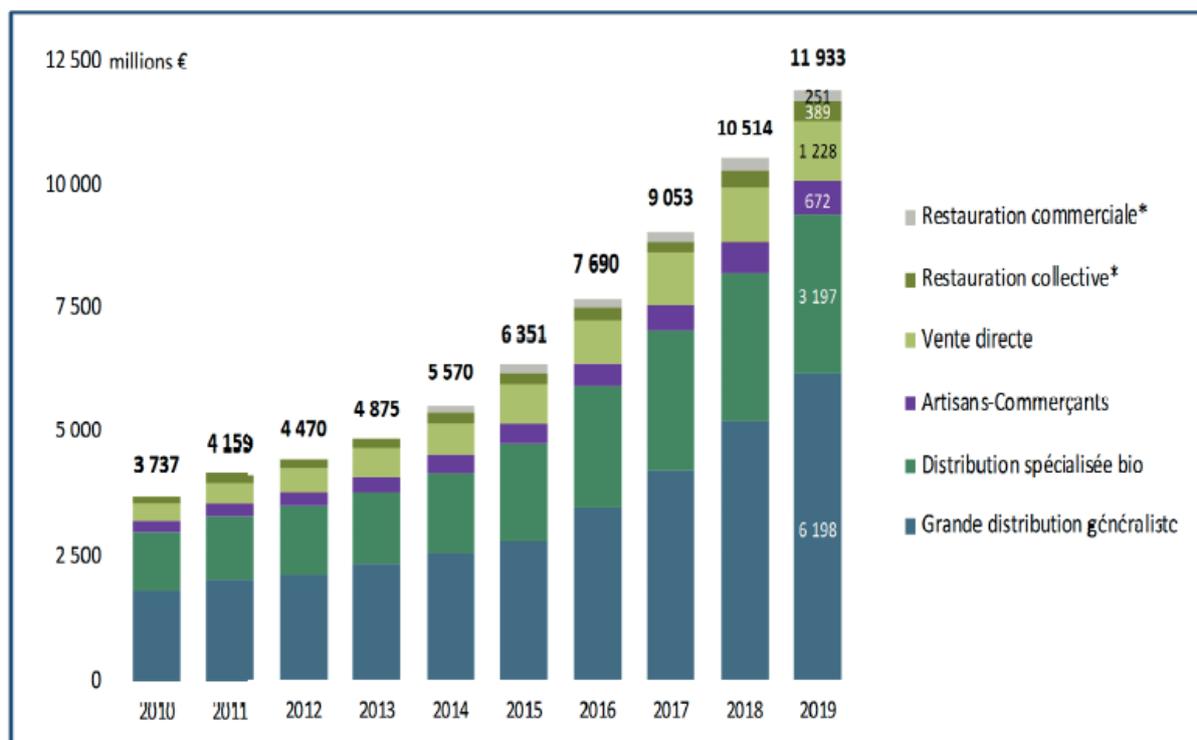
Certains réseaux professionnels sont intervenus pour accompagner ces initiatives locales, les renforcer et les faire connaître. A titre d'exemple, le **réseau « Bienvenue à la ferme »** (auquel appartient le « **Drive fermier 53** » à Laval), fédéré par les chambres d'agriculture, a ainsi valorisé les ventes directes au sein des exploitations agricoles. **Aujourd'hui, un des enjeux importants réside dans la large diffusion de telles pratiques par essaimage.**

¹¹⁷ <https://www.mouzillon.lafermedecheznous.fr/>

La vente en directe demeure encore un circuit de distribution marginal, comparée au poids de la grande distribution : l'exemple du marché bio.

Le marché bio selon les circuits de distribution en France

(Millions d'euros, 2011 à 2019)



Agence Bio

Au cours de son audition, la Coordination agrobiologique (**CAB**), représentée par Philippe CAILLAUD, Eric GUIHERY et Julien TAUNAY a insisté sur le fait que **la commande publique se doit d'être exemplaire dans la qualité des produits achetés** et qu'elle représente un levier pour l'essor des produits bio.

Le développement de la proximité repose aussi sur la présence d'outils et d'ateliers de première transformation dans les territoires, comme les abattoirs de proximité, les légumeries... pouvant notamment fournir la restauration scolaire et travailler directement avec les producteurs. Cet enjeu a été soulevé par de nombreuses structures auditionnées, notamment par CIAP44 et CAP44, le Drive fermier 53, Tipiak et LIGERIAA. Tous ces acteurs ont pointé le manque d'ateliers de première transformation en région Pays de la Loire, ce qui constitue un handicap pour certaines filières régionales (ex : blé dur et maïs envoyé à l'étranger pour première transformation).

NOSTALGIES ET AUTHENTICITES

Synthèse : la société moderne se caractérise entre autres par des individus en mal de repères qui perçoivent l'avenir comme incertain, évoluant dans un monde plus globalisé et complexe. Leur besoin de rassurance (sécurité) et de « reliance » (identité) se traduit dans leurs comportements de consommation : ils recherchent l'authenticité, apprécient les marques nostalgiques et les produits « anciens » (ou issus de la tradition).

Principales sous-tendances :

- Recherche de produits issus du patrimoine culturel.
- Recherche de produits ayant trait à l'enfance.

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

NOUVELLES EXPERIENCES LIEES A LA MONDIALISATION

Synthèse : les Français sont attachés à leur patrimoine gastronomique tout en profitant des autres cultures culinaires. Cette recherche perpétuelle du « bien manger » les définit véritablement, ils sont d'ailleurs les premiers à parler d'alimentation alors même qu'ils sont à table. Aussi, l'accroissement des échanges culturels et d'informations tend à développer cette ouverture vers l'extérieur, notamment pour les jeunes générations qui recherchent, en plus de produits innovants, des denrées respectueuses de ceux qui les ont produits ou élaborés.

Principales sous-tendances :

- Cuisines du monde, métissage culinaire et restaurations innovantes
- Consommer équitable.

Source : étude prospective sur les comportements alimentaires en 2025

Entre mondialisation, accélération des technologies alimentaires et demande croissante de diversité alimentaire, l'introduction de nouveaux aliments sur le marché français est de plus en plus fréquente.

Selon le règlement européen UE 2015/2283, dit Règlement « Novel Food », sont considérés « nouveaux », tous les aliments ou ingrédients qui n'étaient pas consommés à un degré significatif au sein de l'Union européenne avant 1997¹¹⁸.

Parmi eux figurent notamment les aliments à base d'algues (qui représentent une opportunité à l'avenir pour les Pays de la Loire), les insectes ou encore les substituts de viande :

- La consommation d'**insectes** (y compris pour les animaux), très répandue dans certaines parties du monde pourrait devenir une pratique en croissance. En France, un état des lieux des connaissances sur les risques

¹¹⁸ <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2015/2283/oj/fra>

sanitaires potentiellement liés à cette consommation a été publié par l'Anses en 2015¹¹⁹.

- Également encadrée, par la réglementation Novel Food, la consommation d'**algues** est expansion en lien, notamment, avec la demande d'apport alternatif en protéines et le développement de la restauration japonaise.
- Dans la recherche d'alternative aux protéines animales, on pourra également citer la consommation de **substituts de « viande végétariens »**, fabriqués le plus souvent à partir de mélanges de protéines de soja, de pois et de levure. A ce stade, il est également constaté l'arrivée possible sur le marché des **viandes dites cultivées** (viande de culture ou viande artificielle).

La **viande cultivée** est un produit carné réalisé par des techniques d'ingénierie tissulaire en laboratoire qui évitent ainsi, ou au moins limitent l'abattage d'animaux. Elle est produite à partir de cellules animales, qui croissent en dehors du corps de l'animal. Ce processus permettant de produire de la viande sans exploitation animale rencontre des adeptes chez les défenseurs des animaux mais également dans l'industrie. La presse se fait écho de start-ups financées par l'industrie agroalimentaire créées à cet effet. Elles ambitionnent de mettre sur le marché des viandes cultivées de bœuf, de volaille ou de poisson. Les défenseurs des viandes cultivées mettent souvent en évidence la promesse d'un aliment sans souffrance animale et à moindre impact environnemental. Les coûts environnementaux demeurent toutefois sujets à controverse dans la communauté scientifique, en raison de multiples inconnues.

- Enfin, la **consommation de fruits secs et graines** (germées ou non) a été multipliée par 2,5 entre 2013 et 2019 (source : Crédoc).

Au cours de son audition, Philippe LEGRAND (professeur et directeur du **laboratoire Biochimie Nutrition Humaine à l'Agrocampus – INRA de Rennes**) a souligné que ces nouveaux aliments posent des questions pour l'avenir. S'agissant de l'élevage d'insectes, des **questions toxicologiques** se posent sur la manière de les nourrir, sur les intrants. De même et par nature, les plantes peuvent être toxiques, ce qui doit amener à appréhender avec prudence l'engouement autour de certains végétaux.

¹¹⁹ <https://www.anses.fr/fr/content/avis-de-l%E2%80%99anses-relatif-%C3%A0-la-valorisation-des-insectes-dans-l%E2%80%99alimentation-et-l%E2%80%99%C3%A9tat-des>

3.2. L'« approche marché » relative aux produits alimentaires : l'enjeu de l'adéquation offre/demande

La production agricole ne peut s'interpréter indépendamment de l'acte d'achat alimentaire. La demande finale des produits agricoles et alimentaires détermine en effet en grande partie l'évolution de l'agriculture et des industries transformatrices. La capacité à saisir les régularités/irrégularités dans l'évolution de la demande est en ce sens la meilleure introduction aux travaux de projection dans le domaine des produits agricoles. Il ne s'agit pas d'analyser simplement les actes d'achat passés, les tendances continues, mais bien de saisir l'évolution des attentes des consommateurs et des comportements de consommation.

Au niveau de la production, cela requiert donc de s'adapter constamment à la fluctuation de la demande sachant que toutes les productions n'ont pas toutes le même cycle et donc la même rapidité d'adaptation :

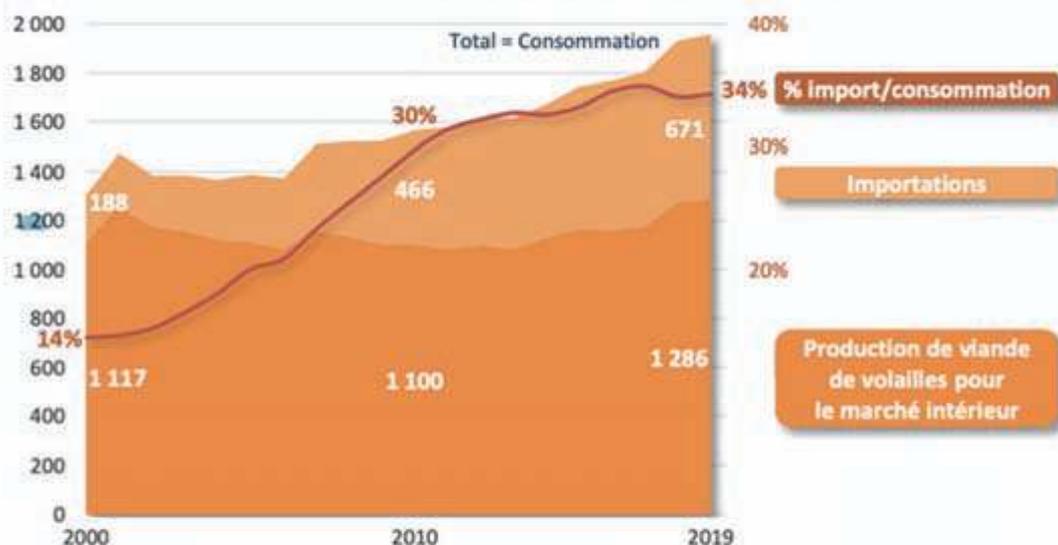
- cycle court pour les cultures annuelles (1 an) ou certains élevages (par exemple les volailles) ;
- cycles longs en lait ou viande bovine (3 à 4 ans pour la mise en production) ou vergers et vignes.

Quelques exemples pour illustrer l'importance de l'« approche marché » :

- La production de volaille de chair en Pays de la Loire à l'horizon 2030

Dans une étude menée en septembre 2021, la Chambre d'agriculture Pays de la Loire souligne que le contexte actuel est caractérisé par une hausse de la demande de viande de volaille découpées et par une société française de plus en plus attentive aux conditions d'élevage, ainsi qu'à l'impact environnemental des productions. **Une segmentation du marché de la viande de volaille s'opère, avec d'un côté des demandes qualitatives de la part des populations aisées (Label Rouge, agriculture bio ou certifié), et d'un autre côté une demande des foyers plus modestes et de la restauration collective orientée vers les produits à plus faible coût.** Bien que la consommation française de viande de volaille soit dynamique, les importations, généralement moins chères, ont progressé. De même, s'il est constaté une hausse de la consommation de morceaux de volaille découpés, la consommation de volailles entières est en recul.

Part des volumes importés dans la consommation française de viande de volaille (en 1 000 tec)



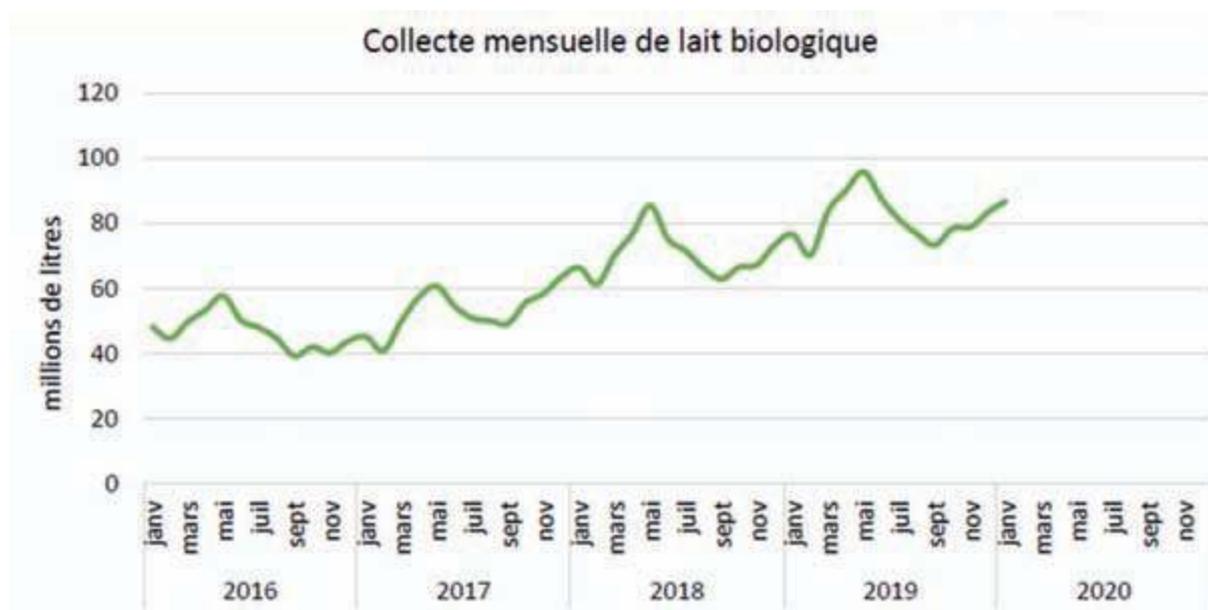
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : FranceAgriMer d'après SSP

□ La problématique de sur-production dans le lait bio

Ces dernières années, la production française de lait biologique a augmenté à un tel rythme que les coopératives, incapables de l'écouler sur le marché, se sont vues contraintes d'abaisser le prix versé aux éleveurs. Ceux-ci voient leur situation fragilisée, alors que la production va continuer d'augmenter.

Cette problématique renforce la nécessité d'affiner les études de marché afin d'adapter la production au plus près des attentes des consommateurs.



© CNIEL (extrait de la note de conjoncture du CNIEL)

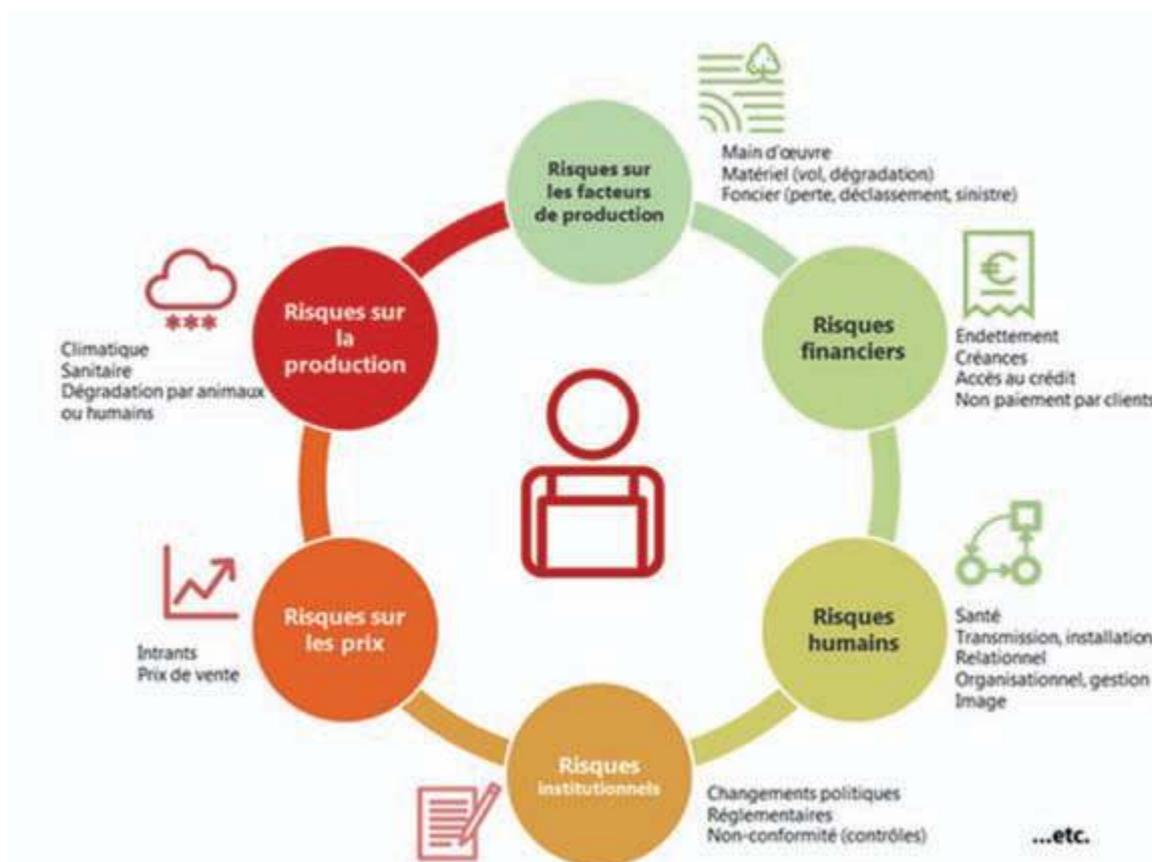
3.3. La sécurisation des systèmes de production

Sécuriser par une stratégie de gestion des risques en agriculture

La sécurité de la production est un **défi pour les systèmes agricoles modernes**.

Un système de production agricole se définit par l'**ensemble des caractéristiques des exploitations** qui le composent : leur taille, leur orientation technico-économique, leur productivité... Il regroupe en outre des acteurs fonctionnant en réseau : outre les producteurs et des productrices, il intègre les **acteurs de l'amont de la filière** (semenciers, vétérinaires, fournisseurs, financeurs, assureurs...) et ceux de **l'aval de la filière** (intermédiaires, transporteurs, négociants, commerçants...)¹²⁰.

L'identification des risques est un **aspect important de la sécurité de la production**. En agriculture, l'environnement de production comporte plusieurs facteurs de vulnérabilité à la fois économiques, sociaux, environnementaux ou encore sanitaires. **Cela plaide pour une véritable stratégie de gestion des risques en agriculture.**



Source : Chambre d'agriculture de France.

¹²⁰ Jean-Benoît Bouron, « Représenter l'agriculture et les espaces nourriciers à l'échelle mondiale », Géoconfluences, février 2021.

Auditionné par le CESER, le **Crédit Agricole Atlantique Vendée**, représenté par Luc JEANNEAU (Président), Pierre-Philippe GUENGUANT (Directeur) et Edwige FOUQUET (responsable de secteur) a souligné que « *les agriculteurs ne vivent qu'avec des risques* ». **L'enjeu est de travailler sur la sensibilisation aux risques** : fluctuation des prix, enjeu de diversification, assurance du matériel et des bâtiments (risque d'incendie...), risques corporels et familiaux (accident, maladie, décès), risques liés aux animaux (vagabondage, vol, crise sanitaire...), assurance face aux risques climatiques (grêle...), responsabilité civile (ex : traitement des cultures selon des périodes précises pour ne pas occasionner de nuisances auprès du voisinage et des risques de poursuite...).

Le Crédit Agricole travaille également sur la **gestion de la trésorerie qui est complexe en agriculture** du fait que les « intrants » représentent des coûts importants alors qu'il est difficile d'anticiper les prix au moment où les « sortants » seront écoulés. Il existe une friction permanente entre « intrants » et « sortants » en agriculture. La trésorerie est mise constamment en tension.

Dans un rapport consacré à « La gestion des risques en agriculture : un défi et une urgence » (janvier 2017), le ministère de l'agriculture soulignait que « *l'agriculture française est confrontée depuis longtemps à des aléas climatiques, sanitaires, environnementaux et économiques. Ces aléas sont très spécifiques à l'activité agricole et font partie du quotidien des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires. Ce constat mérite cependant d'être actualisé au regard de la **multiplication des aléas économiques, climatiques et sanitaires. Tout laisse à penser qu'il s'agit d'une tendance lourde qui doit impérativement être prise en compte en tant qu'elle impacte de manière significative les entreprises agricoles et ce alors même qu'il n'existe qu'une faible culture de la gestion des risques dans ces entreprises*** ».

Si les risques de production peuvent être partiellement traités par des approches basées sur les pratiques (diversification des productions, gestion des fourrages...) et l'assurance, les **risques de marché**, par nature systémiques (qui affectent tous les agriculteurs en même temps) requièrent **l'intervention publique** non seulement pour en limiter les effets négatifs sur les agriculteurs mais également pour limiter les coûts que la volatilité des prix agricoles fait porter à l'ensemble de l'économie. La crise du COVID-19 et les problématiques de débouchés rencontrées dans l'écoulement de certaines productions a consolidé cette logique qui a amené les pouvoirs publics à **privilégier une intervention publique fondée sur « l'approche par filières »**.

Au cours de son audition, Pierre-Yves AMPROU (responsable du service économie & prospective à la **Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire**) a pointé cet enjeu de **l'intervention publique nécessaire et adaptée** en soulignant :

- **La production alimentaire nécessite l'intervention** du secteur public.
- **Des réponses parfois insuffisamment performantes au regard des défis contemporains et futurs**, notamment l'instabilité croissante des marchés et de déséquilibre de pouvoir de marché, des défis environnementaux...
- **Une intervention multiple** aux niveaux européen, national et territorial.

Relever le défi de la triple performance : économique, sociale et environnementale

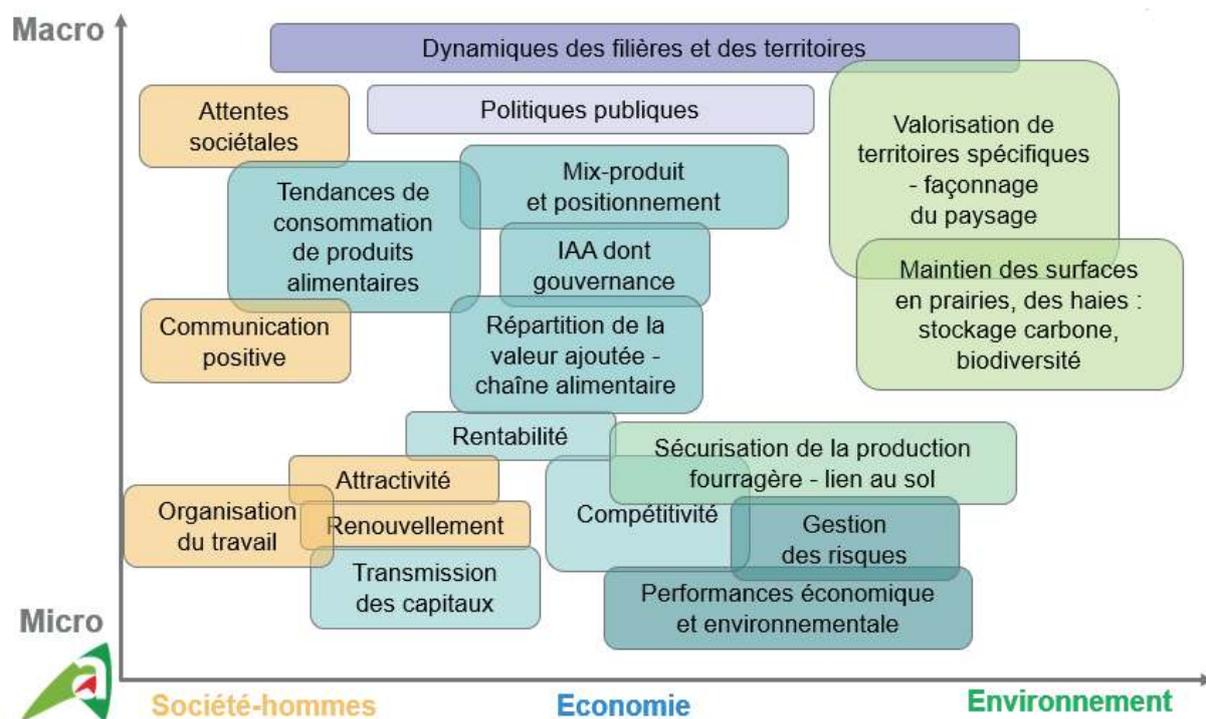
Plusieurs leviers peuvent être mobilisés pour **relever le défi de la sécurisation des systèmes de production** en limitant les risques pesant sur les exploitations :

- Une approche globale qui met en exergue les volets économiques et environnementaux de la **durabilité**, ainsi que le volet social ;
- Une mobilisation ordonnée de pratiques au service de la **triple performance** économique, sociale et environnementale, de façon à en faire un levier de **compétitivité** pour l'agriculture ;
- Une **ouverture** aux innovations, à la recherche & développement, aux nouvelles technologies et aux savoir-faire des agriculteurs.

Au cours de son audition, Vincent CHATELLIER (ingénieur de recherche à l'**INRAe, SMART-LERECO** de Nantes) a souligné que **disposer/préserver un avantage comparatif pour les acteurs du secteur agricole et agro-alimentaire** repose notamment sur :

- La réduction des coûts de production pour rester attractif face à une concurrence internationale et intercommunautaire croissante ;
- Le fait de rendre l'imitation difficile (technologie, qualité, encastrement dans la culture...)
- L'utilisation de ressources intransférables (AOC, SIOQ...)
- L'innovation et le réinvestissement des marges pour assurer la différenciation et satisfaire les attentes d'une société en mouvement.

Des enjeux économiques, sociaux et environnementaux forts aux niveaux macro et micro



Source : audition de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, septembre 2020.

Plusieurs approches coexistent dans la mise en place du principe de triple performance économique, sociale et environnementale¹²¹ :

- La **recherche de pratiques multi-performantes** facilement intégrables au sein d'une production. Cette approche permet en n'intervenant que sur un seul process (intervention) d'un atelier (production) au sein de l'exploitation, de passer d'une pratique conventionnelle à une pratique aux performances améliorées (inspirée de démarches agroécologiques), en particulier, au niveau environnemental. La promotion et la mise en œuvre de cette approche sont facilitées par la **notion d'interchangeabilité** qui ne provoque pas une refonte complète des orientations et modes de conduite sur l'exploitation. Cette approche repose sur la réponse à l'**amélioration de la performance d'un process** (amélioration rendement, amélioration protection des cultures, amélioration de l'autonomie des productions et de l'efficience...).
- La **mise en place de l'agroécologie « écosystémique »**. Cette approche considère l'exploitation dans son ensemble et tente d'améliorer le bilan économique-environnemental-social en **maximisant les synergies** avec l'environnement et les productions entre elles.

¹²¹ <https://agriculture.gouv.fr/agroequipements-et-triple-performance-freins-et-leviers-pour-la-transition-agroecologique>

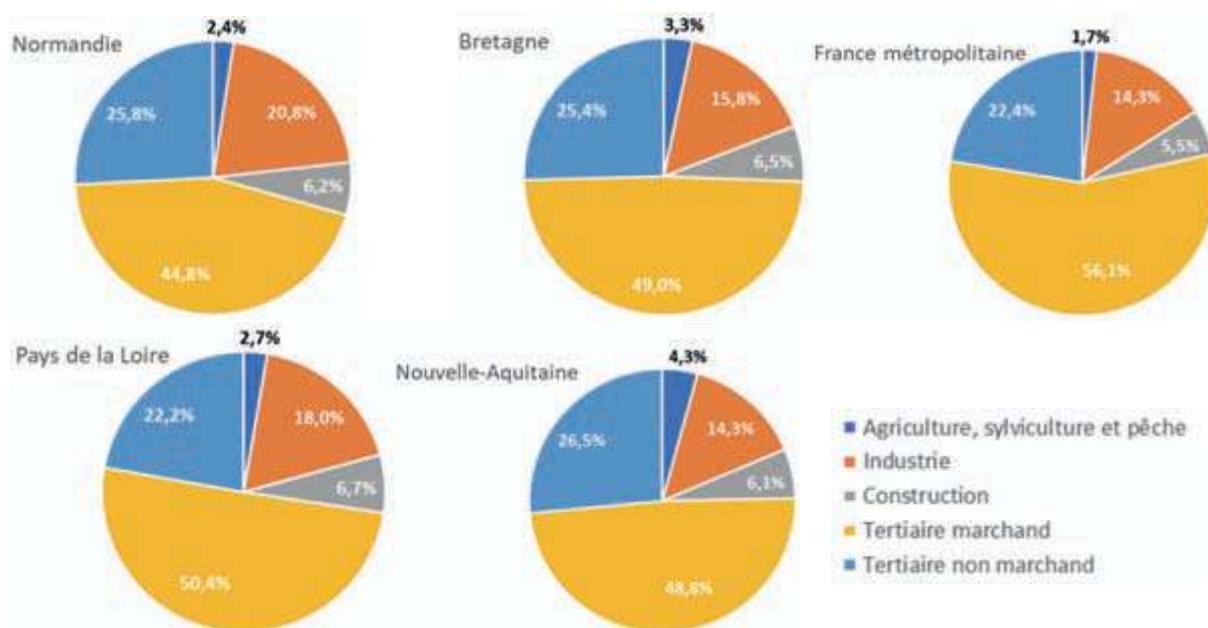
3.4. Les partenariats inter-régionaux

L'agriculture et l'agro-alimentaire : des filières importantes en commun à l'échelle du Grand-Ouest et de la façade atlantique

Si l'on considère la répartition de la valeur ajoutée par secteur, les économies des régions du Grand-Ouest et de la façade atlantique apparaissent à la fois relativement **plus diversifiées que la moyenne métropolitaine et le poids du secteur agricole, sylvicole et de la pêche y est plus important.**

De même, le poids des quatre régions Pays de la Loire, Bretagne, Normandie et Nouvelle-Aquitaine dans l'agriculture française se reflète tant du point de vue des surfaces – **près de 34 % de la Surface Agricole Utilisée (SAU)**¹²² en 2010 (contre 26 % du territoire français), que de la production – **près de 43 % de la production nationale en valeur en 2018.** Si la Nouvelle-Aquitaine possède en valeur absolue la 1^{ère} SAU de France métropolitaine, la Normandie, les Pays de la Loire et la Bretagne occupent le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} rang des régions pour la **part du territoire consacrée à la production agricole.**

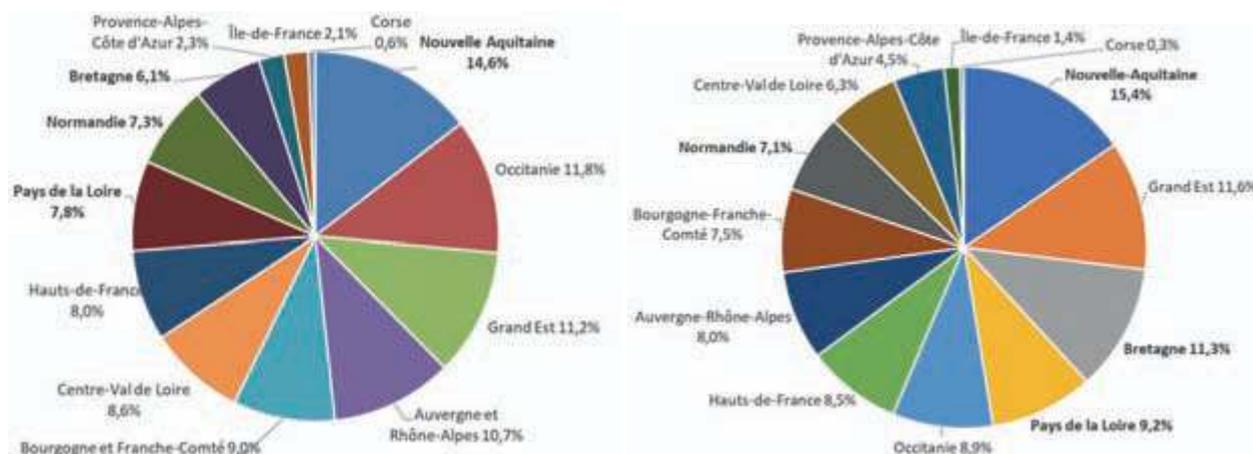
Valeur ajoutée par secteur en 2015 et par région du Grand-Ouest et de la façade atlantique, comparées aux valeurs métropolitaines



Source : Insee, Produits intérieurs bruts régionaux et valeurs ajoutées régionales, données 2015)

¹²² Source : Agreste - Comptes de l'Agriculture, Données provisoires 2018. La SAU comprend les terres arables, les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes

Répartition de la SAU en 2010 (à gauche) et de la production agricole en valeur en 2018 (à droite) par région de France métropolitaine



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et Comptes de l'Agriculture, Données provisoires 2018

Le poids de la filière agricole et agroalimentaire renforce, à l'échelle du Grand-Ouest et de la façade atlantique, la nécessité des coopérations et des partenariats interrégionaux pour répondre à des enjeux communs.

... des filières agricoles et agro-alimentaires sources de partenariats

En-dehors des pôles de compétitivité VALORIAL et VEGEPOLYS et de la gestion des fonds européens, peu de coopérations directes dans le domaine agricole entre les Conseils régionaux ont été relevées au cours des auditions réalisées.

Si les exécutifs régionaux ont pu impulser de telles initiatives (notamment dans le cadre d'appels à projets orientés vers le soutien à des démarches partenariales), **c'est le plus souvent les porteurs de projets et la réponse à une attente précise et commune qui a été moteur des partenariats.**

De fait, les acteurs du monde agricole et de la recherche agronomique, qui est un axe fort de coopération à l'échelle du Grand-Ouest, se sont structurés en fonction des besoins de leurs filières et non pas du découpage administratif.

A titre d'exemple, peuvent être cités les partenariats suivants :

- **L'Association des Chambres d'agriculture de l'Arc atlantique**¹²³ qui a été créée en 1993. En son sein, les Chambres d'agriculture Pays de la Loire, Bretagne, Normandie et Nouvelle-Aquitaine collaborent sur des projets d'intérêt commun afin de pouvoir bénéficier notamment du soutien des fonds européens (FEADER, FSE, FEDER...).

¹²³ <https://ac3a.fr/>

- Le **Centre interprofessionnel laitier de l'Ouest (CILOUEST)** : depuis 1983, la vie interprofessionnelle de la filière laitière en Bretagne et Pays de la Loire est structurée autour d'un Centre Régional Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CRIEL), d'abord en lien avec les régions administratives puis, à partir de 2007, en cohérence avec la notion de bassin de production et de transformation de l'Ouest.
- La **Coop de France Ouest**¹²⁴ regroupe les coopératives agricoles et agroalimentaires de Bretagne, Pays de la Loire et Normandie.
- La **Fédération régionale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) de l'Ouest** (« FRCUMA Ouest »¹²⁵) représente 7 fédérations sur 14 départements et plus de 2 400 CUMA et 55 000 cumistes. Il s'agit de la plus grande fédération de France dans la structure nationale qui fédère plus de 11 000 CUMA. Les CUMA sont des sociétés coopératives agricoles ayant pour objet de mettre à la disposition de leurs adhérents du matériel, des machines agricoles, des moyens d'entretien et de réparation, des animaux, des moyens de perfectionnement technique et de formation professionnelle, des organismes d'études, d'expérimentation et d'analyse, ainsi que du personnel spécialisé¹²⁶.
- Le **Pôle Agronomique Ouest**¹²⁷, **désormais intégré et scindé dans VEGEPOLYS ET VALORIAL**, est un outil inter-régional (pilote par les Régions Bretagne et Pays de la Loire) créé en 1992 par les 2 conseils régionaux. Il intègre également les conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor et les métropoles de Brest et d'Angers. Il monte des projets de recherche collectifs à finalité de développement économique. Sur des aspects des sciences du vivant, le Pôle Agronomique Ouest Recherche met en synergie les actions régionales. Il permet d'initier et d'animer des projets interrégionaux en utilisant des compétences que ne possède pas une région dans des domaines économiques similaires.
- Le **Centre de recherche en nutrition humaine (CRNH) Ouest**¹²⁸ est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 1995 sous l'égide du Ministère de la Recherche à l'initiative de l'INRA, de l'INSERM, du CHU et de l'Université de Nantes pour fédérer les recherches et activités scientifiques en nutrition et alimentation humaine à Nantes, Angers, Rennes et Tours.

¹²⁴ <http://www.coopouest.coop/menu/index.phtml>

¹²⁵ <http://www.ouest.cuma.fr/>

¹²⁶ Article R521-1 du Code rural et de la pêche maritime

¹²⁷ <https://pole-agro-ouest.jimdofree.com/>

¹²⁸ <https://www.crnh-ouest.fr/>

La mobilisation des fonds européens pour impulser des coopérations

Dans le cadre de la programmation européenne 2014-2020, les conseils régionaux ont su **coopérer afin de mobiliser des fonds européens** sur des projets agricoles et agro-alimentaires dont les enjeux leur sont communs.

Lancé dans le cadre de la programmation pluriannuelle 2014-2020, le Partenariat européen pour l'innovation¹²⁹ a été lancé par l'UE pour soutenir des projets de coopération via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) géré par les conseils régionaux en tant qu'autorité de gestion.

Dans ce cadre, les régions Bretagne et Pays de la Loire ont choisi, en 2015, de monter un appel à projets commun intitulé « autonomie protéique accrue pour les élevages de l'Ouest ». Porté par le Pôle Agronomique Ouest, le projet SOS PROTEINE s'est inscrit dans ce cadre et répond à l'objectif d'autonomie protéique pour les élevages de l'Ouest. Son budget de 3,75 millions d'euros a été financé par les deux Régions à hauteur de 20 % et à 80 % sur l'axe « Partenariat européen pour l'innovation » du FEADER.

La nouvelle programmation européenne 2021-2027 des fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FEADER...) et le futur programme européen « Horizon Europe » dédié aux enjeux de recherche et d'innovation sont des opportunités pour asseoir des projets de coopération, à différentes échelles, dans le domaine agricole. La convergence des financements régionaux, nationaux et européens représente un effet levier pour insuffler et déployer de tels partenariats.

3.5. Compétitivité, revenu du travail, capacité à investir, accès au foncier

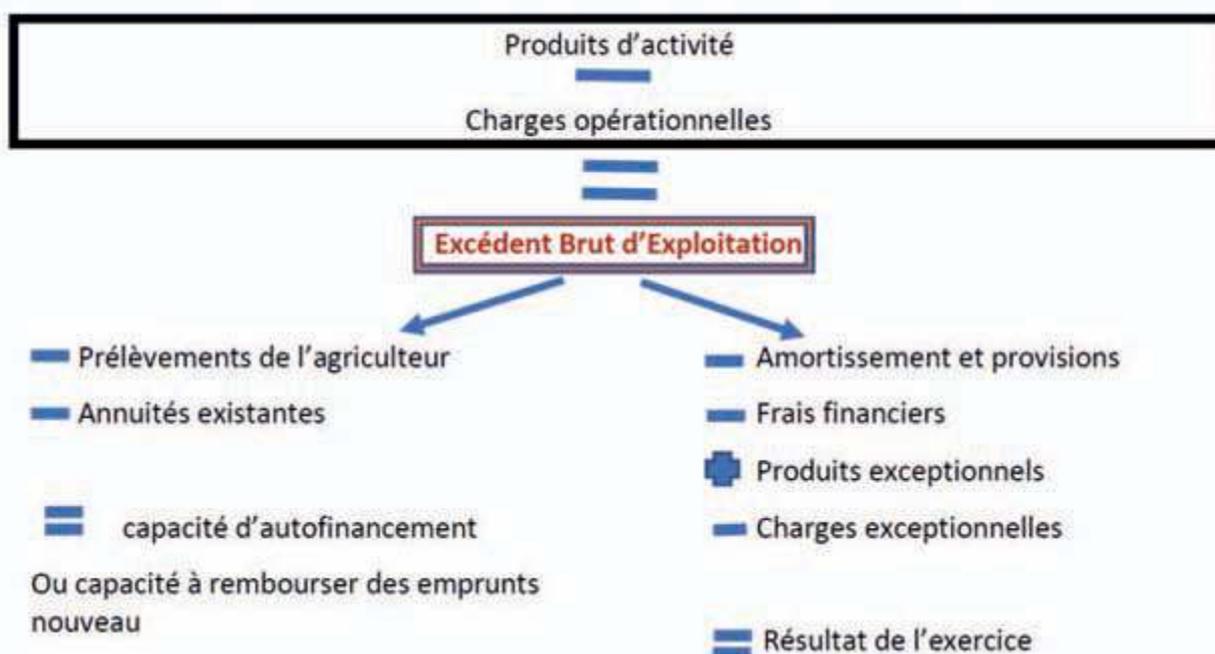
Principaux indicateurs de résultat de la branche agricole

- **Résultat agricole** : désigne la « valeur ajoutée nette au coût des facteurs » de la branche agricole, c'est-à-dire la valeur ajoutée nette à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et retranchés les impôts sur la production.
- **Revenu net d'exploitation agricole (RNEA)** : il est déduit du résultat agricole en retranchant les charges salariales, les charges locatives et les charges d'intérêts.
- **Résultat courant avant impôt (RCAI)** : obtenu en ajoutant au résultat d'exploitation les opérations financières réalisées. Il permet de mesurer la rentabilité d'une exploitation agricole.

¹²⁹ <https://agriculture.gouv.fr/le-partenariat-europeen-pour-linnovation-pe-i-agri>

- **Excédent brut d'exploitation (EBE)** : désigne le solde du compte d'exploitation. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée des impôts sur la production et des charges en personnel, et augmentée des subventions d'exploitation. Il mesure les ressources dégagées par le processus de production, après paiement des charges.
- **Consommations intermédiaires** : désignent les biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production : énergie, semences et engrais, aliments des animaux, produits de protection des cultures, produits et services vétérinaires...
- **Subventions d'exploitation** : aides UE, nationales, locales.

Schéma explicatif relatif à l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)



Des revenus agricoles marqués par une forte volatilité

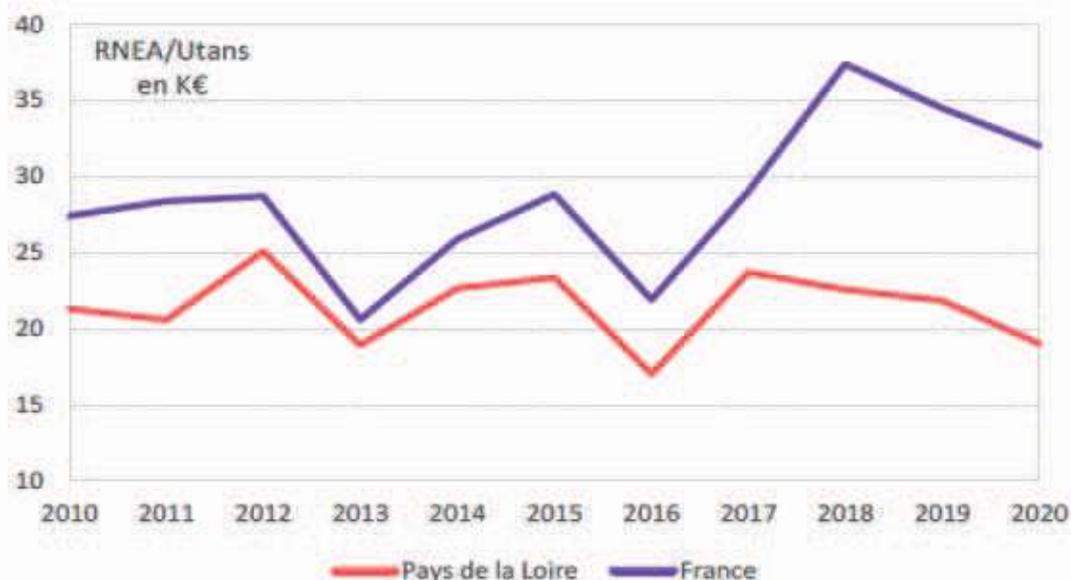
Les résultats économiques de l'agriculture régionale sont marqués par une très forte volatilité. Après une année 2016 marquée par des conditions climatiques défavorables, par une situation d'excédent mondial de la production laitière et par une conjoncture morose, **le revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié (RNEA/Utans) a épisodiquement progressé entre 2016 et 2017** sous l'effet de l'amélioration des rendements en production végétale, de la remontée des prix des productions animales et de la maîtrise des achats d'intrants¹³⁰.

Depuis 2017, le RNEA a toutefois amorcé une baisse continue. Cette diminution s'est accentuée entre 2019 et 2020 sous l'effet de la désorganisation des marchés agricoles. En Pays de la Loire, il en résulte un RNEA 2020 inférieur

¹³⁰ Source : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Revenu agricole 2017 en Pays de la Loire – juin 2018

de 13 % par rapport à celui de 2019 (-16 % comparé au revenu triennal 2017-2019) tandis que le RNEA serait amputé de 7 % au niveau national¹³¹.

Evolution du revenu net d'entreprise agricole en France et en Pays de la Loire



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture provisoires 2020

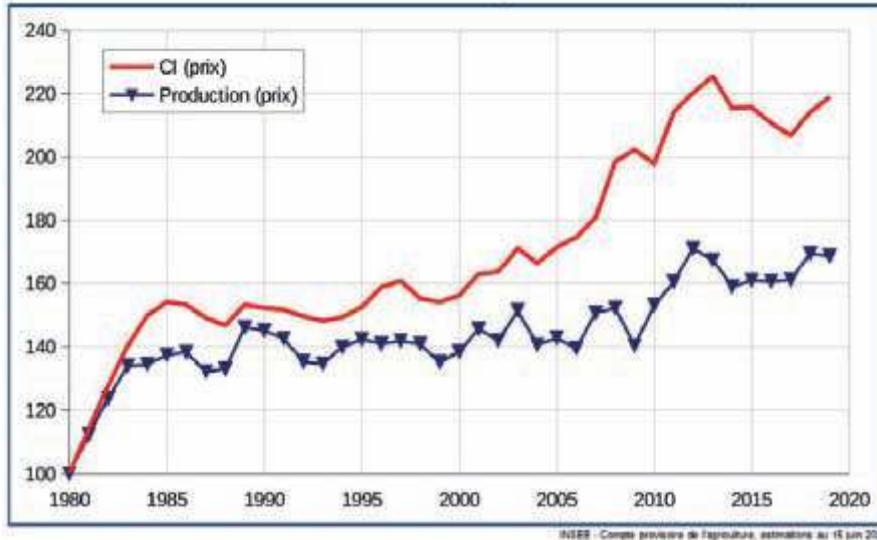
L'analyse sur longue période montre une tendance lourde à la fluctuation du revenu des exploitations agricoles, en France comme en Pays de la Loire, et un poids croissant des consommations intermédiaires.

Depuis 1990, le poids des consommations intermédiaires comparé à la valeur de la production agricole (incluant les subventions) a en effet fortement augmenté, passant de 48 % à 59 %, en raison de l'augmentation du prix des intrants¹³². Les postes les plus concernés par les hausses de prix sont l'énergie, les engrais et l'aliment du bétail acheté. **D'où l'intérêt de travailler à une plus grande autonomie des exploitations agricoles vis-à-vis des industries d'amont.**

¹³¹ https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Etudes_2021_07_Comptes2020_cle06434b.pdf

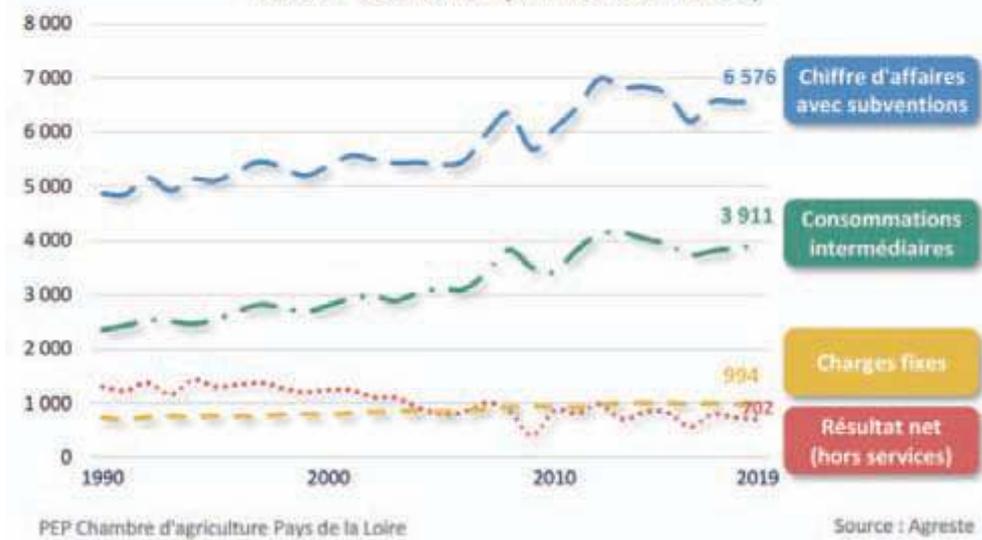
¹³² Source : Panorama de l'agriculture des Pays de la Loire, données 2019.

Prix de la production agricole et des consommations intermédiaires en France (base 100 en 1980)



Pour la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, « *ce ciseau des prix défavorables explique le plafonnement des revenus sur la période récente* ».

Evolution du résultat agricole net en Pays de la Loire en valeur courante (millions d'euros)



Production, charges et résultats en Pays de la Loire en 2019 (millions d'euros)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : Agreste

Les variations de résultats des exploitations agricoles d'une année à l'autre entraînent une forte incertitude. Elles peuvent également constituer un frein à la décision et peser sur les capacités à investir.

Des résultats agricoles contrastés selon l'orientation de production

Après une hausse en 2017, le **résultat courant avant impôt (RCAI) des exploitations agricoles des Pays de Loire s'est replié en 2018 (- 14 %)**.

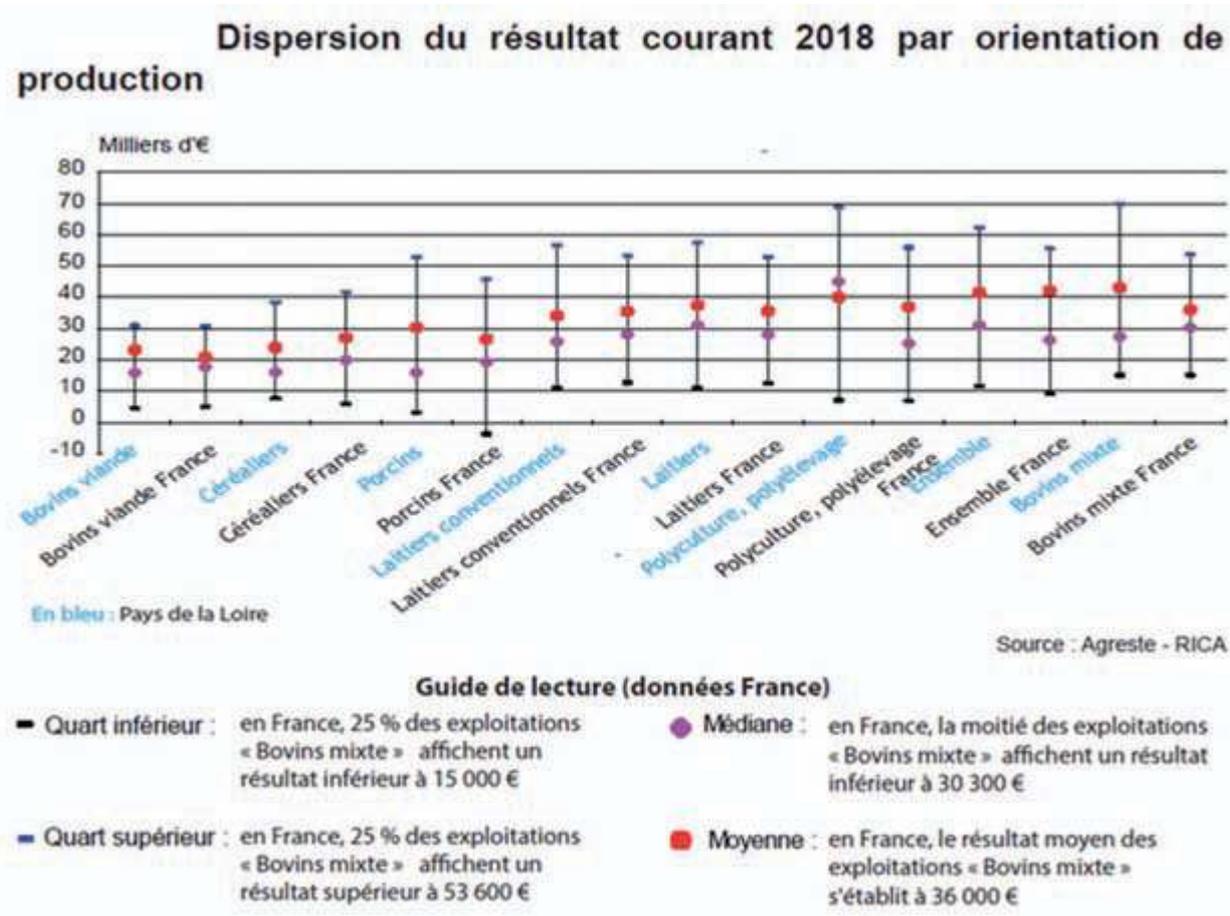
Le résultat moyen est de 41 500 € soit 25 700 € par actif non salarié.

Ce résultat est comparable à la moyenne quinquennale observée sur la période 2013-2017. Le résultat progresse pour quatre exploitations sur dix en région et pour une exploitation sur deux en France. Toutes orientations confondues, l'écart de résultat moyen en 2018, entre le quart supérieur des exploitations, qui affichent les meilleurs résultats, et le quart inférieur est de 51 000 €. Un quart des exploitations ligériennes dégage moins de 11 500 € de résultat et un quart plus de 62 500 €.

La dispersion du résultat est plus forte en Pays de la Loire qu'en France, où la moitié des exploitations dégage un résultat compris entre 9 000 € et 55 600 €. Près de 11 % des exploitations ligériennes ne dégagent pas de résultat en 2018, contre 14 % au niveau national. En 2018, 23 % des exploitations porcines ligériennes sont déficitaires et 14 % des exploitations laitières¹³³.

¹³³ https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Etude_2020_07_Rica2018_cle015bee.pdf

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, des écarts significatifs de résultat existent selon l'orientation de production mais également au sein des différentes productions.



Evolution de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) en Pays de la Loire¹³⁴

En 2018, l'excédent brut d'exploitation (EBE) s'établit à 83 900 € en moyenne régionale, soit 52 000 € par actif non salarié. L'EBE diminue de 9 % par rapport à 2017, ce qui représente 4 200 € de moins par actif non salarié.

Si cet indicateur de rentabilité économique de l'exploitation agricole est proche de la moyenne quinquennale de la période 2013-2017, il reste sensiblement plus élevé que le niveau le plus bas atteint en 2016 (75 360 €).

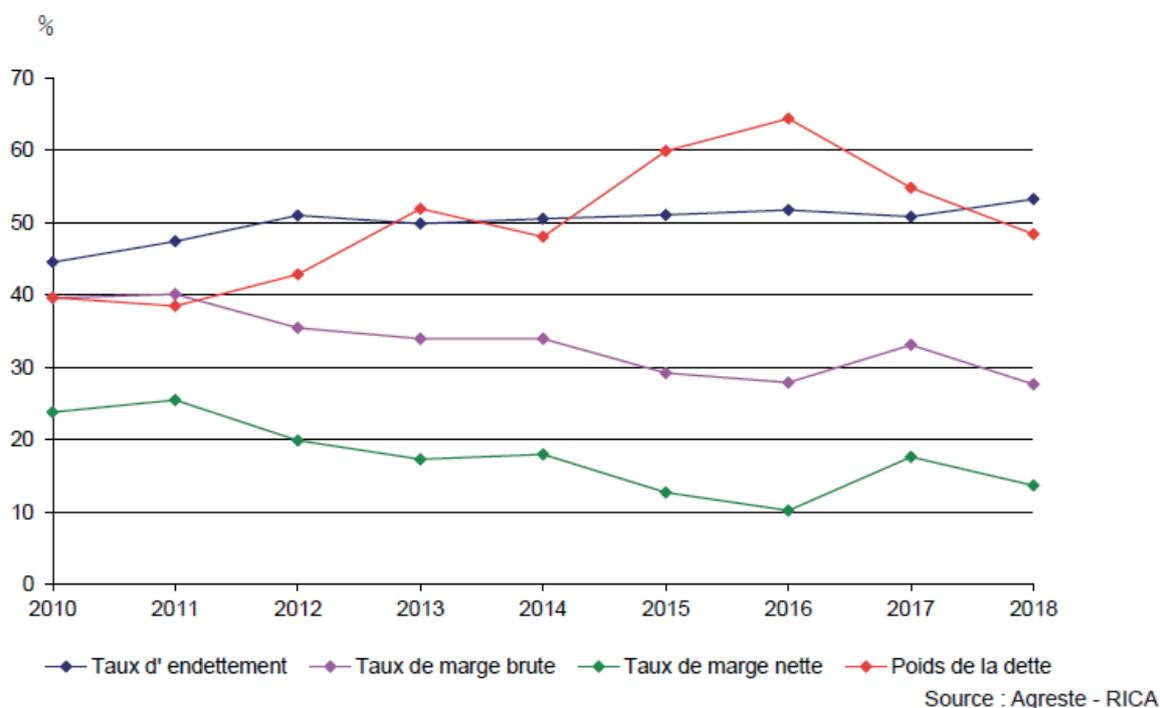
L'EBE chute de 32 % dans les exploitations porcines et de 17 % dans les exploitations laitières conventionnelles. Le taux de marge brute (27,7 %), qui rapporte l'EBE au produit brut¹³⁵, perd plus de deux points entre 2018 et 2017.

¹³⁴ https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Etude_2020_07_Rica2018_cle015bee.pdf

¹³⁵ Marge brute : produit brut diminué des charges opérationnelles c'est-à-dire des charges proportionnelles aux productions. Exemples : charges de cultures (engrais, semences, phyto), charges alimentation animaux, produits et honoraires vétérinaires, produits de reproduction animales, fournitures diverses, taxes sur les produits...

Pour les éleveurs porcins, le taux de marge brute est de 16,7 %, pour les éleveurs laitiers conventionnels, il s'élève à 29,1 %.

Baisse des taux de marge en 2018 en Pays de la Loire



Capital, endettement, rentabilité et efficacité économique selon l'orientation de production : illustration à travers une étude de groupe

Les éléments présentés ci-après dans les encadrés bleus sont extraits de l'ouvrage « Références économiques 2019 des entreprises agricoles du Grand-Ouest » (juillet 2020), qui présente les résultats d'une étude de groupe portant sur 2 741 exploitations de la région Pays de la Loire.

CAPITAL D'EXPLOITATION

Il comprend tous les éléments de l'actif sauf le foncier¹³⁶.

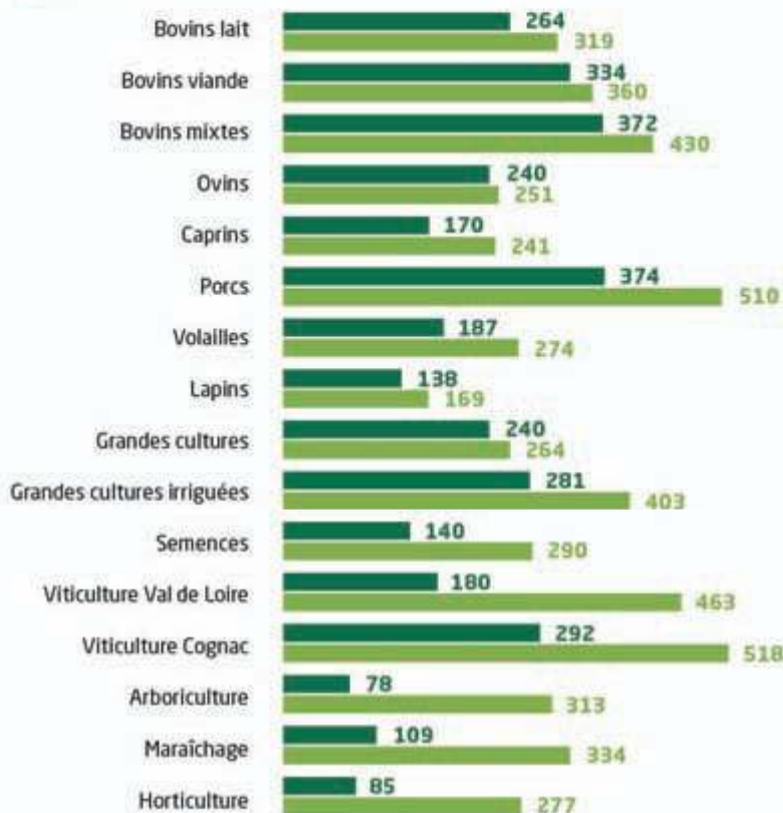
Deux grands types de système sont généralement mis en évidence :

- D'une part les systèmes qui nécessitent **beaucoup de capitaux par actif** (ce sont essentiellement **les productions animales**) ;
- D'autre part, les systèmes qui nécessitent **peu de capitaux par actif**, car basés sur un travail salarié, mais qui ont des équipements importants (**horticulture, viticulture, arboriculture...**).

¹³⁶ Capital d'exploitation : ensemble de l'actif (immobilisation, stocks, créances, disponible) excepté les terres.

Capitaux par UTA et par UTH (en milliers d'euros)

■ Capital d'exploitation / UTH
■ Capital d'exploitation / UTA



UTA : unité de travail agricole¹³⁷ / UTH : unité de travail humain¹³⁸

Source : « Références économiques 2019 des entreprises agricoles du Grand-Ouest » (juillet 2020)

Auditionnées par le CESER, la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP44), représentée par Patrick BARON et Pauline LATAPIE, et CAP 44, représentée par Dominique DENIAUD, ont souligné que pour un candidat à l'installation éloigné du monde agricole, **il est plus facile de rentrer par la production végétale (souvent via le maraîchage).**

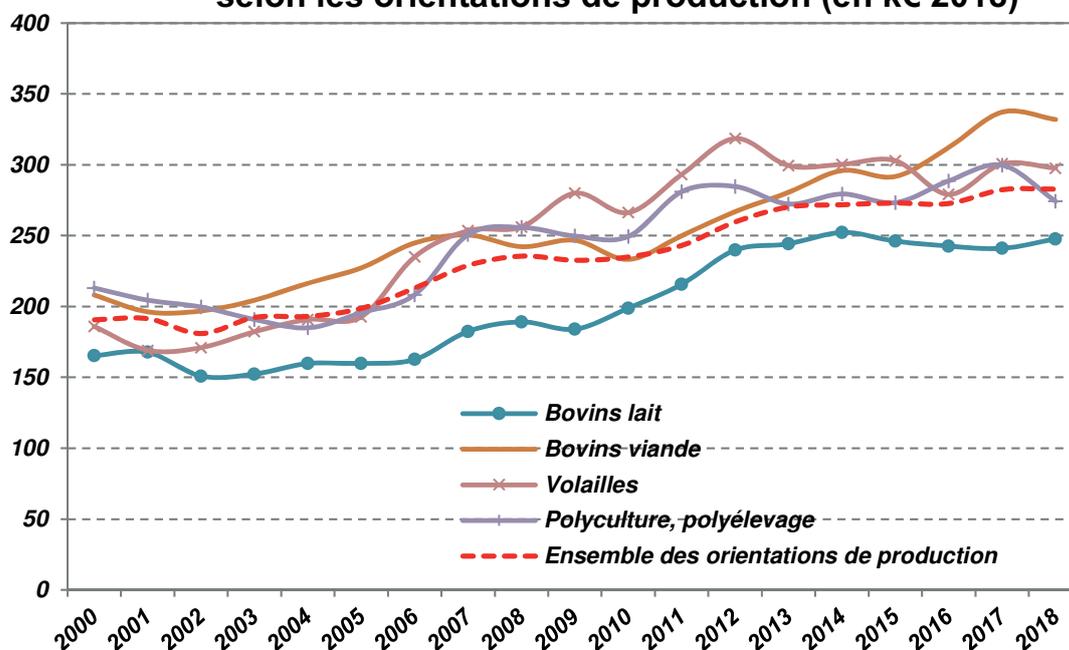
Les métiers liés à l'élevage sont en effet plus difficiles à aborder en termes de compétences et (parfois) de capitaux nécessaires, ce qui nécessite d'encourager et d'accompagner fortement les candidats à l'installation.

¹³⁷ UTA (Unité de Travail Agricole) : unité de travail correspondant aux chefs d'exploitation agricole (y compris conjoint collaborateur).

¹³⁸ UTH (Unité de Travail Humain) : unité de travail correspondant à une personne travaillant à temps plein sur une exploitation (chef d'exploitation, salarié, conjoint, collaborateur...).

Si les besoins en capitaux sont variables selon les orientations de production, il existe une **tendance à la croissance des besoins en capitaux**.

Evolution du capital d'exploitation moyen par actif non salarié selon les orientations de production (en k€ 2018)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : Agreste

Dans un contexte d'instabilité des revenus, **le financement de cette croissance est parfois difficile, en particulier en début de carrière**, quand l'effort d'investissement des exploitants est intense et leur endettement est au plus fort.

Auditionnées par le CESER, les associations **SOS Paysans et REAGIR** ont souligné que les investissements matériels sont plus conséquents aujourd'hui (ex : un robot de traite représente un investissement très lourd). Le capital des exploitations est devenu très élevé. **L'investissement repose sur un fort endettement, ce qui crée de la vulnérabilité.**

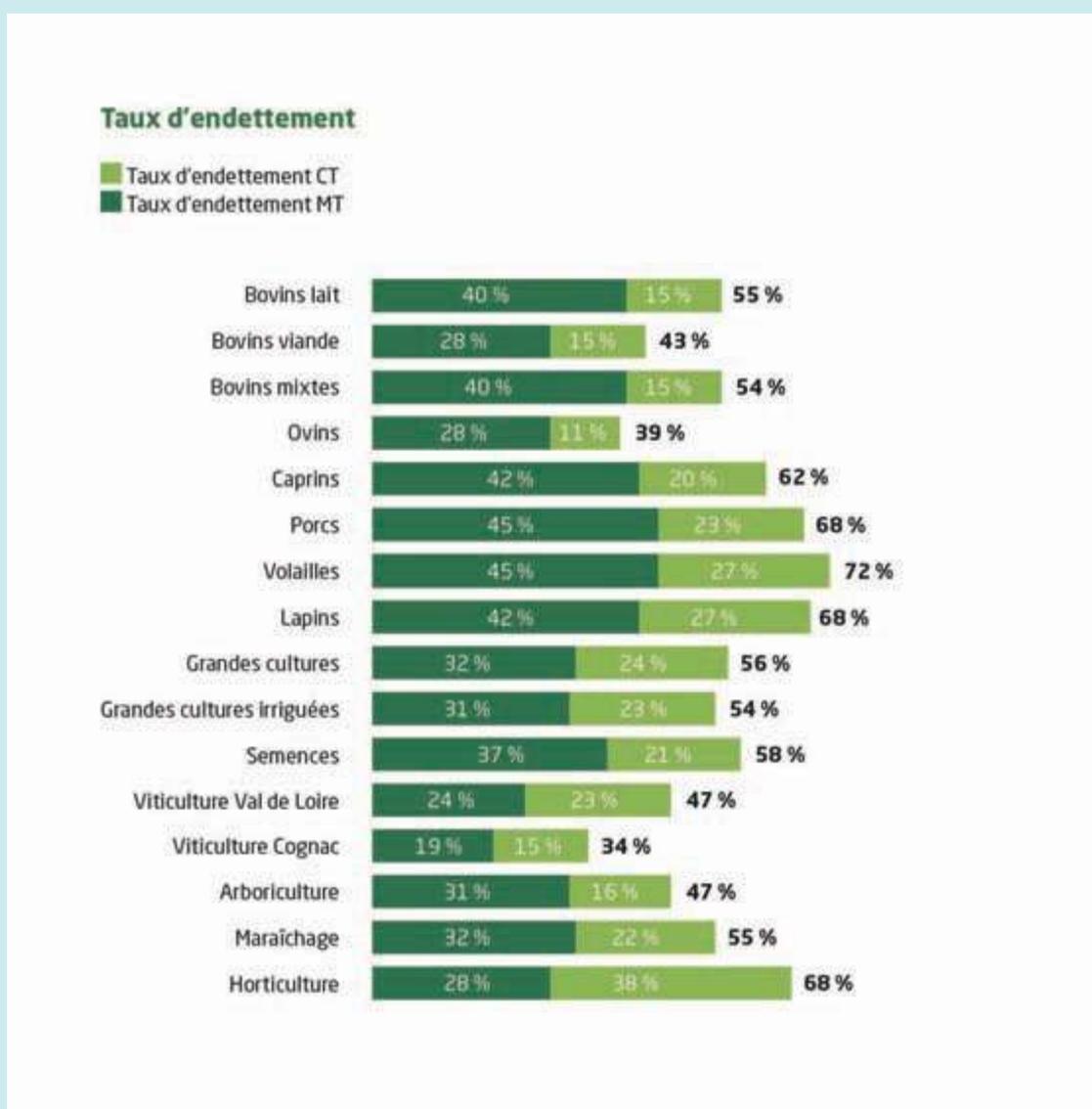
Les structures membres de **LIGERIAA** auditionnées ont pointé que **les investissements en agriculture vont de plus en plus passer par des start-ups et par du capital risque**, plus que par du financement bancaire. Ils ont souligné qu'il existe une **révolution du financement**, notamment de l'innovation en agriculture et dans l'agroalimentaire (ex : investissement de Bill Gates). C'est un **facteur de profonds changements** car ces nouveaux acteurs s'affranchissent des modèles économiques qui ont prévalu jusqu'alors.

TAUX D'ENDETTEMENT

Le taux d'endettement mesure le rapport entre les dettes de l'entreprise (à court moyen, long terme) et le total du passif. Il permet d'apprécier la liberté de l'entreprise vis-à-vis de ses créanciers. Les dettes long et moyen termes sont en général contractualisées auprès des établissements financiers.

L'endettement à long et moyen termes finance le plus souvent des investissements durables (cheptel, bâtiments, plantation...) tandis que celui à court terme finance en grande partie le cycle de production.

Ainsi, on retrouve généralement en horticulture un faible endettement à long terme, alors que l'endettement à court terme est fréquemment plus important. Cela s'explique par la rotation plus rapide des cultures dans ce type d'activité. Tandis qu'en production de ruminants où les cycles de production sont plus lents, la dette à court terme est généralement moindre.



Source : « Références économiques 2019 des entreprises agricoles du Grand-Ouest » (juillet 2020)

Auditionné par le CESER, le **Crédit Agricole Atlantique Vendée**, représenté par Luc JEANNEAU (Président), Pierre-Philippe GUENGUANT (Directeur) et Edwige FOUQUET (responsable de secteur) a souligné que **l'endettement via des financements innovants reste marginal par rapport aux financements bancaires**. Des dispositifs nouveaux, comme l'appel au cofinancement participatif, ne sont toutefois plus inexistantes (ex : plateforme « Miimosa »). **Le crowdfunding représente un levier complémentaire aux financements bancaires classiques**. Le mix bancaire et crowdfunding peut être pertinent.

Au titre des leviers permettant de limiter l'endettement peuvent être cités les systèmes de location mis en place par les CUMA : location de matériel au lieu de l'achat, appel à un prestataire, location de cheptel par Gestel¹³⁹).

CAPITAL ET RENTABILITE

Ce critère peut s'appréhender à travers le rapport entre la richesse produite (mesurée par l'EBE) et les capitaux investis pour la mettre en place.

La rentabilité est variable à court et moyen termes selon les systèmes de production et dépend pour beaucoup des capitaux investis.

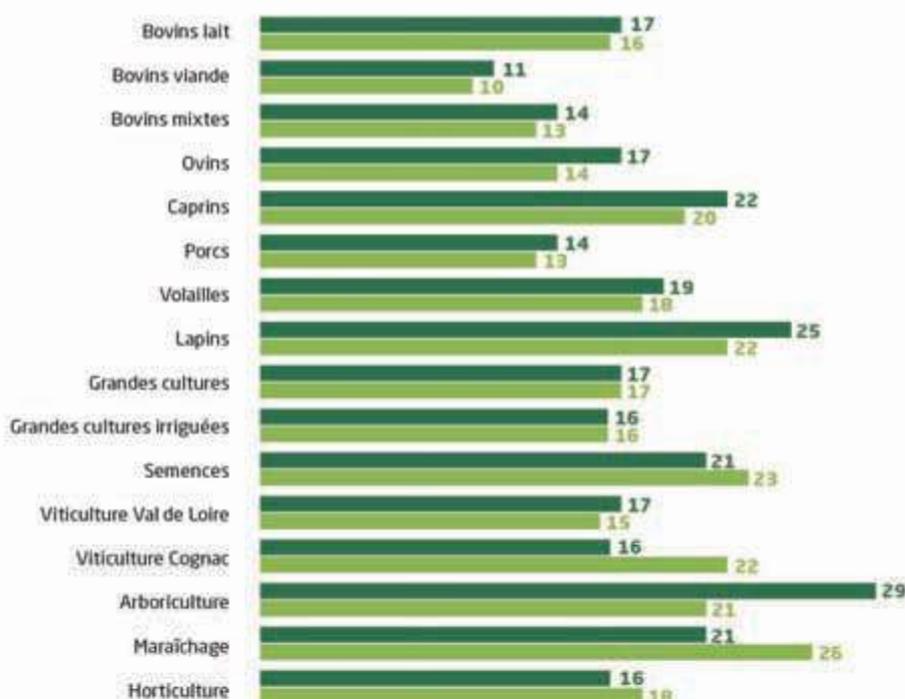
La production viande bovine qui se caractérise par une activité à rotation lente nécessite beaucoup de capitaux, tandis que le maraichage, dont l'activité est à rotation rapide, mobilise peu de capitaux.

)

¹³⁹ <https://www.gestelsa.com/>

EBE pour 100€ de capital d'exploitation

■ 2018
■ 2019



Source : « Références économiques 2019 des entreprises agricoles du Grand-Ouest » (juillet 2020)

Auditionné par le CESER, **CERFRANCE Loire-Atlantique**, représenté par Gildas TROLARD (Président), Philippe DENIS (Directeur) Séverine BROCHARD (Directrice du marché de l'agriculture) et Alexandre TOLUB (Directeur Conseil et Innovation) a souligné que **l'approche trésorerie est importante en agriculture**, notamment pour faire face à de mauvaises saisons et anticiper les variations de revenus. Pour CERFRANCE, cela pose la question de **la rentabilité du capital qui doit être appréhendée sur un cycle long**. La rentabilité est parfois assez faible, ce qui appelle une gestion prudente.

EFFICACITE ECONOMIQUE

Le ratio EBE pour 100 € de produit brut traduit l'efficacité économique des systèmes, c'est-à-dire sa capacité à dégager du résultat avec chaque unité de produit réalisé.

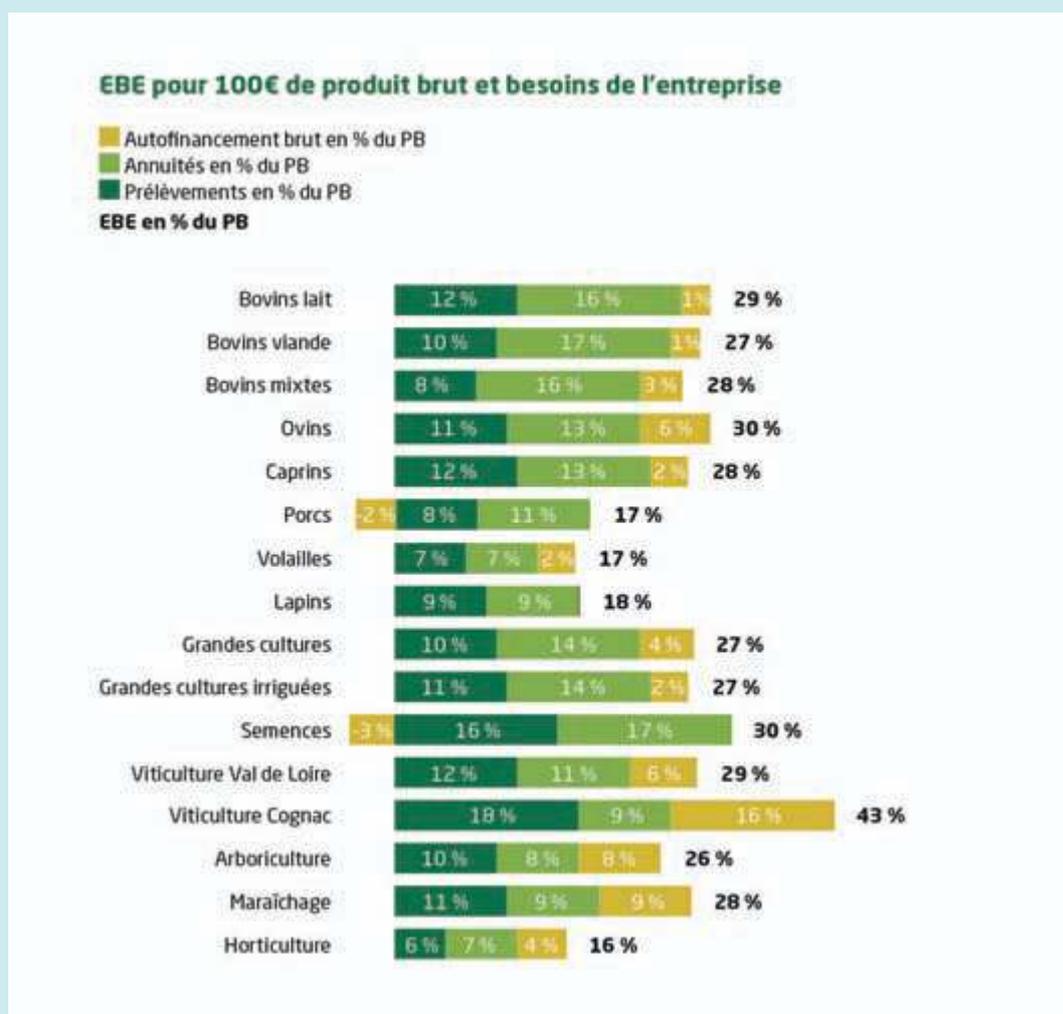
On observe une forte variabilité sur ce critère. Les productions de ruminants sont autour de 30 %, celles des porc, volaille, lapin à 17 %. En

productions végétales, l'horticulture est à 16 %. Les autres productions se situent entre 26 et 28 %.

Le graphique ci-après montre également l'utilisation de l'EBE. Ce solde de gestion permet de mesurer la richesse produite par l'activité courante de l'entreprise. Elle est utilisée pour :

- Rémunérer le travail du chef d'entreprise (prélèvement),
- Financer les actifs (investissements, stocks...) nécessaires (annuités et autofinancement).

En 2019, dans deux productions (porc et semence), l'EBE ne suffit pas pour assurer les prélèvements et faire face aux annuités. Dans les productions animales, la marge pour autofinancer est très faible (1 à 2 % de l'EBE). On observe une plus grande capacité d'autofinancement en viticulture, arboriculture et maraîchage. Cette situation qui dure depuis plusieurs années engendre une fragilité des exploitations d'élevage dont les marges s'érodent.



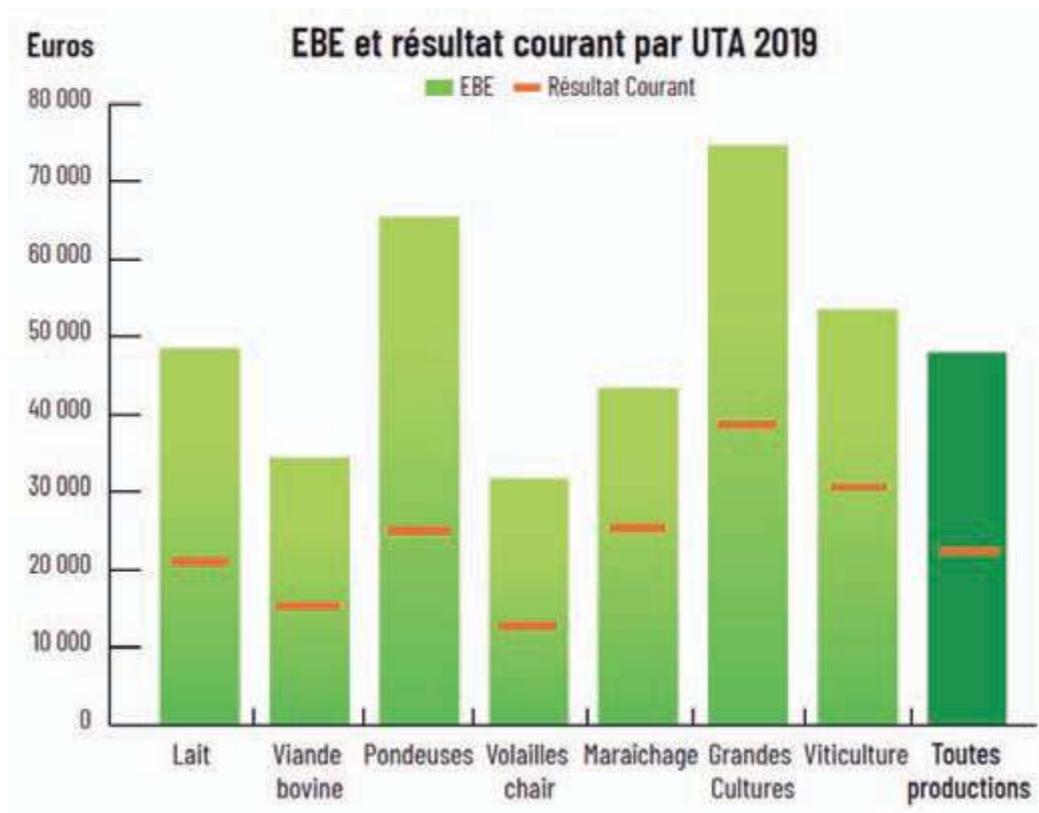
Source : « Références économiques 2019 des entreprises agricoles du Grand-Ouest » (juillet 2020)

Focus sur les revenus de l'agriculture biologique en Pays de la Loire

Les éléments ci-après sont extraits de l'édition 2020 des revenus de l'agriculture biologique en Pays de la Loire et portent sur 741 exploitations étudiées¹⁴⁰.

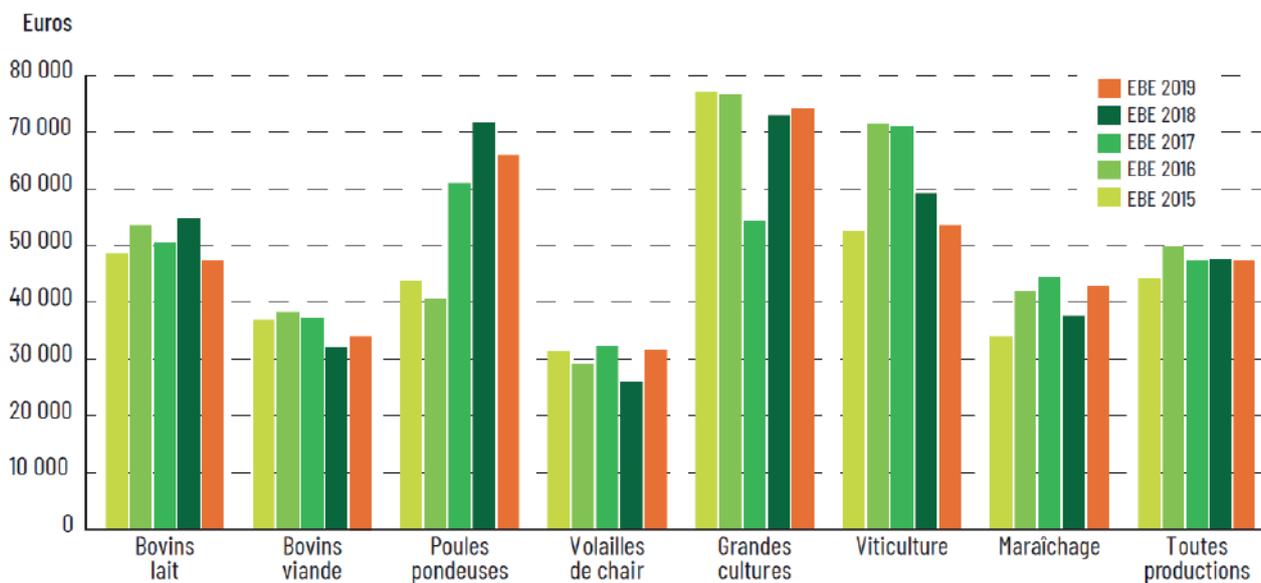
Le graphique ci-dessous présente l'excédent brut d'exploitation (EBE)¹⁴¹ et le résultat courant par unité de travail agricole (UTA) en 2019 en Pays de la Loire.

Suivants les systèmes de production biologiques, l'EBE et les résultats sont disparates. Ces disparités présentent une certaine pérennité dans le temps.



¹⁴⁰ https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/2020_Les_revenus_2019_de_Agriculture_biologique_en_Pays_de_la_Loire.pdf

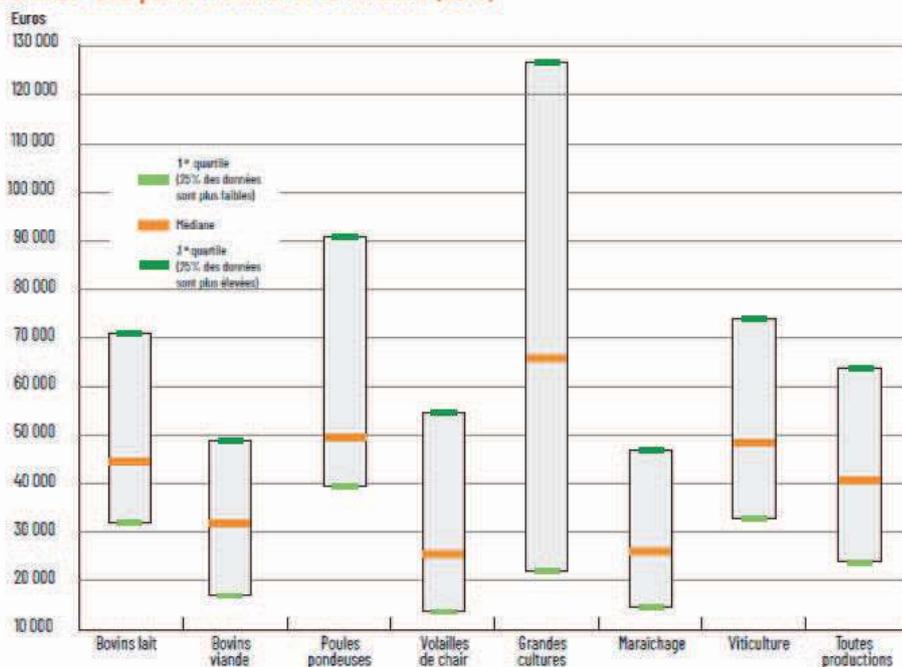
¹⁴¹ L'EBE mesure la rentabilité dégagée par l'exploitation agricole grâce à son système de production.



Source : Les revenus 2019 de l'agriculture biologique en Pays de la Loire, Chambre d'agriculture pays de la Loire, édition décembre 2020.

De même, des écarts significatifs peuvent être observés au sein d'un même système de production biologique. La dispersion de l'excédent brut d'exploitation (EBE) par unité de travail agricole (UTA) est particulièrement forte en grandes cultures et poules pondeuses, ce qui traduit des écarts de rentabilité importants au sein de ces systèmes de production biologique.

Dispersion de l'EBE par UTA autour de la médiane (2019)



Source : Les revenus 2019 de l'agriculture biologique en Pays de la Loire, Chambre d'agriculture pays de la Loire, édition décembre 2020.

Au cours de son, audition par le CESER, **CERFRANCE Loire-Atlantique**, représenté par Gildas TROLARD (Président), Philippe DENIS (Directeur) Séverine BROCHARD (Directrice du marché de l'agriculture) et Alexandre TOLUB (Directeur Conseil et Innovation) a précisé que **les écarts de revenu en agriculture biologique, comme en conventionnel, amènent souvent à se questionner sur la cohérence du système d'exploitation**. Dans ce contexte, pour CERFRANCE, l'enjeu est souvent d'amener l'agriculteur à prendre conscience que les potentialités du territoire – et le lien avec les filières environnantes – ne sont pas toujours exploitées au mieux.

Au cours de son audition, la Coordination agrobiologique (**CAB**), représentée par Philippe CAILLAUD, Eric GUIHERY et Julien TAUNAY a insisté sur **l'importance de la sécurisation technique des agriculteurs bio**.

Dans un rapport parlementaire « *Les financements publics consacrés à l'agriculture biologique* » (janvier 2020), le Sénat pointait que « **le consentement des consommateurs à acquitter des « surprises » est la condition principale de l'équilibre économique du développement du bio**.

Et d'ajouter : « **les taux de marge sont apparemment analogues entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique, avec des revenus nominaux très supérieurs pour les stades de l'aval de la production** »¹⁴².

Dans le même temps, une étude publiée en 2017 par l'INSEE¹⁴³ relève qu'avec des surfaces et/ou des cheptels plus petits qu'en conventionnel, **les exploitations bio spécialisées en viticulture, en maraîchage ou dans la production de lait de vache ont enregistré en moyenne en 2013 une meilleure rentabilité par unité physique de production et par capitaux engagés que les exploitations conventionnelles**.

Selon l'INSEE, ce différentiel de performance peut avoir plusieurs sources :

- Une meilleure valorisation des productions biologiques du fait de prix plus élevés qui compensent une productivité plus faible ;
- Une meilleure maîtrise des consommations intermédiaires ;
- Parfois des subventions dédiées qui viennent soutenir les résultats ;

¹⁴² <https://www.senat.fr/rap/r19-277/r19-2771.pdf>

¹⁴³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3280932?sommaire=3280952>

- Ou encore un recours plus systématique à la commercialisation des produits en circuit court.

Ces différentes études témoignent qu'il demeure complexe d'appréhender les écarts de revenus et de rentabilité entre agriculture biologique et conventionnelle. Les disparités observées proviennent d'une pluralité de facteurs, souvent indépendants de l'orientation et du mode de production.

L'agriculture face aux enjeux d'accès au foncier

□ Utilisation de l'espace agricole

En 2019, **l'agriculture occupe 2,2 millions d'hectares en Pays de la Loire**, ce qui représente **plus des deux tiers de la surface régionale** (68 % contre 54 % au plan national).

Depuis 2000, les surfaces en terres agricoles ont reculé de

107 000 ha (soit une baisse de 4,6 %) essentiellement au profit de l'urbanisation et des infrastructures de transport. **Parallèlement à cette diminution, la répartition de la SAU a évolué** (baisse des surfaces de prairie, hausse des surfaces dédiées aux cultures de vente).

La Vendée, et surtout la Mayenne, se distinguent par une part de surface agricole dans la surface totale très élevée (supérieure à 70 %). Ce taux est plus faible en Sarthe du fait de l'importance des surfaces boisées (22 % de la superficie du département) et en Loire-Atlantique à cause de l'urbanisation et des zones de marais. En Maine-et-Loire, tout comme en moyenne régionale, un peu plus de 68 % du territoire est consacré à l'agriculture.



Surfaces agricoles utilisées par département en Pays de la Loire en 2019						
(ha)	44	49	53	72	85	PdL
Cultures de vente et spécialisées	127 046	214 577	134 720	195 460	207 177	878 980
dont COP	107 967	176 192	132 112	188 306	192 426	797 003
cultures industrielles	94	1 911	314	845	1 254	4 418
cultures spéciales	18 985	36 474	2 294	6 309	13 497	77 559
Surfaces fourragères	309 755	270 690	266 298	194 879	265 537	1 307 159
dont fourrages cultivés	55 507	50 990	83 800	36 887	61 075	288 259
prairies (permanentes, temporaires et artificielles)	254 248	219 700	182 498	157 992	204 462	1 018 900
Jachères et autres	1 293	3 833	307	3 632	2 726	11 791
Jardins et vergers familiaux	2 605	3 360	460	2 175	3 085	11 685
SAU du département	442 774	493 617	402 435	398 609	478 280	2 215 715
% SAU / surface totale en 2019	63,6%	68,2%	77,2%	63,8%	70,8%	68,4%

Source : Panorama socioéconomique de l'agriculture des Pays de la Loire, chiffres 2019.

□ Prix du foncier agricole

En région Pays de la Loire, le prix moyen du foncier agricole en 2019 est de 3 800 € l'hectare libre (3 050 €/ha loué), un prix qui reste stable par rapport à l'année précédente, et qui se situe en-dessous de la moyenne nationale (6 000 €/ha libre / 4 760€/ha loué). **Sur le temps long, la tendance est à une croissance du prix du foncier agricole**, en région comme au niveau national.

Evolution nationale et régionale du prix des terres et prés

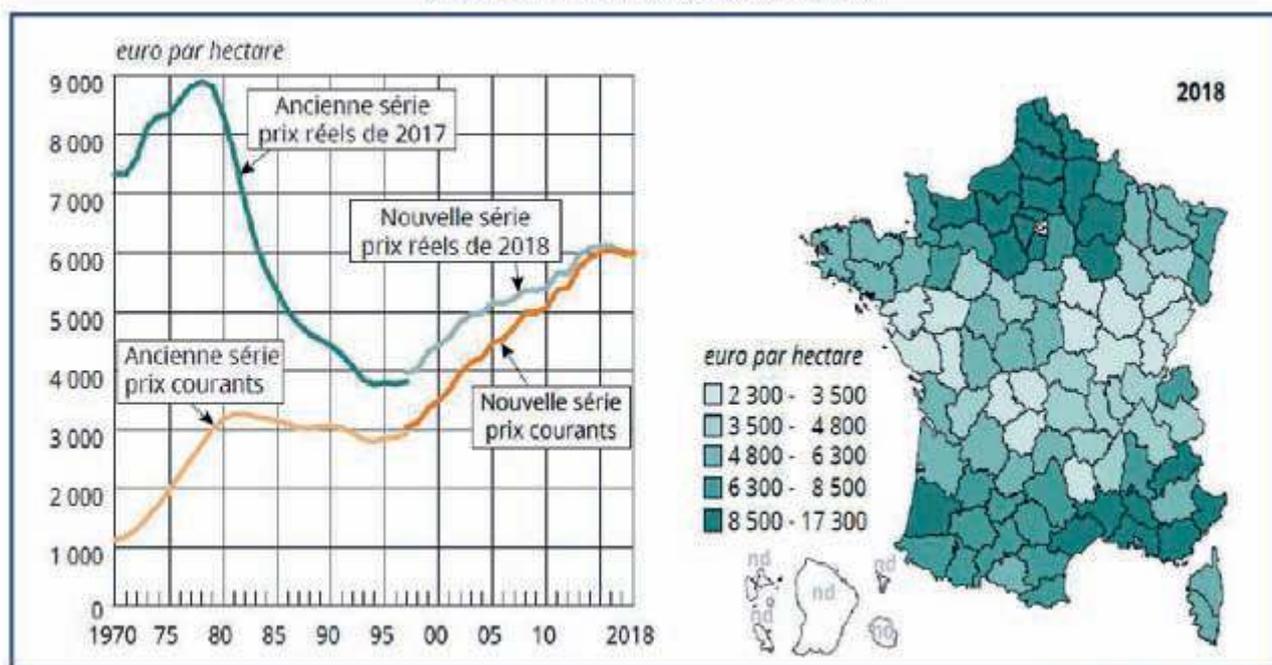
PRIX DES TERRES ET PRES NON BATIS - Prix annuels hédoniques * en euros courants par hectare

Region administrative		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018
ALVERGNE-RHONE-ALPES	fibres	4 460	4 680	4 840	4 920	4 820	4 720	4 520	4 900	+ 8 %
	louels	3 430	3 550	3 570	3 990	3 980	3 570	3 810	3 670	- 4 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	fibres	2 080	3 010	2 950	2 980	2 850	3 030	2 930	3 000	+ 2 %
	louels	2 450	2 520	2 590	2 600	2 580	2 810	2 620	2 610	0 %
BRETAGNE	fibres	5 020	5 240	5 450	5 600	5 780	5 700	5 790	5 910	+ 2 %
	louels	4 050	4 180	4 280	4 420	4 560	4 580	4 580	4 660	+ 2 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	fibres	5 070	5 300	5 230	5 780	6 130	5 810	6 110	6 100	0 %
	louels	4 340	4 280	4 650	4 570	4 820	4 930	5 010	5 030	0 %
GRAND EST	fibres	5 730	6 180	6 270	6 510	6 430	6 470	6 440	6 580	+ 2 %
	louels	5 480	5 860	5 980	6 220	6 100	6 450	6 330	6 400	+ 1 %
HAUTS-DE-FRANCE	fibres	9 380	9 690	10 230	9 950	9 330	9 420	9 720	9 420	- 3 %
	louels	5 000	5 310	5 480	5 730	5 870	6 150	6 310	6 280	0 %
ILE-DE-FRANCE	fibres	6 280	7 970	9 190	7 620	8 350	9 170	8 730	7 750	- 11 %
	louels	5 420	5 930	6 020	5 750	5 790	6 490	6 060	6 210	+ 2 %
NORMANDIE	fibres	7 050	7 690	7 730	8 200	8 400	8 380	8 180	8 190	0 %
	louels	5 750	5 890	6 410	6 570	6 690	6 700	6 940	7 050	+ 2 %
NOUVELLE-AQUITAINE	fibres	5 000	5 300	5 530	5 390	5 370	5 180	5 170	5 090	- 2 %
	louels	2 990	3 240	3 290	3 230	3 420	3 490	3 480	3 540	+ 2 %
OCCITANIE	fibres	5 960	6 330	6 600	6 640	7 080	6 990	7 090	7 040	- 1 %
	louels	3 420	3 600	3 650	3 670	3 730	3 780	3 780	3 800	+ 1 %
PAYS DE LA LOIRE	fibres	2 620	2 750	2 860	2 810	2 910	2 910	3 040	3 050	0 %
	louels	2 620	2 750	2 860	2 810	2 910	2 910	3 040	3 050	0 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	fibres	10 480	11 320	10 540	10 900	10 340	11 900	11 070	10 300	- 7 %
	louels	4 980	4 280	4 410	4 470	4 580	4 690	4 740	4 780	+ 0,8 %
FRANCE METROPOLITAINE	fibres	5 410	5 730	5 910	6 010	6 040	6 090	6 390	6 000	- 0,6 %
	louels	4 080	4 280	4 410	4 470	4 580	4 690	4 740	4 780	+ 0,8 %

Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scifr-INRA

Le prix du foncier agricole en France

(Euros par hectare entre 1970 et 2018)



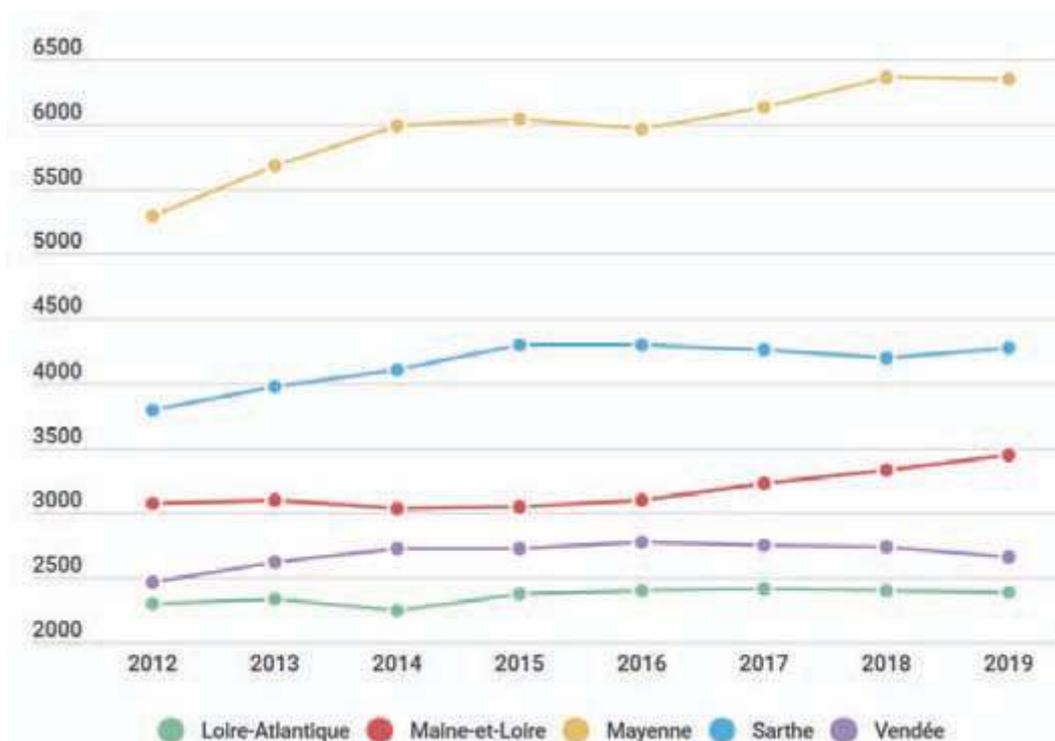
Safer, Agreste, Terres d'Europe-Scifr

Auditionnées par le CESER, les associations **SOS Paysans et REAGIR** ont souligné que **la problématique foncière tend à être relativement moins importante que par le passé au regard des autres investissements (notamment matériels) qui sont plus conséquents aujourd'hui**. Le capital des exploitations hors foncier est en effet devenu très élevé.

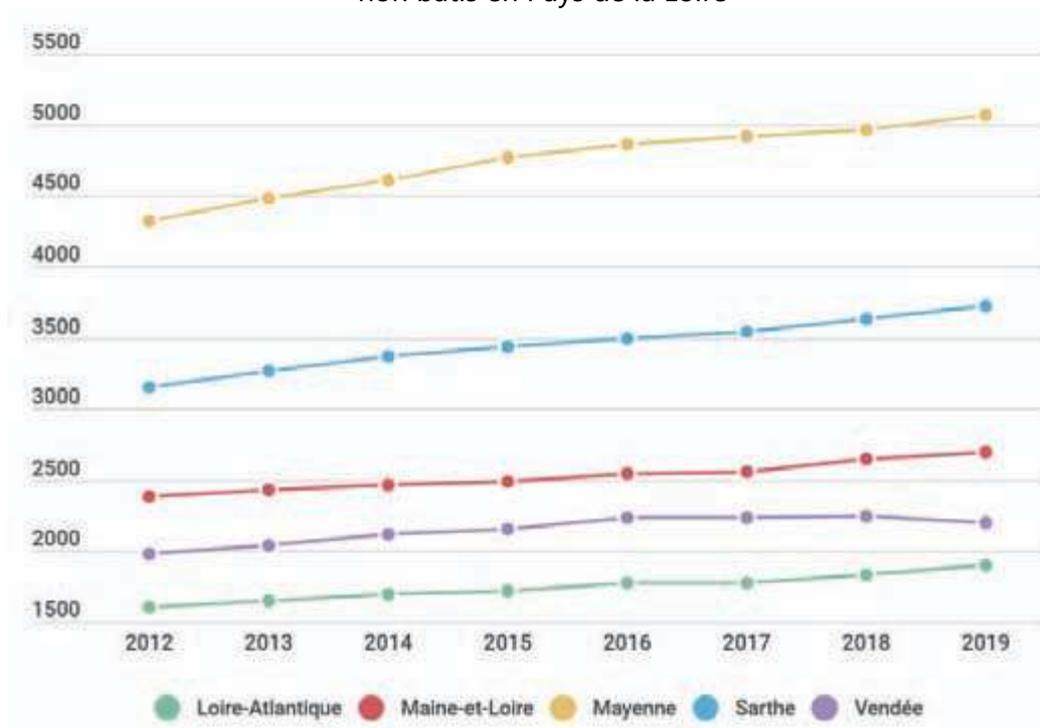
Sos Paysans et Réagir ont également souligné les **possibilités d'accompagnement pour l'accès au foncier agricole**, notamment par la SAFER, ou encore par la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP), le réseau associatif « Terre de liens » ...

Les écarts de prix sont très disparates selon les territoires infrarégionaux et augmentent à mesure que l'on s'avance vers le nord et la Normandie.

Evolution du prix des terres et prés libres non bâtis en Pays de la Loire



Evolution du prix des terres et prés loués non bâtis en Pays de la Loire



Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr-INRA

Au cours de son audition, la **SAFER Pays de la Loire**, représentée par Didier BOUTTIER (vice-président) et Aline MAUGER (directrice adjointe) a souligné **chaque département a des zones géographiques spécifiques qui orientent les prix du marché**, en fonction notamment des qualités naturelles des terres, des capacités de production. La SAFER a précisé que les terres agricoles les plus onéreuses sont situées en Mayenne et en Sarthe tandis que le coût du foncier agricole est moins élevé en Loire-Atlantique et en Vendée. Elle a également précisé que la Mayenne compte le plus d'installation et qu'il n'y a donc **pas de lien systématique entre la valeur du foncier agricole et la dynamique d'installation**. Des jeunes s'installent sans acquisition foncière.

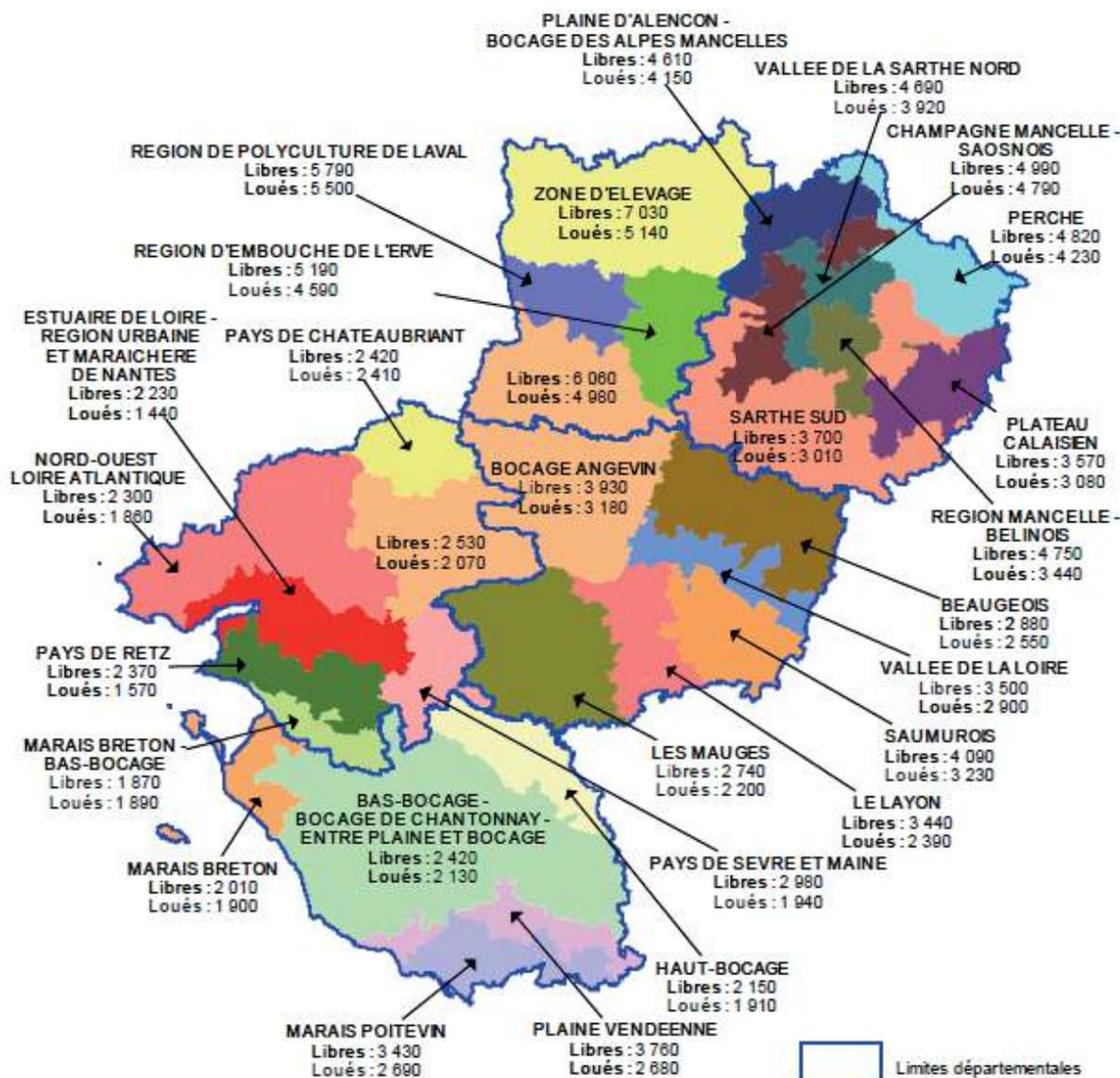
Valeur des terres par régions agricoles* en 2019

Valeur vénale des terres en 2019

Prix moyen en euro courant / ha

- des terres et prés libres de plus de 70 ares

- des terres et prés loués



* Redécoupage territorial à partir des Petites Régions Agricoles

Source : Safer - SSP - Terres d'Europe - Scafr

□ L'enjeu foncier dans les projets de transmission / installation

Lorsqu'une exploitation est à céder, l'enjeu est souvent de garder l'entité économique complète pour s'assurer de la viabilité de la transmission.

Il est important de maîtriser le foncier pour transmettre, ce qui peut amener la SAFER à réaliser des acquisitions. Dans ce cadre, la SAFER peut être amenée à garder les fermes en propriété le temps de trouver un repreneur, ce qui permet

à un jeune repreneur de finaliser son projet et sa fiabilité économique. Elle dispose pour ce faire d'une convention avec la Région Pays de la Loire qui assure une prise en charge des frais financiers liés au portage sur la période transitoire.

La SAFER Pays de la Loire constate qu'un jeune installé devient en moyenne propriétaire du foncier une dizaine d'année après son installation.

Le projet de transmission / installation peut être rendu complexe sur le plan foncier en raison de la multi propriété sur une même exploitation.

Cette situation est particulièrement fréquente en Loire-Atlantique et en Vendée où il peut parfois exister 40 à 50 propriétaires sur une exploitation de 80 hectares.

Le **morcellement des propriétaires, liées notamment aux formes sociétaires, est un enjeu particulièrement saillant.** A ce sujet, la loi devrait prochainement évoluer afin de renforcer les contrôles sur les transactions sociétaires et les cessions de parts sociales. L'entrée d'investisseurs non exploitants (notamment étrangers) dans une société agricole n'est pas contrôlée jusqu'à présent.

□ **L'usage du droit de préemption foncier par la SAFER**

La loi donne aux SAFER la possibilité de disposer d'un droit de préemption.

Dans ce cadre, les SAFER sont systématiquement informées des projets de vente de biens ruraux par les notaires et peuvent acheter prioritairement le bien en lieu et place de l'acquéreur initial. L'objectif est alors de revendre à un autre attributaire, choisi par la commission locale de la SAFER, dont le projet répond davantage aux enjeux d'aménagement locaux.

La préemption doit répondre aux objectifs fixés par la loi :

- Toujours dans un but d'intérêt général ;
- Pour maintenir la vocation agricole d'un bien ;
- Pour éviter la surenchère des prix ;
- Pour favoriser le développement local ;
- Pour protéger l'environnement.

La majorité des acquisitions des SAFER sont effectuées via un recours amiable :

- **A l'échelle nationale**, les SAFER ont exercé 1 380 préemptions en 2018, pour une surface de 6 600 ha et une valeur de 68 M€ (0,4 % du nombre total des projets de vente notifiés aux SAFER). Ces préemptions représentent 12 % des projets, 6 % de la surface et 5 % de la valeur de l'ensemble des acquisitions réalisées par les SAFER.

- **En Pays de la Loire**, sur les 33 000 notifications de vente provenant des notaires en 2020, 169 ont fait l'objet d'une préemption. La SAFER peut préempter soit en révision de prix (85 préemptions en 2020), soit au prix. La révision de prix intervient lorsqu'il y a une déconnection par rapport au marché local ; le marché foncier restant libre d'évoluer.
- **L'importance des outils de portage foncier et de leur imbrication dans des démarches territoriales, adossées à une gouvernance locale**

L'imbrication des outils de portage foncier dans des démarches territoriales soutenues par les acteurs du territoire est un des leviers à actionner pour agir sur la problématique d'accès au foncier. Cela requiert que la politique portée par la collectivité locale soit bien établie, concertée et porteuse de projets concrets.

Exemples

- **Projet alimentaire territorial (PAT)** : les PAT peuvent représenter des leviers pertinents pour répondre à l'enjeu de maîtrise du foncier à l'échelle territoriale. Ils peuvent contribuer à pérenniser l'activité agricole sur les territoires en concourant au maintien des espaces de production à des fins alimentaires et en traduisant cette intention dans les documents d'urbanisme de type SCoT et PLU/PLUi. Pour les collectivités territoriales, les PAT peuvent représenter une opportunité pour engager une gestion volontariste de la répartition du foncier entre différents acteurs aux intérêts parfois divergents.
- **Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN)** : les PEAN peuvent également constituer des outils pertinents dès lors qu'ils reposent sur un programme d'actions concerté avec l'ensemble des acteurs du territoire et qu'ils se déploient sur un territoire circonscrit, disposant d'une entité territoriale.

Auditionnée par le CESER, la **SAFER Pays de la Loire**, représentée par Didier BOUTTIER (vice-président) et Aline MAUGER (directrice adjointe) a insisté sur le fait que **la préservation des espaces naturels et agricoles nécessite de raisonner le plus en amont possible dans l'élaboration des documents d'urbanisme** (SCoT, PLUi, PLU), en s'assurant par exemple qu'une parcelle qui deviendrait constructible en zone à urbaniser (zone AU, zone 2AU) ne soit pas située en zone naturelle, humide, ou sensible..

Enfin et au titre des enjeux fonciers soulevés pour l'avenir, la **question de la préservation du maintien/développement de ceintures maraîchères en zones péri-urbaines**, aujourd'hui trop souvent marquées par la rétention foncière et la construction de lotissements, apparaît comme cruciale. Elle appelle à une plus grande préservation du foncier péri-urbain pour les besoins agricoles.

Cet enjeu n'est pas sans lien avec les défis d'autonomie et de sécurité alimentaire développés précédemment dans le cadre de cette étude mais également avec l'enjeu de développement des circuits courts et de renforcement des filières d'approvisionnement locales, tout particulièrement en temps de crise.

Au cours de son audition par le CESER, la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (**CIAP44**), représentée par Patrick BARON et Pauline LATAPIE, et **CAP 44**, représentée par Dominique DENIAUD, ont précisé que 35 % des installations se font avec des **agriculteurs non issus du milieu agricole** et que **de plus en plus d'installations se font en zones péri-urbaines**, tout en soulignant que **cette tendance devrait croître à l'avenir**.

3.6. Réconcilier agriculture et société

Les enjeux d'image et de liens entre agriculture et société ont été au cœur de l'ensemble des auditions réalisées par le CESER dans le cadre de cette étude.

□ Renouer le lien et renforcer la confiance

Fruit d'une histoire et d'une longue tradition d'excellence, la puissance agricole française et ligérienne tient aux savoir-faire de femmes et d'hommes attachés à leurs territoires, dévoués à leurs métiers et qui revendiquent de pouvoir l'exercer avec fierté. L'agriculture est pourtant sujette à certaines critiques d'une partie de la population, dont le CESER s'est fait l'écho dans les pages précédentes.

Malgré ces critiques, la majorité des Français n'a jamais cessé de montrer son intérêt/son attachement à l'agriculture, comme en témoignent le succès constant du Salon de l'agriculture ou les audiences de films et documentaires consacrés au monde agricole (« Nous paysans », « Au nom de la Terre » ...).

Cet intérêt et cet attachement se traduisent dans les enquêtes d'opinion.

Réalisé par l'IFOP, le baromètre d'image des agriculteurs mesure chaque année le niveau de confiance des Français vis-à-vis des agriculteurs. Malgré une augmentation d'épisodes médiatiques et polémiques, cette enquête d'opinion montre que la confiance reste haute. L'enquête IFOP réalisée en 2020¹⁴⁴ montre que 72 % des sondés pensent que les consommateurs peuvent avoir confiance dans les agriculteurs. Par ailleurs, selon ce même sondage, 64 % estiment qu'ils sont respectueux de la santé des Français et 55 % de l'environnement.

Question : Pour chacun des qualificatifs suivants, dites-moi s'il s'applique plutôt bien ou plutôt mal à l'idée que vous vous faites des agriculteurs ?



Source : IFOP, le baromètre d'image des agriculteurs, Vague 20, 2020.

Dans le même temps, les enquêtes d'opinion révèlent la déconnection croissante d'une large frange de la société vis-à-vis des réalités agricoles.

Une enquête IPSOS / Ministère de l'Agriculture (juillet 2020)¹⁴⁵ montre que les Français prêtent de multiples fonctions à l'agriculture et aux agriculteurs dont ils souhaitent pouvoir se rapprocher :

- En très grande majorité les Français ont le sentiment "qu'une trop grande coupure s'est instaurée entre les habitants des zones urbaines et les agriculteurs" : 71 % des interviewés sont tout à fait d'accord (23 %) ou assez d'accord (48 %) avec cette opinion ;

¹⁴⁴ <https://www.ifop.com/publication/le-barometre-dimage-des-agriculteurs-vague-20/>

¹⁴⁵ <https://www.ipsos.com/fr-fr/les-francais-sont-tres-attaches-leurs-agriculteurs>

- Les Français, loin d'être indifférents à cet éloignement, sont en attente d'actions : 83 % estiment en effet qu'il est urgent (35%) ou important (48%) de trouver des solutions pour réduire cette coupure entre citadins et agriculteurs.

Ainsi, cette enquête d'opinion révèle que dans la logique de l'attachement qu'ils manifestent, les Français expriment une forte attente d'informations sur le monde agricole et ses réalités dont ils sont majoritairement éloignés.

De fait, une large frange de la population entretient de moins en moins de rapport avec l'agriculture. Si la société se trouve de plus en plus déconnectée des réalités agricoles, c'est également parce que ces dernières se sont complexifiées : peu de consommateurs sont aujourd'hui capables de se représenter un élevage et ce que cela implique en termes de pratiques agricoles. Agriculteur est devenu un métier très technique, diversifié et méconnu.

Il s'en trouve un décalage croissant entre la perception de l'agriculture par les Français et la réalité, entre l'image d'Epinal et l'agriculture moderne.

Le grand public, le citoyen-consommateur, demeure en effet souvent ancré dans l'image d'un modèle traditionnel, celui de la ferme familiale à « taille humaine », bien éloigné des réalités agricoles d'aujourd'hui marquées par une grande diversité de modèles et par une forte technicité des pratiques agricoles.

Le monde agricole émet lui-même des signaux parfois contradictoires sur la manière dont il est perçu dans la société française. Il reflète les incertitudes, les ambivalences de perceptions, de discours et de pratiques qui traversent le monde agricole et qui en complexifient la compréhension pour le grand public.

□ **Le sentiment d'« *agribashing* » / de « *food bashing* »**

L'agribashing / food bashing sont des termes apparus dans le débat public très récemment qui font écho à un sentiment résultant d'**actions de dénigrement du monde agricole et agroalimentaire**, relayées par les médias et entretenues, plus insidieusement, par des réactions de tous les jours hostiles aux agriculteurs.

Dans un rapport consacré aux « *Suicides en agriculture : mieux prévenir, identifier et accompagner les situations de détresse* » (2021), le Sénat soulignait :

« L'agribashing n'est pas qu'un mot médiatique dénué de sens : il est très profondément ressenti comme une injustice criante par tout un monde agricole ne comprenant pas les accusations dont il fait l'objet par une frange de la population de plus en plus active. Il vient de surcroît aggraver un sentiment d'abandon déjà fortement présent dans l'esprit du monde

paysan, confronté à des difficultés économiques croissantes et en quête d'une reconnaissance sociale pourtant méritée »¹⁴⁶.

Cet **agribashing ambient**, ressenti par une partie de la profession agricole, est **alimenté par les actions médiatiques** à l'encontre des agriculteurs, notamment par des inscriptions (tags) à caractère antispéciste apposées sur les murs d'enceinte des exploitations ou par l'accroissement des intrusions sur ces mêmes sites, ce qui peut alimenter un sentiment d'insécurité et une forte charge émotionnelle. En effet, les sphères professionnelles et personnelles sont poreuses ; l'exploitation se confond la plupart du temps le lieu d'habitation.

Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, en 2019, les atteintes aux biens commises au préjudice du monde agricole affichent une hausse de + 1,5 % par rapport à 2018 pour un total de 14 498 faits dont 49 **intrusions ou dégradations au sein d'exploitations agricoles à des fins idéologiques** ayant fait l'objet d'un suivi. En 2020, malgré les confinements, leur nombre est de 30 atteintes aux biens, notamment dans la région Pays-de-la-Loire.

Auditionnée par le CESER, Sylvia GOUABEAU (**Drive fermier 53, agricultrice** membre du réseau « Bienvenu à la ferme ») a souligné toute l'**ambivalence de la communication** qui est à la fois nécessaire pour renouer avec l'opinion et le citoyen-consommateur et crainte car elle met en visibilité l'exploitation et accentue la vulnérabilité (vols, intrusions, insécurité ...).

Auditionné par le CESER, Joel LIMOUZIN (vice-président de la **Chambre d'agriculture des Pays de la Loire**) a fait part de l'incompréhension et du découragement du monde agricole devant les **attaques d'associations dénigrant les pratiques agricoles**. Il a notamment déploré Les intrusions sur les exploitations, pilotées par des associations de défense du bien-être animal, qui vont jusqu'à libérer des animaux à des fins idéologiques.

□ **Cohabitation dans le monde rural**

Enfin, si elles peuvent être en lien, en partie, avec la profession d'agriculteur, les violences et menaces relèvent également et majoritairement de **conflits de voisinage et de problématique de cohabitation** (ex : chant d'un coq, odeur d'un élevage, crainte liée au développement de la méthanisation et au risque d'explosion...). Cette recrudescence des conflits en lien avec l'activité agricole

¹⁴⁶ <http://www.senat.fr/rap/r20-451/r20-451.html>

dans un **monde rural en recomposition** a été soulevée au cours de certaines auditions menées dans le cadre de cette étude.

Ces conflits d'un genre particulier, qui peuvent avoir une forte résonance médiatique, ont amené le législateur à définir et protéger le **patrimoine sensoriel des campagnes françaises** en 2021. Sont désormais inscrits « les sons et les odeurs » qui caractérisent les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins au sein du patrimoine commun de la nation¹⁴⁷.

Au cours de son audition par le CESER, Dominique GUYOT (directeur du **Campus de Pouillé**) a précisé que les citoyens ont des **opinions contradictoires et des positions très tranchées**. Il a souligné qu'a pu être prêté à la crise COVID et aux confinements un changement de mentalité vis-à-vis du monde rural. Selon lui, c'est à appréhender avec prudence car la cohabitation avec les agriculteurs dans le monde rural reste parfois difficile.

Cet enjeu de cohabitation des activités agricoles sur les territoires a également été soulevé par les acteurs du secteur agro-alimentaires de LIGERIAA, qui ont cité les difficultés rencontrées pour l'implantation d'usines agro-alimentaires sur certains territoires en raison notamment des enquêtes publiques.

Au sujet de ces conflits de voisinage, les membres de **LIGERIAA** auditionnés ont pointé l'ambiguïté des discours politiques et l'absence de stratégie collective en soulignant que ces problématiques de cohabitation révèlent un **conflit de vision du monde**. Dans ce contexte, **ils appellent à ce que les politiques régionales fixent un cap** qui rappelle l'importance de l'agriculture et de l'agro-alimentaire sur les territoires et qui puisse faciliter le développement de projets d'intérêt général et les dynamiques collectives.

Méfiance, défiance, agribashing, problématiques de cohabitation...

Ces situations sont souvent la résultante de réalités qui s'ignorent.

Dans ce contexte, il apparait nécessaire de lutter contre deux influences :

- D'une part, ne pas laisser se développer l'agribashing / le food bashing comme argument et outil de communication d'une frange de la profession agricole qui refuserait ainsi d'accepter la nécessité du changement et la légitimité des citoyens à prendre part au débat ;

¹⁴⁷ Loi n° 2021-85 du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises

- D'autre part, ne pas laisser perdurer une défiance systématique, souvent dénuée de fondement, voire violente, de certains groupes minoritaires de la population vis-à-vis du monde agricole.

Conscients de ces enjeux, nombreuses sont les démarches impulsées pour renouer le dialogue entre le monde agricole et la société : portes ouvertes d'exploitations, découvertes de fermes pédagogiques, circuits-court, vente directe, utilisation des réseaux sociaux...

Pour le monde agricole, ces initiatives sont autant d'occasion de montrer la réalité de leur métier, d'organiser une communication positive sur leur quotidien. Pour le citoyen, c'est l'occasion de renouer avec le monde agricole et de témoigner d'une forme de reconnaissance économique pour leur travail et une forme de reconnaissance sociale pour leur fonction.

De même et face à un monde agricole et une société de plus en plus complexe, il apparaît essentiel de renforcer la place de l'**éducation**, du **débat scientifique** et de **mieux communiquer sur les atouts et limites des modèles agricoles**.

La critique constructive doit être placée au cœur du débat, pour qu'il soit apaisé.

4. Les enjeux sociaux

4.1. Transmission des exploitations agricoles

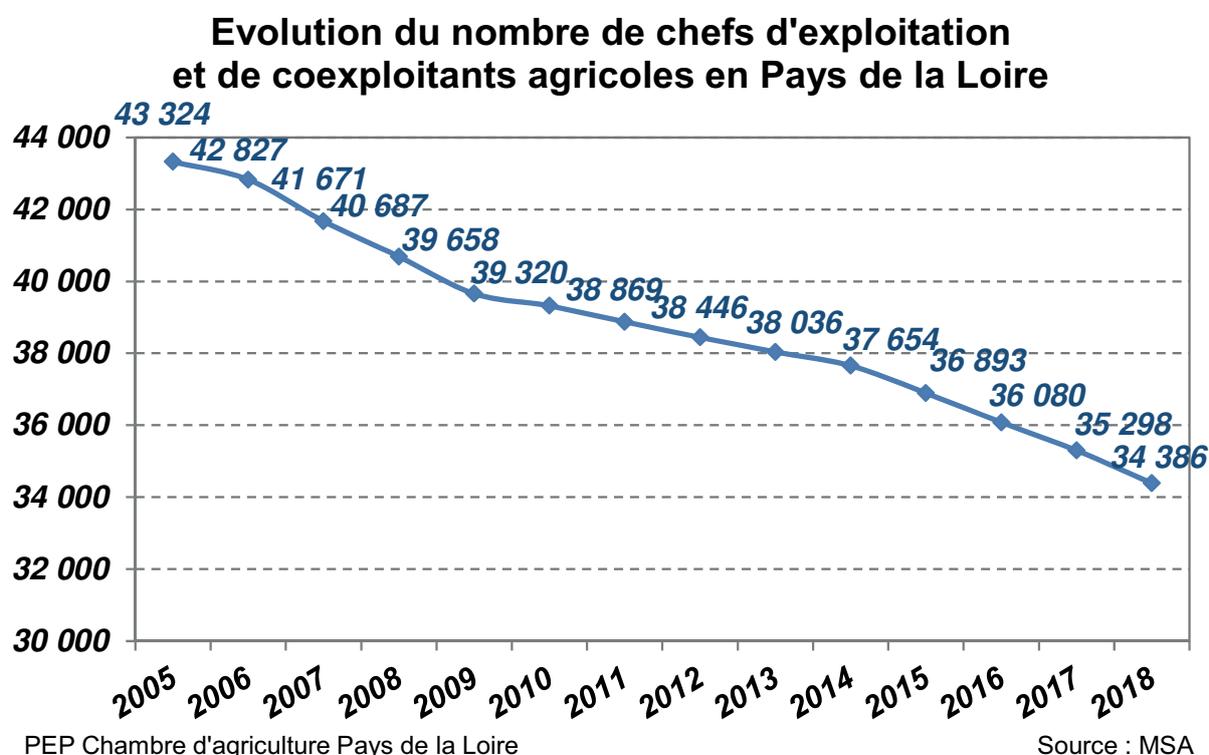
L'enjeu de la transmission / installation en agriculture apparaît comme la **problématique centrale pour l'intégralité des structures auditionnées** dans le cadre de cette étude, qu'il s'agisse des agriculteurs, des industries agroalimentaires, des distributeurs, des enseignants-chercheurs ou encore du monde de l'éducation et de la formation, de la R&D et de l'innovation...

Le CESER des Pays de la Loire partage ce constat et considère que le défi de la transmission / installation se situe au cœur des enjeux auxquels l'agriculture ligérienne doit faire face dès à présent et pour son avenir.

Ce défi crucial est d'autant plus central qu'il se trouve au carrefour d'une multitude d'enjeux à la fois économiques, sociaux et environnementaux et qu'il amène, inévitablement, à s'interroger sur les modèles agricoles.

① EVOLUTION DU NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATIONS EN PAYS DE LA LOIRE

A l'instar de la tendance nationale, **le nombre d'exploitants agricoles a fortement baissé en Pays de la Loire** au cours des dernières années.



Une étude Agreste Pays de la Loire publiée en décembre 2020¹⁴⁸ soulignait qu'entre 2011 et 2019, seulement trois départements sur cinq ont été remplacés. Près d'un exploitant sur deux en Pays de la Loire a plus de 50 ans, et un sur cinq plus de 57 ans. 18 % des exploitations seraient à transmettre dans les cinq ans.

Ces problématiques de renouvellement et de vieillissement touchent différemment les orientations agricoles et les territoires.

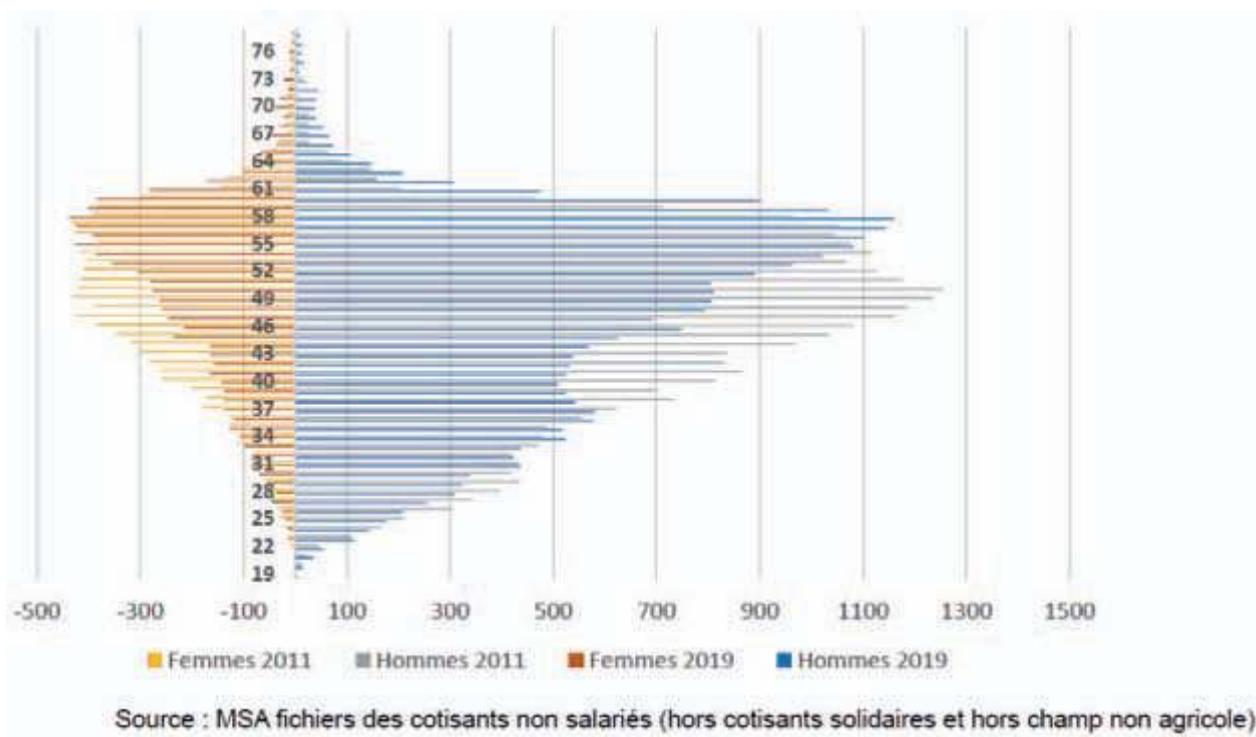
Voici les éléments les plus saillants de cette étude Agreste Pays de la Loire :

□ **Une baisse d'effectifs et un vieillissement particulièrement marqué**

Début 2019, on compte 40 600 cotisants non-salariés agricoles résidant en Pays de la Loire dans les fichiers de la MSA. Au total, on dénombre **34 000 « chefs d'exploitation et coexploitants » en 2019.**

Sur ce périmètre, entre 2011 et 2019, le nombre de cotisants non-salariés a baissé de 5 400 dans la région, soit une diminution de 14 %. Si la part des cotisants de moins de 40 ans n'a pas varié (23 % des effectifs), celle des quadras a baissé de près de 10 points et celle des 60 ans et plus a doublé. **Entre 2011 et 2019, l'âge moyen des exploitants est ainsi passé de 46,8 ans à 48,3 ans.**

Pyramide des âges des agriculteurs en Pays de la Loire : La part des quadras a baissé de 10 points entre 2011 et 2019



¹⁴⁸ https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Etude_2020_12_ChefsExploit_cle475fa6.pdf

Forte baisse des exploitants entre 2011 et 2019

Code ATEXA	2011	2019	solde	entrées	sorties	Taux de remplacement	Age moyen 2019
Maraîchage, floriculture	1 353	1 075	-278	419	578	72 %	46,5
Arboriculture fruitière	407	367	-40	104	145	72 %	49,3
Pépinière	233	266	33	66	81	81 %	49,0
Cultures céréalières, grandes cultures	2 617	2 807	190	879	990	89 %	49,3
Viticulture	1 747	1 496	-251	347	601	58 %	48,8
Autres cultures spécialisées	125	229	104	106	55	193 %	47,9
Élevage bovins-lait	13 176	10 292	-2 884	1 945	4 175	47 %	47,6
Élevage bovins-viande	6 173	5 216	-957	1 130	2 208	51 %	49,1
Élevage bovins mixte	3 443	2 427	-1 016	239	1 146	21 %	50,5
Élevage ovins, caprins	748	756	8	275	271	101 %	45,3
Élevage porcin	1 153	940	-213	191	358	53 %	49,0
Élevage de chevaux	557	617	60	313	254	123 %	50,3
Autres élevages de gros animaux	66	74	8	42	29	145 %	46,9
Élevage de volailles, lapins	2 986	2 856	-130	905	1 050	86 %	47,4
Autres élevages de petits animaux	302	327	25	174	146	119 %	47,2
Polyculture, polyélevage	4 263	4 192	-71	1 048	1 508	69 %	48,5
Ensemble	39 349	33 937	-5 412	8 183	13 595	60 %	48,3

Source : MSA fichiers des cotisants non salariés (hors cotisants solidaires et hors champ non agricole)

Note de lecture : sur l'ensemble des effectifs, sur la période, le solde est égal aux entrées moins les sorties ; ce n'est pas le cas par ATEXA, car il y a également des changements d'orientation au sein des cotisants continuellement présents de 2011 à 2019.

□ Seuls 3 agriculteurs sortants sur 5 ont été remplacés entre 2011-2019

Le taux de remplacement régional en Pays de la Loire, qui mesure le nombre d'arrivées sur le nombre de départs, est de 60 %, c'est-à-dire que seulement trois agriculteurs sur 5 ont été remplacés.

Les chefs d'exploitation exerçant leur activité dans des exploitations individuelles ont été plus affectés par les départs (40 % de sortants en moyenne sur la période alors qu'ils représentent 27 % des effectifs) que ceux en société ; cela s'explique en partie par un âge moyen plus élevé (de trois ans en moyenne). Ainsi, la **proportion de cotisants exerçant en individuel a baissé** de six points entre 2011 et 2019, passant de 31 % à 25 %.

□ Des taux de remplacement variables selon les orientations agricoles

Parmi les orientations agricoles les plus représentées de la région entre 2011 et 2019, les installations ne compensent pas les départs.

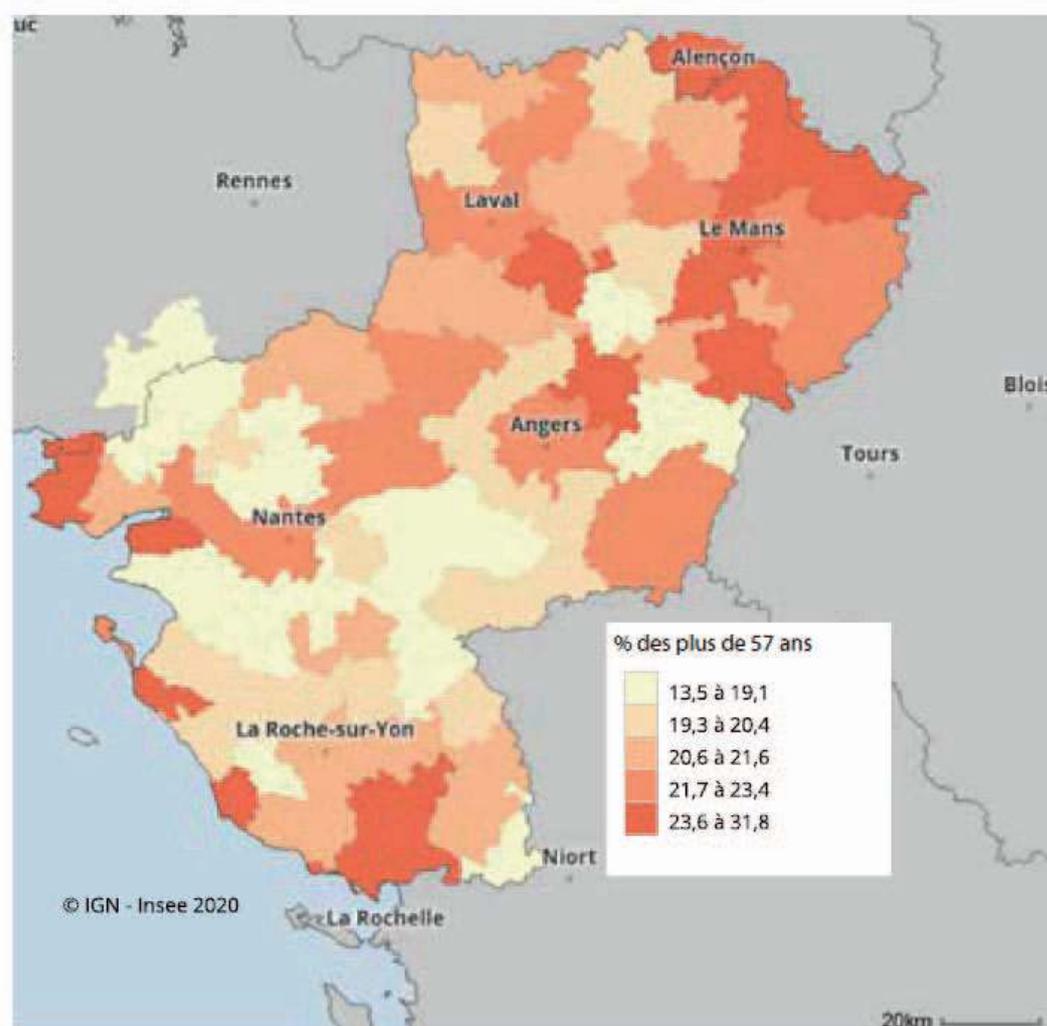
Les trois orientations en élevage bovin (bovins mixte, bovins-lait, bovins-viande) ont les taux de remplacement les plus faibles, en particulier en bovins mixtes avec un taux de 21 % (c'est-à-dire une arrivée pour cinq départs). Pour cette orientation, le faible renouvellement se cumule avec à la fois un âge moyen et une proportion des 50 ans et plus les plus élevés en 2019.

□ Près d'un agriculteur sur deux a plus de 50 ans en 2019

En 2019, 49 % des cotisants ont plus de 50 ans et un sur cinq plus de 57 ans.

Le Maine-et-Loire est le département le plus jeune avec 47 % d'exploitants de plus de 50 ans, contre 50 % en Mayenne, Sarthe et Vendée, la Loire-Atlantique se situant dans la moyenne régionale. C'est en Sarthe que la proportion d'agriculteurs de plus de 57 ans est la plus élevée, du fait notamment du poids des cultures céréalières et de la polyculture-polyélevage, orientations de production pour lesquelles les 60 ans et plus sont plus représentés.

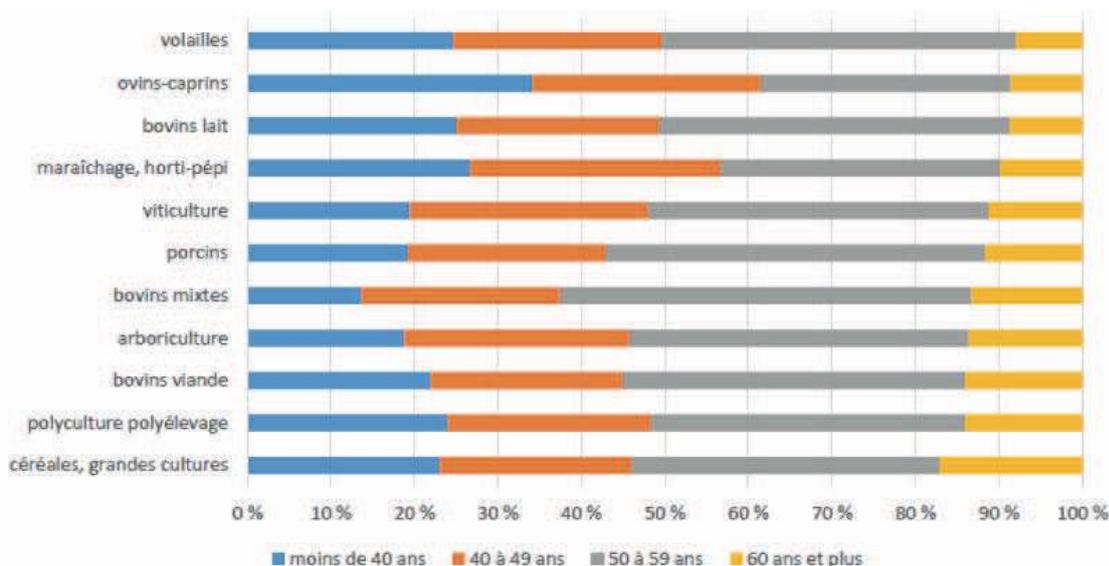
Forte proportion d'agriculteurs de plus de 57 ans dans les EPCI en 2019



Source : MSA fichiers des cotisants non salariés (hors cotisants solidaires et hors champ non agricole)

De fait, **la structure par âge varie selon l'orientation de production**. C'est en élevages de volailles que les exploitants âgés de 60 ans et plus sont le moins présents, à l'inverse des cultures céréalières. La proportion d'exploitants de moins de 40 ans est maximale en ovins-caprins, et minimale en bovins mixtes. Dans toutes les productions, les moins de 40 ans sont plus nombreux que les 60 ans et plus. Autour d'une moyenne de 48,3 ans, l'âge moyen est le plus faible en élevage ovin-caprin (45,3 ans) et le plus élevé en bovins mixtes (50,5 ans).

Des exploitants âgés plus présents en cultures de céréales en 2019



Source : MSA fichiers des cotisants non salariés (hors cotisants solidaires et hors champ non agricole)

□ En Pays de la Loire, plus de 4 000 exploitations agricoles à transmettre au cours des cinq prochaines années

Les exploitants de plus de 57 ans sont susceptibles de partir en retraite dans cinq ans, pour une retraite à 62 ans. D'après l'étude Agreste précitée, en 2019, ils sont un peu plus de 7 000, représentant 21 % des agriculteurs de la région.

Lorsqu'une exploitation est co-dirigée avec des exploitants moins âgés, il est courant que le potentiel de production soit repris par les autres plus jeunes. En limitant le décompte aux exploitations dirigées par un ou des chefs ayant tous plus de 57 ans, **ce sont plus de 4 000 exploitations qui seraient à transmettre en Pays de la Loire dans les cinq ans, soit près de 18 % des exploitations.**

En lien avec la démographie des orientations de production, la proportion d'exploitations à transmettre dans les cinq ans est la plus élevée en cultures céréalières et en polyculture-polyélevage (24 %). Elle est de 21 % en élevage de bovins viande et bovins-mixte, et de 15 % en élevage ovin-caprin, porcine, volailles, viticulture et maraîchage. Elle est la plus faible en bovins lait (12 %).

Cette proportion varie d'un département à l'autre : 16 % en Loire-Atlantique et Vendée, 17 % en Maine-et-Loire, 19 % en Mayenne et 21 % en Sarthe. Ces écarts s'expliquent par des effets de structure liés aux productions dominantes et par la pyramide des âges des cotisants (proportion de jeunes, de seniors). Avec moins de générations nombreuses du baby-boom encore en activité, le nombre d'exploitants âgés devrait se réduire dans les années qui viennent.

Plus d'exploitations à transmettre en Mayenne et Sarthe

	Cotisants non salariés 2019						Exploitations à transmettre dans les 5 ans
	Moins de 40 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et plus	Age moyen	Taux de remplacement 2011-2019	
Loire-Atlantique	24 %	24 %	41 %	11 %	48,0	63 %	16 %
Maine-et-Loire	23 %	26 %	39 %	12 %	48,1	58 %	17 %
Mayenne	21 %	25 %	41 %	13 %	48,8	59 %	19 %
Sarthe	22 %	25 %	39 %	14 %	48,9	76 %	21 %
Vendée	25 %	23 %	42 %	11 %	48,0	53 %	16 %
Pays de la Loire	23 %	25 %	40 %	12 %	48,3	60 %	18 %

Source : MSA fichiers des cotisants non salariés (hors cotisants solidaires et hors champ non agricole)

Au cours de son audition, la Coordination agrobiologique (**CAB**), représentée par Philippe CAILLAUD, Eric GUIHERY et Julien TAUNAY a précisé que **1 700 fermes bio sont à transmettre d'ici 2025 en Pays de la Loire.**

Focus sur le manque de vétérinaires en milieu rural

A l'instar de la tendance à l'œuvre s'agissant des chefs d'exploitation agricoles, la profession vétérinaire en milieu rural fait également face à une problématique d'installation / transmission, qui impacte les éleveurs.

Chaque année, de moins en moins de vétérinaires font le choix de la médecine vétérinaire rurale, essentiellement par peur des contraintes, de l'isolement, des déplacements... Dans son Atlas démographique 2020, l'Observatoire national démographique de la profession vétérinaire (ONDPV) révélait que « *si les vétérinaires déclarant soigner les animaux de compagnie à titre exclusif ou principal représentent 71% des inscrits, activité qui continue à progresser, il n'en est pas de même pour les vétérinaires pour animaux d'élevage qui ne représentent plus que 19% du nombre d'inscrits au Tableau de l'Ordre. En cinq ans, le nombre de vétérinaires déclarant une activité exclusive ou principale au profit des animaux de rente est passé de 4 123 à 3 518, ce qui représente une baisse de 14,7% de l'effectif (605 vétérinaires). Cette baisse désormais très marquée et préoccupante n'est plus compensée par un*

basculement de l'activité exclusive animaux de rente au profit de l'activité mixte à prédominance animaux de rente »¹⁴⁹.

Relativement épargnés jusqu'ici, les Pays de la Loire commencent également à connaître une pénurie de vétérinaires ruraux dans certains territoires¹⁵⁰.

Auditionnée, Laurence DEFLESSELLE (directrice de l'école vétérinaire **ONIRIS**) a souligné cette **problématique de désertification de vétérinaires ruraux**. Elle a précisé que la loi du 3 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'UE en matière économique et financière (dite « DDADUE ») ouvre la **possibilité aux collectivités territoriales d'accompagner l'installation des vétérinaires dans les zones rurales pour faire face à la désertification et au renouvellement des générations**. Cet accompagnement peut prendre la forme d'attribution d'aides aux vétérinaires contribuant à la protection de la santé publique et assurant la continuité et la permanence des soins aux animaux d'élevage : financement de stages, bourses de rapprochement, indemnités de déplacement et de logement...

□ **Les cessations d'activité**

Source : panorama de l'agriculture des Pays de la Loire, données 2019

1 890 chefs d'exploitation ou coexploitants ont cessé leur activité agricole en 2019 en Pays de la Loire, soit 5,8 % des chefs d'exploitation ligériens.

Les cessations d'activité agricole ont connu une période creuse entre 2009 et 2013 (un peu moins de 1 500 par an en moyenne, soit 3,8 % des chefs d'exploitation). L'année 2019 accuse un léger recul des cessations d'activité agricoles, comparé à l'année 2017, mais poursuit la tendance de reprise observée depuis 2013 (+19 %).

Les cessations d'activité des chefs d'exploitation âgés entre 55 et 59 ans ont été plus importantes entre 2005 et 2008 sous l'impulsion de dispositifs réglementaires : préretraite agricole, retraite avant 60 ans pour carrière longue.

Cessations par type d'activité :

Les cessations d'activité dans les orientations bovines et polyculture-polyélevage représentent près des deux tiers des cessations d'activité agricole en 2019. A l'exception des élevages de volailles, le taux de cessation d'activité

¹⁴⁹ <https://www.veterinaire.fr/actualites/edition-2020-de-latlas-demographique-de-la-profession-veterinaire.html>

¹⁵⁰ <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/pays-de-la-loire-la-penurie-de-veterinaires-ruraux-arrive-un-peu-partout-dans-la-region-7075901>

des chefs d'exploitation exerçant dans une exploitation dont l'orientation principale est l'élevage se situe en dessous de la moyenne régionale.

Les productions végétales spécialisées, le maraichage, l'horticulture connaissent un taux de départs précoces supérieur à la moyenne régionale.

Taux de cessation d'activité agricole selon l'orientation (moyenne Pays de la Loire 2015-19)				
Orientation principale de l'exploitation	< 50 ans	< 55 ans	< 60 ans	Total
Maraichage*	2,1%	2,8%	4,0%	7,2%
Arboriculture	0,9%	1,3%	1,9%	5,2%
Pépinière	1,5%	2,4%	3,3%	6,4%
Grandes cultures	0,7%	1,0%	1,8%	5,9%
Viticulture	0,9%	1,4%	2,2%	5,6%
Elevages bovins lait	0,9%	1,2%	2,2%	5,4%
Elevages bovins viande	0,6%	0,9%	1,8%	5,9%
Elevages bovins mixtes	0,5%	0,9%	1,8%	5,7%
Elevages ovins, caprins	1,9%	2,4%	3,2%	5,5%
Elevages porcins	0,9%	1,2%	2,1%	5,4%
Elevages de volailles	1,2%	1,7%	2,8%	5,7%
Polyculture polyélevage	0,6%	0,9%	1,8%	5,6%
Total orientations agricoles	0,9%	1,3%	2,2%	5,7%

* et horticulure
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : MSA

Cessations selon l'âge et « départs précoces » :

En Pays de la Loire, sur la période 2015-2019, 61 % des cessations d'activité agricole se sont réalisées à 60 ans et plus, 16 % entre 55 et 59 ans et **23 % à moins de 55 ans (16 % à moins de 50 ans).**



Au cours de son audition, Bertille THAREAU (enseignante-chercheuse à l'Ecole Supérieure d'Agricultures (**ESA**) Angers-Loire) a souligné la part significative des départs d'agriculteurs avant 55 ans (un quart des départs) depuis une vingtaine d'années. Le terme de « départ précoce » est communément utilisé avant 55 ans. **Ces « départs précoces » du métier sont peu étudiés alors qu'il s'agit d'un enjeu important.** Ils touchent également les agriculteurs issus du monde agricole : certains agriculteurs destinés à reprendre l'exploitation familiale font le choix de quitter le métier agricole.

Auditionnées par le CESER, la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (**CIAP44**), représentée par Patrick BARON et Pauline LATAPIE, et **CAP 44**, représentée par Dominique DENIAUD, ont également insisté sur le fait qu'aujourd'hui **les agriculteurs ne s'engagent pas systématiquement sur une carrière en agriculture.** Et d'ajouter : **ce phénomène de fond amplifie le nombre de personnes à remplacer dans les prochaines années.**

Etudier le sujet des départs précoces, c'est prendre aussi le pouls de l'agriculture et de la société. Les thèmes qui sont rattachés à ce phénomène sont variés : santé, économie, stress, action sociale, foncier, transmission, impact de l'évolution des modèles et des politiques agricoles, les relations humaines...

C'est aussi appréhender les évolutions d'une société en mouvement qui voit les trajectoires professionnelles et le rapport au travail évoluer. Malgré les spécificités de l'agriculture, des convergences de plus en plus fortes sont constatées avec d'autres secteurs d'activités. En ce sens, le monde agricole apparaît peut éloigner des tendances à l'œuvre dans le reste de la société.

Au cours de son audition, Bertille THAREAU (enseignante-chercheuse à l'Ecole Supérieure d'Agricultures (**ESA**) Angers-Loire) a souligné que le **poids de l'administration** (déclaration) qui renvoie le sentiment d'être peu pris en compte dans le choix de ce qu'il est possible de décider pour son exploitation peut constituer un motif de départ précoce. Si la plupart des agriculteurs adhèrent aux politiques publiques, peu d'entre-deux se retrouvent dans leurs modalités de mise en œuvre, jugées souvent contraignantes. **La problématique d'articulation des temps de vie explique peu les départs du métier** car elle est souvent perçue après le départ du métier.

Bertille THAREAU a également souligné que **pour certains agriculteurs, l'investissement est consenti à court terme dès l'entrée dans le métier.**

Cette projection raccourcie dans la carrière a plusieurs impacts, notamment :

- **Une difficulté d'ajustement entre les structures des sortants et les attentes des entrants.** La projection dans les carrières, qui fait que certains agriculteurs entrants dans la profession ne sont désormais pas prêts à être dans l'agriculture toute leur vie, impacte ce que ces nouveaux entrants sont prêt à investir dans la reprise d'exploitations ;
- **Si après avoir été agriculteur, il est aisé de retrouver un travail. En revanche, il est plus difficile de retrouver un métier.** Souvent, le métier d'agriculteur est appréhendé comme une évidence, comme une passion. Ce rapport passionné au métier est parfois difficile à retrouver. Dans beaucoup de cas, la sortie de la profession entraîne une coupure avec le lieu d'exercice du métier (désinstallation / déménagement).

Si les départs précoces du métier constituent un enjeu, cette problématique est encore relativement occultée aujourd'hui. **Il est en effet très délicat de parler de sortie car l'enjeu de politique publique reste l'entrée dans le métier.** Or, il n'y a rien de pire pour un professionnel que d'être coincé dans son métier.

Aussi, **l'enjeu pour l'épanouissement de la profession agricole, c'est de parler « entrer dans le métier » mais aussi « sortie du métier ».** Il est en effet essentiel de donner des perspectives d'évolution professionnelle. Il convient d'ouvrir des perspectives pour avoir plus de sorties et d'entrées dans le monde agricole. **Cela passe par la valorisation de sorties et de reconversions réussies afin de lever les craintes d'entrants potentiels.**

② LA DYNAMIQUE D'INSTALLATION, NOTAMMENT DES INSTALLATIONS AIDÉES

Le nombre d'installations a progressé jusqu'en 2017 puis s'est réduit depuis deux ans, parallèlement aux cessations d'activité agricole. 1 047¹⁵¹ installations ont été dénombrées en Pays de la Loire en 2019 dont 522 installations aidées.

¹⁵¹ Toutes installations hors transferts entre époux.

Sur les années 2005-2008, les installations avoisinaient les 1 300 par an.

D'après la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, « cette période correspond à l'arrivée en retraite des papy boomers et la mise en place de mesures de préretraite qui ont permis à un nombre conséquent

d'agriculteurs âgés

de 55 à 59 ans de bénéficier de préretraite sociale. Ainsi, sur cette période, les possibilités d'installations ont été accentuées. Avec l'arrêt de ces mesures en 2008, les départs de la tranche 55-59 ans ont chuté, réduisant le nombre d'installations ».



Le dispositif d'installation agricole habilité par l'Etat

En région, le dispositif d'accompagnement des candidats à l'installation en agriculture, qu'ils soient demandeurs ou non des aides nationales à l'installation, est assuré par des organismes ou labellisés habilités par la DRAAF, en concertation avec le Conseil Régional.

Pour bénéficier des aides à l'installation en agriculture, les candidats doivent être âgés de moins de 40 ans et justifier de la capacité professionnelle agricole (CPA). La CPA est attestée par la possession d'un diplôme, titre ou certificat à finalité professionnelle défini par un référentiel, un Plan de Professionnalisation Personnalisé élaboré par un conseiller Chambre d'Agriculture et validé par le Préfet de département et un stage collectif de 21 heures.

Les aides sont accordées sur dépôt d'un dossier de demande avant l'âge de 40 ans. Le statut de « Jeune Agriculteur » (bénéficiaire de l'aide) donne également droit à bénéficier d'exonérations/abattements divers et permet un financement prioritaire et avantageux des projets d'investissement. De plus, dans le cadre du schéma régional des structures, il est prioritaire dans l'accès au foncier.

Les Points Accueil Installation (PAI)

Les Points Accueil Installation (PAI), présents dans chaque département, sont chargés d'accueillir et d'informer tous les porteurs de projet en agriculture et de coordonner l'accompagnement de proximité de tous ceux qui souhaitent s'installer en agriculture ou transmettre leur exploitation.

Les Centres d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP)

Les CEPPP ont pour finalité de structurer le projet du candidat et de compléter ses compétences (par des formations, stages, ...) afin de le préparer à l'exercice de sa nouvelle fonction de chef d'entreprise agricole. En Pays de La Loire, le jeune présente son projet en présence d'un conseiller compétence de la Chambre d'Agriculture et d'un agriculteur en activité pour un regard extérieur.

Les organismes de formation dispensant le stage collectif 21 heures

Les organismes de formation habilités par la DRAAF dispensent le stage et complètent le parcours à l'installation. Cette formation vise à :

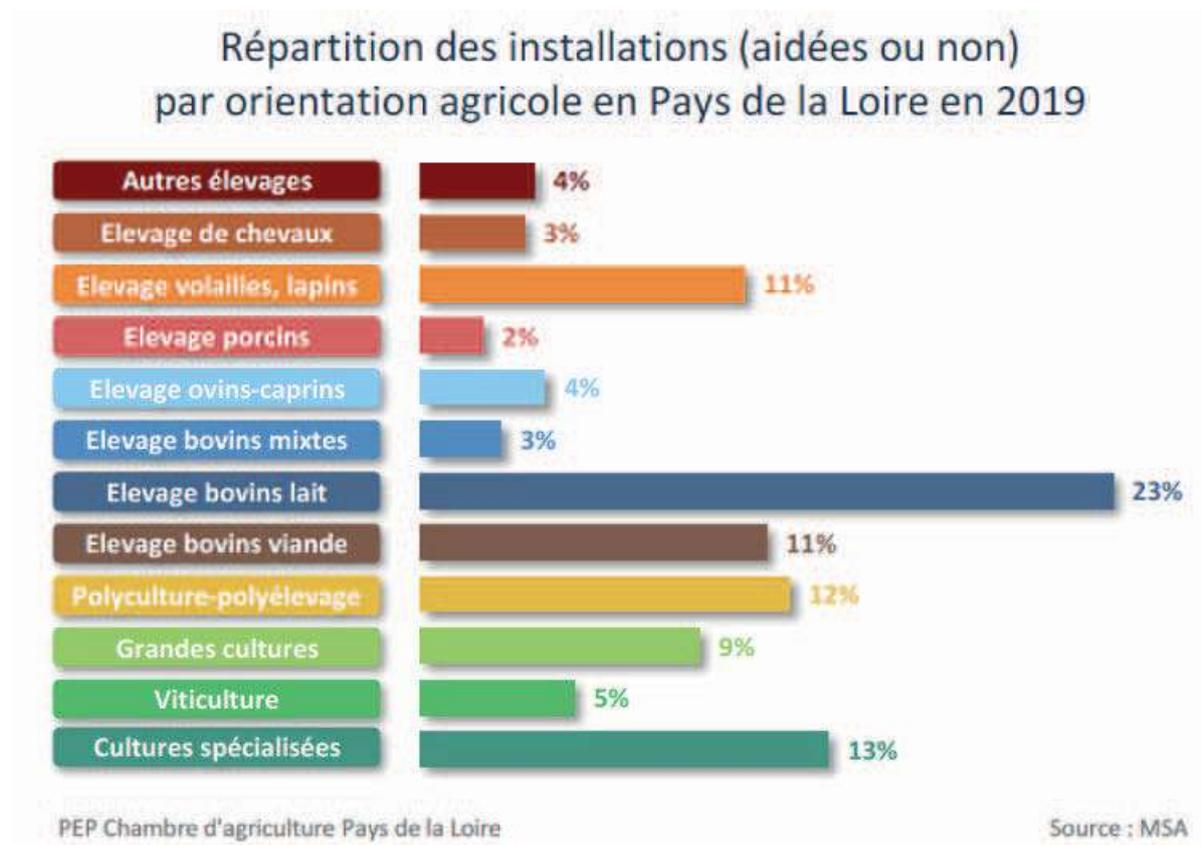
- Maîtriser les enjeux de l'installation en agriculture, qu'ils soient économique, social, environnemental et personnel ;
- Se familiariser avec les documents administratifs et les démarches à réaliser dans le cadre de l'installation ;
- Créer des liens entre porteurs de projet, en responsabilité d'une exploitation et positionner son projet dans la diversité de l'agriculture.

En Pays de La Loire, la Chambre d'agriculture est labellisée pour le PAI, le CEPPP et le stage 21 heures. En 2019, 1 506 candidats à l'installation ont consulté le PAI, 739 ont suivi le PPP, 685 le stage 21h et il y a eu 555 installations aidées.

Auditionnées par le CESER, la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (**CIAP44**), représentée par Patrick BARON et Pauline LATAPIE, et **CAP 44**, représentée par Dominique DENIAUD, ont souligné que des aides sont consacrées à l'installation dans le cadre de la DJA, une fois que les agriculteurs sont dans le circuit c'est-à-dire qu'ils ont réglé la question du foncier, du lieu d'installation... Pour autant, il n'est pas constaté de plus en plus d'installation. Ils plaident pour **réorienter les aides et davantage les mobiliser au stade de l'intention d'installation** (formation, découverte, acculturation). Il faut accompagner plus massivement l'amorce/l'émergence.

Les installations par type d'activité :

Les deux tiers des installations se réalisent en élevage ; les systèmes bovins étant prédominants. Bien qu'en forte diminution, les bovins-lait restent la 1^{ère} orientation de production des installations ligériennes. Les cultures spécialisées, la viticulture et les cultures céréalières regroupent 27 % des installations.



Les installations selon l'âge :

Sur les cinq dernières années, 30 % des installés avaient plus de 40 ans.

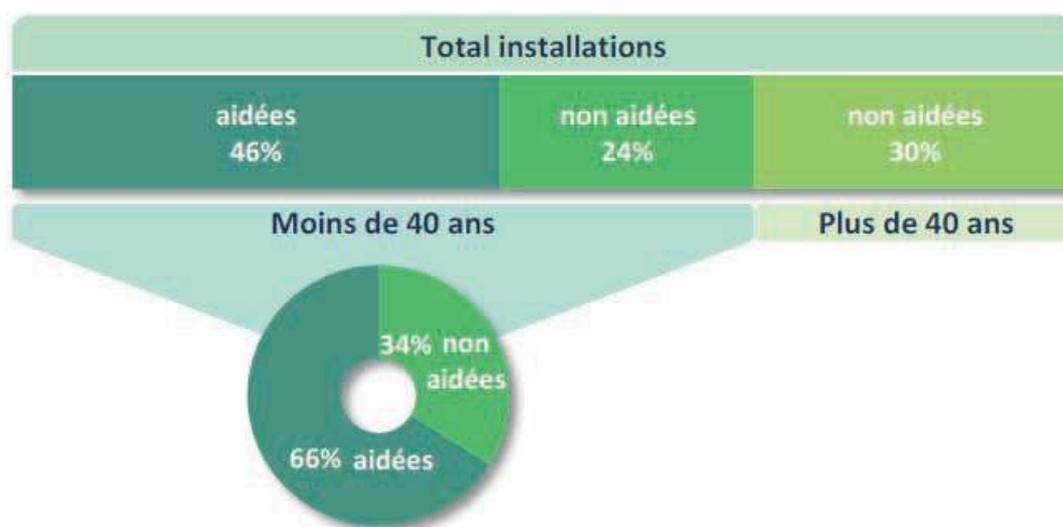
Parmi les moins de 40 ans, population cible de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), 66 % ont mobilisé des aides à l'installation.

D'après une étude réalisée par le Pôle Transmission Installation de la Chambre d'agriculture, la majorité des moins de 40 ans qui se sont installés sans aides ne pouvaient réglementairement pas accéder aux aides nationales à l'installation en raison de l'absence de diplôme conférant la capacité professionnelle agricole.

D'après la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, d'autres n'y ont pas eu recours pour différentes raisons : l'appréhension de la complexité des procédures, la dimension économique des exploitations (trop petites pour être éligibles), les réfractaires au dispositif d'installation, le manque de disponibilité en temps ou le délai trop court compte tenu d'une opportunité de reprise.

De 2014 à 2018, la proportion de non aidés parmi les moins de 40 ans a nettement progressé. D'après la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, plusieurs éléments d'explication peuvent être avancés : les taux d'intérêt très bas proposés par les banques rendant obsolètes les prêts bonifiés, le flou administratif lié à la mise en place de la nouvelle programmation des aides à l'installation, les installations sur de petites surfaces, la fin des quotas laitiers.

Répartition des installations aidées et non aidées avant et après 40 ans en Pays de la Loire (2015-2019)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Sources : MSA et PIT CA PdL

Au cours de plusieurs auditions réalisées par le CESER, il a été souligné que les installations après 40 ans correspondent souvent à des projets très réfléchis, dans le cadre de reconversions professionnelles.

Cette tendance d'installation tardive, qui amène des individus à rejoindre la profession agricole après une riche carrière professionnelle n'est pas soutenue dans le cadre du dispositif DJA qui est aujourd'hui limité à 40 ans.

Les non issus de l'agriculture et le niveau de qualification :

Profil des jeunes installés

		Installations aidées
Âge moyen		28 ans
% de femmes		20 %
Formations	BTSA et +	42 %
	Continue adulte	25 %
% parents non-agriculteurs		36 %

Source : Observatoire régional des transmissions-installations, données 2019.

En moyenne, parmi les jeunes installés, il est constaté une proportion significative de **Bac + 3 voir de diplômés élevés** aux **compétences étendues** (ingénieur agronome...) ainsi que de plus en plus de **reconversions professionnelles** et de **parcours diversifiés**.

Au cours de son audition, Bertille THAREAU (enseignante-chercheuse en à l'École Supérieure d'Agricultures (ESA) Angers-Loire) a souligné toute **l'importance de l'apprentissage et l'intégration sociale pour les non issus du monde agricole**. Il est essentiel de structurer un réseau de collègues, de paires avec lesquels échanger pour se former. Il convient de s'inscrire dans des collectifs pour développer des projets. **La profession agricole s'appuie beaucoup sur des collectifs**. La culture de l'engagement collectif est assez forte dans les familles d'agriculteurs. Elle est plus faible pour des entrants qui viennent de l'extérieur où le poids des collectifs est moins important : soit les personnes mettent les collectifs à distance, soit elles y participent.

Forme juridique de l'installation en Pays de la Loire :

Forme juridique à l'installation en Pays de la Loire

	Individuelles	Gaec	EARL	Autres
2019	32 %	47 %	17 %	4 %
2018	29 %	48 %	19 %	4 %
2017	25 %	56 %	17 %	2 %
2016	23 %	62 %	14 %	1 %

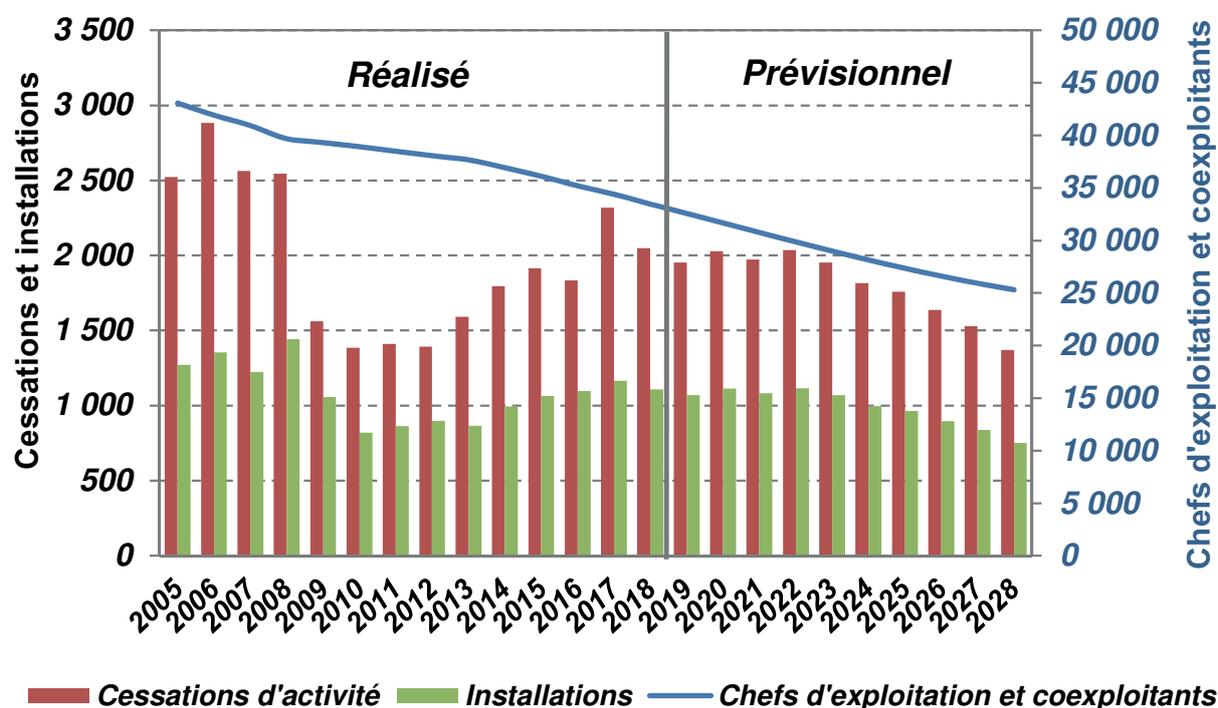
Source : Observatoire régional des transmissions-installations, données 2019.

Dominant au début des années 2010, le statut EARL a décliné fortement depuis 2014 à la faveur des GAEC. La possibilité depuis 2014 de faire des GAEC entre époux est le principal élément d'explication.

Si le statut GAEC reste majoritaire dans les projets d'installation, le statut individuel est en progression, révélateur de l'évolution des projets d'installation.

3 PROJECTION SUR 10 ANS DE LA POPULATION DES CHEFS D'EXPLOITATION

Cessations d'activité, installations et chefs d'exploitation et coexploitants agricoles en Pays de la Loire



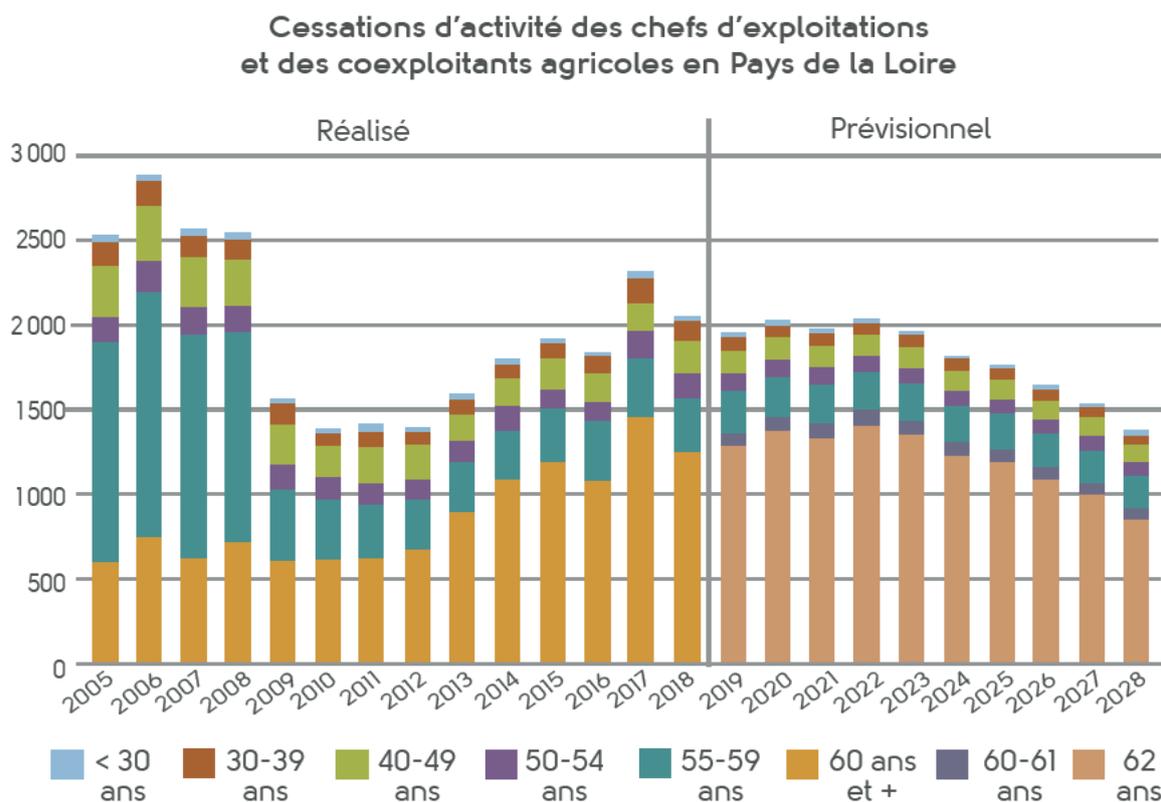
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : MSA pour réalisé et traitement PEP pour prévisionnel

Les projections de cessations d'activités et d'installations à l'horizon 2028 tendent à confirmer et accentuer la baisse du nombre de chefs d'exploitations et de coexploitants constatées depuis plusieurs années.

Après un nombre de départs anticipés important en 2017, l'année 2018 confirme une stabilisation du nombre de cessations d'activité agricole aux alentours de 2 000 départs annuels puis un recul progressif inférieur à 1 500 départs en 2028.

En voici les projections par tranches d'âges :



4 INSTALLATION / TRANSMISSION : FACTEURS CLES DE REUSSITE A LONG TERME...

- Une installation dans des conditions favorables** (financement)
- Un collectif de travail cohérent et soudé autour d'un projet partagé**
- Une bonne maîtrise des techniques de production** (gestion des intrants)
- Une anticipation des facteurs de risque** (assurance, volatilité et fiscalité)
- Une sécurisation des débouchés** (contractualisation, partenariat, etc.)
- Un sens de l'adaptabilité et/ou une capacité à se réorienter**
- Des investissements centrés sur la création de valeur**

Et surtout :

- Raisonnement en termes de trajectoires professionnelles.**
- Renforcer les outils d'accompagnement.**

Exemples

Outils d'accompagnement déployés par la CIAP Pays de la Loire¹⁵²

- Les espaces test : des espaces tests permanents en maraîchage biologique pour tester son activité avant le projet d'installation.
- La formation paysan créatif : un outil avant l'installation agricole : stage d'un an avec le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ce dispositif permet aux futurs installés de tester leur activité et de se professionnaliser dans leurs projets.
- Le portage temporaire : la coopérative d'activité et d'emploi est couveuse d'entreprise, elle assure l'hébergement juridique, fiscal et comptable de l'activité économique. Ce dispositif permet aux futurs installés d'activer leurs droits sociaux et de bénéficier d'une production et d'une recette au moment de l'installation.

4.2. Formation et attractivité des métiers

L'agriculture et un secteur économique essentiel pour les Pays de la Loire.

Il occupe 63 000 actifs permanents (exploitants et salariés), soit 4 % des actifs de la région¹⁵³ (2,6 % au niveau national) et génère de nombreux emplois induits, notamment dans les entreprises agroalimentaires (48 000 actifs).

Le secteur agricole a de nombreux emplois à pourvoir. Plus de 90 % des jeunes formés dans l'enseignement agricole trouvent un emploi à l'issue de leur formation¹⁵⁴, grâce aux capacités d'adaptation qu'ils développent, à la valorisation des périodes de stages ou d'alternance en milieu professionnel (apprentissage), et à l'ouverture sur le monde environnant. Mais **les tensions sur le marché du travail agricole sont fortes**, particulièrement en élevage.

Avec l'évolution des structures d'exploitation, des modes de production et du vieillissement des actifs, **les besoins en emploi (permanent ou saisonnier) du secteur agricole sont réels avec pour corollaire des problématiques de recrutement tant quantitatives que qualitatives**, comme cela a été souligné

¹⁵² <https://ciap-pdl.fr/>

¹⁵³ INSEE RP 2017.

¹⁵⁴ [http://www.transmission-en-agriculture.com/ca1/PJ.nsf/TECHPIPARCLEF/07951/\\$File/Confpressemetiers.pdf?OpenElement](http://www.transmission-en-agriculture.com/ca1/PJ.nsf/TECHPIPARCLEF/07951/$File/Confpressemetiers.pdf?OpenElement)

dans la contribution du CESER en septembre 2021 en réponse à la saisine régionale sur l'emploi et les métiers en tension (Cf. contribution).

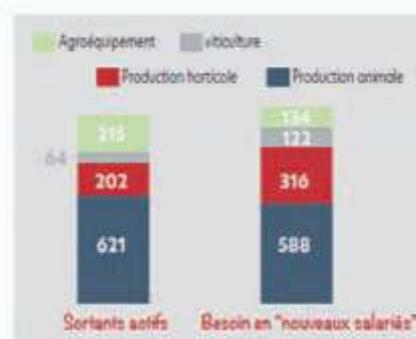
Auditionnée par le CESER, l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (**ANEFA**), représentée par Pascal JOUSSE (Président de la CRPE, commission paritaire régionale de l'emploi, et secrétaire général adjoint de l'ANEFA), Dominique BOUHIER (Président de l'ANEFA Pays de la Loire) et Isabelle TRAINÉAU (chargée de mission) a présenté une étude **prospective sur les besoins de salariés en production agricole à l'horizon 2025**.

La prospective réalisée à l'horizon 2025 a permis, sur la base de l'analyse des évolutions socio-économiques de 9 filières, d'estimer à près de **2 500 le besoin annuel en salariés permanents** qui devront majoritairement avoir des compétences de niveau qualifié et hautement qualifié.

Selon l'ANEFA, la moitié des besoins en salariés permanents sera assurée par des recrutements internes à la profession : CDD titularisés, transferts d'une filière agricole à une autre. Pour recruter l'autre moitié, les agriculteurs devront puiser dans le vivier des jeunes diplômés en agriculture et dans celui des adultes demandeurs d'emploi ou en reconversion professionnelle¹⁵⁵.

ADÉQUATION EMPLOI - FORMATION

Le rapprochement, par secteur et par niveau de formation, des besoins en « nouveaux salariés¹ » permanents (1 160 salariés) avec les effectifs de prévision de « sortants actifs² » de formation initiale et continue (1 102 sortants) souligne l'inadéquation quantitative et qualitative.



¹ Personnes nouvellement formées et/ou n'ayant pas travaillé dans le secteur agricole
² Nombre de diplômés disponibles pour un emploi dans le secteur de la production agricole

Source : ANEFA Pays de la Loire, Prospective 2025.

Le secteur peine à recruter car il souffre de problèmes d'attractivité. Il est donc nécessaire de faire évoluer la communication sur les métiers agricoles au regard des attentes des jeunes générations et des adultes en reconversion.

¹⁵⁵ <https://www.anefa.org/pays-de-la-loire/lagriculture-en-pays-de-la-loire/prospective-et-emploi/>

L'attractivité des métiers en agriculture dépend de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent notamment la formation, le niveau des salaires, les conditions de travail, l'image du secteur mais aussi le logement et le transport.

Le secteur de l'enseignement et de la formation constitue un facteur clés pour faire venir des jeunes vers la profession agricole. Ces dernières années, il a investi de nouveaux créneaux de formation et recrute, comme évoqué précédemment, au-delà de son vivier « traditionnel » issu du monde agricole. Il concourt également à féminiser la profession en attirant des jeunes filles.

Auditionnée par le CESER, Jacqueline COTTIER (Présidente de la **Commission nationale des agricultrices FNSEA**) souligne qu'il faut mobiliser sur le fait que **l'agriculture recrute et se conjugue au féminin**. Elle a insisté sur l'importance de communiquer et a pointé que si les filles représentent près de 50 % des effectifs des lycées agricoles, elles sont peu présentes sur les exploitations et se retrouvent essentiellement dans les métiers para agricoles.

Malgré ce dynamisme, des progrès restent à accomplir pour asseoir l'attractivité des formations agricoles et renforcer l'attractivité du secteur.

Les passerelles et les liens au sein du système agricole et avec l'éducation nationale ou les autres filières mériteraient d'être développées, afin de « **désenclaver** » **l'image des formations et de renforcer leur attractivité.**

Cela requiert notamment de **repenser l'image des formations agricoles afin de valoriser son identité au sein du paysage éducatif**, mettre en avant ses complémentarités, et conforter sa dynamique d'évolution et d'innovation, garantissant l'attractivité et l'excellence de ses formations, au service, à la fois, des objectifs de qualification des jeunes, et des enjeux cruciaux pour l'avenir de l'agriculture, notamment en termes de renouvellement des générations.

Dans son étude prospective 2025, l'ANEFA Pays de la Loire pointait cet enjeu en soulignant la nécessité de **poursuivre et de renforcer les actions de promotion des métiers agricoles auprès des différents publics** et en rendant le secteur agricole plus attractif à travers :

- L'augmentation des flux d'élèves vers la formation agricole initiale ;
- L'augmentation du taux de « sortants actifs » pour les métiers de la production agricole notamment sur le niveau 5 (Bac+2) ;
- La poursuite de la formation et de l'intégration des demandeurs d'emploi/ adultes en reconversion, dans le cadre de la compétence régionale ;

- La fidélisation des jeunes en formation et des salariés dans les entreprises ;
- Une meilleure connaissance du secteur par les prescripteurs emploi/formation/orientation.

L'ANEFA Pays de la Loire a notamment insisté au cours de son audition sur l'importance des **immersions pour découvrir les métiers agricoles**, qui concourent à renforcer l'attractivité de la profession.

Cette logique de « terrain » se situe au cœur du **dispositif Agri'mouv**, déployé en région Pays de la Loire. Ce dispositif propose un parcours opérationnel qui prépare à l'intégration dans une formation qualifiante ou un emploi dans tous les secteurs professionnels de la branche agricole (polyculture élevage, viticulture, transformation agroalimentaire, machinisme agricole, horticulture, maraichage, arboriculture, agroéquipement...). Il propose une immersion dans des environnements professionnels et repose sur une **logique de parcours individualisés** permettant de tester différents métiers.

Renforcer l'attractivité des formations comme des métiers auprès des jeunes : cela repose aussi sur des **outils et campagne de communication innovants**, qui rompent avec les démarches de communication « classiques ».

Conscients de ces enjeux, l'Etat a lancé en 2021 une communication sur les métiers agricoles intitulée « **Les entreprises du vivant recrutent** », dans le cadre du plan France Relance. Cette campagne de communication met notamment en avant le rôle fondamental et la **grande diversité des métiers agricoles** ainsi que leur potentiel de recrutement. Diffusée sur différents canaux : télé, presse quotidienne nationale et régionale, elle repose également sur une campagne d'affichage sur le territoire relayé par un dispositif digital s'adressant tout particulièrement aux jeunes jusqu'en novembre 2021.

Au cours de son audition, Dominique GUYOT (directeur du **Campus de Pouillé**) a fait part de l'importance de **porter de la communication « lourde »** (télé, cinéma, médias à forte audience) pour renforcer l'attractivité des formations et des métiers agricoles. Il a souligné que la communication sous forme de brochures n'est plus un support qui porte.

Olivier GABOREAU (directeur de la **MFR-IREO des Herbiers**) partage ce constat et suggère de **s'inspirer de certaines filières** (notamment hôtellerie-restauration) qui ont mis en place des concours qui sont de bons vecteurs de communication. Il pourrait être opportun de s'en inspirer en mettant en place des **concours régionaux afin de valoriser des réussites**.

Demain, l'attractivité des métiers en agriculture pourra également reposer sur **l'innovation et sur la robotisation**, même s'il s'agit d'un **facteur ambivalent**, qui peut tout autant attirer vers la profession agricole qu'il peut constituer un repoussoir pour certains publics ne disposant pas des compétences requises.

Auditionnée par le CESER, l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (**ANEFA**), représentée par Pascal JOUSSE (Président de la CRPE, commission paritaire régionale de l'emploi, et secrétaire général adjoint de l'ANEFA), Dominique BOUHIER (Président de l'ANEFA Pays de la Loire) et Isabelle TRINEAU (chargée de mission) ont souligné que **l'innovation et la robotisation représentent des sources de simplification qui peut contribuer à attirer des jeunes et à féminiser certains métiers agricoles.**

Dans le même temps, **l'innovation et la robotisation accentuent le besoin en savoir-faire techniques sur la maîtrise des outils**, en plus des connaissances sur les animaux et les végétaux.

Jacqueline COTTIER (Présidente de la **Commission nationale des agricultrices FNSEA**) a souligné l'importance d'engager un travail avec les équipementiers afin d'**adapter les outils agricoles aux femmes**. Elle a également pointé l'enjeu de la **formation tout au long de la vie** pour parvenir à une bonne appropriation des nouvelles technologies.

Penser l'attractivité des métiers agricoles de demain, c'est aussi appréhender le **développement des compétences tout au long de la vie** et donc de « l'employabilité », permettant ainsi de sécuriser les parcours professionnels.

Il s'agit d'un enjeu particulièrement saillant dans les métiers agricoles car l'accès en formation est rendu souvent difficile compte tenu que les exploitations sont en grande majorité de petites structures. Elles permettent plus difficilement aux exploitants et aux salariés de s'absenter pour se former, à l'instar de la situation rencontrée chez les indépendants.

Pour l'ANEFA, cela rend nécessaire de proposer des formations relativement courtes et liées à l'adaptation à une technique particulière. Cela peut aussi amener à **recourir au dispositif de remplacement** qui peut représenter une réponse innovante pour pallier l'absence pour cause de formation.

Qu'est-ce que le service de remplacement ?

Les services de remplacement participent au travail de modernisation de l'agriculture et de sa politique sociale. Ils permettent à tout agriculteur et toute agricultrice d'assurer la continuité et la pérennité de son exploitation.

Pour faire face à l'absence de salariés et d'exploitants agricoles, des services de remplacement ont été mis en place en 1972, sur la base d'initiatives locales

et d'une expérimentation en régions. Ils se sont ensuite implantés progressivement dans les départements. En 2009, la Fédération nationale des services de remplacement est devenue "Service de Remplacement France".

Les services de remplacement sont des groupements d'employeurs. Ils ont pour mission de **proposer des salariés, agents de remplacement**, à leurs agriculteurs adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter momentanément leur exploitation en cas d'absences pour un des motifs suivants : maladie ou accident, congés, formation, responsabilité professionnelle, congé paternité ou maternité.

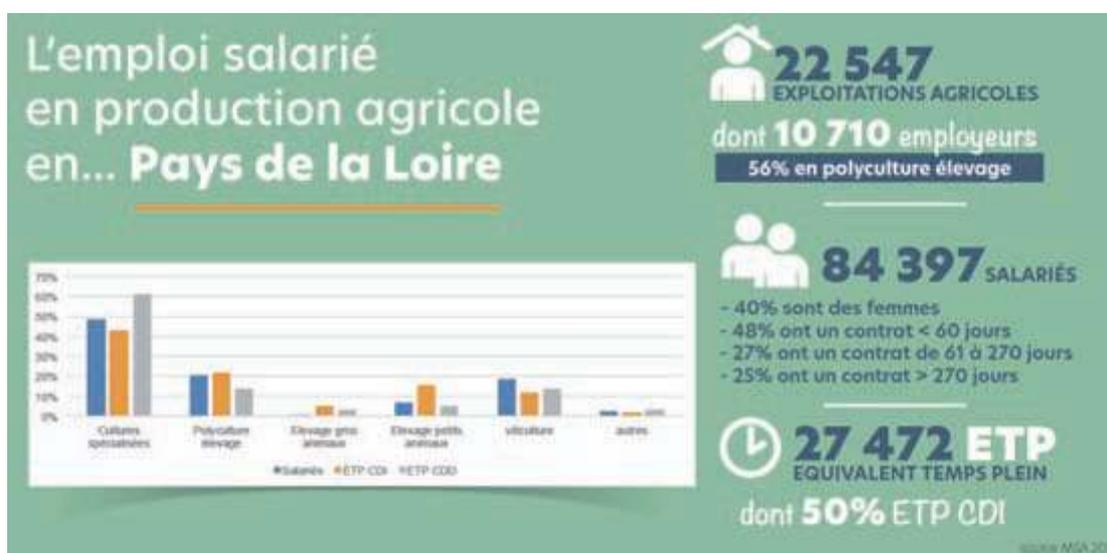
Source : Chambre d'agriculture de France.

Au cours de son audition, l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (**ANEFA**), représentée par Pascal JOUSSE (Président de la CRPE, commission paritaire régionale de l'emploi, et secrétaire général adjoint de l'ANEFA), Dominique BOUHIER (Président de l'ANEFA Pays de la Loire) et Isabelle TRAINEAU (chargée de mission) a souligné la **forte activité de remplacement en Pays de la Loire** avec 90 000 journées de remplacement assurées par an sur la région, soit l'équivalent de 465 ETP.

4.3. Questions de main d'œuvre salariale

Dynamique de l'emploi salarié agricole en Pays de la Loire

La région des Pays de la Loire est la deuxième région employeur de main d'œuvre salariée agricole (en 2019, 10 710 établissements employeurs et 84 397 salariés employés soit 27 472 ETP pour le secteur production).



Source : Observatoire régional de l'emploi salarié en production agricole, 2021.

Dans un contexte de diminution de l'emploi agricole, **la part relative des salariés dans le total des actifs suit une progression constante** et représente 33 % de l'emploi agricole régional (dont 18,6 % en salariés permanents).

Entre 2010 et 2019, l'emploi salarié agricole en Pays de la Loire a progressé de 9 % (+2 230 ETP). La poursuite de l'agrandissement des exploitations favorise le développement de l'emploi salarié. Le recul de la part des autres actifs familiaux dans la main d'œuvre des exploitations agricoles explique aussi cette évolution.

Au cours de son audition, **TERRENA**, représentée par Olivier CHAILLOU (Président) et Christophe COUROUSSE (responsable projet nouvelle agriculture) ont souligné qu'il y a aujourd'hui **plus de salariés que d'exploitants**, en précisant **dans certains pays étrangers (Pologne), il n'y a plus d'agriculteurs mais des sociétés qui emploient des salariés**. Le modèle des exploitations agricoles familiales risque de profondément changer.

Les secteurs des **cultures spécialisées** (arboriculture, maraîchage, horticulture et pépinière) et de la **viticulture**, marqués par l'activité saisonnière, génèrent à eux seuls 64 % des emplois salariés régionaux (exprimés en ETP).

Selon Pôle emploi Pays de la Loire, **la demande d'emploi du secteur agricole a été peu impactée par la crise COVID en comparaison d'autres secteurs**¹⁵⁶. Le volume des embauches a affiché une baisse annuelle de - 3,5 % sur douze mois glissants en 2020. Cette évolution est nettement inférieure à celle observée tous secteurs confondus (- 21,6 %) et pointe la résilience du secteur.

L'emploi salarié par type d'activités et nature des contrats

Les exploitations de cultures spécialisées emploient le plus d'ETP salariés devant la polyculture-polyélevage, la viticulture et les élevages spécialisés.

Les CDI représentent 50 % des ETP salariés. Ce taux est plus important dans les élevages spécialisés : 74 % pour les petits animaux (volailles, lapins) et 62 % pour les gros animaux (bovins...). Il est plus faible dans les autres orientations de production hormis celle des champignonnières : entre 43 % et 54 %.

Sans que les ETP CDD puissent être tous interprétés comme des emplois saisonniers, le taux de CDD illustre néanmoins le caractère saisonnier de l'activité agricole, notamment en végétal spécialisé et en viticulture¹⁵⁷.

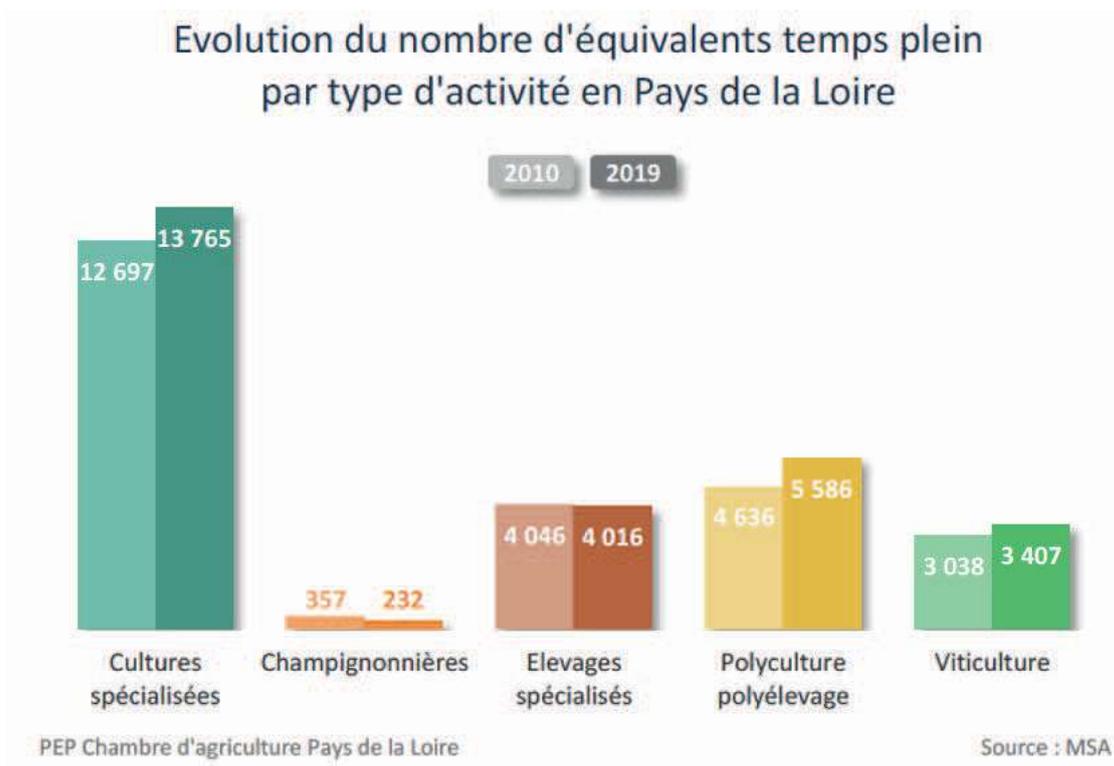
¹⁵⁶ <https://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr/portraits-sectoriels/agriculture>

¹⁵⁷ *Chambre d'agriculture Pays de la Loire, Panorama socio-économique 2019*

Répartition du salariat dans les exploitations agricoles par type d'activité et par type de contrats en Pays de la Loire en 2019						
Type d'activité	ETP CDI	ETP CDD	Total ETP	Part CDI	Part Femmes	Nb. Contrats par ETP
Cultures spécialisées	5 923	7 842	13 765	43%	56%	3,90
Champignonnières	220	12	232	95%	52%	1,27
Elevage spécialisé de gros animaux	679	421	1 100	62%	36%	2,17
Elevage spécialisé de petits animaux	2 163	752	2 915	74%	61%	3,29
Polyculture-polyélevage	3 031	2 555	5 586	54%	17%	4,73
Viticulture	1 601	1 806	3 407	47%	15%	6,22
Total	13 617	13 388	27 005	50%	43%	4,20

PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire Source : MSA

A peu près stables dans les élevages spécialisés, les effectifs salariés exprimés en ETP progressent dans les exploitations polyculture-polyélevage et en viticulture (dans une moindre mesure dans le secteur du végétal spécialisé).

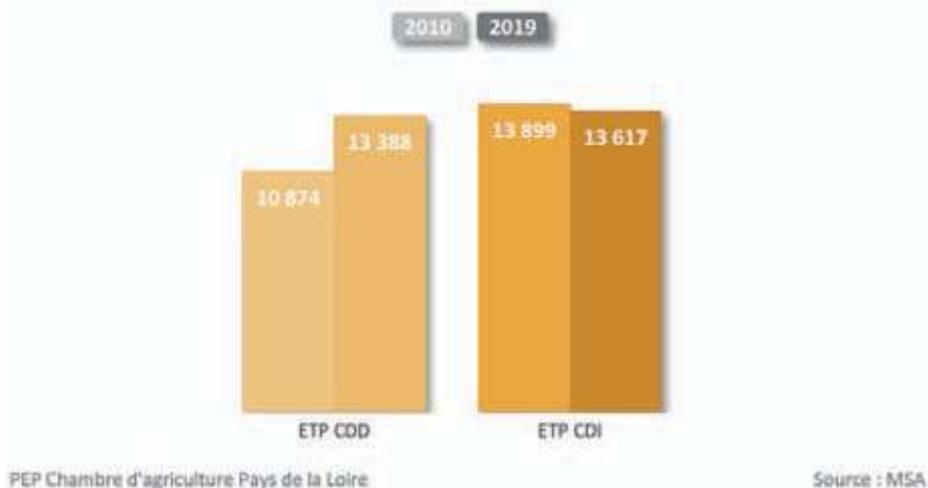


La proportion de CDI s'érode entre 2010 et 2019.

Dans son rapport 2021, l'Observatoire régional de l'emploi salarié en production agricole observe toutefois une reprise de l'emploi en CDI (+ 501 ETP) en 2019, par rapport à l'année 2018. Il souligne que face

aux difficultés de recrutement de salariés qualifiés dans la plupart des secteurs, les entreprises cherchent à fidéliser leurs salariés en proposant des contrats en CDI¹⁵⁸.

Evolution du nombre d'équivalents temps plein par type de contrats signés en Pays de la Loire

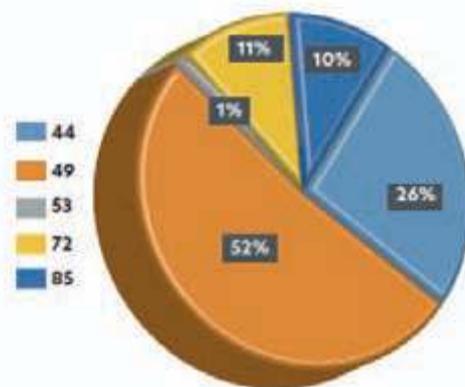


Des emplois salariés agricoles rythmés par la saisonnalité

Les recrutements du secteur sont rythmés par la diversité des productions saisonnières avec des pics très marqués. Ces pics correspondent principalement à la période du printemps avec de fortes activités liées aux activités maraîchères et à la récolte du muguet, et au début de l'automne avec les vendanges et les activités liées à la production fruitière.

L'EMPLOI SAISONNIER

Répartition par département



Les travailleurs occasionnels représentent 64 554 nouveaux salariés soit 9 243 ETP et 75 584 contrats.



Source : Observatoire régional de l'emploi salarié en production agricole, 2021.

¹⁵⁸ <https://www.anefa.org/pays-de-la-loire/wp-content/uploads/sites/3/2021/03/observatoire-2021.pdf>

La diversité des productions agricoles sur les différents bassins de la région permet de proposer des emplois sur une longue période de l'année.

□ **L'intérim**

Selon Pôle emploi Pays de la Loire, l'agriculture reste peu utilisatrice de cette forme d'emploi utilisant davantage les contrats saisonniers. A titre d'illustration, en décembre 2020, 644 missions terminées ont été conclus dans le secteur. Annuellement, ce sont près de 7 700 missions qui ont été réalisées en 2020. L'intérim agricole représente 0,6 % des ETP régionaux en décembre 2020¹⁵⁹.

□ **Le travail détaché**

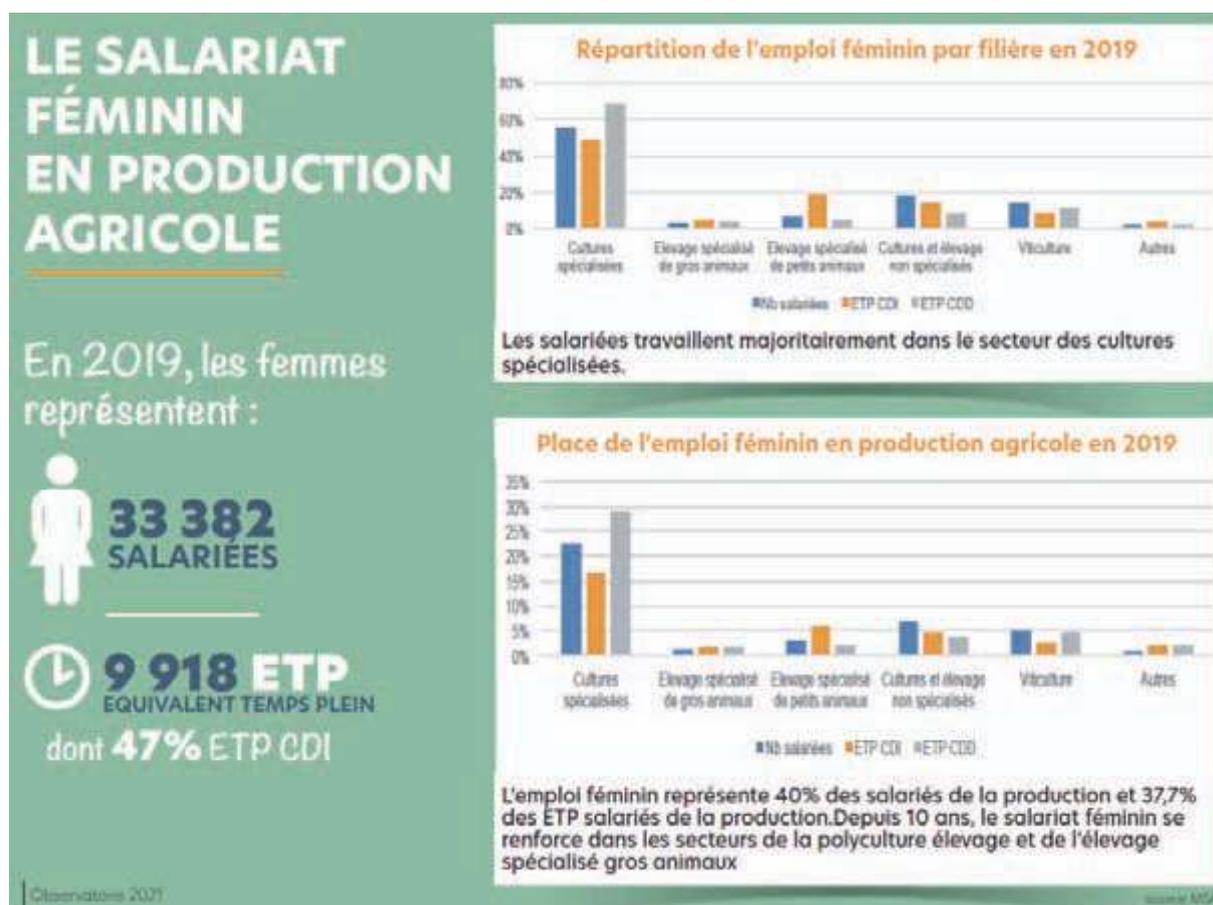
Au cours de son audition, l'ANEFA Pays de la Loire a souligné que peu de salariés sont domiciliés fiscalement à l'étranger et que, par conséquent, le travail détaché demeure un phénomène relativement résiduel en agriculture. En 2019, l'agriculture française emploie en effet 9 % des travailleurs détachés au niveau national soit 6 700 travailleurs détachés selon la DARES¹⁶⁰. S'il reste une pratique marginale, le travail détaché est plus fréquent dans les productions caractérisées par une saisonnalité marquée (arboriculture, maraichage, viticulture...).

Le salariat féminin en agriculture

En Pays de la Loire, **les femmes représentent 40 % de l'emploi salarié régional** exprimé en ETP. Cette moyenne masque des écarts importants d'une branche agricole à l'autre : si l'emploi salarié féminin est bien représenté dans les exploitations « cultures spécialisées », il est nettement moins présent dans les exploitations viticoles ou dans les élevages spécialisés de gros animaux.

¹⁵⁹ Pôle emploi Pays de la Loire - Portrait sectoriel - Pays de la Loire : AGRICULTURE, mars 2021.

¹⁶⁰ https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/db0038327dea991c45122a62cb07353b/Dares%20Analyses_travailleurs%20d%C3%A9tach%C3%A9s.pdf



Source : Observatoire régional de l'emploi salarié en production agricole, 2021.

Le recours au CDD occupe une place prépondérante dans l'emploi féminin de la production agricole. Il prévaut particulièrement dans la viticulture, les cultures spécialisées et les entreprises de travaux agricoles, des secteurs marqués par des volumes conséquents de travail saisonnier.

De même, sur le marché du travail agricole, les femmes ont des conditions d'emploi plus précaires que celles des hommes (source : MSA¹⁶¹). Ce constat récurrent a été soulevé dans le cadre du rapport parlementaire du Sénat « *Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires* » (juillet 2017)¹⁶².

Au cours de son audition, Jacqueline COTTIER (Présidente de la **Commission nationale des agricultrices FNSEA**) a souligné qu'en cas de difficultés sur les exploitations les femmes sont souvent la **variable d'ajustement** et qu'elles ont fréquemment **recours au travail salariat à l'extérieur** pour pallier aux difficultés de revenus, ce qui multiplie leur charge de travail.

¹⁶¹ Source : Part de femmes en agriculture en 2016, CCMSA

¹⁶² <https://www.senat.fr/rap/r16-615/r16-6151.pdf>

Les tensions sur le marché du travail

Publiées par l'ANEFA Pays de la Loire, les données de l'Observatoire régional de l'emploi salarié en production agricole mettent en évidence une **tension persistante entre offres et demandes sur le marché du travail agricole**.

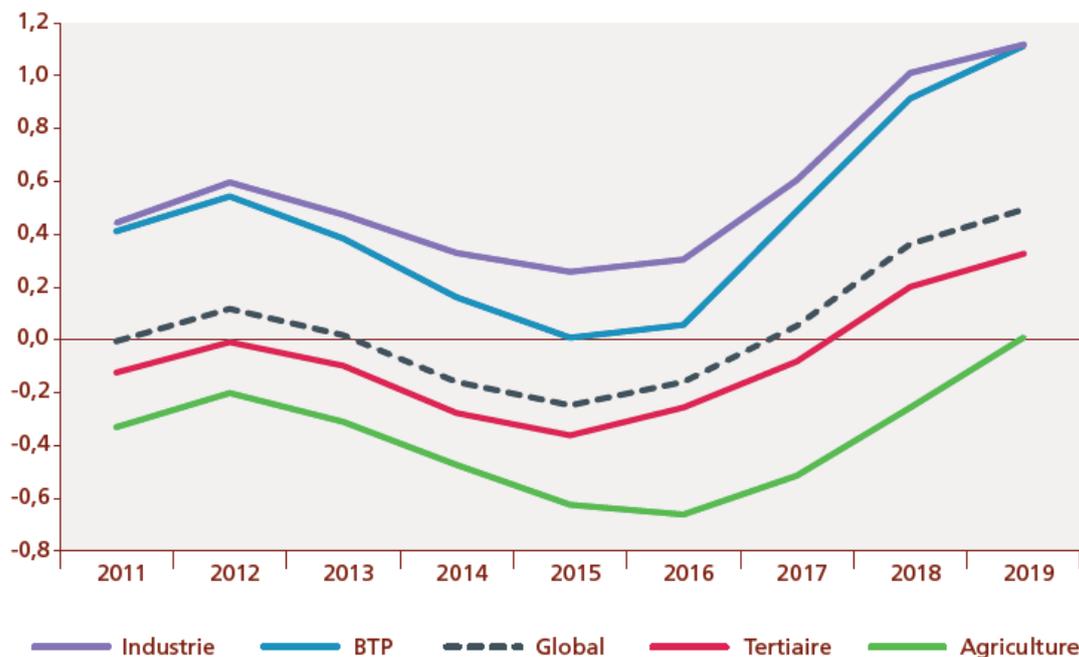


Source : Observatoire régional de l'emploi salarié en production agricole, 2021.

Cette tendance, qui n'est pas propre à l'agriculture ligérienne, est également très marquée au niveau national. **D'après la DARES, si la tension sur le marché du travail agricole est en croissance, elle demeure toutefois en deçà du niveau de tension national observé sur d'autres secteurs d'activité (industrie, BTP).**

La DARES l'explique par le fait que l'intensité d'embauche en agriculture est nettement plus importante que dans les autres secteurs d'activité et que les conditions d'emploi et de travail y sont moins favorables. La faiblesse des tensions provient de la présence d'un vivier de candidats en adéquation avec les besoins et de la relative facilité d'accès aux métiers (Cf. graphiques ci-après).

Évolution des tensions par grands domaines professionnels depuis 2011

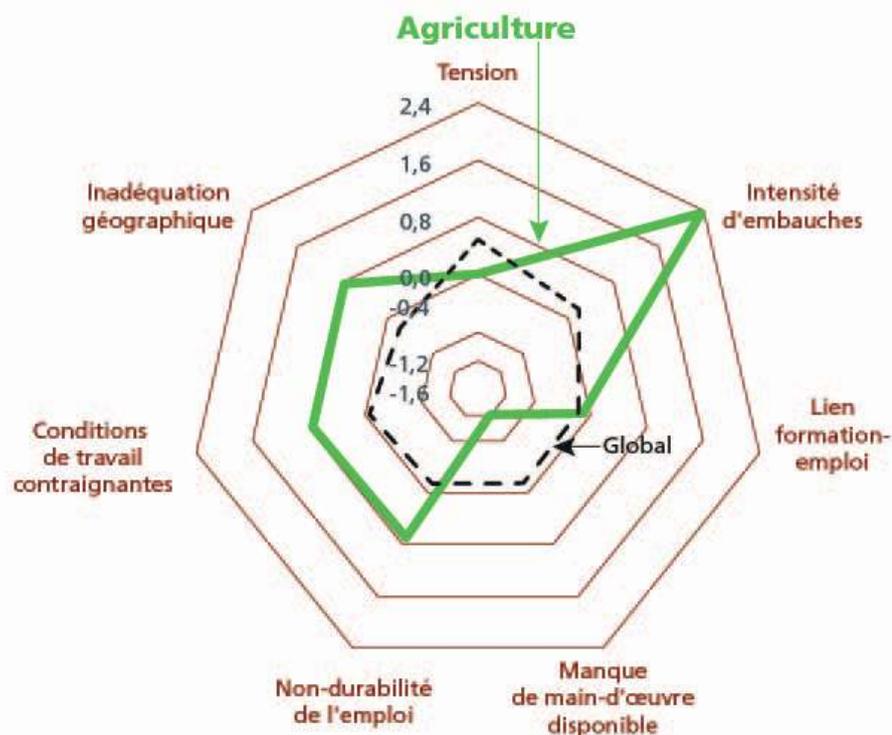


Lecture : entre 2015 et 2019, l'indicateur synthétique de tension sur le marché du travail dans l'industrie passe de 0,3 à 1,1 (cf. encadré 1 et note méthodologique sur les indicateurs de tension).

Champ : France (hors Mayotte), 2011-2019.

Source : Pôle emploi – Dares, métiers en tension.

Facteurs potentiels à l'origine des tensions par grands domaines professionnels en 2019



Source : Pôle emploi – Dares, métiers en tension, 2019.

A l'échelle régionale, Pôle emploi Pays de la Loire souligne que la baisse des dépôts d'offre et l'augmentation de la demande d'emploi constatée en 2020 contribue à fluidifier le marché du travail agricole¹⁶³.

En 2020, seuls 2 métiers du secteur apparaissent tendus : l'aide agricole de production fruitière ou viticole et l'élevage de lapins et de volailles.

Pour le métier d'aide agricole, Pôle emploi estime que les risques de ne pas trouver de main d'œuvre sont réels, d'autant que les besoins sont concentrés sur une période courte et pas toujours maîtrisés selon les aléas climatiques.

Pour les autres métiers, qui apparaissent plus fluides, Pôle emploi relève que le nombre d'inscriptions est supérieur aux offres déposées. Dans un contexte d'augmentation du chômage, les offres d'emploi sont pourvues plus facilement.

TENSION SUR LES 10 PREMIERS METIERS RECHERCHES PAR LES EMPLOYEURS (SUR 12 MOIS GLISSANTS)

	Nombre OEE tous secteurs	Part OEE secteur/ total OEE	Nombre DEE	Ratio DEE/OEE	Tension Employeur
A1401 Aide agricole de production fruitière ou viticole	2 186	96,7%	1 055	0,5	Tendu
A1203 Entretien des espaces verts	1 573	1,0%	4 138	2,6	Sensible
A1414 Horticulture et maraîchage	1 345	36,7%	2 859	2,1	Fluide
A1405 Arboriculture et viticulture	458	71,4%	816	1,8	Fluide
A1402 Aide agricole de production légumière ou végétale	398	85,9%	1 240	3,1	Sensible
A1416 Polyculture, élevage	288	40,3%	1 945	6,8	Sensible
A1202 Entretien des espaces naturels	241	0,4%	435	1,8	Sensible
A1409 Élevage de lapins et volailles	204	35,8%	171	0,8	Tendu
A1101 Conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière	180	46,7%	399	2,2	Sensible
A1201 Bûcheronnage et élagage	122	13,9%	184	1,5	Sensible

Légende :

Fluide : Les entreprises n'éprouvent pas de difficulté à recruter car un nombre important de DE s'inscrivent.

Sensible : Les entreprises ont des difficultés à trouver le profil dont elles ont besoin car ces métiers sont très sensibles à la conjoncture.

Tendu : Les entreprises éprouvent des difficultés à recruter, notamment par un manque de candidatures adaptées ou par un faible nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans ces métiers. Les profils recherchés permettent cependant aux entreprises de recruter assez rapidement (nombre DEFM important et/ou recrutements de demandeurs d'emploi inscrits sur autres ROME).

Très Tendu : Les entreprises ont de grandes difficultés pour recruter car peu de demandeurs d'emploi s'inscrivent dans ces métiers.

Source : Pôle emploi Pays de la Loire - Portrait sectoriel - Pays de la Loire au 31/12/2020.

Au cours de son audition, l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (**ANEFA**), représentée par Pascal JOUSSE (Président de la CRPE, commission paritaire régionale de l'emploi, et secrétaire général adjoint de l'ANEFA), Dominique BOUHIER (Président de l'ANEFA Pays de la Loire) et Isabelle TRINEAU (chargée de mission) a préconisé d'intervenir dans le cadre du Comité local de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (**CLEFOP**) pour **promouvoir l'emploi agricole** et **agir sur les métiers porteurs sur les territoires** (métiers d'avenir / métiers en tension).

¹⁶³ Pôle emploi Pays de la Loire - Portrait sectoriel - Pays de la Loire de l'agriculture au 31/12/2020

4.4. Conditions de travail, de rémunération et de qualité de vie des producteurs et de leurs salariés

Les conditions de travail des actifs agricoles se sont considérablement améliorées depuis la Seconde Guerre mondiale, du fait notamment de l'essor de la mécanisation et de l'intérêt croissant porté à la sécurité et au développement de la médecine du travail dans ce secteur.

En dépit de ces progrès, les actifs agricoles (exploitants et salariés) continuent de faire face à des contraintes spécifiques (charge horaire, contraintes physiques, exposition à des agents biologiques et chimiques) qui les exposent, plus que d'autres professions, aux accidents et maladies.

Les conditions particulières d'exercice de l'activité agricole (imbrication des sphères professionnelles et privées, isolement social, stress lié à l'activité...) peuvent également avoir des répercussions sur le bien-être des travailleurs.

Les éléments ci-après sont extraits de l'étude « Actif Agri : Transformations des emplois et des activités en agriculture »¹⁶⁴ publiée en mai 2019 et s'appuient sur les résultats de l'enquête Conditions de travail 2013 menée par la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

1 CONDITIONS DE TRAVAIL DES EXPLOITANTS ET DES SALARIÉS AGRICOLES

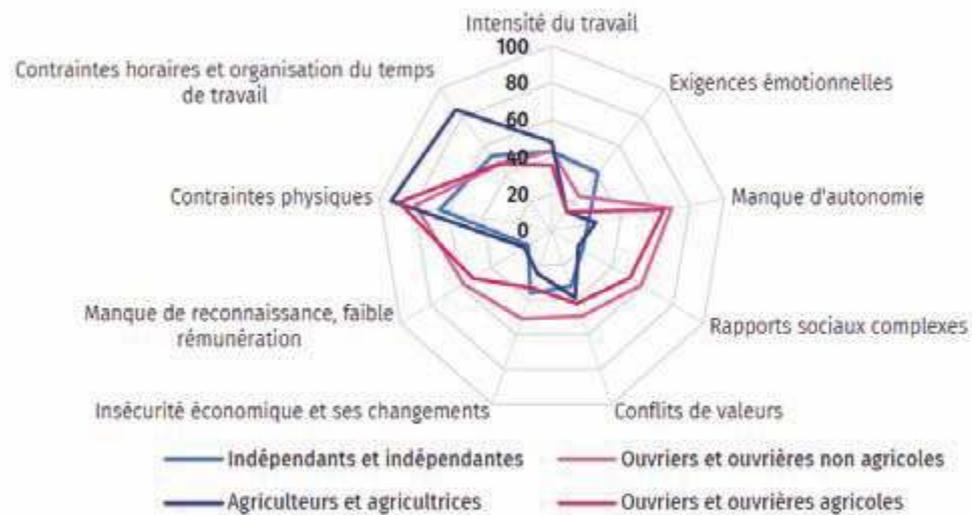
Une activité marquée par des contraintes horaires et physiques

Selon l'enquête Conditions de travail 2013 menée par la DARES, les agriculteurs sont davantage soumis à des contraintes horaires, des contraintes d'organisation du travail et des contraintes physiques que les autres indépendants et l'ensemble des autres actifs (Cf. graphique ci-après).

Pour les six autres dimensions de l'enquête (intensité du travail, exigences émotionnelles, autonomie, rapports sociaux, conflits de valeurs, insécurité économique, reconnaissance et rémunération), les agriculteurs déclarent une situation plutôt meilleure que la moyenne des actifs et peu différente de celle des autres indépendants (avec toutefois des exigences émotionnelles plus faibles et un sentiment d'insécurité économique inférieur). Les salariés agricoles ont, quant à eux, une situation assez proche de celle des ouvriers des autres secteurs, avec toutefois un sentiment d'insécurité économique moins marqué.

¹⁶⁴ Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean A., Hérault B., 2019, Actif Agri. Transformations des emplois et des activités en agriculture, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, la Documentation française, Paris.

Comparaison de la qualité de vie au travail déclarée des agriculteurs, des indépendants, des salariés (ouvriers) agricoles et des ouvriers des autres secteurs

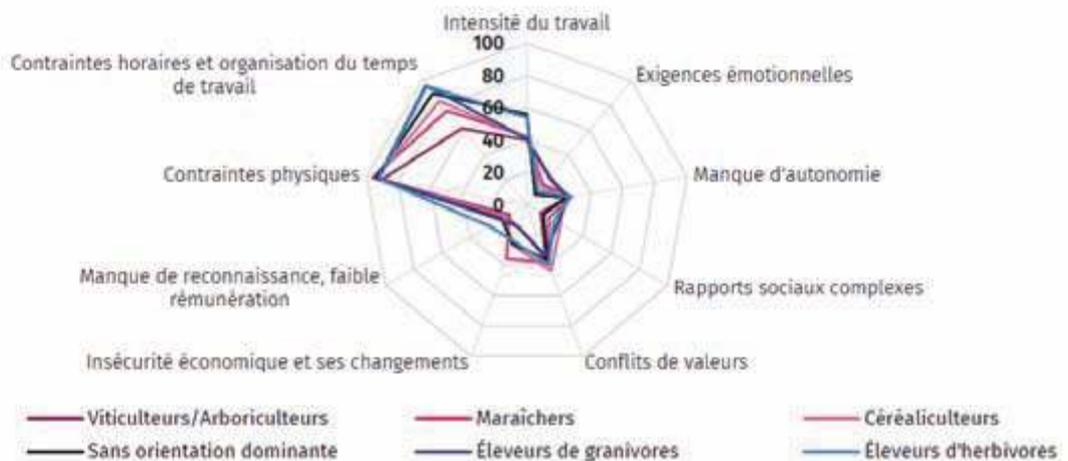


Lecture: chaque axe, qui part du centre du radar, représente l'un des aspects de la qualité de vie au travail. Il indique précisément la part de la population cible ayant une situation pire que la moitié de la population française sur un critère. Les valeurs vont donc de 0 (aucune situation n'est pire que la médiane), au centre du radar, à 100 (elles sont toutes pires que la médiane), au bord du radar. Par exemple, 85,3 % des agriculteurs ont des horaires de travail plus contraignants et 25,4% d'entre eux sont moins autonomes que la médiane de la population française.

Source : enquête Conditions de travail 2013, traitement université Paris-Sud

Des écarts s'observent selon les productions, les exploitations d'élevage étant plus intensives en travail et ayant des contraintes d'organisation importantes.

Comparaison de la qualité de vie au travail déclarée des agriculteurs, selon les orientations de production



Lecture: chaque axe, qui part du centre du radar, représente l'un des aspects de la qualité de vie au travail. Il indique précisément la part de la population cible ayant une situation pire que la moitié de la population française sur un critère. Les valeurs vont donc de 0 (aucune situation n'est pire que la médiane), au centre du radar, à 100 (elles sont toutes pires que la médiane), au bord du radar. Par exemple, 61,7 % des viticulteurs et arboriculteurs ont des horaires de travail plus contraignants que la médiane de la population française.

Source : enquête Conditions de travail 2013, traitement université Paris-Sud

Un métier intense en travail

Selon l'enquête Emploi de l'Insee 2019¹⁶⁵, les agriculteurs déclarent un temps de travail hebdomadaire supérieur à celui de l'ensemble des personnes en emploi : en 2019, pour leur emploi principal, ils ont déclaré une durée hebdomadaire de travail de 55 heures, contre 37 heures pour l'ensemble des personnes en emploi.

La très grande majorité des agriculteurs déclarent également **travailler le week-end** : en 2019, 88 % d'entre eux ont travaillé au moins un samedi au cours des quatre dernières semaines (contre 39 % de l'ensemble des personnes en emploi) et 71 % au moins un dimanche (contre 22 %). En outre, 15 % des agriculteurs ont, au cours des quatre dernières semaines, travaillé au moins une fois la nuit, contre 10 % pour l'ensemble des personnes en emploi.

Dans l'étude « *Actif Agri : Transformations des emplois et des activités en agriculture* », le Centre d'études et de prospective du ministère de l'agriculture pointe toutefois que « **si la charge horaire est incontestablement importante en agriculture, la comparaison entre la durée du travail des agriculteurs et celle des autres professions est toutefois délicate** : le lieu de vie de l'agriculteur étant généralement le même que celui où il exerce son activité professionnelle, la distinction entre temps de travail agricole et temps domestique y est plus difficile que dans d'autres professions ».

S'agissant de la durée du travail des salariés agricoles interrogés dans l'enquête emploi de l'Insee, elle apparaît proche de celle des autres salariés (36 heures en moyenne sur l'exploitation). Cette durée concerne toutefois les salariés dont l'activité principale est agricole, donc surtout les permanents. **La durée du travail des salariés notamment saisonniers, peut-être plus élevée.**

Autonomie et valeurs

Les aspects difficiles du métier sont en partie compensés par l'**autonomie** qu'il procure aux exploitants agricoles. Comme l'a souligné Bertille THAREAU (enseignante-chercheuse à l'ESA) au cours de son audition par le CESER, cette **valeur cardinale est placée au cœur de leur identité professionnelle** et leur permet, selon eux, de les laisser libres de l'organisation de leur travail. Cette autonomie décisionnelle et organisationnelle prend sans cesse de nouvelles formes, comme en témoigne le développement des groupements d'employeurs.

Ce sentiment d'autonomie, qui est plus fort chez les agriculteurs que dans d'autres professions, est toutefois contrebalancé par le travail

¹⁶⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717>

administratif. Autrefois secondaire sur l'exploitation, il augmente en raison des démarches déclaratives (PAC, MSA...) et du fait de nouvelles demandes du marché et des consommateurs (démarches qualité, conformité, certification). Or, ces activités administratives sont souvent perçues comme des contraintes supplémentaires gourmandes en temps. Elles engendrent souvent un stress sur lequel les agriculteurs ont le sentiment de ne pas avoir prise.

Au cours de son audition, Bertille THAREAU (enseignante-chercheuse à l'École Supérieure d'Agricultures (ESA) Angers-Loire) a souligné que **la question du collectif est fréquemment un facteur de départ de la profession** (mésentente, départ de l'associé, difficulté à gérer le collectif...).

L'engagement dans la profession repose souvent sur la **volonté d'être libre et autonome dans l'exercice de son métier** tout en entrant dans des **dynamiques collectives**, sachant que les formes collectives d'exploitation agricole se développent le plus vite. Pour Bertille THAREAU, il existe une **tension entre l'attachement à l'autonomie et la réalité du métier** qui repose de plus en plus sur des modalités d'organisation collectives (GAEC).

Dans ce contexte, il est essentiel d'**outiller les agriculteurs en termes RH** (recrutement, organisation du travail...) dès la formation initiale, dès l'entrée dans le métier. De même, tout au long de la carrière, il convient de **valoriser une attitude d'enquête auprès de pairs**.

Tel que mesuré par l'enquête Conditions de travail de l'INSEE 2016, **les salariés agricoles, quant à eux, disposent d'un faible niveau d'autonomie au travail, à l'instar de la plupart des salariés peu qualifiés d'autres secteurs.**

Une rémunération plutôt faible et très variable d'une année sur l'autre

Dans l'enquête Conditions de travail INSEE 2013, les agriculteurs déclarent un revenu mensuel (primes incluses) plus bas que les autres indépendants (1 457 € contre 1 612 € en 2013). Cette rémunération déclarée varie selon l'orientation de l'exploitation, allant de 1 025 € en maraîchage à 1 991 € en viticulture.

Les salariés agricoles, quant à eux, déclarent un salaire moyen de 1 205 €, inférieur à celui des ouvriers des autres secteurs (1 427 €).

Comme cela a été évoqué précédemment dans le cadre de cette étude, les revenus agricoles se caractérisent par ailleurs par leur forte variabilité, liée notamment aux aléas climatiques ou sanitaires qui affectent les rendements, et aux fluctuations de prix sur les marchés internationaux. Cette variabilité est particulièrement forte en production végétale et en élevage porcin.

Dans l'étude « *Actif Agri : Transformations des emplois et des activités en agriculture* », le Centre d'études et de prospective du ministère de l'agriculture

pointe toutefois « *sans minimiser les difficultés que rencontre le monde agricole, les spécificités de la profession doivent être prises en considération dans les comparaisons avec les autres secteurs. En effet, si le revenu des agriculteurs est plus faible que celui des autres actifs, ceux-ci disposent en moyenne d'un patrimoine supérieur à celui des autres ménages. Ils ont également une structure de dépenses différente du fait de l'auto-consommation de certains produits agricoles et de la prise en charge de certains frais par l'exploitation* ».

Sentiment de stigmatisation

Selon le baromètre agricole Terre-net / BVA (2017), seule la moitié des exploitants agricoles pensent que leur profession a « une bonne image » vis-à-vis du public (44 % seulement dans le secteur des grandes cultures). 80 % des agriculteurs pensent être perçus comme des « assistés », leurs revenus reposant en grande partie sur les aides européennes de la PAC. Ces perceptions traduisent un **sentiment de mal-être** par rapport au reste de la société.

L'IFOP note que l'image positive dont bénéficient les agriculteurs est d'autant plus marquante qu'elle se fait également autour d'items clivants structurant l'actualité comme la question de la protection de l'environnement et du bien-être animal : 55 % des Français considèrent aujourd'hui que les agriculteurs sont « respectueux de l'environnement », et ils sont aussi considérés comme « soucieux du bien-être animal » par 68 % de la population

Exposition aux agents biologiques et chimiques

Selon l'enquête SUMER 2010¹⁶⁶, les salariés en « grandes cultures, élevage, sylviculture » sont plus exposés que l'ensemble des familles professionnelles aux contraintes posturales et articulaires, aux problèmes liés à la conduite de machine, aux nuisances thermiques ou sonores, à la manutention de charges et au travail avec machines et outils vibrants (Cf. tableau ci-après).

Ils sont aussi plus exposés à divers agents biologiques (notamment du fait du contact direct avec des animaux) et chimiques (phytosanitaires...). Les salariés en « maraîchage, entretiens d'espaces verts, viticulture » sont, logiquement, moins exposés aux agents biologiques (car moins en contact direct avec des animaux), mais davantage aux pesticides, radiations et rayonnements.

Un rapport de 2017 du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), sur la pénibilité de 33 métiers de l'agriculture, indique

¹⁶⁶ Une enquête sur la surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (SUMER) est réalisée environ tous les 7-8 ans par le ministère du travail (Dares et Direction générale du travail / DGT) auprès d'un échantillon représentatif des salariés, sur la base d'entretiens conduits par des médecins du travail.

pour sa part que les secteurs les plus touchés par l'exposition aux produits chimiques sont l'arboriculture, la viticulture, la culture sous serre (le plus souvent le maraîchage) et la polyculture-élevage. En parallèle, l'horticulture, la viticulture et les cultures sous serre sont particulièrement sujettes aux postures pénibles.

Estimation des types d'expositions des salariés agricoles permanents à des risques physiques, biologiques et chimiques

TYPE D'EXPOSITION	PROPORTION DE SALARIÉS EXPOSÉS (%)		
	Grandes cultures, élevage, sylviculture	Maraîchage, entretiens d'espaces verts, viticulture	Ensemble des familles
CONTRAINTES PHYSIQUES			
Posturales et articulaires	90,0	94,0	74,3
Conduite	77,3	45,5	32,5
Nuisances thermiques	71,5	74,4	20,0
Nuisances sonores	60,8	42,5	32,5
Manutention de charges	58,3	51,7	37,2
Travail avec outils vibrants	48,4	34,1	12,1
Radiations, rayonnements	1,8	4,6	3,3
RISQUES BIOLOGIQUES			
Exposition à des agents biologiques	59,4	16,7	22,2
Exposition potentielle à des agents biologiques	59,4	16,5	21,9
Exposition par contact direct avec des animaux	47,9	2,5	1,3
Exposition à un risque de blessure par animal	30,3	1,4	1,2
Autres expositions potentielles	31,5	12,5	8,0
NUISANCES CHIMIQUES			
Exposition à un ou plusieurs agents chimiques	56,1	31,2	33,2
Gaz d'échappement diesel	12,2	5,5	3,7
Essence	12,1	7,0	2,1
Autres carburants	26,8	11,2	4,1
Gaz d'échappement autres	11,4	8,9	2,7
Herbicides	10,3	11,7	0,5
Fongicides	8,0	10,3	0,5
Insecticides	7,4	8,4	0,5

Lecture : les couleurs représentent le ratio entre la proportion de salariés de l'agriculture exposés à un risque et la proportion de salariés exposés à ce risque, dans l'ensemble des secteurs, avec un gradient allant du bleu (salariés agricoles sous-exposés) au rose foncé (salariés plus de 20 fois plus exposés).

Source : enquête SUMER 2010, Dares

2 ÉTAT DE SANTE ET BIEN-ÊTRE DES EXPLOITANTS ET DES SALARIÉS AGRICOLES

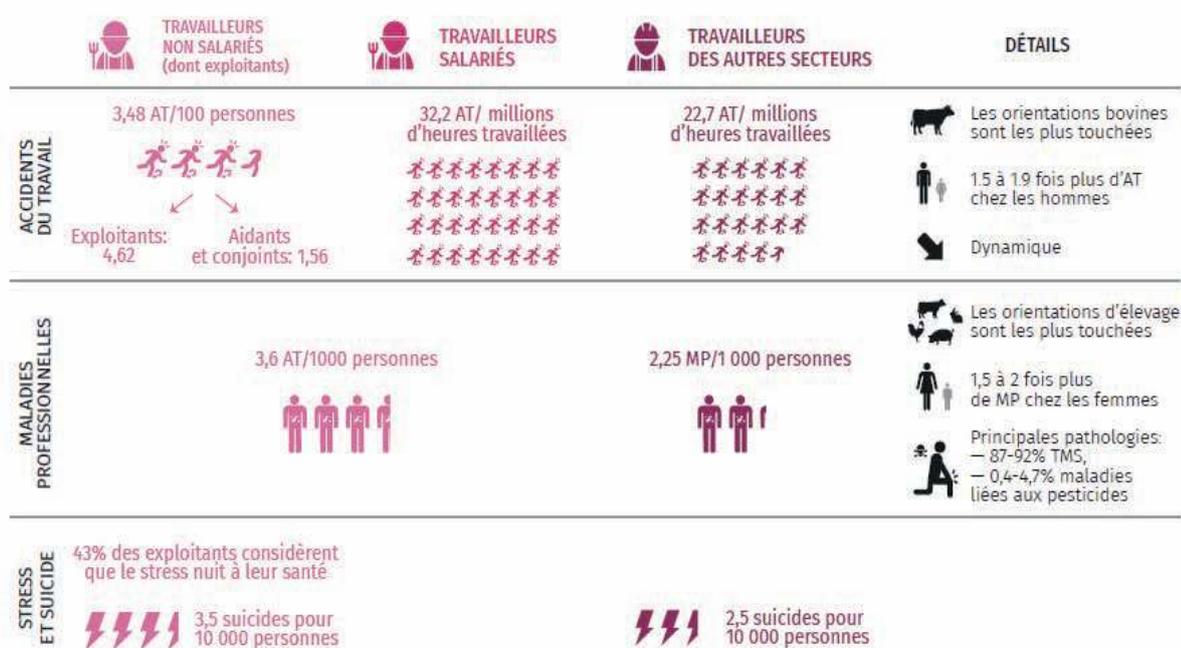
La santé et le bien-être des actifs agricoles sont des sujets multifactoriels, sensibles et controversés. Sans être exhaustive, l'enquête sur les Conditions de travail 2013 les éclairent en se fondant sur les éléments disponibles (accidents du travail, maladies professionnelles, risques psycho-sociaux, suicide) et sur les données de la MSA, couvrant l'ensemble de la main-d'œuvre non salariée (avec statut) et salariée légale (hors travailleurs détachés) affiliée au régime agricole.

En voici les principaux enseignements :

- Les risques d'accidents du travail sont accrus en élevage et pour les hommes ;

- Les maladies professionnelles reconnues touchent davantage les femmes ;
- Les maladies professionnelles sont sous-estimées ;
- Le stress et les risques psycho-sociaux sont élevés chez les agriculteurs ;
- Une surmortalité par suicide des agriculteurs.

Résumé de l'état de santé des actifs agricoles et comparaison avec les autres secteurs



Sources: Gorven (2018), MSA (à paraître), Cnamts (données 2016), Jacques-Jouvenot et Laplante (2009), Bossard et al., 2013, traitement CEP

Maladies professionnelles et accidents du travail

Parmi les maladies professionnelles reconnues, les troubles musculo-squelettiques sont les plus représentés (87,1 % des maladies reconnues chez les chefs d'exploitation et 91,6 % chez les salariés agricoles (Cf. graphique ci-après). Cela s'explique par l'importance des contraintes posturales et articulaires en agriculture : 90 à 94 % des salariés agricoles y étant exposés (enquête SUMER). Les affections périarticulaires représentent 77,8 % des maladies professionnelles des chefs d'exploitation ; 83,7 % de celles des salariés.

Répartition des maladies professionnelles reconnues par la MSA en 2016 chez les non-salariés et les salariés agricoles



Les normes genrées qui subsistent dans le monde agricole expliquent, entre autres, que les hommes soient plus exposés aux accidents du travail et les femmes aux troubles musculo-squelettiques.

Diverses études illustrent la permanence d'une division sexuée du travail¹⁶⁷.

Les femmes salariées se voient le plus souvent attribuées les tâches simples, répétitives et rapides, tandis que les hommes sont fréquemment chargés de tâches techniques, réclamant davantage de force physique.

Stress, risques psycho-sociaux et isolement

Le mal-être des agriculteurs est de plus en plus souvent évoqué dans les médias et par les représentants professionnels (syndicats agricoles et syndicats de salariés) et analysé par les chercheurs et institutions liés à l'agriculture.

Dans une étude menée en 2016, l'association Solidarité Paysans a analysé les **mécanismes psychosociaux en jeu chez les agriculteurs en difficulté** et montré qu'ils résultent d'une **combinaison de facteurs sociaux, économiques, professionnels, biographiques ou encore familiaux¹⁶⁸**.

La **pression financière**, et en particulier les dettes, représentent le problème principal auxquels les agriculteurs sont confrontés. La seconde source de mal-être identifiée est liée aux **conflits interpersonnels**, notamment dans les groupements sociétaires. Viennent ensuite les **événements particuliers** altérant l'équilibre de vie (divorce...), les problèmes de santé (accidents du travail et maladies professionnelles) ou administratifs, et les contraintes fortes liées à

¹⁶⁷ Roux N., 2018, *De l'emploi stable au travail insoutenable, trajectoires d'ouvrières agricoles en groupement d'employeurs*, Coll. document de travail du CEET, n°196, CNAM, Noisy-le-Grand ; rapport du CESE, *La santé des femmes en France*, 2010.

¹⁶⁸ https://solidaritepaysans.org/images/imagesCK/files/actualites_nat/etudesolidaritepaysans_rapportcomplet_mars2016.pdf

l'organisation du temps de travail. La vie privée est rarement épargnée, la séparation des sphères privée et professionnelle n'existant quasiment pas.

Cela requiert de cerner toutes les difficultés et de disposer d'une approche globale de la situation dans le parcours d'accompagnement.

Auditionnées par le CESER, l'**association SOS Paysans** a précisé que les **causes de difficultés des agriculteurs sont souvent multifactorielles**. Parmi les principales causes identifiées figurent la conjoncture économique, les problématiques de santé, les mauvais choix d'investissement, les problèmes de gestion administrative, les conflits au sein des sociétés, les problèmes familiaux, juridiques, de techniques agricoles, les calamités naturelles...

Également auditionnée par le CESER, l'**association REAGIR** a pointé le **contexte déshumanisant** des grandes exploitations. La forte spécialisation rend les agriculteurs plus vulnérables et plus isolés. Les fournisseurs se concentrent et s'éloignent des exploitants. La relation fournisseur-consommateur-agriculteur est de moins en moins faite de proximité. Les centres de décision s'éloignent, se bureaucratisent et se judiciaisent, ce qui peut entraîner une perte de sens pour les agriculteurs.

Dans ce contexte, les exploitants peuvent perdre pied, ce risque étant aggravé lorsqu'ils disposent de faibles ressources sociales : isolement, manque de soutien affectif, moindre recours à la médecine ou à la psychiatrie.

Il est également constaté que les agriculteurs peuvent faire état d'une **forte pression sociale**, générant un **sentiment de honte en situation de difficulté**. Peu d'agriculteurs évoquent la surcharge de travail, qu'ils considèrent souvent comme normale et caractéristique de leur métier, quitte parfois à s'épuiser physiquement et psychologiquement. **Ce sentiment de honte renforce l'attitude de déni face à la situation et la faible recherche de soutien.**

Si le travail pénible diminue (moindres efforts intenses et de longue durée, en lien avec la mécanisation, l'automatisation et l'informatisation du travail), la **pénibilité mentale** (sur-mobilisation des fonctions cognitives du travailleur en lien avec un environnement politico-économique de plus en plus incertain et une démultiplication des tâches) semble quant à elle s'accroître.

Les **associations SOS Paysans et REAGIR** ont partagé les constats suivants :

- **L'isolement social est un facteur qui aggrave les difficultés.** Dans ce contexte, la prévention est primordiale. Les deux associations soulignent qu'il faut « performer » davantage sur les parcours à l'installation, en agissant notamment dans les lycées agricoles.
- **Le sentiment de honte face aux difficultés est fréquemment constaté, notamment chez les agriculteurs ayant des qualifications élevées** (ingénieur, BTS...). L'enjeu consiste alors à « démystifier » auprès des agriculteurs le fait d'être en difficulté.
- **Il est souvent constaté que les agriculteurs sollicitent trop tardivement un accompagnement.** Le soutien moral et personnel est important, notamment par des pairs (sentiment de confiance et de sécurité).
- **Il est également constaté que les premiers signalements proviennent des femmes qui alertent souvent plus rapidement que les hommes.** Dans le même temps, le modèle de l'exploitation familiale s'amenuise au profit des formes sociétaires et des conjointes d'exploitants qui occupent parfois un emploi à l'extérieur de l'exploitation.
- **L'écosystème est important pour signaler les difficultés** (banques, trésorier, CUMA, conseiller Chambre d'agriculture, comptable...). Ces différents interlocuteurs peuvent aider à **identifier les situations** car il est difficile d'appeler pour un agriculteur en difficulté.

La prévention des risques

L'étude « *Actif' Agri : Transformations des emplois et des activités en agriculture* » publiée en mai 2019 fait mention d'actions publiques menées pour améliorer les conditions de travail dans le secteur agricole et prévenir les risques identifiés, dont plusieurs préconisées par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) :

- **Une première est la création d'espaces pour que les travailleurs agricoles échangent et sortent de l'isolement**, débattent sur le sens du métier, les contraintes, les ressources et la qualité de vie attendue.
- **Un deuxième axe majeur consiste à améliorer la conception des équipements de protection des travailleurs**. Les équipements de la personne ne sont en effet pas toujours efficaces. Ils peuvent rendre le travail pénible et ne sont rarement adaptés aux femmes.
- **Une troisième piste, plus structurante, est d'encourager le développement de systèmes alternatifs dans lesquels l'exposition aux risques chimiques est réduite**, comme le font les plans Ecophyto 2 et Ecoantibio. Au-delà de l'exposition au risque chimique, l'adoption de modèles d'exploitations plus économes en intrants pourrait changer aussi les conditions de travail. Plus généralement et comme cela a été évoqué précédemment dans le cadre de cette étude, l'état actuel des connaissances rend nécessaire le renforcement de l'effort de recherche sur l'impact des expositions aux produits chimiques sur la santé des travailleurs agricoles (nouvelles molécules, adjuvants, perturbateurs endocriniens, effets cocktails...).
- **Enfin, selon l'ANACT, les formations agricoles, initiales et continues, pourraient mieux intégrer les enjeux de prévention**. Il y a également la nécessité de mieux appréhender les conditions de travail et l'état de santé de toutes les populations de travailleurs, y compris celles qui sont peu ou mal couvertes. Éclairer celles des travailleurs illégaux, migrants en particulier, constitue à cet égard un enjeu majeur pour l'action publique.

Source : Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean A., Hérault B., 2019, Actif'Agri. Transformations des emplois et des activités en agriculture, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, la Documentation française, Paris.

5. Préconisations

Le CESER tient à souligner que les préconisations présentées dans le cadre de cette étude sont de portée régionale. Néanmoins, elles doivent s'appréhender dans le **contexte inter-régional, national et supranational** (européen et mondial) et s'articuler avec les politiques agricoles nationales et européennes.

En effet, comme souligné, l'agriculture ligérienne est confrontée à des **mutations** sans précédent au cours des soixante-dix dernières années. Dépassant le seul cadre régional et national, qui a longtemps constitué son principal horizon, elle s'inscrit désormais pleinement dans un contexte inter-régional, national, européen et international.

Les changements qui attendent l'agriculture ligérienne au XXI^{ème} siècle sont de grande ampleur, tant les défis auxquels elle doit faire face sont majeurs. Au défi de nourrir la population, qui traverse les temps et les siècles, se sont ajoutés de nouveaux enjeux :

- **L'adaptation et l'atténuation du dérèglement climatique ;**
- **Le défi de la sécurité et de l'autonomie alimentaires ;**
- **La réponse aux attentes des consommateurs.**

Les préconisations ci-après visent à accompagner l'évolution vers des **modèles agricoles plus résilients et durables**, au service de la profession agricole dans son ensemble, des citoyens et des consommateurs.

Les enjeux déjà abordés dans des études du CESER sont volontairement mentionnés avec concision, en particulier la gestion de la ressource en eau et le développement de la méthanisation.

De même, il a été choisi de ne pas intégrer de préconisations concernant les services rendus par l'agriculture à la société : épandage des boues de stations d'épuration, gestion des paysages, contribution aux énergies renouvelables, stockage du carbone... Certains de ces enjeux ont toutefois été abordés dans l'état des lieux de cette étude et pourraient donner lieu à des approfondissements.

Les préconisations s'articulent autour de 5 axes thématiques

1) Transmission et modèles

- Encourager et accompagner les installations / transmissions.
- Démultiplier les actions de communication et d'information sur les métiers agricoles et para agricoles.

2) L'agriculture dans son environnement : une relation interdépendante

- Accompagner les transitions dans le monde agricole, notamment l'atténuation du dérèglement climatique.
- Renouer le lien entre agriculture et société

3) Agriculture technologique, recherche et innovation

- Soutenir l'innovation pour faire face aux défis de demain et renforcer la résilience du secteur agricole.

4) Alimentation et consommation durables

- Développer les systèmes alimentaires locaux et durables.

5) Emploi, formation, compétences et conditions de travail

- Se projeter vers l'avenir en soutenant la formation, les compétences, l'emploi et les conditions de travail.

5.1. Axe thématique n°1 « transmission et modèles »

1. Encourager et accompagner les installations / transmissions

CONSTATS	PRECONISATION
<i>Les installations après 40 ans correspondent à des projets réfléchis dans le cadre de reconversions professionnelles. Cette tendance d'installation tardive, qui amène à rejoindre la profession agricole après une riche carrière professionnelle, n'est pourtant pas soutenue dans le</i>	1.1 Expérimenter une Dotation Nouvel Installé (DNI) après 40 ans, (la DJA étant limitée à 40 ans) Financée via des crédits régionaux, cette DNI permettrait d'accompagner la dynamique d'installation tardive et de répondre à la tendance sociétale

<p><i>cadre de la Dotation Jeune Agriculteur qui est limitée à 40 ans.</i></p>	<p>qui voit les parcours professionnels se diversifier de plus en plus tout au long de la carrière. L'aide régionale allouée dans ce cadre devrait être accordée sous condition de durabilité.</p>
--	--

<p>CONSTATS</p>	<p>PRECONISATION</p>
<p><i>Les dispositifs d'aide à l'installation, notamment la DJA, viennent soutenir des agriculteurs déjà très avancés dans leur projet d'installation (lieu d'installation identifié, modèle économique retenu, question foncière réglée...). Ces dispositifs ne viennent en revanche pas soutenir l'étape « amont » qui consiste à affiner le projet d'installation.</i></p>	<p>1.2 Créer un fonds d'accompagnement pour soutenir les étapes « amont » précédents l'installation</p> <p>Ce fonds permettrait de soutenir des actions de découverte et d'acculturation (espaces-test, stages de formation...) qui constituent des étapes indispensables pour nourrir et conforter le projet d'installation. L'accompagnement de l'émergence du projet est primordial. Ce fonds permettrait d'augmenter le nombre d'espaces-test en s'appuyant notamment sur les exploitations des établissements de l'enseignement agricole ou les fermes expérimentales, pour faire en sorte de mailler l'ensemble du territoire régional et de proposer des tests sur tous les types de productions.</p>

<p>CONSTATS</p>	<p>PRECONISATION</p>
<p><i>La diminution de la main d'œuvre familiale, l'agrandissement des exploitations, la diversification des</i></p>	<p>1.3 Promouvoir les groupements d'employeurs agricoles et l'entrepreneuriat en agriculture</p>

<p><i>activités engendrent la plupart du temps un surcroît de travail. Cependant, l'embauche d'un salarié à temps complet ne se justifie pas forcément dans tous les cas. Dans ce cadre, les groupements d'employeurs présentent de nombreux avantages : partager des coûts, fidéliser un salarié, se décharger des tâches administratives liées à l'embauche d'un salarié, la gestion et le recrutement des salariés, notamment des saisonniers agricoles.</i></p>	<p>Du fait des nouvelles attentes des candidats à l'installation, les formes juridiques que peuvent revêtir les exploitations agricoles s'élargissent progressivement, notamment pour s'inscrire dans des démarches collectives qui ne correspondent pas aux sociétés « classiques » comme les GAEC, les CUMA.</p> <p>C'est par exemple le cas des Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) et des Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP), dans lesquelles un nouvel installé peut avoir un statut d'entrepreneur-salarié ou de coopérateur-salarié. Ces situations, encore relativement atypiques et qui tendent à se multiplier, méritent d'être accompagnées.</p>
--	---

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>Depuis une vingtaine d'années, il est constaté qu'un quart des départs de la profession agricole se fait avant l'âge de 55 ans. Le terme de « départs précoces » est communément utilisé pour qualifier cette tendance. Cette problématique est encore relativement occultée aujourd'hui alors qu'il s'agit d'un enjeu important.</i></p>	<p>1.4 Lancer une étude régionale sur les « départs précoces », en lien avec la profession agricole</p> <p>Disposer ainsi d'un état des lieux affiné de la situation (tant quantitatif que qualitatif) afin d'adapter la réponse à y apporter en termes de politiques publiques. Dans ce cadre, porter une attention toute particulière aux filières d'élevage qui ont les taux de cessation d'activité les plus élevés avant 50 et 55 ans.</p>

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>Les politiques publiques visent à favoriser l'entrée dans la profession agricole via les dispositifs de soutien à la transmission / installation. En revanche, elles appréhendent relativement peu les problématiques de sortie du métier. Or, l'enjeu pour l'épanouissement de la profession est d'appréhender l'« entrée » mais aussi la « sortie » du métier afin de donner des perspectives d'évolution professionnelle.</i></p>	<p>1.5 Valoriser des sorties du métier et des reconversions réussies de la profession agricole</p> <p>Cette valorisation permettrait de lever les craintes d'entrants potentiels pour qui l'entrée dans la profession est un investissement consenti à court terme dès l'entrée dans le métier. A l'instar de la tendance à l'œuvre dans les autres secteurs, le monde agricole se trouve impacté par l'évolution du rapport au travail : diversification des parcours professionnels, mobilité accrue dans l'emploi, reconversions professionnelles courantes tout au long de la carrière. Ces tendances sociétales doivent être pleinement considérées pour répondre aux aspirations des candidats à l'installation qui ne se projettent pas toujours sur une carrière longue en agriculture.</p>

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>A l'instar de la tendance à l'œuvre s'agissant des chefs d'exploitations agricoles, la profession de vétérinaire en milieu rural fait face à une problématique d'installation / transmission, qui impacte les éleveurs.</i></p>	<p>1.6 Accompagner l'installation de vétérinaires pour faire face à la désertification vétérinaire en zone rurale</p> <p>Dans ce cadre, attribuer des aides régionales aux vétérinaires ruraux qui s'installent afin d'assurer la continuité et la permanence des soins aux</p>

	<p>animaux d'élevage (financement de stages, bourses de rapprochement, indemnités de déplacement/logement...). Ce dispositif pourrait être expérimenté dans le cadre de la loi du 3 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'UE en matière économique et financière (dite DDADUE).</p>
--	--

2. Démultiplier les actions de communication et d'information sur les métiers agricoles et para agricoles

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>Comme d'autres secteurs d'activités, la profession agricole souffre d'une image dégradée et/ou dévalorisée, en raison notamment d'un imaginaire collectif et d'une culture d'orientation qui a longtemps privilégié les cursus de formation généralistes au détriment des cursus techniques amenant vers les métiers manuels.</i></p>	<p>2.1 Communiquer et informer de manière permanente sur les métiers agricoles et para agricoles</p> <p>Cibler cette campagne permanente sur une approche par publics en mobilisant une diversité de supports : journal de la Région, communiqués de presse, réseaux sociaux, supports de communication dans les transports en commun... Avoir également recours aux moyens de communication grands publics : cinéma, chaîne de télévision régionale...</p> <p>Être également attentif à déployer les actions de communication et d'information au plus près du terrain en mettant en avant les exploitations, en organisant des visites sur les</p>

	<p>territoires, en ouvrant les clubs d'entreprises au monde agricole...</p> <p>Dans le cadre de cette campagne de communication et d'information, avoir également une attention toute particulière vis-à-vis des femmes afin de poursuivre la féminisation de la profession.</p>
--	--

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>La communication sur les métiers agricoles peine parfois à atteindre ses cibles/publics. Plusieurs raisons peuvent en être à l'origine comme un message inapproprié/désincarné voir un support inadapté...</i></p>	<p>2.2 Mettre en place des concours régionaux afin de valoriser des projets d'installation/transmission</p> <p>Dans ce cadre, s'inspirer des actions mises en place par certaines filières (notamment hôtellerie-restauration) ayant mis en place des concours qui sont de bons vecteurs de communication, notamment auprès des jeunes.</p>

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>Les métiers agricoles sont parfois peu ou mal connus qu'ils offrent des perspectives d'insertion ou d'évolution professionnelle. De nouveaux métiers apparaissent en lien avec les évolutions du travail. Dans ce contexte, il y a lieu de briser les fausses représentations et d'informer sur la variété des métiers</i></p>	<p>2.3 Développer des actions de découverte des métiers, notamment auprès des jeunes</p> <p>Dans ce cadre, proposer des outils et des actions d'information et de promotion/valorisation des métiers et des formations qui mènent aux métiers agricoles et para agricoles pour élargir la palette des choix d'orientation. Le soutien pourrait</p>

<p><i>possibles en agriculture et dans le para agricole.</i></p>	<p>porter sur des actions de mise en situation, d'immersion, de découverte des métiers.</p> <p>Dans le cadre de sa compétence en matière d'orientation, la Région doit faire connaître aux collégiens et aux lycéens l'offre de formation agricole. Il est notamment nécessaire de mieux communiquer sur les journées portes ouvertes des établissements agricoles au sein des collèges et lycées.</p> <p>Les métiers agricoles et para agricoles (diversification des métiers, sensibilisation sur la réalité du travail au sein des exploitations) pourraient également être promus via un fascicule qui serait distribué aux collégiens et lycéens.</p>
--	--

5.2. Axe thématique n°2 « l'agriculture dans son environnement : une relation interdépendante »

1. Accompagner les transitions dans le monde agricole

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>L'agroécologie représente une opportunité pour l'avenir de l'agriculture française et ligérienne. Elle repose sur une conception des systèmes de production à partir des fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (réduction des</i></p>	<p>1.1 Accompagner l'essor de l'agro-écologie à travers des mesures régionales volontaristes</p> <p>Dans ce cadre, favoriser l'hétérogénéité des paysages (tailles des parcelles, diversité et rotation des cultures, espaces semi-naturels, haies, bosquets, prairies, mares, enherbements, bandes florales...)</p>

<p><i>émissions de GES, limitation des produits phytosanitaires) et en préservant les ressources naturelles.</i></p>	<p>dans le but de renforcer la biodiversité sur les parcelles agricoles.</p> <p>1.2 Orienter les contenus des enseignements agricoles et des formations continues vers les pratiques agro-écologiques</p> <p>Dans ce cadre, donner aux lycées et établissements d'enseignement agricoles les moyens de les dispenser : renforcer notamment le soutien aux ateliers technologiques et aux fermes des lycées agricoles afin de les rendre exemplaires dans cette dynamique.</p> <p>Promouvoir auprès des actifs des formations continues leurs permettant de s'adapter aux nouvelles réglementations, aux nouvelles pratiques et évolutions du métier en portant une attention particulière aux contenus de formation orientés vers l'adaptation aux transitions écologiques.</p>
--	--

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>Les changements qui attendent l'agriculture au XXI^{ème} siècle sont de grande ampleur, tant les défis auxquels elle doit faire face sont majeurs et parfois contradictoires. Au défi de nourrir la population, qui traverse les temps et les siècles, ce sont ajoutés de nouveaux défis : préservation de l'environnement, réchauffement climatique, sécurité</i></p>	<p>1.3 Soutenir l'acquisition d'équipements afin de renforcer la résilience des exploitations agricoles</p> <p>Pourraient être soutenues dans ce cadre, les systèmes de lutte antigel, les installations de filets anti prédateurs en particulier sur fruits et légumes...</p>

alimentaire, bien-être animal, réponses aux attentes sociétales, innovations technologiques ...

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>La gestion de la ressource en eau est une problématique centrale pour l'avenir des filières agricoles. L'augmentation des températures conjuguées à la stagnation des précipitations conduira à une diminution de la disponibilité de la ressource en eau. Pour que cette baisse de la ressource n'aggrave pas les conflits d'usage sur les territoires, elle doit s'accompagner d'une gestion adaptative de la ressource en eau à des fins agricoles.</i></p>	<p>1.4 Impulser une gestion adaptative de la ressource en eau</p> <p>Dans le cadre du SRADDET permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un développement du territoire en cohérence avec la disponibilité de la ressource. <input type="checkbox"/> D'assurer un partage équitable. Le développement d'une activité ne peut se faire au détriment d'une autre ou au détriment du milieu (principe de non-dégradation). <input type="checkbox"/> D'encourager toutes les mesures de diminution de l'utilisation de la ressource, bannir le gaspillage, améliorer la gestion des ressources en eau à des fins agricoles en conjuguant la maîtrise de l'irrigation avec des modes de stockage respectueux des ressources naturelles (y compris en optimisant les stockages existants) et en adoptant de nouvelles variétés plus résistantes à la sécheresse. <input type="checkbox"/> De soutenir le grand cycle de l'eau. <p>Comme le CESER l'a déjà souligné, la notion de partage de l'eau doit être étudiée au cas par cas en fonction des ressources d'un bassin versant ce qui</p>

	<p>implique encore une fois un rôle renforcé des Commissions Locales de l'Eau afin que la gestion de la ressource soit collective. Chaque territoire devra étudier les possibilités de stockage hivernal pour des activités d'intérêt général et selon les règles définies par le SDAGE.</p>
--	--

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>La diversité des productions est une caractéristique de l'agriculture ligérienne. Celle-ci a assuré une relative résistance face à la crise du COVID-19 même si plusieurs filières ont été touchées par manque de débouchés, notamment dans la restauration collective et à l'export. Cet atout nécessite d'être conforté afin d'assurer une diversification des débouchés des productions agricoles.</i></p>	<p>1.5 Accompagner la diversification des débouchés des productions et des revenus agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre une réflexion vigilante sur le développement de la méthanisation, en s'attachant notamment à mener des études d'impact relatives aux intrants et usages, au dimensionnement des installations, ainsi qu'à leur acceptabilité sociétale et territoriale. - Accompagner le développement des matériaux biosourcés et des démarches bas carbone. - Assurer le développement des énergies renouvelables sur les installations agricoles.

2. Renouer le lien entre agriculture et société

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>Méfiance, défiance, agribashing, problématiques de cohabitation...</i></p> <p><i>Ces situations sont souvent la résultante de réalités qui s'ignorent.</i></p> <p><i>Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de lutter contre deux influences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>D'une part, ne pas laisser se développer l'agribashing / le food bashing comme argument et outil de communication d'une frange de la profession agricole qui refuserait ainsi d'accepter la nécessité du changement et la légitimité des citoyens à prendre part au débat ;</i> • <i>D'autre part, ne pas laisser perdurer une défiance systématique, souvent dénuée de fondement, voire violente, de certains groupes de la population vis-à-vis du monde agricole.</i> 	<p>2.1 Contribuer à une prise de conscience globale de la co-responsabilité de l'ensemble des parties prenantes dans la transformation des modes de consommation et de production alimentaire</p> <p>Développer en ce sens les actions de sensibilisation, d'information et d'éducation à l'alimentation et à l'environnement et promouvoir le débat citoyen sur ces sujets, en lien avec la profession agricole.</p> <p>2.2 Soutenir les démarches visant à renouer le dialogue entre le monde agricole et la société</p> <p>Portes ouvertes d'exploitations, découverte de fermes pédagogiques, circuits-court, vente directe, utilisation des réseaux sociaux... sont autant d'actions à soutenir sur les territoires.</p> <p>De même, face à un monde agricole et une société complexe, il est essentiel de renforcer la place de l'éducation, du débat scientifique et de mieux communiquer sur les atouts et limites des modèles agricoles.</p>

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>Prévu dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) fédèrent les acteurs de la filière agroalimentaire d'un territoire, collectivités, habitants, producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, dans le but d'y développer une agriculture durable et une alimentation de qualité, accessible à tous.</i></p> <p><i>La crise sanitaire liée au COVID-19 a mis en avant la nécessité de dispositifs comme les PAT, qui portent l'ambition d'une "re-territorialisation" de l'alimentation et renforcer les capacités de résilience des systèmes alimentaires.</i></p>	<p>2.3 Appeler les collectivités territoriales à mettre en place des projets alimentaires de territoire (PAT)</p> <p>Dans ce cadre, conforter le soutien administratif et financier régional à ces démarches en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Majorant les dotations accordées pour les installations s'inscrivant dans un PAT. • Créant les conditions pour que les citoyens puissent participer à l'évolution du système alimentaire. • Etablissant et révisant les documents de planification (SRADDET, SCoT, PLU, PLUi...) afin qu'ils intègrent des objectifs ambitieux sur les besoins en alimentation, sur les infrastructures nourricières et en termes de préservation des espaces agricoles et de lutte contre l'artificialisation des sols. Encourager également les Départements à développer les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles (PEAN). • Favorisant les circuits-courts et filière longue de proximité dans le cadre des PAT, en lien notamment avec la restauration collective

	(notamment les cantines des lycées, écoles, collèges, restaurants universitaires, hôpitaux, EHPAD...).
--	--

5.3. Axe thématique n°3 « agriculture technologique, recherche et innovation »

Soutenir l'innovation pour préparer l'agriculture ligérienne à faire face aux défis de demain et renforcer sa résilience

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>Comme toute l'économie, l'agriculture est entrée dans l'ère du numérique. Applications, robots, drones, radar... Ces nouvelles technologies numériques sont devenues incontournables dans de nombreuses exploitations agricoles.</i></p>	<p>1.1 Equiper les lycées et les établissements d'enseignement agricoles d'équipements numériques performants</p> <p>Nombreux sont les établissements d'enseignement et de formation agricoles qui adaptent leurs référentiels de formation (dans le cadre des modules d'initiative locale) afin d'y intégrer les nouvelles technologies connectées (robot, drone...).</p> <p>Au-delà de la formation aux usages, cela requiert de disposer des outils numériques performants afin que les jeunes puissent mettre en pratique les enseignements acquis. Le CESER appelle la Région à porter une attention toute particulière sur les moyens dont disposent les lycées agricoles pour s'équiper.</p>

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>La région Pays de la Loire dispose de solides atouts pour développer des activités de recherche et soutenir l'innovation agricole et agro-alimentaire. Les acteurs de cet écosystème sont pleinement reconnus dans leurs domaines d'activités et de spécialisation. Ils constituent de puissants leviers pour faire émerger et accompagner les innovations de demain en agriculture.</i></p>	<p>1.2 Conforter l'excellence de l'écosystème de recherche et d'innovation ligérien en matière agricole et agroalimentaire</p> <p>En particulier les pôles de compétitivité VALORIAL et VEGEPOLYS VALLEY ainsi qu'AgOnov, Ligépack et le Technocampus Alimentation. Les fermes expérimentales représentent également de puissants leviers pour impulser des programmes de R&D et conduire des programmes de recherche appliquée.</p> <p>De même, il convient de valoriser les actions de recherche portées par l'INRAe, notamment le programme Transition en territoires de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (TETRAE), qui vise à stimuler une recherche finalisée et ancrée sur des partenariats avec les Régions et leurs territoires afin de répondre aux grands enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux.</p>

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>L'agriculture ligérienne doit et devra faire face à des défis environnementaux, économiques et sociétaux majeurs pour se projeter</i></p>	<p>1.3 Renforcer les "outils" assurant le transfert de connaissances et de pratiques entre la recherche et les exploitations</p>

<p>vers l'avenir. Pour y répondre, la recherche et l'innovation constituent des leviers d'action au service des agriculteurs et des filières. Dans ce contexte, la mise en place d'expérimentations et d'innovations apparaissent fondamentales, en s'attachant à assurer leur transfert et leur mutualisation.</p>	<p>En particulier les fermes expérimentales qui permettent d'impulser des programmes de R&D et de conduire des programmes de recherche appliquée dans des conditions réelles et donc transférables. Le CESER invite la Région à accompagner leur essor et leur plein déploiement sur l'ensemble du territoire régional.</p> <p>Dans ce cadre, améliorer les connaissances sur les effets des pesticides sur la santé des consommateurs et des producteurs, ceux de la consommation de produits transformés sur la santé... ainsi que sur les conséquences du changement climatique (évolution des espèces, associations de plantes, prévention et lutte contre nouveaux parasites, maladies ...).</p>
---	---

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>Les relations entre agriculture et société sont parfois délicates, notamment en raison des impacts environnementaux et sanitaires du secteur. L'innovation peut apporter des réponses à ces problématiques en même temps que soulever de nouveaux enjeux (par exemple éthiques), ce qui nécessite que l'ensemble de la société puisse se prononcer en connaissance de cause</i></p>	<p>1.4 Assurer la diffusion et la transparence des travaux scientifiques et de recherche fondamentale liés aux innovations en agriculture</p> <p>Dans ce cadre et face à un monde agricole et une société complexe, il est essentiel de renforcer la place de l'éducation, du débat scientifique et de mieux communiquer sur les atouts et limites des modèles agricoles. Le</p>

<i>sur l'acceptabilité des innovations issues de la recherche.</i>	CESER invite à placer la critique constructive au cœur du débat sur l'avenir de l'agriculture.
--	--

5.4. Axe thématique n°4 « alimentation et consommation durables »

Développer les systèmes alimentaires locaux et durables

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>Selon l'ADEME, chaque année en France, près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont perdus et gaspillés en amont et aval de la chaîne alimentaire (production distribution, consommation), soit l'équivalent de 150 kg/hab./an. Dans les ordures ménagères et assimilées, on trouve l'équivalent de 20 kg/hab./an de déchets alimentaires, dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés. Dans la restauration collective, 150 à 200 grammes de nourriture sont jetés en moyenne par convive et par repas.</i></p>	<p>1.1 Agir contre le gaspillage alimentaire en s'appuyant sur l'action régionale en matière d'économie circulaire ainsi que sur la restauration collective dans les lycées</p> <p>Dans ce cadre, pourraient être renforcées les actions de sensibilisation des personnels et des lycéens, de régulation des portions distribuées, de développement du recyclage, la proposition du double choix dans les cantines afin de limiter le gaspillage ou encore la modernisation des équipements (ex : mise en place de bornes de réservation pour anticiper la fréquentation...).</p> <p>Au-delà de la sensibilisation des jeunes, il apparaît primordial d'associer les parents d'élèves dans les programmes d'éducation nutritionnelle.</p>

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>Si la grande distribution demeure la grande bénéficiaire des ventes en ligne, des initiatives locales, portées notamment par des groupements d'agriculteurs, se développent en s'appuyant sur les réseaux numériques pour développer la vente directe et les circuits courts. Ces initiatives constituent un pilier de l'ancrage territorial. L'information sur ces circuits de distribution alternatifs, qui s'appuie sur les réseaux numériques, gagnerait à être renforcée.</i></p>	<p>1.2 Encourager les tiers lieux, soutenus administrativement et financièrement par la Région, à intégrer dans leur activité la promotion et le développement des circuits courts et la vente en directe</p> <p>Les initiatives de tiers lieux qui se développent sur les territoires, notamment dans les espaces ruraux, peuvent contribuer à l'animation territoriale en offrant des services de proximité et en favorisant l'essor de nouveaux modes de consommation ancrés sur les territoires.</p>

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>La production agricole ne peut s'interpréter indépendamment de l'acte d'achat alimentaire. La demande finale des produits agricoles et alimentaires détermine en effet en grande partie l'évolution de l'agriculture et des industries transformatrices. La capacité à appréhender l'évolution de la demande est en ce sens primordiale. Il ne s'agit pas d'analyser simplement les actes d'achat passés, les tendances continues, mais bien de saisir l'évolution des attentes des consommateurs et des comportements de consommation.</i></p>	<p>1.3 Accompagner l'essor de nouvelles filières de production répondant à l'évolution des attentes de consommations et conforter l'approche par filières</p> <p>La personnalisation accrue de la nutrition et la tendance de consommation vers le végétal représentent des opportunités pour développer de nouvelles filières en région Pays de la Loire (algues, légumineuses, alternatives à la viande et boissons végétales...).</p>

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>Compte tenu de son déficit en protéines végétales, la France recourt à l'importation d'aliments riches en protéines afin d'alimenter les animaux d'élevage. La dépendance aux importations révèle plusieurs inconvénients majeurs. D'une part, une vulnérabilité face à la volatilité des cours. D'autre part, l'importation en provenance de régions du monde marquées par une déforestation croissante et l'usage fréquent d'OGM. Enfin, l'importation représente un coût en termes de gaz à effet de serres via le transport.</i></p>	<p>1.4 Promouvoir et développer la filière de production des protéines végétales en région</p> <p>Le CESER recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De tirer les enseignements du plan SOS Protein et de veiller à sa mise en œuvre opérationnelle. • D'encourager et de soutenir les systèmes plus autonomes au sein de chaque exploitation. • D'assurer le développement d'une filière de production de végétaux pour la consommation humaine.

5.5. Axe thématique n°5 « emploi, formation, compétences & conditions de travail »

Se projeter vers l'avenir en soutenant la formation, les compétences et l'emploi

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>L'engagement dans la profession agricole repose souvent sur la volonté d'être autonome dans l'exercice de son métier tout en entrant dans des dynamiques collectives. Dans ce contexte, il existe une tension entre l'attachement à l'autonomie et la réalité du métier qui repose de plus en plus sur des modalités d'organisation collective (GAEC,</i></p>	<p>1.1 Outiller les agriculteurs en termes RH pour favoriser l'intégration dans un collectif de travail</p> <p>Déployer dans ce cadre des modules de formations sur les relations humaines, le recrutement, la mobilité dans l'emploi, la fidélisation, l'organisation du travail en collectif...</p>

<p><i>sociétés...)</i> qui sont des lieux de décisions partagées. Le collectif est fréquemment un facteur de départ de la profession (mésentente, départ de l'associé...).</p>	<p>dès la formation initiale, dès l'entrée dans le métier et tout au long de la carrière.</p>
---	---

CONSTATS	PRECONISATION
<p>Les lycées et les établissements d'enseignement agricoles nécessitent des adaptations bâtementaires fréquentes pour s'adapter aux usages et aux usagers et dispenser les formations dans des conditions optimales. Or, les processus de décision administrative peuvent parfois s'avérer long et complexe.</p>	<p>1.2 Intégrer davantage de souplesse et de réactivité dans la prise de décision administrative régionale</p> <p>Veiller à appliquer cette souplesse dans la construction, l'entretien et le fonctionnement des lycées agricoles (évolutions bâtementaires, dotations en nouveaux équipements...).</p>

CONSTATS	PRECONISATION
<p>Les difficultés que peuvent rencontrer certains agriculteurs résultent d'une combinaison de facteurs sociaux, économiques, professionnels ou encore familiaux. La pression financière, et en particulier les dettes, représentent le problème principal auxquels les agriculteurs sont confrontés. La seconde source de mal-être identifiée est liée aux conflits interpersonnels, notamment dans les groupements sociétaires. Viennent ensuite les événements particuliers altérant l'équilibre de vie (divorce, séparation...), les problèmes de santé</p>	<p>1.3 Soutenir et faire connaître les espaces de rencontre pour rompre l'isolement des travailleurs agricoles</p> <p>Favoriser ainsi les échanger et permettre aux agriculteurs de sortir de l'isolement, en favorisant les débats sur le sens du métier, les contraintes, les ressources et la qualité de vie. Valoriser dans ce cadre les dispositifs d'aide, dont, par exemple, « l'Aide au répit » portée par la MSA.</p>

<p>ou administratifs, et les contraintes fortes liées à l'organisation du temps de travail, pouvant engendrer des situations d'épuisement professionnel (burn out).</p>	
---	--

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>La santé et le bien-être des actifs agricoles sont des sujets multifactoriels, sensibles et controversés. Même si leurs conditions de travail se sont considérablement améliorées, du fait notamment de l'essor de la mécanisation et de l'intérêt croissant porté à la sécurité et au développement de la médecine du travail, les actifs agricoles (exploitants et salariés) continuent de faire face à des contraintes spécifiques qui les exposent, plus que d'autres professions, aux accidents et maladies. Les conditions particulières d'exercice de l'activité agricole peuvent également avoir des répercussions sur le bien-être des travailleurs.</i></p>	<p>1.4 Intégrer davantage les enjeux de prévention des risques professionnels dans les formations initiales et continues</p> <p>Il y a la nécessité de mieux appréhender les conditions de travail et l'état de santé. Dans ce cadre, encourager les modules de formation sur l'organisation du travail, la santé et la sécurité au travail, les risques professionnels (notamment le risque de développement des maladies).</p>

CONSTATS	PRECONISATION
<p><i>Les métiers liés à l'agriculture supposent des compétences multiples (agronomiques, techniques, économiques, commerciales...) et requièrent de</i></p>	<p>1.5 Accompagner la bonne appropriation des outils numériques en agriculture</p>

<p><i>maitriser des outils dotés de fonctionnalités numériques avancées. Les nouvelles technologies (automatisation, robotisation, digitalisation...) transforment significativement les métiers agricoles en diminuant la pénibilité occasionnée par les tâches physiques et répétitives. Leur essor peut également favoriser la féminisation de la profession et contribuer à son attractivité en attirant des jeunes soucieux de découvrir un secteur en constante évolution. Dans le même temps, ces innovations renforcent les besoins en formation tout au long de la carrière.</i></p> <p><i>L'appropriation des nouvelles technologies numériques par les agriculteurs est essentielle pour l'adaptation des exploitations aux nouveaux contextes économiques, sociétaux, environnementaux et réglementaires mais également pour l'optimisation de leurs pratiques et la valorisation de leurs productions. Cela repose sur un accompagnement et sur des actions de formation auprès des agriculteurs. L'usage des outils et des technologies numériques est tout autant primordial que l'équipement.</i></p>	<p>D'une part, à travers <u>l'équipement</u> technologique des lycées et des établissements d'enseignement agricoles, et, d'autre part, en termes d'<u>usage</u> via l'inscription des nouvelles technologies connectées dans les référentiels de formation et dans les modules d'initiative locale (MIL) dont le contenu est propre à chaque établissement.</p>
--	--

CONSTATS	PRECONISATION
<i>Le logement constitue un frein majeur pour accéder à l'emploi</i>	1.6 Apporter des solutions de logement aux cédants et aux

<p><i>agricole sur de nombreux territoires. Il l'est tout particulièrement pour les salariés recrutés en provenance d'une autre région mais également pour les saisonniers qui peinent à trouver des logements pour de courtes périodes sur les zones tendues (métropole, péri-urbain, littoral) ou dans les zones rurales caractérisées par une faiblesse des offres locatives temporaires.</i></p>	<p>repreneurs lors des transmissions ou des créations d'exploitations et pour les travailleurs saisonniers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser l'octroi des aides ainsi que des « prêts à taux zéro » pour l'acquisition et la rénovation de logements anciens dans les « cœurs » des bourgs ; • faciliter l'accès aux logements communaux et à des logements temporaires dans les zones rurales et dans les secteurs « en tension immobilière » ; • mobiliser les SAFER pour qu'elles utilisent leur droit de préemption afin de faciliter l'obtention de logements pour les cédants ou repreneurs.
---	---

Table des sigles

AB : Agriculture biologique

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ANACT : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

ANefa : Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

AOC : Appellation d'origine contrôlée

AOP : Appellation d'origine protégée

APBO : Association des producteurs Bel de l'Ouest

Association LEGOO : Association « Légumineuses à graines du Grand Ouest »

CAB : Coordination agrobiologique

CEPPP : Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé

CIAP : Coopération d'installation en agriculture paysanne

CLEFOP : Comité local emploi, formation, orientation professionnelles

CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

DARES : Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques

DJA : Dotation jeunes agriculteurs

DLC : Date limite de consommation

DRAAF : Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt

EBE : Excédent brut d'exploitation

Loi EGALIM : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

ENAF : Espaces naturels, agricoles et forestiers

EPLEFPA : Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

ESA : Ecole supérieure d'agriculture

FAO : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEAGA : Fonds européen agricole de garantie

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun

GES : Gaz à effet de serre

IFT : Indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires

IGP : Indication géographique protégée

INRAe : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

JA : Jeunes agriculteurs

MFR : Maison familiale rurale

MODEF : Mouvement de défense des exploitants familiaux

MSA : Mutualité sociale agricole

NODU : Nombre de doses unités

OGM : Organisme génétiquement modifié

OMC : Organisation mondiale du commerce

PAC : Politique agricole commune

PAI : Point accueil installation

PAT : Projet alimentaire territorial

PCAE : Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations

PDRR : Programme de développement rural régional

PEAN : Périmètre de protection d'espaces agricoles et naturels périurbains

PLU : Plan local d'urbanisme

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PSN : Plan stratégique national

QSA : Quantités de substances actives

R&D : Recherche et développement

RICA : Réseau d'information comptable agricole

RNEA : Revenu net d'entreprise agricole

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAU : Surface agricole utile

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SIQO : Signe d'identification de qualité et d'origine

SNRC : Syndicat national de la restauration collective

TIGA : Territoires d'innovation de grande ambition

UTA : Unité de travail agricole

ZAN : Zéro artificialisation nette

Bibliographie

Documents

- Rapport du CESE « [Pour une alimentation durable ancrée sur les territoires](#) » (décembre 2020).
- Rapport de France Stratégie « [Pour une alimentation saine et durable - rapport à l'Assemblée nationale](#) » (septembre 2021).
- [Dossier territorial régional](#) de la DRAAF Pays de la Loire.
- Claude FISCHLER, « L'angoisse du mangeur contemporain », Le Monde des débats 24, p 18-20 (avril 2001).
- Rapports d'information du Sénat :
 - « [Suicides en agriculture : mieux prévenir, identifier et accompagner les situations de détresse](#) » (mars 2021)
 - « [Vers une alimentation durable : un enjeu sanitaire, social, territorial et environnemental majeur pour la France](#) » (mai 2020).
 - « [Les financements publics consacrés à l'agriculture biologique](#) » (janvier 2020).
 - « [Loi EGALIM un an après : le compte n'y est pas](#) » (octobre 2019).
 - « [Pesticides : vers le risque zéro](#) » (octobre 2012).
 - « [Redonner du sens à la PAC](#) » (novembre 2010).
- Rapport du CGAAER « [Diversification de la ressource protéique en alimentation humaine et animale](#) » (septembre 2019).
- [Etude du cabinet UTOPIES sur l'autonomie alimentaire des villes](#) (mai 2017).
- [Portrait de l'enseignement agricole édition 2020](#) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.
- Rapport INRA-CEMAGEF « [Pesticides, agriculture et environnement : Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux](#) » (décembre 2015).

- [Rapport annuel de l'ANSES sur le suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2019](#) (édition scientifique de novembre 2020).
- Analyse du centre d'études et de prospective du ministère de l'agriculture et de l'alimentation « [Les antibiorésistances en élevage : vers des solutions intégrées](#) » (septembre 2015).
- Analyse du centre d'études et de prospective du ministère de l'agriculture et de l'alimentation « [Hétérogénéité des paysages agricoles, biodiversité et services écosystémiques](#) » (mai 2021).
- [Panorama de l'agriculture des Pays de la Loire](#) de la Chambre régionale d'agriculture (données 2019).
- Etude « [Actif' Agri : Transformations des emplois et des activités en agriculture](#) » (mai 2019).
- [Rapport 2020 de l'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI SALARIÉ en production agricole](#) (mise à jour février 2021).
- Étude consommateur de biens alimentaires « [Confinement / Post confinement COVID-19](#) », PWC (avril 2020).
- [Rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires](#) (rapport au Parlement 2021).
- Etude INSEE « [La filière viande des Pays de la Loire : un élevage diversifié, une industrie en mutation](#) » (juin 2016).
- Etude FranceAgriMer « [L'impact de la crise de la COVID-19 sur la consommation alimentaire en France : parenthèse, accélérateur ou élément de rupture de tendances ?](#) » (2020).
- [Etude prospective du ministère de l'agriculture et de l'alimentation sur les comportements alimentaires en 2025](#) (publiée en 2017).
- Etude Agreste « [La consommation de viande en France en 2020](#) », (n°376, juin 2021).
- Etude Agreste « [Les agriculteurs en Pays de la Loire en 2011 et 2019](#) » (n°5 décembre 2020).
- Etude FranceAgriMer « [Consommation des produits carnés en 2018](#) » (édition octobre 2019).

- « Références économiques 2019 des entreprises agricoles du Grand-Ouest » (juillet 2020).
- Jean-Benoît Bouron, « [Représenter l'agriculture et les espaces nourriciers à l'échelle mondiale](#) », Géoconfluences (février 2021).
- Rapport Agriculture-Innovation 2025.

Documentation du CESER des Pays de la Loire et de l'Association des CESER de l'Atlantique

- Contribution du CESER Pays de la Loire « [Saisine régionale sur l'emploi / Métiers en tension](#) » (octobre 2021).
- Rapport CESER de l'Atlantique « [Une nouvelle dynamique de développement de la façade atlantique : vers un renforcement des coopérations et des synergies interrégionales](#) » (octobre 2020).
- Contribution du CESER Pays de la Loire dans le cadre du SRADDET « [L'eau : condition de développement des territoires](#) » (septembre 2019).
- Contribution du CESER Pays de la Loire « [Ma région 2050 L'avenir se construit aujourd'hui](#) » (septembre 2019).

Principaux sites internet consultés

- ADEME.
- ANEFA.
- ANSES.
- AGRESTE.
- DRAAF.
- ESA Angers-Loire.
- FAO.
- FranceAgriMer.
- France Stratégie.
- Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire.
- Observatoire régional économique et social (ORES).

Remerciements

Au cours de cette étude, le CESER a auditionné 38 structures et plus d'une soixantaine de personnes, reflétant toute la diversité du monde agricole et para agricole et agroalimentaire, qu'il s'agisse des agriculteurs, des industries agroalimentaires, des distributeurs, des enseignants-chercheurs ou encore du monde de l'éducation et de la formation, de la R&D et de l'innovation...

Le CESER adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes auditionnées. Leur disponibilité, leur pertinence et leur expertise ont largement contribué à la réalisation de cette étude. Par ordre alphabétique des structures rencontrées :

Agrocampus Ouest – INSERM de Rennes

- ☐ Philippe LEGRAND, Professeur et Directeur du laboratoire Biochimie Nutrition Humaine.

ANEFA

- ☐ Pascal JOUSSE, Secrétaire général adjoint de l'ANEFA.
- ☐ Dominique BOUHIER, Président de l'ANEFA Pays de la Loire.
- ☐ Isabelle TRAINÉAU, Chargée de mission.

Association des producteurs Bel de l'Ouest (APBO)

- ☐ Gilles POUSSE, Président.
- ☐ Frédéric DORILLEAU, Vice-président.
- ☐ Hervé COURSIMAULT, Administrateur.
- ☐ Matthieu HAUDEBERT, Secrétaire.
- ☐ Pierre CORMIER, Chargé de mission.
- ☐ Anne-Claire DANEAU, Chargée de mission.

Association Réagir

- ☐ Jean-Paul PIET, Président Réagir 49.

Bel

- ☐ Simon BONNET, Directeur des achats amont laitiers.

CAP 44

- ☐ Dominique DENIAUD, Président.

Campus de Pouillé

- ☐ Dominique GUYOT, Directeur.

Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

- Joël LIMOUZIN, Vice-président.
- Philippe DE PONTNON, Directeur général.
- Pierre-Yves AMPROU, Responsable du service économie et prospective.
- Christian PETITEAU, Chargé de mission stratégie et Résilience des exploitations agricoles.

CERFRANCE Loire-Atlantique

- Gildas TROLARD, Président.
- Philippe DENIS, Directeur.
- Séverine BROCHARD, Directrice du marché de l'agriculture.
- Alexandre TOLUB, Directeur conseil et innovation.

CNRS

- Claude FISCHLER, Sociologue, Directeur de recherche.

Confédération paysanne

- Claire GARROT

Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP) Pays de la Loire

- Patrick BARON, éleveur, co-président de la CIAP Pays de la Loire.
- Pauline LATAPIE, Directrice générale.

Coordination agrobiologique (CAB) Pays de la Loire

- Philippe CAILLAUD, éleveur, membre de la CAB.
- Eric GUIHERY, éleveur, membre de la CAB.
- Julien TAUNAY, Coordinateur régional.

Coordination rurale

- Catherine LAILLE

Crédit Agricole Atlantique Vendée

- Luc JEANNEAU, Président.
- Pierre-Philippe GUENGUANT, Directeur des Marchés des Particuliers, Professionnels, Agriculture et des Assurances.
- Edwige FOUQUET, Responsable du secteur Marché Agriculture.

DRAAF Pays de la Loire

- Armand SANSÉAU, Directeur régional.

Drive fermier 53 (réseau Bienvenu à la ferme)

- Sylvia GOISBAULT, agricultrice membre du réseau Bienvenu à la ferme.

- Linda COUSIN, animatrice du Drive et du réseau Bienvenue à la ferme 53.

Ecole Supérieure d'Agricultures (ESA)

- Bertille THAREAU, Enseignante-Chercheuse en sociologie, responsable de l'UR Laboratoire de Recherche en Sciences Sociales (LARESS).

FranceAgrimer

- Patrick AIGRAIN, Chef du service évaluation, prospective et analyses transversales.

Ferme expérimentale de Thorigné

- Julien FORTIN, Responsable de la ferme de Thorigné.
- Christian HUET, Gérant de la ferme et producteur en Maine et Loire.
- Olivier LEBERT, Responsable bio, producteur en Sarthe.

FRSEA

- Mickael TRICHET, Président FRSEA Pays de la Loire.
- Michael SONET, Directeur FRSEA Pays de la Loire.
- Jacqueline COTTIER, Présidente de la commission nationale des agricultrices de la FNSEA.

INRAe

- Vincent CHATELLIER, Directeur d'unité adjoint de la structure Laboratoire d'études et de recherches en économie sur les structures et marchés agricoles, ressources et territoires.
- Christian HUYGUE, Directeur scientifique agriculture.

Jeunes Agriculteurs

- Alexis ROPTIN, Président JA des Pays de la Loire.

LIGERIAA et certains de ses membres

- Dominique LAUNAY, Délégué général LIGERIAA.
- Alain NOUVELLON, Directeur général adjoint du Groupe Routhiau.
- Christophe COUROUSSE, Directeur du développement agricole TERRENA.
- Jérôme FORT, Président de Tipiak Epicerie.

Lycée agricole du Grand-Blottereau

- Stephen BONNESSOEUR, Directeur.

Lycée agricole de Laval

- Patrick DELAGE, Directeur.

Magasin collectif de producteurs « La ferme de chez nous »

- ☐ Philippe BOUCHEREAU, Co-gérant et producteur de viande.

Maison familiale rurale (MFR) - IREO Les Herbiers

- ☐ Olivier GABOREAU, Directeur.

ONIRIS (école vétérinaire de Nantes)

- ☐ Laurence DEFLESSELLE, Directrice.

Pays de la Loire Europe

- ☐ Agnès TRARIEUX, Directrice.

Région Pays de la Loire

- ☐ Lydie BERNARD, Vice-présidente du conseil régional et Présidente de la commission Agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer.
- ☐ Frédéric POULLAIN, Directeur agriculture, pêche, agroalimentaire.

SAFER Pays de la Loire

- ☐ Didier BOUTTIER, Vice-président
- ☐ Rémy SILVE, Directeur général délégué.
- ☐ Aline MAUGER, Directrice adjointe.

SOS Paysans

- ☐ Jacques JOHAN, responsable régional, co-président Solidarité paysans 53.
- ☐ Jean-Marc BUREAU, responsable régional.

Syndicat national de la restauration collective (SNRC)

- ☐ Philippe PONT-NOURAT, Président.
- ☐ Esther KALONJI, Déléguée générale.

Système U

- ☐ Pascal CLARET, gérant des magasins Système U de Carquefou et de La Chapelle sur Erdre.

TERRENA

- ☐ Olivier CHAILLOU, Directeur.

VALORIAL

- ☐ Jean-Luc PERROT, Directeur.

VEGEPOLYS

- ☐ Gino BOISMORIN, Directeur général.



L'agriculture de demain en Pays de la Loire

L'agriculture ligérienne s'appuie sur plusieurs marqueurs qui contribuent à sa renommée : une agriculture diversifiée, qui repose sur la richesse de ses productions ; une agriculture de qualité, reconnue dans le cadre de certifications et labels ; une agriculture tournée vers l'avenir, à travers la formation et des activités de pointe.

Dans le même temps, elle se trouve confrontée à plusieurs défis. Dépassant le cadre régional et national, qui a longtemps constitué son principal horizon, elle s'inscrit désormais dans un contexte européen et international. Elle se doit de répondre à de nouvelles attentes : renouvellement des générations, adaptation et atténuation du dérèglement climatique, sécurité et autonomie alimentaires, réponse aux attentes des consommateurs.

Les enjeux se situent au croisement des mutations socioéconomiques et des aspirations sociétales et environnementales. Aussi, après avoir dressé un état des lieux de l'agriculture d'aujourd'hui, le CESER préconise des pistes d'actions articulées autour de 5 thématiques : 1) Transmission et modèles, 2) L'agriculture dans son environnement : une relation interdépendante, 3) Agriculture technologique, recherche et innovation, 4) Alimentation et consommations durables, 5) Emploi, formation, compétences et conditions de travail.

Ces préconisations visent à accompagner le monde agricole vers des modèles résilients et durables, au service de la profession agricole, des citoyens et des consommateurs.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44 966 Nantes cedex 9
Tél. 02 28 20 53 14
ceser@paysdelaloire.fr

 ceser.paysdelaloire.fr

 @ceserPDL

 CESER Pays de la Loire

 www.linkedin.com/company/ceser-pdl/

